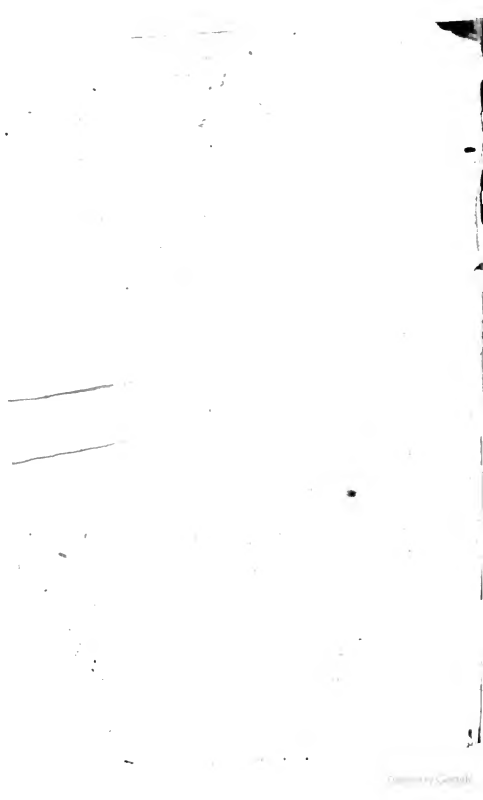



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
B
74
NAPOLI





MEMOIRES
DE
GUI JOLY
CONSEILLER
AU
CHATELET &c:

Contenant l'Histoire de la Regence d'ANNE D'AUTRICHE & des premieres années de la Majorité de LOUIS XIV. jusqu'en 1666. les Intrigues du Cardinal de RETZ à la Cour, ses voiages en divers païs de l'Europe & sa vie privée de ce Cardinal jusqu'à sa mort &c.

Ouvrage qui sert de supplemens aux Memoires du Cardinal de Retz.

TOME SECOND.

NOUVELLE EDITION,

Augmentée de Remarques & d'éclaircissemens curieux sur l'Histoire de ce tems là.





A AMSTERDAM,
Chez JEAN FREDERIC BERNARD.
M. MDCCXXXIX.

A MONSIEUR
NICOLAS SAUTYN
FILS
DE
MONSIEUR
SAUTYN
Ancien Echevin
d'AMSTERDAM.

MONSIEUR,

JE sais que vous aimés la lecture des bons livres, & que dans un age où il est

*
en-

encore permis d'être enfant vous n'avés que des occupations utiles, & même que vons mettés à profit le loisir qui peut être legitimement destiné aux amusemens de votre age lisés je vous prie, dans cet agrable loisir le livre que j'ai l'honneur de vous presenter. Les évenemens qu'il renferme, & les irregularités qui se trouvent dans la conduite du Cardinal de Retz, *qu'on peut appeller le heros du Livre attireront vos reflexions & vous amuseront agreablement.*

Les Epitres dedicatoires sont flateuses, & les louanges qu'on y trouve repandues sont generalement reçues avec indiference ou avec mepris. Pourroit on regarder autrement un assemblage de phrases usées que l'on assortit du mieux que l'on peut pour favoriser des vües interéssées. Je ne vous flaterai point, & a l'égard des louanges, l'estime & l'aprobation du public en donneront un jour de plus

plus éclatantes que celles d'une Epitre dedicatoire à ce merite qui a commencé de se developer en vous & à cette vertu naissante qui croit & s'éleve peu à peu avec le secours de l'éducation & l'exemple d'un illustre pere. Voilà Monsieur, à quoi uous devrés un jour des éloges vrais & solides. La pratique des vertus dont on vous montre la nécessité & l'utilité, vous rendant un jour utile & nécessaire à l'Etat, Vous aurez pour vous la voix du Peuple. Cette voix est supérieure à tous les Eloges imprimés.

Puissies-vous, pour l'acquérir, traverser heureusement cette jeunesse perilleuse où les vices succedent si rapidement les uns aux autres, & qui se fait, ordinairement un mérite de ses passions. Vous avez devant les yeux, pour la traverser, la vertu de vos Ancêtres & celle d'un Pere qui est ami à toute épreuve de la vérité & de la justice. Chacun dit de vous ce que Virgile *a du*

du jeune Ascanius & de Marcellus. Vous connoissez ces passages, & votre modestie ne me permet pas de les rapporter ici.

Je finis en faisant des vœux sincères pour votre prosperité & suis

Monsieur

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur

J. FR. BERNARD.

AVER-

AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE.

QUi Joli Auteur des *Mémoires* que je redonne ici au Public, étoit certainement un des hommes de son tems qui avoit le plus d'esprit, de pénétration & de fermeté, & c'est ce qui se remarque assez dans tout cet ouvrage, sans qu'il soit nécessaire de prévenir le Lecteur à cet égard. Mais, dira t'on, cet éloge ne lui peut être donné que sur ce qu'il témoigne de lui-même; & quand il s'agit de faits aussi importans que le sont ceux que ces MEMOIRES contiennent, doit on croire un Auteur sur son propre témoignage? On le doit sans doute, lorsque la sincérité, la candeur & la simplicité se sont remarquer dans toute la narration de l'Auteur; que avec cela il ne paroît pas que des vûes particuliéres ont dirigé sa conduite, & qu'au contraire il s'attache à un parti qui l'éloigne de sa fortune; qu'enfin il s'accorde pres-

qu'en tout avec ceux de ſon tems qui ont écrit ſur les mêmes événemens. C'eſt ce que j'ai tâché de faire remarquer au Lecteur dans les Notes que j'ai ajoutées à ces Mémoires, à peuprés ſelon le plan que j'ai ſuivi en 1719. en donnat de pareilles Notes ſur les *Mémoires du Comte de Brienne.*

Dans ces mêmes Notes, où j'ai raporté auſſi quantité de traits d'Hiſtoire, qui, ſi je ne me trompe, paroitront aſſez curieux, j'ai pris la liberté de relever deux ou trois fois l'Auteur des MEMOIRES. Je l'ai relevé ſur-tout dans un de ces endroits où l'on pourroit l'accuſer de charger mal à propos le Cardinal de Retz. Je ne ſai quel étoit l'humeur de Joly, mais je me le repréſente grave & ſevère, avec beaucoup de droiture, fidèle ami, conſeiller zélé. Tout cela ſe trouvant dans un tempérament bilieux & mélancolique a pû faire de Joly un homme un peu obſtiné dans ſes idées, prévenu pour ſes propres lumiéres & par conſéquent chagrin quelquefois de ce qu'on ne l'écoutoit pas aſſez. D'autre

tre côté, la chaleur des gens de ce caractère se rend quelquefois suspecte, & l'on prand souvent pour envie de *maitriser* des demarches empressées & des conseils pleins d'emportement. D'autres, s'imaginent que les gens de cet ordre ne leur laissent pas assés de lumieres, & la defiance se joint en eux a une espèce d'envie. Le Cardinal de Retz paroit être de ce caractere. Ceux qui l'ont manquent rarement de foiblesse & font les plus grandes fautes; sur-tout quand l'adversité & le derangemant de leurs projets les rends incertains & chancelans. Tel a été le Cardinal de Retz dans sa disgrace. On ne reconnoit plus en lui le redoutable avdersaire du Cardinal Mazarins, l'ennemi de l'opression &c.

C'est par ce caractère qu'on peut justifier, ce me semble, la verité des détails que Joli nous donne de la vie domestique du Cardinal; détails où l'on trouve des choses si singulieres & je l'ose dire, si extraordinaires, que l'on a de la peine à concilier le double caractère qu'on croit reconnoitre dans

le Cardinal. Mais outre qu'on ne sauroit douter de la vérité des faits considérés en eux-mêmes, sans taxer Joly d'être le plus hardi menteur qui ait jamais paru dans le Monde, la naïveté du recit la simplicité des details me paroissent établir suffisamment la vérité de ce qu'il raconte. Et ne sait, on pas aussi combien la vie privée des grands Hommes est différente du caractère qu'ils sont obligés de soutenir dans le Public. *Suetone* nous en donne des exemples dans la Vie d'Auguste & de quelques autres Empereurs Romains: *Comines* dans celle de Louïs XI. Ces mêmes d'*isparates* se trouvent dans la Vie de Charles Quint, de Henry IV. de Louïs XIV. même, & l'on en trouve des exemples dans les *Mémoires* de l'Abbé *de Choisy*.

Jene dis rien de la maniere d'ecrire de *Joli*; elle est pure, & son stile peut passer pour assez correct: mais il n'a pas cette hardiesse d'expression, ni cette liberté de Langage qui régne si heureusement dans les *Mémoires du Cardinal de Retz*; cela, naît avec les gens

gens de Cour, & la délicateſſe avec laquelle ils ſont élevés dès le berceau paſſe bien-tôt dans leur imagination. C'eſt un avantage qui les a diſtingués de tout tems, & qui les mettra toujours au deſſus des Beaux-Eſprits de Cabinet, & de ces Ecrivains exacts qui n'oſent pécher contre les règles du Stile.

Il ne me reſte qu'à dire encore deux mots des Remarques que j'ai ajoutées. J'en ai pris qnelques unes de l'Edition de Paris publiée en même tems que ma premiére Edition ſous le nom de *Leers*, Libraire de Rotterdam ſuppoſé encore en vie, quoique mort quelques années auparavant. Pluſieurs de ces Remarques renferment ce que les Critiques appellent des *Variantes*, ou *Variæ Lectiones*; mais la plus grande partie de ces Remarques contien principalement des particularités hiſtoriques, qui ſuppléent à *Joly*, l'éclairciſſents, & le concilient avec les *Mémoires* de pluſieurs Auteurs diſtingués qu'on a publiés de notre tems. J'oſe me promettre à moi-même de ſubir patiemment, & ſans frayeur le jugement

ment du Public au cas qu'il condamne mon travail comme inutile ou mauvais. A l'égard de ces prétendus Beaux-Eſprits de notre tems, qui ſe croyent nés juges du mérite d'autrui, parce qu'ils ont l'heureux talent de revêtir une penſée ſouvent triviale d'expreſſions brillantes & legéres; & cela avec plus de diligence qu'un Garçon Tailleur ne fait ſon Ouvrage; à l'égard, dis-je, des gens de cet ordre, ils me permettront bien de récuſer leur jugement; quelque peine qu'ils ſe donnent auprès du Public, pour l'obliger à les établir juges en dernier reſſort dans la République des Lettres ils n'y parviendront jamais, ils nont que pour un tems les ſufrage d'une partie du public. On ſe dégoûte bientôt d'eux, comme du'ne mode biſarre; après quoi la conſolation qui leur reſte; c'eſt d'avoir mis au jour une douzaine de Livrets avec lesquels ils ont gagné dequoi vivre & ſe divertir pendant quelque tems.

Ces Vers acheveront de donner leur caractère.

Sur la maniere d'écrire des François modernes.

JE cesse de chantes des airs
Pour Cloris & Lizette.
Je ne veux plus devoir mes vers
Qu'au Dieu de la guinguette.
Muse sortés de ce flaccon,
C'est ici le permesse
Inspirés moi, donnés le ton
A mon aimable yvresse.

⚜

Montrés moy du stile leger.
L'amusement frivole
Excités ce feu passager
Qui petille & s'envole
Le Bon sens, l'esprit de jadis
N'ont qu'une vaine amorce,
Et je ne veux dans mes écrit;
Que des ombres sans force.

⚜

Au cabaret de mes bons mots
Je forme l'harmonie.
Une table sur deux tretaux
Vaut bien l'Academie.
Je vole au cours pour animer
Ce qu'ici je compose
Au Caffé j'aprens à limer
Et mes vers & ma prose.

⚜

J'ai fait: aproches imprimeur;
Medi tons sur le titre.
Je tiens un avis au lecteur
Précedé de l'Epitre.

Ab.

Ah! tout brille dans ce recueil,
Le gracieux, l'utilo,
Et je ſuis garand pour l'acceuil
De la Cour, de la Ville.

⚜

Vite aportés deux cens Louis,
Votre fortune eſt ferme.
Vous doutes? il ſera ſans prix
En quinze jours de terme.
Au publics fruit de mes travaux
Montrés vous divin livre,
Je vous ai tiré du cahos,
Et vous me faites vivre.

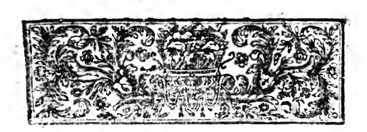
⚜

J'accourcis, je copie au net
Un ſavantas énorme;
Je mets ſon ſavoir au cruſet,
Je le moule & reforme.
Si de la reputation
Il me faut la fumée,
Venés cabales, a mon nom
Donner quelque durée.

⚜

C'eſt ainſi que doit s'établir
Ma ſubtile ignorance.
Vieux Docteurs, je pretens polir
Votre lourde ſcience.
Liſés admires mes livrets.
Infaillibles Chimiſtes,
J'ai, pour diſtiller vos ſecrets,
L'alambic du Copiſte.

ME-



MEMOIRES DE MONSIEUR JOLY,

SECONDE PARTIE.



MONSIEUR le Prince arriva à Paris le 11. Avril 1652. ſuivi du Duc de la Rochefoucault & de quelques autres Seigneurs en petit nombre, ayant été obligé de ſe ſervir du paſſeport du Marquis de Levy, pour faire ſon voyage avec moins de riſque, & de ſe mettre à ſa ſuite en qualité de cornette, ſous la conduite d'un Genrilhomme nommé Ste. Hipolite qui connoiſſoit parfaitement les chemins. Un ſoir qu'ils étoient à ſouper chez un vieux Gentilhomme, il arriva qu'en buvant le Maître, qui ne connoiſſoit pas les principaux de ſes hoſtes ſe mit à dire pluſieurs verités (a) aſſez drô-

(a) Liſ. verités anecdotes.

drôles de la maison de S. A. qui les ignoroit sans doute, & qui l'embarasserent assez, aussi-bien que le Duc de la Rochefoucault qui y avoit bonne part. Le Marquis de Levy eut beau faire pour empêcher ce Gentilhomme de continuer : il ne fut pas possible de retenir sa langue, ni de l'empêcher de dire tout ce qu'il savoit. Cependant ces histoires, quoique vraies & très offençantes, ne troublerent point la fête. Mr. le Prince fit bonne contenance & fit semblant d'en rire comme les autres; & le lendemain, comme si de rien n'eut été, ils continuërent leur voyage, S. A. raillant les uns & les autres sur leurs avantures. On remarqua entr'autres choses, qu'étant prêt de joindre son armée, il dit à Chavagnac, qu'il avoit desja changé de maitre, & qu'il pourroit bien encore en changer: à quoi ce Gentilhomme repartit brusquement, qu'il étoit vrai, & qu'il en changeroit jusqu'à ce qu'il en eut trouvé un bon, ce qui arriva effectivement peu de tems après. Mr. le Duc d'Orleans fut au devant de Mr. le Prince une lieüe hors de la Ville & le mena le lendemain au Parlement, où ils protesterent tous deux que ce qu'ils avoient fait étoit pour le service du Roi, le bien public & le repos du Royaume; après quoi Mr. le Prince prenant la parole dit, qu'il venoit remercier le Parlement, de la surseance qu'il avoit accordée de la declaration publiée au nom du Roi contre lui; qu'il prioit la compagnie d'être persuadée que son intention n'étoit point de troubler l'Etat; qu'il n'en auroit jamais d'autre que d'employer sa vie au service du Roi, comme il avoit desja fait; & qu'il étoit prêt de mettre les armes bas, dès que le Cardinal Mazarin seroit hors du Ro-

yaume

yaume & que les arrêts donnés contre lui auroient été exécutés; priant que sa declaration fut enregistrée & qu'on lui en donnât Acte. Ces discours specieux fut fort applaudi & fit des impressions. avantageuses dans là plus part des esprits pour lui : d'autant plus que dans le même tems, la Cour soutenoit ouvertement le Cardinal Mazarin, & que S. M. n'avoit jamais voulu souffrir la lecture des remontrances du Parlement, malgré les instances des Deputez; s'étant contentée d'y repondre par une Lettre de Cachet, avec une Declaration qui portoit, que toutes les procedures, informations & arrêts contre le Cardinal Mazarin seroient envoyés au Garde des Sceaux, pour y être pourvû ainsi que le Roi aviseroit bon, & que cependant l'exécution des arrêts & celle de la déclaration donnée contre lui le 6. Septembre seroit sursise. Le Parlement s'étant assemblé (a) pour déliberer, les avis se trouverent partagés pendant plusieurs jours, mais enfin il fut arrêté que les mêmes Deputés retourneroient à la Cour & feroient toutes les instances possibles pour obtenir la lecture des remontrances en presence de S. M. & (b) que, pour en avoir reponse, la déclaration de M. le Duc d'Orleans, & de Mr. le Prince seroit aussi portée à S. M. & envoyée aux autres Parlements & Compagnies souveraines qui seroient priées d'envoyer aussi leurs Deputés à la Cour; qu'enfin il seroit fait une assemblée generale en la Maison de Ville; où

(a) Lis. pour deliberer sur tout cela.
(b) lis. & pour en avoir reponse; que la déclaration &c.

où S. A. R. & Mr. le Prince feroient priés de faire une declaration femblable à celle qu'ils avoient faite au Parlemenr, & l'affemblée de Ville conviée d'envoyer auffi des Deputez, pour demander tous enfemble l'éloignement du Cardinal Mazarin. Tout cela fut exécuté. M. le Duc d'Orleans & M. le Prince ayant été réïterer leur déclaration à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aydes, & à la Maifon de Ville, on y prit des refolutions conformes à l'Arrêt du Parlement, mais d'une maniére qui fit juger qu'ils ne prenoient ce parti qu'avec peine, & par pure complaifance pour les Princes. Le Sr. de Nicolaï Premier Prefident de la Chambre des Comptes, (a) dit même que leurs remontrances feroient inutiles, & (b) qu'ils féroient mieux de s'en remettre à un bon accommodement : à quoi quelques Maitres des Comptes ajouterent, que le mieux feroit de dé-

(a) Lif. dit même à S. A. R. &c

(b) qu'elle féroit mieux &c.

(c) On fait repondre le Prince en ces termes au Prefident Amelot „ J'ai pris les armes pour les véritables „ interets du Roi: mais je regarde Mazarin comme „ fon ennemi; puis qu'il eft celui de l'Etat. M. Talon dans fes Memoires raporte, que M. Amelot reprocha en face à M. le P. „ qu'il étoit declaré criminel de leze Majefté ... qu'il avoit fait battre le „ tambour dans Paris, & levé des troupes contre le „ fervice du Roi „ que M. le P. fe trouvant ofenfé de ce reproche lui demanda s'il faifoit ce difcours de fon chef, ou par ordre de fa Compagnie; à quoi M. Amelot repliqua „ qu'en fa place il avoit droit de dire fon „ fentiment, & n'avoit jamais été defavoué par fa „ Compagnie „ M. le Prince nia qu'il eut fait batre le tambour dans Paris &c.

défendre toute levée de gens de guerre sans permission du Roi. Le Sieur Amelot Premier President de la Cour des Aydes prit même la liberté de dire en face (a) à Mr. le Prince, qu'il s'étonnoit fort qu'après avoir triomphé si glorieusement des ennemis de l'Etat, il eut voulu se liguer encore avec eux contre S. M. & que non content de cela il vint encore en triompher devant la Compagnie.

La Deputation generale qui se differoit de tour en jour découvroit encore mieux la veritable disposition des esprits; chaque corps cherchant des pretextes pour reculer, particulierement celui de la Ville qui porta ses plaintes au Parlement, de ce que les ponts de Charanton, de St. Cloud & de Neuïlly avoient été rompus par ordre des Princes, ce qui empéchoit de faire venir des vivres à Paris. Cette plainte fit du bruit, qui cependant fut appaisé, quand on sçeut que les troupes du Roi étoient à Melun & à Corbeil.

Cependant Mrs. les Princes voyant que les Deputez ne partoient pas, envoyerent à la Cour Mrs. de Rohan, de Chavigny & de Goulas, pour y faire les mêmes declarations & pour conferer des moyens de parvenir à la paix; mais avec ordre de ne point voir le Cardinal Mazarin. La Reine d'Angleterre contribua beaucoup à leur faire prendre cette resolution dans une visite qu'elle rendit à S.. A. à qui elle dit, que (a) le Roi de la Grande Bretagne son Fils étant

(a) Charles second refugié en France, retabli dans ses Etats après la mort de l'usurpateur Cromvel. C'étoit un Prince d'un génie porté au libertinage & à la debauche

étant allé saluer le Roi à Corbeil, avoit de lui même proposé une conference que S. M. accepta, pourvû que les Priuces en fussent d'accord: ce qui les obligea de faire cette demarche, pour faire connoître qu'il ne tenoit pas à eux que la paix ne se fit, quoi qu'ils jugeassent bien que cette proposition étoit un artifice de la Cour, afin d'arrêter le cours des affaires présentes. En effet ces Messieurs s'étant rendus à St. Germain, où la Cour étoit arrivée, y firent leurs declarations, mais on n'y eut aucun égard & ils revinrent sans rien faire, quoi qu'ils eussent veu le Cardinal; ce qui devoit rendre les affaires plus faciles. Mais ce Ministre ne cherchoit qu'à engager des negociations inutiles & sans fin, pendant lesquelles il esperoit de fatiguer ses ennemis & de venir à bout de ses desseins. Ainsi les Princes ne penserent plus qu'à presser l'exécution du dernier Arrêt. Le Procureur General fut envoyé à St. Germain demander un jour pour l'audiance des Deputés, ce qui lui fut enfin accordé après plusieurs remises. Toutes les Compagnies allerenr donc à St. Germain l'une après l'autre. La Chambre

che entêté du pouvoir arbitraire; qui commença Angleterre ce que Jaques II, son frere essaia de perfectionnér & de finir aux dépens de sa Couronne. Aux defauts que je viens d'indiquer Charles II. joignoit une facilité étonnante à se livrer aux mauvais conseils; qui lui firent faire les fautes les plus capitales, comme par exemple les ventes de Dunquerque & de Tanger: sur quoi un des plus beaux Esprits de la Cour disoit „ „ J'admire le Roi d'Angleterre qui s'érige en marchand de Villes & qui vend *Tanger* après qu'il „ a vendu Dunquerque. Si j'etois en sa place, je „ vendrois encore Londres qu'il a presque moins de „ sujet de garder que tout le reste „

bre des Comptes ni la Cour des Aydes n'y furent pas bien receuës, malgré ce que leurs premiers Presidens avoient dit anx Princes. Le Corps de Ville fut le mieux traité, la Cour sachant que la plupart de ceux qui le composoient étoient entierement dans ses interêts. A l'égard du Parlement, S. M. consentit après quelques difficultés, à entendre la lecture de leurs remontrànces contre le Cardinal Mazarin, feignant d'accorder cette grace aux prieres de la Reine, après quoi on dit aux Deputés, que le Roi y féroit reponse dans quelques jours, quand il en auroit communiqué avec son Conseil: & à l'égard de l'éloignement des troupes, on dit que le Roi avoit mandé le Marechal de l'Hospital, & envoyé un passeport à S. A. R, pour telle personne qu'il lui plairoit d'envoyer, afin de conferer des moyens les plus propres pour cela.

Ce procedé n'étoit qu'une veritable feinte, & une affectation assés marquée de tirer les choses en longueur, afin de profiter du benefice du tems, (a) sur lequel le Cardinal faisoit toûjours un grand fond. Maïs ce tems ne fut pas si long qu'il l'auroit souhaité, à cause des instances

(a) On trouve ce qui suit dans une note de l'Edition de Paris ,, Il se moquoit quelquefois avec ses ,, confidens de la crédulité de ceux qui attribuoient ,, à son esprit & à son adresse quantité d'evenemens ,, favorables qu'il ne devoit qu'au tems & au hazard. ,, Il disoit qu'il lui étoit souvent arrivé qu'apres a- ,, voir tourné son esprit en tout sens, pour trouver ,, quelque expedieut decisif, sans pouvoir en venir ,, à bout, il avoit tout abandonné au caprice de la ,, fortune, qui disposoit admirablement toutes choses ,, à une fin heureuse ,,

ces des Princes qui ne lui donnoient point de relache. Car dés que les Deputés furent de retour, on delibera auſſi-tôt ſur ce qui s'étoit paſſé à St. Germain, & il fut arrêté que les mêmes Députes retourneroient, pour preſſer une reponſe plus poſitive, qui fut que Sa M. nommeroit des Commiſſaires pour conferer avec eux, ou avec ceux que le Parlement voudroit nommer, des moyens de retablir la tranquilité publique, & l'autorité du Roi. (a) C'étoit l'efet de l'avis qu'on eut de l'entrée du Duc de Lorraine en France avec 7. ou 8000. hommes, ſans quoi la Cour ne ſe feroit peut être pas relachée juſques là. Ce n'eſt pas qu'il ne ſe fut paſſé bien des choſes pendant le ſejour de ſaint Germain, qui pouvoient donner de l'inquiétude au Cardinal; quoiqu'il en fut arrivé auſſi beaucoup qui entretenoient ſes eſperances. Il ne ſe paſſoit guéres de jour que le même peuple ne donnât des marques de ſon zele pour (b) les Princes, & de ſa fureur contre le Cardinal Mazarin. Le Pre-

(a) Liſ. Cette reponſe fut rendue le 4. Juin à Melun, où le Roi étoit allé ſur l'avis qu'on eut &c.

(b) Vne choſe qui gagna pour lors l'affection du peuple de Paris à M. le Prince fut la devotion de S. A. à la deſceute de la Chaſſe de Ste. Genevieve que le peuple avoit demandée pour chaſſer le Card. Mazarin & pour obtenir la paix. Pendant la proceſſion M. le Prince fut toûjours au millieu de la populace, courant avec empreſſement aux Chaſſes, faiſant baiſer ſouchapelet & n'ouoliant aucune grimace de bonne femme. Quand Ste. Genevieve parut, tout à coup il ſe mit à genoux, & ſe relevant enſuite avec tout l'emportement d'un fanatique, il ſe jetta au milieu des Prêtres, baiſa cent fois la ſainte Chaſſe, & la fit baiſer & rebaiſes

Prevost des Marchands & tout le Corps de Ville en (a) fut attaqué en plusieurs rencontres, particulierement une fois en sortant du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligés de se refugier dans quelques maisons au bout de la ruë de Tournon & d'abandonner leurs carosses qui furent mis en pièces par cette canaille. Cela seroit aussi arrivé à leurs personnes, s'ils ne s'étoient heureusement mis à couvert de leurs insultes. Le Cardinal de Retz n'étoit pas plus épargné que les autres, quand il étoit obligé d'aller dans ce (b) quartier: & comme les partisans de M. le Prince l'avoient principalement en butte, il auroit couru plus de risque que personne, & il n'en auroit pas été quitte pour des injures qu'il essuyoit souvent, s'il n'avoit eu à sa suite des gens en état de le deffendre. Cependant la plus part des Bourgeois savoient fort bien qu'il n'avoit pas dans le cœur pour le Cardinal Mazarin tous les sentimens dont il étoit accusé. Ces emportemens du peuple donnoient au Cardinal Mazarin de violentes inquiétudes & des apprehensions, dont il étoit naturellement assez susceptible. De plus on affichoit tous les jours de nouveaux placards, & on imprimoit de nouveaux libelles contre lui & contre la Cour. Et bien que le Cardinal de Retz y fit (c) repondre &

ser par son Chapelet. Pendant toute cette momerie, le peuple crioit, *ah! le bon Prince hé! qu'il est devot! Dieu le benisse!* mais au *Diable soit le Mazarin.*

(a) Lis. furent attaqués.

(b) Lis. dans ce quartier là.

(c) Le Cardinal de Retz a raporté dans ses Memoires les titres de plusieurs de ces écrits, entre lesquels il y en avoit aussi de la façon de Sarazin, de Patru &

& y repondit souvent lui même d'une maniere beaucoup meilleure que celle des attaquans, il restoit toujours tant de chaleur & d'animosité dans le même peuple, qu'il y avoit lieu de craindre qu'on n'en vint enfin aux dernieres extrémités.

Il est vrai que les partisans de la Cour appuyés des bons Bourgeois & de la plus grande partie des honnêtes gens faisoient ce qu'ils pouvoient pour rabattre les coups, & pour disposer les esprits à un accommodement: ce qui parut assez sensiblement, lorsque le Duc d'Orleans proposa de faire garder les portes de la Ville par les Bourgeois, sous prétexte d'empêcher les desordres. Car le Gouverneur, le Prevôt des Marchands & les Echevins s'y opposerent d'abord très fortement, mais enfin ils y consentirent sur un ordre du Roi qui fut donné de concert avec les principaux chefs de la Ville, qui promirent de si bien prendre leurs mesures, que la Cour, bien loin d'en souffrir, en pourroit tirer de grands avantages. Le Duc d'Orleans fit une autre tentative pour se rendre maître de la Ville, qui ne fut pas mieux reçeuë. Sous prétexte de veiller à la sureté du Par-

& de Joli Auteur de ces Memoires. Je ne saurois m'empécher de raporter ici le titre original d'un écrit publié contre le Card. Mazarin en 1652 par Du Bosé-Montandré, appellé Montardet dans les Memoires du Cardinal de Retz. Cet homme, qui étoit Auteur pour & contre, s'avisa d'intituler son écrit, *L'exorciste de la Reine, faisant voir que la Reine est possedée par le Mazarin, & que ses inclinations sont esclaves sous la tyrannie de ce letin de Cour.* Voi. au sujet de *Montardet*, *ou* Montaudré la *Bibliotheque historique de France par le* P. le Long. On y trouve qu'il mourut de fort vieux & que sur la fin de ses jours il faisoit des sermons pour subsister.

Parlement, qui se trouvoit exposé comme les autres aux insultes de la Canaille, il fut proposé de se reposer de ce soin sur S. A. R. mais on jugea que ce nouveau pouvoir étoit d'une trop grande consequence, & qu'il alloit à deposseder les Magstrats & à changer le cours ordinaire du gouvernement. M. le Prince tâcha aussi, mais inutilement, de faire prendre les armes aux Bourgeois, à l'occasion de l'attaque de saint Cloud par M. de Turenne. Il monta aussi-tôt à cheval & courut par les rues, pour exciter le peuple à le suivre, pour aller au secours de cette place, mais il ne put débaucher que quelques volontaires de la Ville, avec lesquels, au l.eu de tourner du côté de saint Cloud, il tourna du côté de saint Denis dont il se rendit maître sans beaucoup de peine. Entreprise qui fut anssi-tôt desavouée par la Ville, laquelle écrivit au Roi, que cette sortie s'étoit faite sans ordre. D'ailleurs cette Ville fut reprise dès le lendemain par les troupes de S. M. qui l'abandonnerent ensuite, temoignant se mettre peu en peine de ce poste.

Après ce desaveu de la Ville, qui faisoit assez connoitre la disposition des esprits, le Parlement fit une autre démarche qui n'étoit pas moins considerable, en s'oppofant avec beaucoup de fermeté au dessein que S. A. R. avoit formé de conduire solennéllement le Duc de Lorralne au Palais & de ie faire entrer au Parlement, ce que la Compagnie ne voulut jamais souffrir : de sorte qu'il fut obligé de s'en desister. Ces divers incidens tenoient les esprits eu suspens de part & d'autre, & pendant que Mrs. les Princes faisoient tous leurs efforts pour

se

se rendre maitres du Parlement & de la Ville, les partisans de la Cour tachoient de disposer les choses à la paix, & au retour du Roi. Ce fut dans cette vuë, que le Prevôt des Marchands & les Echevins proposerent au Parlement de faire une (a) procession generale pour la paix avec la chasse de Ste. Genevieve patrone de Paris; attendu que ces actions exterieures de Religion sont souvent de grans effets sur les esprits des peuples dans des conjonctures douteuses & embarassantes. Cette ceremonie se fit avec toute la pompe & tout l'apareil imaginables, le Parlement, toutes les Cours souveraines, le Corps de Ville & generalement tous les Corps Ecclesiastiques & Seculiers y ayant assisté: ce qui ne servit pas peu à inspirer des désirs de paix à tout le monde. Le Parlement commença donc à tourner ses deliberations de ce côté-là, & disposer les esprits à la conference, que la Cour desiroit & que les Princes éloignoient toûjours autant qu'il leur étoit possible, dans l'esperance que l'armée du Duc de Lorraine qui étoit vers Brie-comte-Robert, les mettroit bientôt en état de donner la loi. Mais ils furent bien surpris, lors qu'ils apprirent que ce Duc (b) s'étoit retiré à la premiere nouvelle de l'aproche du Vicomte de Tutene, qui ayant fait passer en diligence l'armée du Roi sur le pont de Corbeil, après avoir levé le Siége d'Etampes, s'étoit mis en état de l'attaquer, a-

(a) Sur cette procession voi. la note qui est à la page 8.

(b) L'accommodement se fit le 16 Juin 1652 Voiés ce que M. Talon dit de cette retraite danr ses Memoires Le Duc n'y eut d'autre profit que celui de se retirer sans perte.

avant que l'armée des Princes pût le joindre. De maniere que le Duc de Loraine se trouvant pressé donna les mains à un accommmodement avec la Cour, dont le Roi d'Angleterre fut mediateur, sans autres conditions que de le laisser retourner d'où il étoit venu, sans le poursuivre, quoique le bruit courut, qu'il s'étoit laissé gagner par une somme d'argent assez médiocre. Mais la verité est que la necessité le reduisit à prendre ce parti, se sentant beaucoup plus foible que Mr. de Turenne, & sachant bien que le dessein des Espagnols n'étoit pas de donner des batailles en faveur de Mr. le Prince. Ainsi S. A. qui s'étoit avancé à son secours fut obligé de retourner promptement sur ses pas & de mener ses troupes à St. Cloud. Cependant les Députez du Parlement ayant suivi la Cour à Melun, en raporterent une nouvelle reponse du Roi, par laquelle Sa Majesté commença de déclarer que son intention étoit de consentir à l'éloignement du Cardinal, quoi qu'elle fut persuadée que les Princes ne se servoient de son nom que pour colorer leurs mauvais dessens. C'est pourquoi Sa Majesté demandoit, si en congediant le Cardinal, les Princes renonceroient à toutes sortes d'intrigues, sachant bien que le traité avec les Espagnols étoit general, & ne l'assujettissoit point à mettre (a) les armes bas. En cas de l'éloignement du Cardinal le Roi demandoit aussi, si les Princes n'éxigeroient point autre chose de lui; s'ils rentreroient dans leur devoir aussi-tôt après, eux & leurs partisans; & s'ils s'en-

(a) Lis. à mettre les armes bas en cas de l'éloignement du Cardinal. Le Roi &c.

s'engageroient de congedier inceſſamment toutes leurs troupes, ſoit Françoiſes ſoit étrangeres, & de ſoumettre à ſon obéiſſance toutes les places dont ils étoient les maitres, & les villes rebelles, comme Bordeaux &c. Les Princes firent ce qu'ils purent pour ſe diſpenſer de repondre preciſement à toutes ces queſtions, inſinuant que c'étoient des artifices du Cardinal Mazarin. Mais enfin après pluſieurs deliberations ils furent obligez de ſe conformer aux deſirs du peuple, & de promettre qu'ils exécuteroient de bonne foi ces articles dés que S. M. auroit éloigné le Cardinal: ſachant bien que s'ils ne l'avoient pas fait, on auroit paſſé outre, & que la Maiſon de Ville auroit pris des meſures avec le Gouverneur pour arrêter la populace inſolente & pourvoir à la ſureré du Parlement & de la ville.

M. le Prince remarquoit auſſi que S. A. R. commençoit à ſe rebuter de ces deſordres continuels, & jugeoit que ſi la Cour prenoit la reſolution de lui accorder quelque ſatisfaction apparente ſur le fait du Candinal Mazarin, il ne lui ſeroit pas poſſible de le retenir d'avantage, non plus que la pluſpart de ſes partiſans, qui ne cherchoient que des prétextes pour ſe tirer d'intrigue, ſans ſe mettre en peine d'être trompés. Auſſi la dëclaration des Princes ayaut été dreſſée, le Parlement ordonna qu'elle ſeroit inceſſamment portée au Roi par des Députés qui ſéroient entendre à S. M. que la Compagnie étoit entierement diſpoſée à faire de leur part tout ce qui ſeroit neceſſaire pour acheminir les choſes a un bon accommodement. Cet arrét contribua beaucoup à ruiner les affaires de M. le Prince; & fit extraordinairement crier ſes

ses Emissaires, qui firent ce jour là & les suivants beaucoup plus de bruit à la sortie dn Palais, qu'ils n'avoient encore fait. Cependant il n'arriva point de desordre, parce que le Prevost des Marchands & les Echevins faisoient tous les jours monter des Compagnies Bourgeoises à la garde de toutes les avenuës du Palais pour la sureté du Parlement. Précaution à laquelle on eut assez de peine dans les commencemens à s'accoutumer, & qui couta la vie à près de 40. personnes sur le quay des Orfevres, par l'insolence de quelques Bourgeois du quartier, qui se mirent à crier Au Mazarin sur une Compagnie de la Colonelle du Sr. Menardeau Champré Conseiller de la Grand' Chambre, qui marchoit du côté de la petite porte du Palais, vis à vis le logis du premier President. Il est vrai que tout le monde connoissoit ce Colonel pour être fort attaché aux interêts du Cardinal & duns des sentimens tout à fait opposés à ceux du peuple. Cependant les cris redoublés de Mazarin ayant eté suivis d'une décharge que fit sur eux la Compagnie qui gardoit la chaine devant le Cheval de bronze, ils y repondirent de maniere que les auteurs de l'insulte eurent lieu de s'en repentir. Cette Garde Bourgeoise ayant été bien retablie rassura les partisans de la Cour & ceux qui desiroient la paix, qui commencerent à se declarer si ouvertement & en si grand nombre, que ceux de Mr. le Prince avec tous leurs mouvemens ne purent parvenir à lui faire ouvrir aucune des portes de Paris, lorsque M. de Turenne l'obligea ce chercher une retraite sous les murs de cette grande Ville; quoi qu'il se presentât successivement

cessivement à celle de la Conference, (a) de St. Honoré de St. Martin, jusqu'à celle de St. Antoine. Celle-ci lui fut enfin ouverte par les sollicitations de Mademoiselle & par son autorité; après qu'elle eut obligé les troupes du Roi à se retirer, en faisant tirer le Canon de la Bastile sur elles; ce qui fut le salut de M. le Prince, & de toute son armée. Sans cela elle auroit été ensierement defaite sous les yeux de la plus part des Bourgeois de Paris, qui ne faisoient que s'en rire, plusieurs ayant même tiré sur ses troupes, & quelques uns ayant été assez hardis pour se vanter d'avoir tiré sur sa personne. M. le Duc d'Orleans ne s'en émeut pas beaucoup davantage, & ceux qui l'environnoient ne purent jamais obtenir de lui de sortir dans les ruës pendant la bataille, pour marquer qu'il y prenoit interêt. Après cette action le Prevôt des Marchands & les Echevins encouragés par le succès des armes du Roi prirent cette occasion pour convoquer l'assemblée generale qui avoit été ordonnée par le Parlement, où ils inviterent ceux de tous les Corps qu'ils savoient le mieux intentionnés pour la paix, dans la resolution de leur proposer le retour du Roi pur & simple, sans aucune condition; ce qui auroit été certainement arrêté, si Mrs. les Princes avertis de leur dessein ne s'étoient rendus à cette assemblée pour s'y opposer. L'entreprise étoit difficile: c'est pourquoi Mr. le Prince qui connoissoit la disposition des esprits, ayant jugé qu'il tenteroit inutilement de les faire entrer dans ses sentimens par les voyes ordinaires, resolut d'emporter leurs suffrages par force, & en les intimidant.

Dans

(a) On lit dans d'autres Editions de L'Honoré, de Richelieu &c.

Dans cette veuë il fit entrer dans la Ville un grand nombre d'Officiers & de (a) Soldats, lesquels s'étaut repandus aux environs de l'Hôtel de Ville se mêlerent avec le même peuple & les Emissaires ordinaires de S. A. mettant ensuite de la paille à leurs chapeaux, comme ils avoient fait le jour de la Bataille de saint Antoine Ils forcerent peu à peu tous ceux qui passoient, de prendre la même marque, ce qui devint si commun & (b) si necessaire, que personne n'osoit paroître sans en avoir, sans en excepter les femmes ni les Religieux. Ce prelude assez manifeste de sédition n'empêcha pas que le Marechal de l'Hospital, le Prevôt des Marchans, les Echevins & la pluspart de ceux qui avoient été invités ne se trouvassent à l'Hôtel de Ville à deux heures après midi: mais ce ne fut que pour remettre la partie, en vertu d'une lettre de Cachet de S. M. dont le Marechal étoit porteur, ce qui ayant eté approuvé de la plus grande partie des députés, Mrs. les Princes furent obligés de se retirer, après avoir remercié la Ville du passage qu'on avoit accordé à leurs troupes, & leur avoir fait des offres de service. Mr. le Prince ayant dit tout haut en sortant qu'il n'y avoit dans l'assemblée que des Mazarins qui ne cherchoient qu'à prolonger les affaires, ses partisans, qui n'attendoient que le moindre signal de sa part, se mirent à crier qu'il falloit les assommer tous: & en même-tems ils coururent en foule à la porte

(a) Lis. de Soldats deguisés &c.
(b) Lis. & si necesfaire pendant quelques jours, & plus bas, sans en avoir, non pas même les femmes, ni &c.

te de l'Hôtel de Ville pour y entrer de force mais ils en furent heureusement empêchés par les Archers qui trouverent le moyen de la fermer.

Cet obstacle, bien loin d'arrêter la fureur des séditieux, ne fit que les animer d'avantage, & pendant qu'une partie d'entr'eux tiroient dans les fenêtres de la Maison de Ville, les autres aportérent du bois pour brûler la porte; de sorte que les Archers & les Gardes du Marechal ayant été obligés de se rerirer, ceux de l'assemblée se cacherent ou tâcherent de se sauver comme ils purent au travers de la foule déguisés en differentes manieres, ce qui n'empêcha pas qu'il n'y en eut plusieurs de massacrés, entr'autres les sieurs le Gras Maître des Requêtes, Ferrand de Savari & le Fevre Conseillers au Parlement & Miron Mre. des Comptes, tous ennemis declarés du Cardinal Mazarin. Enfin l'animosité du peuple étoit devenuë si grande, que le Curé de St. Jean s'étant avisé de porter le St. Sacrement dans la Greve, pour tâcher de les retenir dans le respect, ils le menacerent de le tuer lui même, s'il ne se retiroit promptement.

Après tout cette rage ne fut pas si universelle, que plusieurs des mutins qui paroissoient les plus échaufés ne s'employassent eux-mêmes à sauver ceux des deputés qui étoient de leur connoissance. Le Prevôt des marchands & le Sieur de la Barre son fils furent sauvés de cette sorte par des batteliers qui rendirent service à plusieurs autres pour de l'argent. Le Marechal de l'Hospital, que le danger menaçoit plus que personne, (a) fut obligé de se deguiser pour se de-

(a) Il changea d'habit avec un huissier. après avoir mis son cordon bleu dans la poche.

derober à la fureur du peuple, mais il ne pût bien faire si qu'il ne fut reconnû par le Sieur Dauvilliers, le même qui avoit garanti le Coadjuteur à la jouruée du Palais contre une main armée d'un poignard, & ce Dauvilliers fut peut être la cause de son salut. Car ce Gentilhomme, avec l'aide d'un valet de chambre d'un de ses amis, qu'il remarqua entre les seditieu xl'epée à la main, l'ayant tiré heureusement de l'Hôtel de Ville le mena chez un Bourgeois de sa connoissance, d'où ils le conduisirent chez lui pendant la nuit, avec un nouveau risque, auquel ils ne s'étoient pas attendus: le Marechal, quoique deguisé, ayant été reconnû par un Cabaretier de la Cabale de Mr. le Prince proche la Croix du Tiroir, qui se mit aussi-tôt à crier pour donner l'alarme au quartier. Dauvilliers qui le connoissoit s'étant approché de lui, lui fit croire qu'il se méprenoit; & passant vite leur chemin ils arriverent heureusement à l'Hôtel de l'Hospital.

(a) Pendant tout ce tumulte le Duc de Beaufort & le Marquis de la Boulaye étoient dans une maison à la Greve, d'où ils regardoient froidement ce qui se passoit, sans secourir personne, jusqu'à dix heures du soir, que S. A. R. envoya (b) Mademoiselle pour sauver quelques

(a) On trouve dans l'édition de Paris la note suivante „ Bien des politiques crurent que parmi les mutins „ il y avoit des gens devoués à la Cour, qui les animoient exprès pour degouter les Bourgeois des Princes, qui passoient pour être les auteurs de cette violence, parce qu'on avoit entendu des gens crier, „ *A moi Bourgogne, à moi Condé* „

(b) Cette note est aussi de l'Editeur de Paris „ Mademoi-

feditieux affez à propos pour eux, attendu que plufieurs Compagnies Bourgeoifes qui avoient eû le tems de fe reconnoitre commençoient à marcher de ce côté là pour delivrer ceux qui étoient enfermés; dans le deffein de faire main baffe fur les rebelles, en quoi ils auroient apparemment été fecondés de la plus grande partie des habitans, à qui cette action avoit donné de l'horreur.

Quelques jours après S. A. R. fut au Parlement pour tâcher d'excufer cette violence, mais inutilement. La plufpart des Confeillers demeurerent clos & couverts dans leurs maifons, auffi bien que les gens du Roi, qui deferterent le parquet. Le Marechal de l'Hofpital & le Prevôt de leur côté firent déclarer à la Ville qu'ils n'y retourneroient plus, tant que les chofes demeureroient dans l'état où elles étoient. De forte que ce tumulte fufcité par Mr. le Prince nuifit beaucoup à fes affaires, & aliena generalement tous les cœurs des habitans. Cependant dès ce tems là bien des Gens crurent que le Cardinal Mazarin avoit eû beaucoup de part à ce defordre & que par une perfonne gagnée il l'avoit propofé à S. A. comme une action capable d'intimider la Cour, & de lui faire connoître ce qu'il pouvoit dans Paris, ayant envoyé en même-tems des ordres fecrets à fes amis; pour augmenter le defordre & porter la confufion jufqu'au dernier point, afin d'en faire tomber toute la haine fur Mr. le Prince & de le ruiner entierement dans l'efprit des Parifiens: en quoi il reüffit parfaitement bien. On a feu depuis, que ces ordres avoient été expediés par le Sieur Arifte commis du Comte de Brienne Secretaire d'Etat.

D'un autre côté le Cardinal de Retz & ses amis, sans rien savoir de ces ordres secrets, ne negligerent rien pour exciter la haine publique contre Mr. le Prince, par les bruits qu'il faisoient courir de ses negotiatious avec la Cour, avec plusieurs particularités, qui furent toutes assemblées dans un écrit intitulé *les Intrigues de la paix*, dont il fut debité plus de 5000. exemplaires en fort peu de jours.

Mr. le Prince en auroit bien pû dire autant du Cardinal de Retz & de ses amis qui avoient tous leur (a) commerce à la Cour. Madame de Chevreuse avoit des relations avec l'Abbé Fouquet, l'Abbé Charrier avec le grand Prevôt & l'Abbé de Sourches son frere. Madame de Rhodez qui mourut dans ce tems là faisoit elle même ses voyages à la Cour en (b) habits deguisés aussi-bien que Berther & le Baron de Pennâcors parent du Cardinal de Retz, qui tachoient tous les deux de se rendre necessaires & de s'intriguer dans les negociations. Mais comme Mr. le Prince n'étoit pas si bien informé des menées du Cardinal de Retz qu'il l'étoit des siennes, il ne lui étoit pas si aisé de lui dire ses verités, ni d'en tirer les avantages, qu'on prenoit plus facilement contre S. A. R.

La seule ressource de Mr. le Prince étoit donc dans la violence dont il auroit encore bien vou-

(a) Lis. commerce particulier.

(b) On lit dans une note de l'édition de Paris, que „ l'on trouva dans sa garderobe cinq ou six frocs de „ diferens moines, & qu'elle mourut de chagrin, par- „ ce qu'étant allée deguisée en cordelier pour don- „ ner quelques avis au Cardinal Mazarin, celui-ci la „ reçut avec beaucoup de mepris „.

voulu se servir contre le Cardinal de Retz: ce que la pluspart de ses amis aprehendant, Ils convinrent qu'il devoit prendre le parti de la retraite, aussi-bien que le marechal de l'Hospital, & le Prevost des marchans, & qu'il allât à Mezieres ou à Charleville, dont le Marquis de Noirmoûtiers & le Vicomte de Bussi-Lamet (a) parents du Cardinal étoient Gouverneurs. C'étoit le sentimens de l'Evêque de Chaâlons, du Duc de Brissac, du Comte de Montresor, du Marquis de Laigues, de l'Abbé Charrier, & du Sieur d'Argenteüil. Mais aussi-tôt que Joly, qui n'approuvoit pas cette conclusion, eut vû le Sieur de Caumartin, ils resolurent d'exhorter lé Cardinal à tenir ferme, persuadés qu'il perdroit toute sa consideration & son crédit auprès de la Cour & du peuple, dès qu'il seroit hors de Paris, & qu'il suffisoit de le mettre en état de resister à une insulte, en cas qu'on le voulut attaquer. C'est pourquoi le Sieur de Caumartin lui offrit aussi-tôt une somme, de 10000. liv. pour s'assurer d'une bonne Garde, qu'il composa de 100. ou 120. Anlois de la suite du Roi d'Angleterre, que ce Prince voulut bien lui prêter : sans parler de plus de 100. Gentilshommes, dont une partie couchoit dans le petit Archevêché, & les autres dans le Cloitre.

On s'assura aussi de la plupart des Bourgeois des environs, dons les Capitaines promirent de se mettre sous les armes au premier bruit. Il y en eut même des quartiers éloignés; qui donnerent

(a) Lis. parent & plus bas, ils resolurent d'exhorter fortément le Card. de Retz &c.

nerent leur parole, entr'autres le Sieur Houx Capitaine des Bouchers au bout du Pont Notre Dame. On donna ordre aussi aux Curés de faire sonner le tocsin en cas d'allarme, & d'exciter le peuple au secours de leur Archevêque. Outre ces précautions, on prit aussi celle d'ouvrir secrettement des vitres de l'Eglise de Notre Dame, qui repondoient au petit Archevêché, afin qu'en cas de besoin le Cardinal de Retz pût se sauver dans les tours de l'Eglise, où l'on fit provision de mousquets, de bombes, de grenades, avec des vivres pour quelques jours, Tout cela (a) dans un grand secret & par le soin d'un bon Prêtre, qui avoit celui des Cloches, nommé Carré; mais le reste étoit public. Les Soldats faisoient la garde regulierement dans l'Archevêché sous les ordres du Vicomte (b) Lamet & du Marquis de Chateaurenault.

Tous ces préparatifs retinrent les factieux dans le respect, & les empêcherent de s'approcher, comme ils faisoient auparavant, dn quartier Nostre Dame, & d'y continuer leurs insolences. Il y a bien de l'apparence qu'ils produisirent le même effet à l'égard de Mr. le Prince, & que quelqu'envie qu'il eut de (c) le chasser de la Ville, il rompit toutes ses mesures, voyant qu'il ne pouvoit entreprendre de le forcer sans s'exposer à de grands risques. Il jugea donc plus à propos de n'en rien faire, d'autant plus qu'il

(a) Lis. Tout cela se fit.... par le soin d'un bon prêtre nommé Carré qui avoit &c.
(b) Du Vicomte de Lamet.
(c) lis. de chasser le Card. de Retz &c.

qu'il apprehendoit d'offenser S. A R. qui continuoit de l'aimer & de le proteger.

Cependant on amusoit à la Cour les Députés du Parlement, sans leur rendre reponse, dans l'esperance que les Bourgeois irrités des violences de Mr. le Prince se déclareroient contre lui. Mais voyant qu'au contraire il s'étoit rendu maître de l'Hôtel de Ville par l'absence du Marechal de l'Hospital & du Prevôt des Marchands, auxquels il avoit substitué le Duc de Beaufort, & le Sieur de Broussel; il fallut enfin leur repondre. C'est ce que S. M. fit en leur declarant qu'elle vouloit bien consentir à l'éloignement du Cardinal Mazarin, quoiqu'elle vit bien que ce n'étoit qu'un prétexte; à condition que les Princes envoyeroient de Deputez pour traitter d'une bonne paix. Mais le Duc d'Orleans ayant representé que cette reponse étoit captieuse, & que c'étoit un artifice du Cardinal, pour les engager à une conférence qui n'étoit point necessaire, puisqu'ils persistoient dans la résolution de mettre les armes bas sans aucune condition dès qu'il se seroit retiré, le Parlement ordonna que S. M. seroit remerciée très humblement, que ses Deputés insisteroient toûjours à l'exécution de cette promesse; & que Mrs. les Princes seroient priés de leur écrire pour les assurer qu'ils s'en tenoient à leur derniere declaration, & pour les prier aussi de recevoir pour eux les ordres du Roi, sur ce qu'ils auroient à faire après que le Cardinal Mazarin se feroit retiré.

Les termes de ces Arrêts ne satisfirent aucun des deux partis. Ainsi de part & d'autre on continua les voyes de fait, & la Cour ayant fait casser par un Arrêt du Conseil la nomination

du Sieur de Brouſſel à la charge de Prévôt des marchans, les Princes n'oublierent rien, pour ſoutenir ce qu'ils avoient fait, & pour porter les choſes encore plus avant : ce qui ne leur fut pas difficile, la plus part des Conſeillers du Parlement ſe tenant enfermés dans leurs maiſons, & ne voulant plus ſe trouver aux aſſemblées. De ſorte que les Deputés étant revenus de St. Denis, malgré les ordres de la Cour, de la ſuivre à Pontoiſe, & ayant fait leur rapport, le Parlement après pluſieurs deliberations donna un Arrêt par lequel il fut declaré, que S. M. n'étant pas en liberté. S. A. R. employeroit toute ſon autorité pour le tirer d'entre les mains du Cardinal Mazarin, & auroit permiſſion pour cela, de prendre la qualité de Lieutenant Général du Royaume, avec ordre à tous les ſujets de S. M. de le reconnoître pour tel, tant que le Cardinal demeureroit en France ; que Mr, le Prince ſeroit auſſi prié d'accepter le commandement des armées ſous l'autorité de S. A. R. que tous les Officiers du Roi, Capitaines de ſes Gardes, &c. en demeureroient reſponſables avec leur poſterité ; qu'il ſeroit écrit au Roi pour excuſer le retour des deputez, & pour le ſupplier de vouloir bien éloigner le Cardinal Mazarin, ajoutant que l'Arrêt ſeroit envoyé aux autres Parlements, qui ſeroient invités d'én donner de ſemblables.

La Cour caſſa cet Arrêt, mais cela n'empêcha pas le Parlement d'en donner deux autres, dont le premier ordonnoit l'execution de celui qui mettoit la tête du Cardinal à prix, que ſa Bibliotheque ſeroit venduë, & ſes meubles ; que les fermiers de ſes benefices ſeroient contrains de payer entre les mains de certains Banquiers,

pour

pour assurer le paiement de ceux qui trouveroient moyen de se défaire du Cardinal: & le second imposoit une nouvelle taxe sur les Bourgeois pour le payement des troupes, qui fut fixé à la somme de 800000. liv. par la Maison de Ville, & repartie sur toutes les maisons, à raison de 75. liv. par porte cochere, & les autres à proportion. Mais cette taxe ne fut payée que par quelquels uns des Partisans des Princes, & ne servit qu'à indisposer davantage contre eux l'esprit des Bourgeois qui se dispenserent de payer, en disant que l'Arrêt avoit été cassé par le Conseil.

Cependant S. A. R. & le Prince, accepterent les qualités qui leur avoient été données par le Parlement. Ils dépécherent des Lettres Circulaires à tous les Gouverneurs de Provinces & Mr. le Duc d'Orleans établit un Conseil au Luxembourg, où il appella deux Officiers du Parlement, le President de Nesmond, & (a) le Sieur de Longueil, & même M, le Chanceliers,

(a) Ibid. Longueil frere du President de Maisons étoit Conseiller de la Grand' Chambre. Il aimoit l'Etat, mais il aimoit encore plus son argent & sa fortune. Cinquante mille écus Mazarins le détacherent de la Fronde, Voi. les *Memoir. de la Roi chefoucaut.* On l'avoit toujours accusé d'aimuer la nouveauté & l'intrigue, sur tout quand elle lui paroissoit favorable à ses vuës. On dit aussi de lui que c étoit une maniere de conteur impitojable; & qui dit un conteur dit un homme à repetitions, & quelque chose de pis aussi, sans parler de l'ennui qu'il cause. Je ne puis m'empêcher de raporter à cette occasiou uu trait d'histoire touchant M. de Vendome. Vn homme narroit-mal en sa présence, & s'embarassoit. M. de Vendome, que le conteur impatientoit, ne pouvant plus y tenir l'interrompit en lui disant brusquement „ „ Monsieur ce n'est point ainsi qu'on doit faire un conte

lier, qui auroit bien pû & dû se dispenser d'y assister. La Cour voyant que le Parlement n'osoit plus s'opposer aux volontés des Princes, prit le parti de le transferer à Pontoise où elle s'étoit renduë, & ayant ramassé 20. ou 30. (a) Maitres des Requêtes, Presidents & Conseillers, elle en composa une espece de Parlement, pour opposer à celui de Paris. Ces Officiers, quoi qu'en petit nombre, ne laisserent pas de faire leurs fonctions avec assez de vigueur, & pour s'attirer plus de consideration, ils firent de concert avec la Cour des remontrances pour l'éloignement du Cardinal, (b) qui leur fut aussi-tôt accordé & éxécuté: après quoi le Roi fut à Compiegne, laissant le Marechal de la Ferté à Pontoise avec une partie de ses troupes, pendant que le Vicomte de Turenne étoit allé se poster à Villeneuve-St. George, pour tenir tête au Duc de Lorraine qui étoit rentré en France, & s'étoit avancé vers Brie Comte Robert.

Ce mouvement ayant obligé Mr. le Prince à décamper de la Plaine d'Ivri, pour passer à Charanton sur un pont de Batteaux qu'il fit dresser sur la Seine au Port à Anglois, Mr. de Turenne se trouva comme enfermé entre l'Armée du Duc de Lorraine, & celle de Mr. le Prince; embarras qui dura pendant quelques jours

„ conte. Connoissés vous, ajouta t'il, M. l'A.. de.. „ si celebre par sa pénitence? eh! bien je l'ai ... Tout „ le monde avoua de bonne foi que M. de Vendôme „ savoit narrer.

(a) Excepte le President de Novion, depuis premier President & plusieurs, Conseillers.

(b) Voi. les Memoires de Talon tome 8 part 2.

jours, mais dont il se tira heureusement, pendant une nuit que ces deux Princes étoient à Paris, & que Mr. le Prince étoit indisposé, pour s'être rrop aproché d'une Comedienne; (b) ayant si bien pris son tems, que ses ennemis ne s'apperçurent de son éloignement, que quand il fut en état de ne les plus apprehender. Cette retraite imprévuë les déconcerta d'autant plus, qu'ils remarquerent dans le Parlement un fort grand changement à leur égard, depuis le depart du Cardinal Mazarin; ce qui obligea les Princes à penser serieusement à la paix, & à déclarer qu'ils étoient prets de se soumettre sans autre condition, que celle d'une amnistie generale pour eux & pour tous leurs Partisans. En consequence de cela le Parlement donna un Arrêt par lequel il fut ordonné que S. M. seroit très-humblement remerciée de l'éloignement du Cardinal, & supliée de vouloir bien revenir à Paris pour recevoir toutes les marques qu'il pouvoit desirer de leur obéïssance & de leur respect; que les Princes seroient aussi remerciés & priés de continuer leurs bons offices pour la paix, & que cependant leur declaration seroit enregistrée. Cet Arrêt ne satisfit pas la Cour, qui prétendoit que les Princes, conformement à leur déclaration, devoient mettre bas les armes, sans aucune Capituiation: de sorte que S. A. R. ayant écrit au Duc d Anville, qui étoit à la Cour, d'obtenir des passeports pour quelques personnes qu'il vouloit envoyer, le Duc lui fit reponse qu'il n'avoit pû obtenir les passeports, parceque S. M. vouloit qu'avant tou-

(a) Lis. M de Turenne prit si bien son tems &c.

toutes choses M. le Prince mit bas les armes, suivant ses promesses. Pour satisfaire pourtant en quelque façon à la demande des Princes, la Cour envoya une amnistie au Parlement de Pontoise, dont la publication ne servit de rien, à cause de la maniere dont elle étoit dressée, qui condamnoit trop ouvertement la conduite des Princes, & parceque le canal du Parlement de Pontoise ne plaisoit pas à celui de Paris : ce qui donna lieu à de nouvelles deliberations dont le resultat fut, que le Roi seroit très humblement remercié, & supplié de revenir à Paris, d'accorder des passeports aux Envoyés des Princes, & une amnistie generale en bonne forme, pour être publiée dans tous les Parlements du Royaume, & que toutes les Compagnies Souveraines seroient invitées de députer vers S. M. pour le même sujet. Cet Arrêt faisoit voir la disposition où l'on étoit de se rendre à la premiere démarche que la Cour voudroit faire, sans se mettre fort en peine des interêts particuliers des Princes. Et comme tous les Corps étoient invités de deputer au Roi pour le prier de revenir à Paris, tout le monde s'empressa d'exécuter cet article de l'Arrêt, sans s'embarasser du reste. Les Ecclesiastiques, comme de raison, commencerent à donner l'éxemple, & le Doyen de Notre Dame ayant proposé au Chapitre d'envoyer des Députés sans en parler au Cardinal de Retz, Joly, après en avoir été informé, (a) lui fit entendre, qu'il lui étoit avantageux de se mettre à la tête de cette deputation & que ce seroit une occasion fort naturelle de recevoir de la main de S. M. le bon-

(a) Fit entendre au Cardinal.

bonnet que le Pape lui avoit envoyé par un Courier, ce que le Cardinal souhaitoit avec le dernier empressement, ayant employé toutes sortes de moyens pour que le Roi donnât cette commission à S. A. R. où à quelqu'autre. C'est pour cela qu'après s'être assuré de l'agrément de la Cour, par le moyen de lu Princesse Palatine, il prit ses mesures avec le Chapitre, & avec le reste du Clergé, dont les differents Corps joignirent leurs Députes à ceux du Chapitre, & (a) il partit à leur tête dans un appareil assez solemnel & assez tranquille pour le tems, n'y ayant eu que quelques menuës Canallles qui criérent à l'ordinaire après eux, *aux Mazarins*, sans trouver aucun embarras ni obstacle sur toute la route, (quoique les troupes de M. le Prince fussent repanduës dans toutes les campagnes,) à cause de la protection de S. A. R. qui avoit donné un détachement de ses Gardes au Cardinal de Retz, pour (b) l'assister jusqu'à Compiegne. Leur voyage fut de huit-jours, dont le Cardinal en passa trois à la Cour, où il fut fort bien reçu. Sa harangue fut approuvée de tout le monde, étant conçuë en des termes parfaitement accommodés à la disposition des esprirs. Il y eut plusieurs Conferences pour concerter les moyens du retour du Roi, & d une reünion sincere entre les deux Cardinaux qui ne put être terminée, parcequ'il fut obligé de retourner à Paris: mais on con-

(a) La deputation fut du 9. Sept. Le Card. de Retz se rendit à Compiegne *accompagne d une quinzaine de Carrosses remplis d Eclesiastiques de toutes sortes de conditions de Paris, sous prétexte d'aller demander la paix au Roi au nom de l Eglise.* Memoires de Talon tome 8 sec. p.

(b) Lis. escorter.

convint de se donner des nouvelles de part & d'autre.

Cependant les Partisans de Mr. le Prince ayant fait imprimer une fausse harangue du Cardinal de Retz au Roi pour le decrier parmi le peuple, on fut obligé de publier la veritable, qui fut tellemenr goutée du public, que quand il rentra dans Paris, tout le monde sortoit des maisons pour le voir, avec des acclamations redoublées de *Vive le Roi & la Paix.*

Cet exemple du Clergé fut bien-tôt suivi par toutes les Compagnies Souveraines, par le Corps de Ville, par le Corps des Marchans, & par les Colonels, & les Capitaines de la Bourgeoisie, dont les derniers furent principalement menagés par le Cardinal de Retz, qui avoit toutes les nnits des Conferences avec quelques uns d'entr'eux, & particulierement avec le Sieur de Seve, Maitre des Requêtes, & Colonel du Faubourg St. Germain. L'Abbé Fouquet qui s'étoit erigé en Agent du Cardinal Mazarin, voulut aussi se faire de la fête, & se donner le mérite du retour du Roi. Pour cet effet sur des ordres qu'il s'étoit fait adressei de la Cour, il assembla dans le Palais Royal un grand nombre de Bourgeois bien intentionnés, sous la direction du Sieur le Prevôt, Conseiller de la Grand' Chambre. Celui-ci, après un discours étudié pour leur faire sentir les douceurs de la paix, & les avantages qu'ils devoient se promettre du retour du Roi, qui étoit desiré de tous les gens de bien, & traversé par un perit nombre de factieux. conclut en les exhortant à se saisir des principaux quartiers de la Ville, à mettre tous du papier à leurs chapeaux, suivant l'u-

sage

sage des Armées du Roi & à crier en sortant, Vive le Roi, avec assurance qu'ils seroient suivis de tous les bons Bourgeois. Mais peû s'en fallut que cette belle équipée n'eut un effet tout contraire. Ceux qui voulurent se signaler en sortant de cette assemblée furent aussi-tôt chargés & dissipés par les Bourgeois; de sorte que cette tentative mal concertee pensa tout gâter, & ne fit que retarder les desseins qui avoient été le mieux digerez par le Cardinal de Retz.

Cependant comme dans le fond les esprits étoient favorablement disposés, ce Prélat, pour satisfaire à sa promesse, envoya secrettement à la Cour le Sieur Joly, afin de prendre des mesures pour le retour du Roi avec la Princesse Palatine. Mais il arrivâ qu'en revenant, il fut arrêté par quelques Cavaliers de l'Armée de Mr. le Prince, qui le menerent à Charenton, où ils le garderent bien caché pendant deux jours, en attendant 400. écus, qu'il leur avoit promis pour sa rençon, & qu'il envoya chercher à Paris: après quoi ces Cavaliers le mirent en liberté de si bonne foi, qu'ils ne voulurent pas fouiller dans ses poches, où ils auroient trouvé les dépéchés de la Princesse Palatine. Ce fut un grand bonheur que Mr. le Prince n'eut aucune connoissance de sa capture: Car S. A. sachant quelle part Joly avoit dans les secrets du Cardinal de Retz, il auroit sans doute couru risque, s'il eut été à la discretion de ce Prince. Mais où son bonheur parut davantage, ce fut sur le chemin de Charanton à Paris, un moment après avoir été relaché: car il rencontra Mr. le Prince presque tête à tête, de manière que pour l'éviter, il fut obligé de pousser son cheval à tra-

vers des champs, ce qui auroit dû naturellement le rendre suspect, & le faire arrêters. Cependadt il sortit heureusement de tous ces dangers, & il alla rendre compte de ses avantures & de ses negotiations au Cardinal des Retz, qu'il trouva fort inquiet de sa détention, & qui fut ravi de le voir, & d'apprendre de lui, que dés que leurs Majestés eurent appris de ses nouvelles, elles resolurent aussi-tôt de se rendre à St. Germain, où les Députés furent entendus. Il y eut quelques difficultés sur ceux de la Ville, parceque le Duc de Beaufort, & le Sieur Broussel s'étoient trouvés à leur nomination, mais elle fut levée quand on sçut qu'ils s'étoient demis l'un & l'autte de leurs emplois: & le Roi leur accorda une audience très favorable, aussi-bien qu'aux autres. Mais ceux qui furent reçus le plus agreablement, furent les Officiers de la Bourgeoisie, dont la Cour (a) avoit plus de besoin pour assurer le retour du Roi, & une reception honorable dans Paris. Mr. le Prince voyant que tout se disposoit de ce côté là, se retira vers la Flandre avec ses troupes, à l'exemple du Duc de Lorraine, après avoir tenté inutilement plusieurs moyens de s'accommoder avec la Cour, par le Ministere de (b) Gourville, du Duc de Boüillon, de l'Abbé Fouquet, de Mde. de Chatillon, & en dernier lieu du Duc de la Rochefoucault: soit que le Cardinal n'eut pas envie de traitter avec S. A. ou que ses pretentions fussent excessives & exorbitantes 1. S. A. demandoit que le Cardinal Mazarin sortit du Royaume, & que le Roi don-

(a) Lis. avoit plus de besoin que de tous les autres.
(b) Voi là dessus les *Memoires* de ce dernier.

donnât à S. A. R. & à lui le pouvoir de faire la Paix generale. 2. qu'on fit un Conseil composé de personnes non suspectes, & qu'on ôtat le Surintendant. 3. que tous ceux qui avoient suivi les Princes fussent retablis dans leurs biens, Charges, & Gouvernemens. 4. que M. le Duc d'Orleans auroit une pleine satisfaction pour lui & pour ses amis. 5. que l'on accorderoit à la Ville de Bourdeaux les immunités & privileges qu'elle demandoit. 6. que Mr. le Prince de Conty auroit permission de traitter du Gouvernement de Provence avec le Duc d'Angouleme; que le Duc de Nemours auroit celui d'Auvergne, & le Duc de la Rochefoucault celui d'Angoumois & de Xaintonges, ou une somme (a) de 350000. liv. pour traiter de tel autre qu'il voudroit; que le Prince de Turenne seroit dédommagé du razement de Taillebourg; que les Comtes du Dognon & de Marsin seroient faits Marechaux de France, & le Sieur Viole Secrétaire d'Etat ou President à Mortier: qu'on donneroit des Lettres de Duc au Marquis de Montespan; qu'on rendroit le Gouvernement d'Anjou au Duc de Rohan, avec celui du Pont de Sez & de Saumur; que le Marquis de la Force auroit le Gouvernement de Bergerac, & de Sainte Foi, & qu'on donneroit 150000. écus à Mr. de Silleri pour acheter un Gouvernement, avec promesse de le faire Chevalier de l'Ordre à la premiere promotion. A ces conditions Mr. le Prince promettoit de mettre bas les armes, & de consentir au retour du Cardinal dans trois mois, ou après la conclusion de la Paix Generale. Ces pretentions outrées rendirent

(b) Dans l'Edition de Paris on lit 360000.

dirent toutes les negotiations inutiles, quoiqu'elles fussent devenuës moins difficiles par la mort (a) du Duc de Nemours, qui fut tué en duël par le Duc de Beaufort son beaufrere d'un coup de pistolet derriere les Jacobins de la ruë St. Honoré, pour des démêlés sécrets qui duroient depuis long-tems entr'eux, & qui se reveillerent au sujet du Gouvernement de Paris, qui avoit été donné au Duc de Beaufort. Cet accident n'ayant pas levé toutes les difficultés, on ne conclut rien. Il n'y eut que Mde de Chastillon, qui profita de ces negociations par le don que lui fit Mr. le Prince de la terre de Merlou, où il pouvoit cependant entrer d'autres (b) considerations. Ainsi toutes les conferences ne produisirent rien, & il s'engagea tout à fait avec les Espagnols, resolu à la continuation de la Guerre, entrainé par Mde. de Longneville, qui étoit jalouse de Mde. de Chastil-

(a) Charles-Amedée de Savoie Duc de Nemours, tué en 1652. M. Talon dit dans ses Memoires, que l'occasion de la querelle fut la seance dans le Conseil. On dit aussi que la jalousie eut beaucoup de part à cette querelle. Quoi qu'il en soit le Duc de Nemours força presque M. de Beaufort au combat,, Bien qu'il (le Duc de Nemours) eut avantage d'en dire ce qui „ lui en sembloit, même de l'avoir ofensé personnel- „ ment sans resistance, neantmoins il n'eut point de „ respect, qu'il ne l'eut obligé de se battre. Ce fut „ lui qui le fit appeller,, L'idée que l'on donne ici de M. de Beaufort ne s'accorde guére avec cette fermeté & ce courage dont il est parlé cy devant page 130 du tome prem. V. *Memoires* de Talon & de *Motteville*.

(a) Ces considerations étoient l'amour que M. le Prince avoit eu pour Mad. de Chatillon.

ftillon, & qui craignoit toûjours d'être obligée de retourner vers son mary. D'ailleurs il faisoit un fort grand fond sur la haine publique contre le Cardinal Mazarin, d'où il esperoit tirer de grands avantages, mais faute d'un Chef de confidence, cette haine s'étouffa peu à peu, & chacun ne songea qu'à se soumettre, dans la crainte de se perdre.

La Cour ne manqua pas de profiter de cette consternation, & d'en tirer avantage. Le Roi revint à Paris sans amnistie generale, & sans avoir rien accordé à Mr. le Duc d'Orleans. Au contraire S. M. lui ayant dépéché un exprès du Bois de Boulogne, avec ordre de l'aller trouver, ou de se retirer, il eut peur d'être arrêté, & il partit le lendemain matin pour aller à Blois.

Le Roi continuant d'agir avec autorité, envoya (a) une Lettre de cachet au Parlement pour lui ordonner de se rendre au Louvre; ce qui étonna un peu la Compagnie. Mais comme il n'étoit plus-tems de faire des difficultés, elle obeït sans raisonner, & alla au Louvre, où le Roi tint (b) son lit de justice, & après une amnistie qui paroissoit generale, S. M. fit publier une declaration pour en (a) excépter les Ducs de Beaufort, & de la Rochefoucault, les Sieurs de Broussel, Viole, de Thou, Portail, Betaûl, de Croissy, Coulon, Machault, Fleury, Martineau, Genoux, le Marquis de la Boulaye, Fontrailles, & Denis Tresorier de France; avec défense au Parlement, de prendre

(a) Le 21. Octobre 1652.

(b) Ce lit de justice fut tenu le mardi 22. Octobre.

dre à l'avenir connoissance des affaires d'Etat, & de la direction des Finances

Cette hauteur surprit tout le monde, sans en excepter ceux qui s'étoient employés avec le plus de chaleur pour le retour de S. M. Cependant les disgraciés furent obligés de disparoitre, & de se cacher en differents endroits, où quelques uns sont mort exilés, entre autres le Sieur de Broussel.

Cette subite revolution donna une grande reputation au Cardinal Mazarin dans les Païs étrangers, où d'ordinaire on ne juge des choses que par l'évenement. La vérite est qu'il n'y avoit pas toute la part qu'on pourroit s'imaginer, la plupart de ces (b) changemens s'étant faits par hazard & sans son consentement. Mais quand même tous ces heureux succés auroient

(a) Entre ceux qui furent exceptés de l'amnistie M. Talon nomme Fouquet, au lieu de Coulon. Il nomme Coutant qui étoit, dit il, un Conseiller veteran. Il ne parle pas de Fleury. Pour Denis, que l'Edit de Joly faite à Paris nomme Penis, M. Talon le nomme Paris. Il met le President Perrault au nombre de ces exilés. A l'égard de Bitault que la Cour vouloit exclurre du Parlement, M. Talon ajoute dans ses Memoires,, Que le Commis de M. de Guenegaud lui ,, expedia une lettre (pour se rendre au Parlement) ,, & n'en expedia point pour M. Brisard, lequel néantmoins n'étoit point l'intention de la Cour de renvoier: ce que la ressemblance des noms produisit vraisemblablement. Saintot voiant entrer Bitault, ,, & sçachant la bevue qui venoit d'être faite, le ,, dissuada d'entrer dans l'assemblée, & même usa de ,, quelque sorte de violence pour le retenir dans une ,, chambre. Mais Bitault, qui avoit l'esprit altier, ,, ayant insisté, il reçut l'afront de s'entendre nommer entre les exilés dans la declaration qui fut lue ,, ensuite en presence du Roi.

(b) On les attribua aux conseils de Mr. Le Tallier.

roient été un effet de son génie, il n'en mériteroit pas plus de gloire; puisqu'il est toûjours aisé à celui qui a l'autorité du Prince de s'en prevaloir & même d'en abuser en donnant de belles esperances, & manquant impunémenr à sa parole. Certainement cela ne justifie pas S. A. R. nì Mr. le Prince, ni (a) le Coadjuteur qui devoient le mieux connoître. Une meilleure intelligence auroit pû prevenir ce malheur, & tous les autres qui leur sont arrivês dans la suite, qu'ils ne devoient attribuer qu'à leurs passions, & au desir qu'ils avoient chacun en particulier de se vanger de leurs ennemis, c'est-à dire de ceux dont ils croyoient avoir été offensés.

La maniere dont le Roi entra dans Paris devoit surprendre le Cardinal de Retz plus que personne, parce qu'ayant contribué autant qu'il avoit fait au retour du Roi, il sembloit qu'on ne devoit pas oublier de si bonne heure les paroles qu'on lui avoit données, de ne rien faire que de concert avec lui. Cependant il ne fit presqu'aucune reflexion sur cette conduite, non plus que sur le secret du (b) message à Mr. le Duc d'Orleans, qu'il n'aprit qu au Louvre, où il se rendit d'assez bonne heure pour attendre leurs Majestés: & cela arriva par pur hazard; le Prevôt de l'Isle l'ayant dit à Joly comme une nouvelle publique.

Il lui arriva dans le même lieu une autre chose qui devoit encore l'étonner davantage: c'est qu'il reçut un moment après un billet de la Princesse Palatine, pour l'avertir de ne la point

C 4 aller

(a) Le Cardinal de Retz.
(b) Voi. cy dessus p. 37.

aller voir dans l'apartement qu'on lui avoit préparé au Louvre & de lui envoyer seulement Joly, qu'elle instruiroit de toutes choses. Cela fut éxécuté comme elle le desiroit, & cette Princesse en abordant Joly, commença par lui demander si le Cardinal de Retz avoit perdu l'esprit, & pourquoi il avoit fait revenir le Roi si tôt à Paris: ajoutant qu'elle ne croyoit pas que cela fut de son interêt, ni qu'il en dût esperer une grande satisfaction. Ce discours raporté au Cardinal ne fit pas grande impression sur son esprit si entousiasmé des caresses de la Reine, qu'il n'écoutoit presque rien de tout ce qu'on lui representoit. Sa Majesté (a) lui dit entr'autres choses, que le retour du Roi étoit son ouvrage, & qu'il venoit de lui rendre un service, dont (b) elle vouloit le faire souvenir toute sa vie.

Cependant quoiqu'il fut penetré des flatteries de la Reine, il ne laissa pas au sortir dn Louvre de faire encore une démarche qui sentoit bien l'esprit de la Fronde. Il alla chez Mr. le Duc d'Orleans pour lui conseiller de demeurer à Paris, & de ne point obéïr à l'ordre qui lui avoit été envoyé. Mais à dire le vrai, ce conseil n'étoit plus qu'une espece de bienseance dont S. A. R. ne fit pas grand cas: ce Prince étant parti le lendemain matin peu satisfait du Cardinal de Retz qui ne lui offrit point de le suivre. Il découvrit même qu'il avoit negocié beaucoup de choses avec la Cour sans sa participation, quoiqu'il

(a) lis. lui avoit dit.

(b) C'étoit une reconnoissance ironique & moqueuse, qui échapa pour lors à la penetration du Cardinal de Retz.

qu'il lui eut protesté cent & cent fois qu'il ne vouloit dépendre que de lui. La Reine fut aussi fort peu contente du conseil qu'il avoit donné à S. A. R. mais elle ne lui en témoigna rien, & ne laissa pas de le caresser à son ordinaire, quand il alloit au Louvre, où il continua d'aller pendant quelque tems, si prévenu de l'importance de ses services, qu'on ne lui pouvoit faire écouter les avis qui lui venoient tous les jours du peril dont il étoit menacé. Il s'imaginoit vainement que la Pourpre Romaine le mettroit à couvert de toute entreprise & que le peuple ne manqueroit pas dans le besoin d'accourir à son secours; en quoi il se trompoit fort. La plupart du monde, & particulierement les personnes de qualité qui avoient le plus de part aux intrigues avoient changé en haine l'affection qu'ils avoient eûe pour lui, parce qu'on voyoit manifestement qu'il étoit l'unique auteur de la derniere revolution, à quoi il n'y avoit plus de remede.

Cependant la Princesse Palatine ne cessoit de faire avertir le Cardinal de Retz, (a) de prendre garde à lui. Et comme il voulut enfin s'éclaircir par lui même, & savoir d'elle ce qu'il avoit à craindre, chose qu'il jugeoit plus facile, par-

(a) Le Cardinal Mazarin ne cessoit de solliciter l'emprisonnement du Cardinal de Retz, ne se croiant point en sureté dans Paris tant que ce dernier y resteroit libre. Il renvoioit aussi son retour après la prison du Cardinal de Retz, afin de pouvoir mander à Rome, que les Ministres l'avoient resolue sans sa participation, & d'empécher par ce moien qu'on ne lui imputât la captivité d'un de ses confreres. Cette note est de l'Edition de Paris.

parcequ'elle avoit quitté son appartement du Louvre, & qu'elle étoit logée chez elle à l'Hôtel de Luynes; il chargea Joly son entremetteur ordinaire de lui demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle seurement & secrettement. Mais cette Princesse repondit qu'elle ne vouloit en façon du monde que le Cardinal mit les pieds chez elle dans son logis, parce que ce seroit trop l'exposer, & que tout ce qu'elle pouvoit faire pour lui étoit de se rendre le lendemain à neuf heures du soir chez Joly, où ce Prelat n'ayant pas manqué de se trouver, elle lui repeta fort au long tous les avis qu'elle lui avoit fait donner: & le Cardinal lui ayant enfin demandé où pouvoit donc aller ce qu'il avoit à craindre; elle lui repondit brusquement en se levant, *à tout & meme jusqu'à la mort*.

Cette déclaration l'étourdit tellement, que passant d'une extrémité à l'autre, il cessa tout d'un coup d'aller au Louvre, & il affecta de se faire suivre partout où il alloit de 8. ou 10. personnes armées: rodomontades fort inutiles qui l'exposoient plutôt que de l'assurer. S'il eut été capable d'écouter de bons conseils, le seul parti qu'il avoit à prendre étoit de se retirer dans un lieu seur, d'où il pût entretenir les inquietudes du Cardinal Mazarin. Mais il se piqua de suivre une conduite toute contraire, en declarant fierement, qu'il ne quitteroit pas le pavé de Paris. Ridicule vanité! qui pouvoit toute seule être la cause de sa perte, puisque c'étoit donner à entendre à la Cour qu'il lui restoit encore des moyens de renouveller les desordres passés. La verité est pourtant, qu'il ne cher-

cherchoit qu'à s'accommoder avec le Cardinal Mazarin, & qu'il s'imaginoit que le meilleur moyen étoit de lui faire peur, en affectant une fierté qui certainement n'étoit plus de saison, faute d'être soutenuë de moyens réels, ni d'aucune ressource essentielle. C'est ce que le Cardinal Mazarin savoit fort bien, quoi qu'il feignit de l'ignorer, traittant toujours avec le Cardinal de Retz, comme s'il eut été en état de lui nuire, & lui faisant temoigner beaucoup de disposition à le satisfaire. Mais il savoit bien faire naitre des difficultés pour se dispénser de conclure, se plaignant entr'autres choses de ce que le Cardinal de Retz se servoit de trop de gens pour negocier avec lui. Cette diversité de personnes, & même souvent de propositions, ne lui permettoit pas de se déterminer à rien, & en cela il faut convenir que le Cardinal Mazarin avoit raison: car la facilité du Cardinal de Retz étoit si grande, qu'il ne refusoit aucun de ceux qui lui offroient leur médiation, quoique ses meilleurs amis lui representassent souvent les dangereuses consequences de cette conduite. Mais il étoit environné de gens qui trouvoient leur compte à cette confusion & qui, plus occupés de leurs interêts que des siens, tachoient de s'intriguer dans ses negociations pour faire leurs affaires à ses dépens.

La Princesse Palatine avoit toujours eu plus de part que personne à sa confiance, & malgré les traverses des autres, elle avoit eû l'adresse de reduire la negociation en des propositions vagues & plus précises de part & d'autre; le Cardinal Mazarin s'étant engagé de faire donner la direction des affaires au Cardinal de

lui representoit sans cesse le peril où il s'exposoit, s'il en usoit autrement, & que ne pouvant esperer d'obtenir les graces qu'il souhaittoit pour un petit nombre de ses partisans, il ne devoit pas trop s'y opiniatrer, quand ce ne seroit que pour ne pas décourager les autres qui auroient lieu de se plaindre de cette préference. Le Cardinal de Retz étoit assez disposé à suivre ce conseil, & si le Sieur de Caumartin eut été à Paris, il y a bien de l'apparence que lui & Joly l'auroient déterminé, se mettant peu en peine l'un & l'autre de leurs interêts particuliers. Mais Caumartin ayant été obligé d'aller à Poitiers pour se marier, Joly ne se trouva pas assés fort pour tenir tête au (a) Duc de Brissac, à l'Abbé Charrier, & à d'autres gens interessés, dont il étoit continuellement obsedé. Au commencement le Duc de Brissac n'avoit eu que très peu de part aux affaires du Cardinal de Retz, mais il s'étoit depuis quelque tems si bien mis avec lui, & par des voyes si agreables, en lui menageant des parties de plaisir, qu'il étott fort difficile de faire prendre d'autres resolutions au Cardinal, que celles qui lui étoient inspirées par le Duc. La principale de ces parties de divertissement vint du commerce que le Duc de Brissac avoit avec Mademoiselle de la Vergne, belle fille, (b) du Chancelier de Chiverni parent du Cardinal. Cette Demoiselle qui étoit fort bien faite avoit pour voisines Mesdemoiselles de la Loupe, dont l'aînée

(a) L'Edit de Paris porte *du Chevalier de Sevigny.*
(a) Le Cardinal de Retz represente le Duc de Brissac comme un homme incertain & chancelant. Il semble que ce caractere n'est pas celui d'un homme qui en gouverne un autre.

née étoit une des plus belles personnes de France: & comme il y avoit une porte de communication d'uue maison à l'autre, Mademoiselle de la Loupe étoit à tous momens chez Mademoiselle de la Vergne, où le Cardinal & ce Duc alloient souvent la nuit entretenir ces deux Demoiselles. Le Cardinal de Retz s'étoit fait faire, pour ces visites nocturnes, des habits fort riches, & fort galans, suivant son humeur vaine, qui le portoit à se tenir ordinairement le jour aussi-bien que la nuit paré d'habits extraordinairement magnifiques, dont on se moquoit dans le monde. Outre ces rendez-vous de galanterie, le Duc engageoit souvent le Cardinal dans des parties de promenade, ou de chasse, dans lesquelles ce Prelat s'ouvroit à lui de ses affaires les plus secrettes, jusqu'à lui decouvrir son commerce avec la Princesse Palatine, que le Duc trouva bien-tôt le moyen de lui rendre suspecte, en lui representant que ses frayeurs étoient purement politiques & affectées, pour le faire venir au but du Cardinal Mazarin, & lui faire sa Cour à ses dépens. Le Duc ajoutoit que cette Princesse n'avoit plus de crédit & qu'il féroit bien mieux de traitter directement avec la Reine, qui ne se rendroit pas si difficile sur les conditions, où avec Servien qui avoit été rapellé dépuis peu, & qui avoit alors toute la confiance de Sa Majesté. Cette pensée de traiter avec Servien venoit de Madame la Duchesse de Lesdiguieres, amie du Duc de Brissac, qui cherchoit dépuis long-tems un prétexte pour entrer dans les affaires du Cardinal de Retz son Cousin, & qui crût en avoir trouvé un admirable. (a) Servien alla remercier

(a) lis. Servien l'aiant été voir sous ombre de le remercier de la maniere obligeante &c

cier le Cardinal de la maniere obligeante dont il avoit été reçeu dans sa Maison de Beaupréau pendant son exil : mais en effet pour faire insinuer par son moyen à ce Cardinal l'envie de retourner au Louvre, en lui faisant entendre qu'un leger compliment à la Reine mettroit les choses en état d'être terminées dans un moment. La Duchesse de Lesdiguieres donna dans ce panneau, & y fit tomber aisément le Duc de Brissac, parceque les discours de Servien s'accommodoient à leurs desseins & à leurs interêts. Ils ne savoient pas l'un & l'autre, que Servien & l'Abbé Fouquet ne s'étoient racommodés, que dans le dessein de perdre le Cardinal de Retz, & d'empêcher sa reconciliation avec le Cardinal Mazarin; prévoyant bien que si elle se faisoit une fois. ils ne seroient plus que des serviteurs inutiles, & sans consideration. Dans ce dessein ces deux Messieurs avoient prévenu l'esprit de la Reine, en lui faifaisant entendre qu'elle ne parviendroit jamais à faire revenir le Cardinal Mazarin, si elle ne s'assuroit auparavant du Cardinal de Retz, dont ils empoisonnoient la conduite, en faisant remarquer à S. M. qu'il n'alloit plus au Louvre, & qu'il affectoit de se promener tous les jours dans les ruës de Paris, & de se vanter publiquement qu'il n'en quitteroit pas le pavé. Ces discours ne manquerent pas de produire leur effet dans l'esprit de la Reine qui dans le fond haïssoit toujours le Cardinal de Retz, quoi qu'elle n'ignoroit pas les services qu'il lui avoit rendus : & les choses furent poussées si avant, qu'elle donna son consentement pour l'arrêter au (a) Sieur de

(a) Fradelle étoit un Sоldat de fortune. La Reine, *plus Chrétienne que politique*, selon Madame de Motte-

de Pradelle Capitaine aux Gardes, ſoit mort ou vif, & de l'attaquer dans les ruës s'il refuſoit d'aller rendre ſes reſpects à leurs Majeſtés. l'Abbé Fouquet ſe chargea du ſoin de diſpoſer toutes choſes pour cette exécution violente, pendant que (b) Servien tacheroit d'engager le Cardinal d'aller au Louvre par le moyen de Madame de Leſdiguieres, & du Duc de Briſſac, qui lui donnerent tant d'ombrages contre la Princeſſe Palatine, qu'elle lui devint ſuſpecte & qu'il entra lui-même en commerce avec Servien. Cependant Joly, qui voyoit toutes choſes, ne ceſſoit de repreſenter au Cardinal les inconveniénts qui pouvoient lui arriver d'aller au Louvre, ſuivant les avis qui lui étoient venus de la part de la Princeſſe Palatine : mais comme le Comte de Montreſor, & Argenteüil appuyoient les viſions du Duc de Briſſac, le premier dit hautement qu'il tenoit en toutes rencontres pour des *Schelmes*, ceux qui conſeilloient au Cardinal, de negliger les interêts de ſes amis. Joly ne fut point écouté, la Princeſſe Palatine devint ſuſpecte, & le Cardinal de Retz

teville, lui refuſa la permiſſion d'uſer de violence en cette occaſion. Voi. tome 4. p. 397 de ces Memoires. Mais cette Dame étoit ſi attachée aux interets de la Reine, qu'elle n'oublie rien pour juſtifier ſa conduite: & au contraire elle afecte de noircir partout le parti qui lui étoit opoſé.

(b) On voit aſſés par le rolle que Servien joue ici, que ce n'étoit pas un fort honête homme. Auſſi paſſoit il dans l'eſprit des honêtes gens d'alors pour faux & artificieux C'étoit même un fort mechant homme à en juger par ce qu'il propoſa contre le Card. de Retz à qui la Ducheſſe de Lesdiguieres avoit envoié du contrepoiſon.

Retz n'eut pas la force de resister au Comte de Montresor, ni à ses autres amis de la même cabale, dans la craiute de les perdre.

L'Abbé Charrier n'étoit pas moins vif que le Duc de Brissac, étant fortifié dans les mêmes sentimens par les raisonnemens du Marechal de Villeroi, du Grand Prevost de l'Hôthel, & de l'Abbé de Sourches son frere, avec lesquels il avoit toujours entretenu un commerce particulier, de maniere qu'il concouroit presque avec eux sans savoir ce qu'il faisoit : l'envie qu'il avoit de sorrir promptement d'affaire à son avantage lui laissant écouter trop aisement ce qui pouvoit flatter ses desirs. Ainsi le Duc de Brissac & lui s'étant trouvés de même humeur, & de même opinion, ils gouvernoient entierement le Cardinal de Retz avec d'autant plus d'empire, qu'ils entroient l'un & l'autre dans ses plaintes secrettes, où l'Abbé étoit intrigué de tout tems, ne le perdant presque point de vûe, & l'engageant presque tous les jours dans de nouvelles parties aux environs de Paris, où il n'étoit ordinairement suivi que de deux domestiques.

L'Abbé Fouquet s'étant chargé de faire prendre le Cardinal de Retz mort ou vif, & ayant été informé de ses parties de promenade commença de concerter des mesures pour l'éxécution de son (a) dessein, qui auroit assurement été

(a) Dans l'Edition de Paris on a obmis ici ou retranché ce qui suit. *Ce dessein alloit à le faire perir en secret par assassinat & en trahison* :& page suiv. ces deux mots *de honte*. Au reste selon Mad. de Motteville cette repugnance & cette honte de la Reine étoient un efet de sa Religion, & de sa resignation à Dieu.

été fort aisé, en l'attaquant dans une de ces occasions. Ce dessein alloit à le faire perir en secret par assassinat & en trahison; mais il en fut dérourné par deux raisons. La premiere fut un reste de repugnance & de honte dans l'esprit de la Reine pour une action si étrange. S. M. questionant cet Abbé pour savoir comment il s'y prendroit pour en derober la connoissance au public, il lui repondit qu'elle s'en reposât sur lui, & qu'il le feroit expedier en lieu, & de sorte que rien ne seroit decouvert: après quoi il le feroit saler (a) Ces paroles, comme l'on voit, dénotent une mechanceté si noire, qu'on aura sans doute peine à les croire, mais elles sont pourtant très vrayes. L'autre raison qui empêcha la Reine de presser l'execution de cette entreprise vint des negotiations de Servien qui donnerent lieu d'esperer que le Cardinal se laisseroit persuader d'aller au Louvre, où il seroit plus aisé de s'assurer de sa personne sans en venir à ces facheuses extremités. D'ailleurs le Cardinal Mazarin ayant été consulté sur ce projet ne l'avoit pas approuvé, dans la crainte sans doute de s'attirer de nouveaux embarras, & des obstacles insurmontables à son retour, par le moyen des parents & des amis du

(a) A la qualité de traitre & d'homme perfide, qualité plus dangereuse dans une *homme tonsuré* que dats un Laïque, on dit que cet Abbé ajoutoit celle de *Non-conformiste* en amour, & même de pouvoir en donner des léçons aussi détaillées peuterre que celles qu'on dit que des Eclesiassiques de marque alloient prendre de notre tems chez le fameux *Chauffour* dont le *Gymn se* fut decouvert au mois d'Avril 1726 & où se trouverent initiés des Archeveques, des Ducs, des Comtes & des Marquis &c.

du Cardinal de Retz, qui n'auroient apparemment pas manqué de se joindre au parti de Monsieur le Prince pour le traverser.

La Cour de Rome donnoit aussi de l'inquietude au Cardinal Mazarin, qui savoit bien que le Pape n'étoit pas de ses amis, & que le sacré College n'approuveroit pas une (a) action de cette nature sur un de leurs Confreres. Ces considerations garentirent pour un tems le Cardinal de Retz de l'Abbé Fouquet, qui ne laissa pourtant pas d'entretenir ses pratiques pour observer les demarches du Cardinal, faisant suivre son carosse tout le long du jour, & tachant de corrompre ses domestiques, pour decouvrir l'heure où il sortoit, & les lieux où il alloit pendant la nuit. Mais il arriva heureusement qu'un de ceux auxquels l'Abbé s'adressa étoit fils d'un Bourgeois de Paris, qui ayant obligation au Cardinal de Retz, decouvrit les menées de l'Abé ajoutant qu'un nommé Du Fai homme d'affaires, demeurant près de St. Paul, tachoit de corrompré l'argentier de ce Cardinal nommé Péan. Sur cet avis Joly ayant été chez Péan pour l'interroger, il repondit sans se troubler, qu'il étoit vrai qu'il avoit veu plusieurs fois ce Du Fai chez son frere l'orphêvre, & qu'il lui avoit demandé des nouvelles de son Eminence, à quoi il n'avoit pas fait attention ; mais qu'il ne lui avoit jamais rien donné ni offert pour le séduire. Sur cela Joly l'ayant assuré qu'on ne doutoit point de sa fidelité, lui ordonna de feindre d'écouter cet homme, pour tacher de tirer

(a) Lis. un attentat.

tirer de lui le secret de ce complot. Cela fut commencé, mais mal suivi de la part du Cardinal de Retz qui se contenta d'informer le Duc de Brissac, le Comte de Montresor, & l'Abbé Charrier des avis qu'il avoit reçu, comme aussi d'une lettre du P. Thomas, que celui-ci avoit écrite au Pere de Gondy, pour l'avertir du danger dont son fils étoit menacé. Mais il plut à ces Messieurs de traitter tous ces avis de terreurs paniques, & de dire que c'étoient des artifices de la Princesse Palatine, pour empêcher le Cardinal d'aller au Louvre, dans la crainte qu'il ne s'accommodât avec la Reine, sans sa participation, & afin de prolonger les negociations qui lui attiroient de la considération & du merite. Dans le fond le Cardinal de Retz n'étoit pas du même avis, mais il n'osoit pas les contredire. Joly remarqua cela & lui proposa d'aller à Mezieres ou à Charles-ville chez le Duc de Noirmoutier, où chez le Vicomte de Bussy Lamet, d'où il pourroit lui mêmetraitter avec le Cardinal Mazarin sans la médiation de la Princesse Palatine, ni de personne. Il lui representa que c'étoit le moyen le plus seur pour sortir promptement d'affaire, & pour obtenir plus facilement les conditions qu'il demandoit, par la crainte que le Cardinal Mazarin auroit de le voir dans un lieu qu'il pourroit livrer à Mr. le Prince en s'accommodant avec lui. Cette ouverture plut fort au Cardinal de Retz qui l'auroit sans doute suivie, s'il avoit été encore le maître de lui-même: mais ses nouveaux confidens n'avoient garde d'y consentir. Ils vouloient absolument demeurer les maîtres de son accommodement dont ils esperoient tirer de grands avantages.

C'est

C'eſt pourquoi ils faiſoient parler Servien en des termes qui repreſentoient les choſes ſi prêtes à éxecuter, qu'il ſembloit que tout devoit être conclu dans un quart d'heure d'entretien avec la Reine.

La propoſition de Joly ayant donc été éludée par leurs artifices, le Cardinal de Rerz reſolut enfin d'aller au Louvre. Cependant il écouta encore un nouvel expedient imaginé par le même Joly, pour rompre, ou du moius differer cette viſite. Ce fut d'ecrire à l'Evêque de Chaâlons ſon ami, pour le prier de faire ſavoir au Cardinal Mazarin les diſpoſitions où il étoit de l'aller trouver en tel lieu qu'il voudroit, pour traitter lui même avec lui & convenir enſemble de leurs faits.

Cette lettre fut écrite du conſentement de tout le monde, & Monsr. de Chaâlons l'ayant reçüe s'acquitta auſſi-tôt de ſa commiſſion aupres du Cardinal de Mazarin, mais le Duc de Briſſac & ſes aſſociés n'eurent pas (a) le tems d'en attendre la reponſe, & comme Servien les preſſoit extraordinairement, ils firent tant par leurs importunités, qu'ils l'engagerent enfin à leur donner ſa parole pour le Jeudi 18. Decembre 1652. Dans l'incertitude de ce qui pouvoit arriver, le Cardinal eut la précaution de bruler lui même tous ſes papiers & de remettre ſa caſſette entre les mains de Joly, où il ne reſtoit que ſes chiffres. Il ne garda dans ſes poches qu'une lettre du Roi d'Angleterre & la moitié d'un Sermon qu'il devoit prêcher à Nôtre Dame le dernier Dimanche de l'Avent, com-

(a) Liſ. n'eurent pas la patience.

comme il avoit déja fait le premier. Il arriva cependant un petit incident que pensa rompre encore une fois cette resolution. Ce fut le retour du Sieur de Caumartin, qui revint enfin sur les instances reiterées de Joly (b) la veille de cette fatale visite. Il descendit chez Joly. Après une conference sommaire sur l'état des choses, ils allerent ensemble chez le Cardinal, auquel Caumartin ayant dit d'abord qu'il le croyoit perdu sur ce qu'il venoit d'entendre, le Prelat n'en voulut pas demeurer d'accord, & après avoir exposé ses raisons, il conclut que la Cour pouvoit bien prendre la resolution de le faire assassiner, dont il ne la croyoit pas capable, mais qu'elle n'oseroit le faire arrêter, la chose étant sans exemple, & d'une perilleuse consequence dans la conjoncture des affaires presentes. Dans toute cette conversation il prit un grand soin de cacher à Caumartin sa grande liaison avec le Duc de Brissac, & ses nouveaux confidents qui avoient tous une grande jalousie contre lui. Tout ce que pût dire Caumartin pour détruire ses raisons ne servit de rien, & dans la verité il ne s'y opposa pas avec la vigueur & la fermeté que Joly s'en étoit promise: soit qu'il ne fut pas suffisamment instruit de l'air du bureau, & peut être aussi par déference aux volontés du Cardinal, qui avoit pris sa resolution, & qu'il n'osa pas combattre ouvertement. Il demeura donc ferme, quoique la Princesse Palatine, trois heures avant qu'il sortit, lui envoyât dire encore une fois par le Ba-

(a) Dans l'Eëition de Patis on ne trouve point ces mots, *la veille de cette fatale visite.*

Baron de Pennacors, qu'elle le conjuroit de ne rien precipiter, & de demeurer chez lui pendant quelques jours en attendant la reponse du Cardinal Mazarin, qui leveroit toutes les difficultés. Joly eut beau insister là dessus, & y joindre ses remontrances ; tout cela fut inutile & ne servit qu'à augmenter les emportemens de l'Abbé Charrier qui s'étoit rendu au petit Archevêché dès 7 heures du matin & qui persecutoit à tout moment le Cardinal de monter en carosse. (a) C'est ce qu'il fit enfin sur (b) les 4. heures avec quelques autres personnes qui l'accompagnerent jusqu'au Louvre. Etant arrivés ils monterent d'abord à l'appartement du Marechal de Villeroy, d'où l'on envoya savoir ce que le Roi faisoit : & comme on raporta que Sa M. sortoit de sa chambre pour aller chez la Reine, le Cardinal partit, & au bas de l'escalier il rencontra le Roi, qui lui dit (c) en partant, *ah vous voilà donc M. le Cardinal, je vous souhaite le bon jour.* Le Roi entra ensuite dans la chambre de la Reine, qui voyant paroitre le Cardinal de Retz, lui dit assés brusquement M. *le Cardinal on m'a dit que vous avés été malade, on le voit bien à* vo-

(a) Le Cardinal de Retz se précipita par la même presomtion qui perdit le Duc de Guise à Blois. Ils s'imaginoient l'on & l'autre, qu'on n'oseroit attenter à leur personne, sans reflechir que le plus dangereux état pour un sujet, c'est de se rendre redoutable à son Souverain. Cette note est prise de l'edition de France.

(b) Lisés sur les neuf heures.

(c) Lis. en passant, & plus bas au lieu d'autre chambre lis. de l'Antichambre.

votre visage. Mais il paroît pourtant assés bon pour juger que le mal n'a pas été grand. La conversation finit là, sans que S. M. lui dit un seul mot pendant le reste du tems qu'il fut en sa presence. Cette espece d'indifference l'obligea de sortir un peu plûtôt qu'il n'avoit eu dessein de faire. Mais à peine fut-il hors de la porte, qu'il fut joint par Mr. de Villequier, qui l'ayant tiré vers une fenêtre de l'autre chambre, lui dit qu'il l'arrétoit de la part du Roi: & marchant à son coté, il lui fit prendre le chemin de sa chambre. Etant prêt d'y entrer le Cardinal se tourna vers ceux qui l'avoient suivi, & leur dit qu'ils n'avoient qu'à se retirer, & qu'il étoit arrèté. Cela se passa sur les onze heures du matin, après quoi il fut conduit au Bois de Vincennes sur les trois heures après midi. (b) Cette nouvelle s'étant repanduë aussi-tôt dans le Louvre, la Reine dit qu'elle loüoit Dieu de ce qu'il n'y avoit point eu de sang repandu: ce qui fait bien voir que les ordres êtoient donnés de la maniere qu'il à été dit. S. M. demanda aussi au Sieur le Tellier, si Joly étoit arrêté, à quoi il rédondit que non, parce qu'il n'étoit pas venu au Louvre. La Reine repliqua qu'il faloit donc aller chès lui pour le prendre: mais le Sieur le Tellier lui representa que cela pourroit être dangereux, atten-

(b) Le Pere de Gondi pere du Cardinal & Prêtre de l'Oratoire reçut, aessitôt après l'arrêt de son fils, ordre de se retirer à Joigny. Le Duc de Brissac auroit aussi été arrété, s'il ne se fut retire. Madame de Lesdignuieres pensa être chassée, pout avoit demaudé permission d'envoier du contrepoisou au Cardinal prisonnier. Voi. Joli même un peu plus bas.

tendu qu'il demeuroit dans le Cloitre proche l'Archevêché, où il pourroit arriver du desordre.

Joly eut donc le tems de se mettre en lieu de sureté après avoir hazardé d'aller chez le Sieur de Caumartin. Tous deux allerent par differens chemins chez le Comte de Montresor, qui leur conseilla de se retirer, disant que sa maison seroit plus observée qu'aucune autre. Après cela Joly retourna au Cloître, où il demeura 2. ou 3. heures, tachant d'exciter le Chapitre à entreprendre quelque chose de vigoureux en faveur du Cardinal. Cela étoit fort imprudent, puisque s'il eut été pris, & qu'on lui eut fait son procès, comme on n'y auroit pas manqué, le Cardinal de Retz étoit perdu sans ressource; Joly étant dépositaire de ses secrets les plus delicats & les plus importans. Enfin s'étant laissé persuader par les remontrances du Marquis de Chateaurenaud, de l'Abbé de Hacqueville, & du Sieur (a) Dannés Conseiller au Parlement, il monta dans le carosse du dernier qui le mena dans une maison particuliere, où il passa la nuit à écrire aux amis du Cardinal de Retz.

La Providence toute seule conserva Joly dans cette occasion, le Cardinal de Retz l'ayant pressé autant qu'il le put d'aller avec lui au Louvre ; jusqu'à lui reprocher qu'il avoit peur, pour le piquer d'honneur. Cela pensa déterminer Joly à le suivre, mais enfin ayant fait reflexion au risque qu'il y avoit pour le Cardinal lui même, il prit congé de lui, & lui dit en le quittant,

(a) Lis. Daurat.

tant, que puisqu'il vouloit se perdre, il faloit qu'il se perdit tout seul, & que peut-être il seroit assés heureux pour aider à le tirer un jour de l'abîme où il alloit se précipiter: ce qui est effectivement arrivé, comme on le verra dans la suite de ces Memoires.

Il est étonnant combien peu de gens s'interesserent à la prison du Cardinal de Retz, & combien il y en eut qui s'en rejouïrent, même entre les Frondeurs. On disoit hautement, il n'a que ce qu'il mérite pour avoir abandonné Mr. le Prince, & s'être employé comme il a fait au retour du Roi. Il n'y eut que le Chapitre de Nôtre Dame & les Curés de Paris qui en temoignerent du ressentiment. Aux premieres nouvelles que les Chanoines en eurent ils s'assemblerent extraordinairement, & resolurent de prier Mr. l'Archevêque de Paris de se joindre à eux, pour aller demander sa liberté. Plusieurs Curés qui se trouverent dans le même tems à l'Archevêché firent les même instances, & le Nonce du Pape qui s'y rencontra pour le même sujet les exhorta tous à faire leur devoir; les assurant qu'ils seroient soutenus avec vigueur du côté de Rome, & par lui même en tout ce qui dépendroit de son pouvoir. Mais (a) l'Archevêque s'excusa, sous pretexte d'indisposition, & remit la partie au lendemain, quoi qu'il fut fortement sollicité d'aller sur le champ au Roi par le P. de Gondy son frére & pere du Cardinal

(a) M. Talon dit dans ses Memoires „ que l'Archevêque ne laissa pas de satisfaire à la bienseance; „ qu'il fit au Roi des supplications de la part du „ Clergé „ mais on verra par ce que Joli dit plus bas, que cette bienseance fut observée avec beaucoup de mauvaise grace.

nal de Retz, & par la Duchesse de Lesdiguieres sa Niece qui s'avisoit un peu trop tard de chercher du remede au mal dont elle étoit la cause.

Cette nonchalance de l'Archevêque rallentit un peu les bonnes intentions du Clergé, mais le Chapitre alla son chemin & ordonna des prieres de 40. heures pour la liberté du Cardinal (b) avec l'exposition du St. Sacrement qui dura trois jours entiers, quoique le Sieur le Tellier leur eut porté un ordre du Roi, pour faire cesser cette devotion où il se trouvoit beaucoup de monde. Les Chanoines refuserent d'obeïr, & quelques uns même parlérent en des termes si forts, que la Cour vit bien qu'il ne faloit pas presser cette affaire; de sorte que si l'Archevêque avoit marqué un peu plus de resolution, & menacé des censures ecclesiastiques, il y a bien de l'apparence que la Cour auroit été obligée de relacher le Cardinal. Car le Chapitre & les Curés étoient resolus de fermer Nôtre Dame & toutes les Eglises, si l'Archevêque les eut voulu appuyer : ce qui auroit causé un étrange desordre, d'autant plus que le parti de M. le Prince étoit devenu beaucoup plus considerable.

Mais l'Archevêque étoit bien éloigné de prendre parti dans cette affaire, tant par sa foiblesse naturelle, qui étoit connuë de tout le monde, que par une jalousie ridicule qu'il avoit con-

(a) M. Talon blame cette exposition, disant „ qu'elle fut desaprouvée des gens de bien comme un abus insupportable du plus auguste de nos misteres „ & qui se trouva sans effet, chacun aiant aversion & „ étant mal persuadé de sa conduite „

concüe de fon Neveu, depuis fa promotion au Cardinalat. Ainfi quoi qu'à la fin il fut obligé d'aller faire au Roi les remontrances dont il avoit été chargé par tout le Clergé. il s'en acquitta fi mal, que la Reine lui ayant reproché les prieres de 40, heures, il repondit qu'elles ne s'étoient pas faites par fon ordre, mais par celui du Chapitre. Après cela S. M. l'ayant tiré à part, & lui ayant dit quelques petits mots de douceur avec des affûrances que fon Neveu n'auroit aucun mal, il s'en contenta, & crut avoir beaucoup fait pour lui, laiffant tous les Ecclefiaftiques peu fatisfaits de fa conduite, qui leur lioit en quelque façon les mains, & ne leur permettoit pas de rien entreprendre davantage. Cependant le Chapitre ne laiffa pas de nommer des députés pour examiner les moyens de fecourir le Cardinal de Retz, & ordonna que l'on diroit tous les jours à la fin de l'Office un Pfeanme en chant lugubre avec une Oraifon pour fa liberté. Mais on en demeura là par la lacheté de l'Archevêque & de la plus part des parents ou amis du prifonnier, qui le negligerent tellement, qu'on n'auroit pas feulement eu de fes nouvelles, fans la Prefidente de Pommereüil qui pratiqua dés les premiers jours deux commerces differens, par le moyen defquels le Cardinal écrivoit & recevoit des lettres affés fouvent.

Cette Dame étoit dépuis longtems amie du Cardinal de Retz, & il eft certain qu'il avoit plus d'inclination & d'eftime pour elle, que pour toutes celles auprès defquelles il s'étoit attaché. Auffi peut-on dire qu'elle méritoit cette diftinction, l'ayant toujours obligé fans interêt, & fans avoir voulu prendre la moindre part

part dans les affaires, pour en profiter comme les autres. Elle en usa même si genereusement dans cette rencontre, qu'elle engagea ses bijoux & ses pierreries pour le service du Cardinal, pendant que ses parêns refusoient de faire la moindre dépense ou démarche pour le soulager.

La Duchesse de Lesdiguieres fit aussi une chose à bonne intention, & qui pouvoit lui être utile, mais qui pensa le perdre; car s'étant imaginée qu'il pourroit avoir besoin de contrepoison, elle en donna au Marqnis de Villequier qui l'avoit arrêté, deux petites boëtes pour les lui faire tenir. Mais le Marquis les ayant aussi-tôt remises entre les mains de la Reine, S. M. proposa la chose au Conseil, où Servien fut d'avis d'en ôter le contrepoison, & d'y mettre du poison veritable pour être ensuite rendu au prisonnier. (a) Lache Conseil! Le Sieur le Tellier opina tout au contraire, & dit qu'il n'y avoit qu'à jetter les boëtes & n'en plus parler. La Reine suivit cet avis, fort irritée contre la Duchesse, de ce qu'elle l'avoit prise pour une empoisonneuse. Dans la suite cependant sa colere s'appaisa, Madame de Lesdiguieres s'étant chargée de porter le Cardinal de Retz à faire tout ce que la Cour souhaiteroit de lui.

Le Sieur de Caumartin servit aussi le Cardinal en véritable ami: & comme la Cour l'avoit laissé libre: pendant que Joly étoit obligé de se tenir caché, ils se virent plusieurs fois la nuit:

(a) Ces deux mots, *lache conseil* ne se trouvent pas dans l'édition de Paris.

nuit, pour concerter ensemble la maniere dont il falloit conduire ses affaires. Mais comme ils ne pouvoient rien faire seuls & qu'il falloit engager le plus de monde qu'il se pourroit, ils jugerent à propos de faire bonne mine au Duc de Brissac, & à la Duchesse de Lesdiguieres, au Comte de Montresor, à l'Abbé Charrier & au Sr. d'Argenteüil, laissant là les éclaircissemens pour une autre saison. Ainsi ayant proposé à la Duchesse de Lesdiguieres, chez qui le Duc de Brissac se tenoit caché, de recevoir chez elle les amis du Cardinal, pour prendre des mesures ensemble, ils se trouverent deux ou trois fois avec Argenteüil, qui faisoit aussi pour le Comte de Montresor. Ce dernier (a) ne pût paroître, ni se commettre, à cause de quelques mauvaises affaires.

Ces conferences auroient pû produire quelque chose de bon, si l'on avoit exécuté ce qui y fut resolu : savoir que l'Abbé Charrier iroit incessamment à Rome, pour agir auprès du Pape ; (à quoi il ne se resolut qu'avec bien de la peine, après qu'on lui eut assuré un fond pour sa subsistance :) que Joly iroit en Bretagne trouver le Duc de Retz, pour l'exhorter de se joindre au Prince de Conti, & au Comte du Doignon qui tenoient encore dans Bourdeaux & dans Broüage pour Mr. le Prince. Le Duc de Brissac promit de se rendre dans ces quartiers là, pour appuyer les propositions de Joly. On resolut aussi que l'Abbé de Lamet seroit prié d'aller à Meziere, & à Charles-ville, pour engager le Vicomte de Bussi & le Marquis de Noir-

moutier

(a) Lisés n'osa paroitre.

moutier Gouverneurs de ces deux Places à se declarer en faveur du Cardinal de Retz en traitant avec Mr. le Prince, & dans un besoin avec les Espagnols. Si tous ces projets avoient reussi, le Cardinal Mazarin se seroit trouvé plus embarassé que jamais. Cependant il arriva de tous côtés le contraire de ce qu'on avoit esperé. Il n'y eut que le Duc de Noirmoutier qui fit bonne contenance, & qui parut être dans la resolution de se declarer, ce qu'il auroit fait aparemment, s'il avoit été mieux menagé, & si Joly avoit pû aller de ce côté la, comme il en avoit grande envie, pour ie faire souvenir de la parole qu'il lui avoit plusieurs fois donnée, de tirer le canon en faveur du Cardinal de Retz, s'il lui arrivoit jamais de tomber dans la disgrace dè la Cour; quoi qu'il n'eut pas grand sujet d'être content de lui. Cela est d'autant plus vrai semblable, que Me. de Noirmoutier, deux heures après que le Cardinal fut arreté, avoit envoyé chez Joly, pour le prier de se retirer chez elle, & pour lui offrir de le faire passer à Charles-ville, où étoit alors Mr. de Noirmoutier, qui lui avoit donné un ordre exprès de faire ce qu'elle faisoit. Joly representa tout cela au Duc de Brissac & à la Duchesse de Lesdiguieres, mais le Duc ne voulut jamais consentir au voyage, disant qu'il étoit beaucoup plus important d'agir auprès du Duc de Retz, qui devoit commencer & qui étoit bien plus en état de former un parti que personne, étant maitre de Belle-Isle & à portée de se joindre à Mr. le Prince de Conti, & au Comte du Doignon: après quoi le Duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de faire ce qu'on souhaitteroit de lui. Cette raison étoit plausible, & Caumartin s'y ren-

rendit, mais dans le fond le Duc de Briſſac a-voit ſes vûes particulieres, & craignoit que le Duc de Noirmoutier venant à ſe declarer chef du parti, ne lui fit perdre toute la conſide-ration qu'il pouvoit y pretendre Ainſi Joly fut obligé de partir pour le Païs de Retz, où le Duc de Briſſac avoit promis de le ſuivre in-ceſſamment: & cependant il ne lui tint pas pa-role. Il laiſſa paſſer ſix ſemaines entieres ſous differents pretextes, mais dans la verité pour conſoler un peu plus longtems la Ducheſſe de Leſdiguieres, & peut être auſſi Madem. de la Vergne. Enfin pourtant ce Duc étant arrivé à Machecoul, où étoient le Duc & la Ducheſ-ſe de Retz avec le vieux Duc ſon pere, il com-mença dans ſon ſtile ordinaire à parler en hom-me qui ſouhaitoit de faire quelque choſe, & qui avoit les meilleures intentions du monde: mais Joly s'aperçut bien qu'il n'y avoit pas grand fond à faire ſur lui, ayant découvert que lors qu'il étoit ſeul avec (a) le Duc & la Ducheſſe de Retz il leur parloit d'une maniere toute dif-ferente. La différence qu'il y avoit entre ces Meſſieurs étoit que le vieux Duc diſoit franche-ment qu'il n'y avoit rien à faire, & qu'il faloit ſe tenir en repos: au lieu que les Ducs de Briſ-ſac, & de Retz avec la Ducheſſe affectoient de dire à tous propos, qu'ils étoient dans la reſo-lution de ſe reünir, & d'agir tout le bon. Mais tous leurs beaux diſcours ſe terminerent à u-ne partie de Chaſſe, où il ſe trouva près de cent Gentilshommes du Poitou qui buvoient fort

(a) liſ. Les Ducs & la Ducheſſe de Retz, qui n'é-toient pas plus echaufés que lui &c & plus bas au lieu de reüuir liſ. remuer.

fort bien, & qui le verre à la main disoient devoir faire des Regiments, dont on ne parla plus le lendemain qu'ils retournerent chès eux.

Les Ducs de Retz, & de Brissac crurent aussi faire beaucoup, en écrivant une lettre au Roi sur la détention du Cardinal de Retz; s'imaginant que cette Epitre produiroit un grand effet. Cependant ils avoient si grande peur qu'elle ne leur fit des affaires à la Cour, qu'ils passerent 3. ou 4. jours à en examiner les syllabes, les points & les virgules. Joly eut bien de la peine à trouver des termes & des expressions assés foibles ponr s'accommoder à leur goust Voilà tout ce qui se fit au voyage de Machecoul, hors que le Duc de Brissac prit quelques mesures avec la Duchesse pour se donner de leurs nouvelles, ne cherchant tous deux que les moyens de paroître vouloir faire ce que dans le fond ils ne vouloient point. Après cela le Duc de Brissac s'en retourna chès lui, & toutes les belles esperances qu'ils avoient données s'évanoüirent. Il excusa sa foiblesse par celle des autres, & tacha de rejetter toute la faute sur les Ducs de Retz, principalement sur son beau-pere, dont il disoit n'oser combatre les sentimens: conduite qu'il tint toujours pendant la prison du Cardinal de Retz & dans des occasions même fort pressantes, où le Duc de Retz affecta de le consulter, pour avoir sa revange & pouvoir s'éxcuser à son tour sur lui. La premiere occasion fut l'arrivée d'un Gentil-homme de M. le Prince de Conti nommé Mazerole dépêché par son Maitre pour offrir au Duc de Retz des troupes, de l'argent, & tout ce qui dépendoit de lui pour se declarer. La seconde fut un mes-

ſage de la même nature, de la part de M. le Prince, qui offrit encore des choſes plus poſitives par le canal d'un Gentil-comme nommé St. Marc, qui fut preſenté au Duc de Retz par le Marquis de Chateaurenaut ſon parent, fort brave homme qui mouroit d'envie de faire quelque choſe d'important pour le Cardinal de Retz. Mais le Duc de Retz repondit aux deux envoyés d'une maniere ſi ambigüe, & le Duc de Briſſac ayant été conſulté, fut ſi long tems à former ſon avis, & le donna enſuite d'une maniere ſi froide & ſi peu decisive, qu'il étoit aiſé de voir qu'ils n'avoient ni l'un ni l'autre envie de rien faire. Ce fut auſſi ce que le Marquis de Chateaurenaut dit en parlant à Joly, qui ne l'avoit deja que trop remarqué, en lui conſeillant de ne perdre pas davantage de tems avec lui, & d'aller plûtôt trouver le Duc de Noirmoutier. Joly en avoit roujours grande envie, & il penſa partir bruſquement, mais il en fut empeché encore une fois par Caumartin, qui lui écrivit ſi fortement là deſſus, qu'il fut obligé de demeurer à Machecoul, quoi qu'il ſceut fort bien qu'il n'y avoit rien à eſperer de ce côté là: & il ne laiſſoit pourtant pas de preſſer ces Meſſieurs, mais ils éluderent toujours ſes pourſuittes, ſous differents prétextes. L'accommodement de Mr. le Prince de Conty & de Bourdeaux leur en fournit un, dont ils étoient ravis dans l'ame, ſans ſe ſoucier de ce qu'on pouvoit dire du peu de ſoin qu'ils avoient eu de faire ce qui dépendoit d'eux pour l'empêcher, après les offres des deux Princes. Le Duc de Noirmoutier en fournit un autre, l'Abbé de Lamet ayant écrit qu'il ne l'avoit pas trouvé diſpoſé à faire ce qu'on ſouhaittoit de lui; ce que

que les Ducs de Retz, & de Brissac ne laisserent pas tomber à terre, disant (a) par tout qu'il ne tenoit pas à eux, & qu'ils auroient été prêts à tout faire, si le Duc de Noirmoutier avoit voulu se declarer, pendant que lui de son côté, avec un peu plus de fondement, prétendoit & soutenoit, que c'étoit au Duc de Retz à donner l'exemple & le mouvement à tous les amis de son frere le Cardinal.

C'est ainsi qne ces Messieurs s'excusant les uns sur les autres éluderent tour à tour les propositions qui leur furent faites; tout le tems se perdant en voyages inutiles de Machecoul à Mezieres, & à Charles-ville; la Duchesse de Retz traversant sous main tout ce que Joly pouvoit faire, quoique d'alleurs elle lui fit fort bonne mine, & qu'en parlant à lui elle affectât de blamer son mari, & le Duc de Brissac de leur peu de vigueur. Elle faisoit même bien pis, car elle écrivoit à un nommé Vincent, creature du Sieur Servien, la plus-part des choses qni se passoient à Machecoul. Cela alla si loin, que Malclerc ayant fait un voyage auprès du Duc de Retz, dont il sembloit qu'il remportât quelque chose de plus positif qu'à l'ordinaire, & qui pouvoit engager le Duc de Noirmoutier à se declarer, la Duchesse fit partir en même tems en poste un nommé Dolot, dont la femme, sœur de celle de Vincent, étoit sa confidente depuis long-tems, pour informer Vincent de tout ce qui se passoit. Cela pensa être cause que Malclerc fut arrêté à Paris, mais il se conduisit si bien, & il étoit tellément sur ses gardes, qu'il évita le piege.

Ce

(a) Lises pourtant.

Ce Vincent, sa femme, & la Dolot étoient des gens de rien, vraye canaille, qui s'étoient introduits auprès de la Duchesse de Retz en en qualité de Musiciens, & qui étoient ensuite entrés peu à peu dans sa confidence, en ménageant ses intrigues avec Servien pendant son exil, dont elle lui avoit fait passer une bonne partie du tems dans Beaupréau & dans les autres terres du Duc de Retz. Cela donna lieu à Servien d'envoyer la Dolot à Machecoul, pour avoir des nouvelles de ce qui s'y passeroit pendant la prison du Cardinal de Retz, & pour faire en sorte que la Duchesse, qui gouvernoit absolument son pere & son mari, les empêchât de rien faire. Mais il n'étoit pas besoin de tant de précaution contre des gens qui ne pensoient à rien moins qu'à secourir leur frere, particulierement auprès de la Duchesse, qui craignoit extrémement de troubler son repos & les plaisirs dont elle jouissoit alors dans son domestique.

D'un autre côté la Duchesse de Chevreuse & le Marquis de Laigues, qui pouvoient tout sur l'esprit du Duc de Noirmoutier, agissoient à peu près de la même façon; faisant bonne mine à Caumartin & aux autres amis du Cardinal de Retz, pendant qu'ils écrivoient sous main au Duc de Noirmoutier de ne point se declarer: parceque s'il l'eut fait, le Marquis de Laigues n'auroit pû avec honneur se dispenser de se retirer à Charleville, & de quitter Madame de Chevreuse, ce qui lui auroit fait perdre sa charge de Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, & les occasions d'augmenter considerablement sa fortune. La Duchesse de Chevreuse craignoit aussi pour elle-même, si Lai-

gues

gues se fut déclaré, parceque le Cardinal Mazarin, (a) qui étoit revenu six semaines après la prison du Cardinal de Retz, l'avoit chargée d'agir auprès du Duc de Noirmoutier, dont elle s'étoit en quelque façon renduë responsable. Ainsi il étoit comme impossible que le prisonnier reçut aucun secours de ses parents ou de ses amis.

Cependant le Duc de Noirmoutier, qui n'avoit peut être pas meilleure intention que les autres, continua à faire bonnémine, & à temoigner qu'il ne tenoit pas a lui qu'il ne se declarât; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, si le Cardinal Mazarin eut continué de faire approcher l'Armée du Roi de sa place: le Duç ayant dans ce même tems fait avancer à son secours celle des Espagnols, dans le dessein de les recevoir, s'il eut ete pressé un peu davantage. Il avoit aussi déja donné plusieurs ombrages au Cardinal de son racommodement avec M. le Prince, & il lui avoit écrit plusieurs fois, & envoyé des Gentils-

(a) Revenu comme en triomphe, & voiant que la Cour, le Parlement & toute la France alloient se ranger de bonne grace sous sa puissance, il pensa plus serieusement que jamais a remplir ses cofres & fit le contraire du Cardinal de Richelieu qui ôtoit la vie; au lieu que Mazarin n'ôtoit que l'argent: selon ces deux vers Latins,

Fata duos Regni nobis rapuere Ministros.
Sustulit ille bonos. abstulit iste bona.

Le Cardinl revint à Paris le 3. Fevrier 1653 & la haine qu'on lui porta depuis son retour, ne fut pas moins forte qu'auparavant, quoique plus dissimulée

tils-hommes conjointement avec le Vicomte de Buſſy-Lamet, au ſujet de la priſon du Cardinal de Retz. D'ailleurs il diſoit toujours à l'Abbé de Lamet, qu'il ne pouvoit ſe declarer, à moins que le Cardinal de Retz n'exigeât cela de lui expreſſement, parce qu'il ſavoit que la plus part de ſes amis diſoient, que ſi l'on faiſoit quelques choſe (a) pour lors cela pourroit porter le Cardinal Mazarin aux dernieres extremités, & peut être juſqu'à le faire empoiſonner. A cela l'Abbé de Lamet repliquoit qu'il n'étoit pas ſi aiſé d'avoir des lettres du Cardinal de Retz, & que quand on pourroit en avoir, il n'étoit pas juſte de l'expoſer à ſe perdre lui même ſans reſſource, ſi elles etoient ſurpriſes. Le Duc de Noirmoutier repondit qu'il ſavoit fort bien qu'on recevoit tous les jours de ſes léttres, & que s'il avoit de la peine à lui écrire ſi preciſement, il ſe contenteroit qu'il écrivit à lui Abbé de Lamet une ſimple lettre de créance, pour l'autoriſer à lui dire poſitivement de ſa part, qu'il le prioit de ſe declarer: aprés quoi il promettoit de le faire. L'affaire paroiſſoit de cette ſorte en aſſés bon état, & le Duc de Noirmoutier auroit eu de la peine à s'en diſpenſer, ſi le Cardinal de Retz eut voulu parler un peu plus clairement: mais n'ayant pu s'y reſoudre; il donna beau champ au Duc pour ſe diſculper devant le monde: outre que dans la vérité pluſieurs de ſes amis doutoient ſi l'on devoit hazarder la choſe dans la crainte du poiſon. Tous ceux qui apréhendoient de s'expoſer ſe ſervoient de ce prétexte, particulierement

(a) Liſ. pour lui.

ment la (a) Ducheſſe qui nuiſoit autant au Cardinal par ſes frayeurs hors de ſaiſon, qu'elle lui avoit porté préjudice par ſes folles eſperances. Le Pere de Gondy, quoique retiré du monde, avoit d'autres ſentimens, & il faut dire à ſa louange, qu'on ne lui propoſoit jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au devant : quoique les Ducheſſes de Leſdiguieres, & de Retz tachaſſent de l'adoucir & de l'arrêter autant qu'elles pouvoient. Mais ce bon homme étoit ſi perſuadé du préjudice que la priſon de ſon fils portoit à l'Egliſe, qu'il ne pouvoit gouter les raiſons contraires, diſant ſans ceſſe qu'il vouloit hazarder toutes les fortunes de ſa famille dans une occation ſi juſte & ſi ſainte.

Le plus grand obſtacle à tout cela fut l'irreſolution du Cardinal de Retz dans laquelle on le voyoit toujours. Il ne repondoit jamais préciſement, par la crainte de s'expoſer aux reſolutions violentes de la Cour, dont les intentions ne lui étoient pas inconnuës, après les ordres qu'il ſavoit qu'on avoit donné à Pradelle en le chargeant de l'arrêter. Cette aprehenſion avoit dans la verité tellement ſaiſi ſon eſprit, qu'elle paroiſſoit dans toutes ſes actions, quelque ſoin qu'il prit de la cacher. Une des premieres fautes du Cardinal de Retz fut celle qu'il fit de negliger de ſe ſauver dans une occaſion que (b) le Preſident de (c) Pommereüil &

(a) liſ. La Ducheſſe de Lesdiguieres.
(b) liſ. La-Preſidente.
(c) Le Preſideut de *Pommereuil* étoit en ſon tems un des plus honnêtes hommes & en même tems un des plus beaux eſprits de la Robe.

& Caumartin avoient ménagée pour sa liberté, en corrompant (a) du Croisat exemt des Gardes, qui commandoit dans le donjon de Vincennes & qui avoit promis de le mettre en liberté, moyennant une somme de 50000. liv. quidevoit (b) être entre les mains d'une personne sure. Cette affaire fut poussée fort loin, & le succès en paroissoit infaillible: mais le Cardinal de Retz la rompit, en écrivant qu'il ne falloit pas se fier à du-Croisat, dont il se plaignoit beaucoup, & qu'il disoit être de concert avec la Cour, pour le faire perir dans l'éxecution du dessein. Cependant ce soupçon n'étoit fondé que sur la timidité du Cardinal, & la suite fit connoître clairement que du-Croisat agissoit de bonne foi. Cette intrigue se ménageoit avec une femme que du-Croisat entretenoit depuis longtems, & qui offroit de se mettre en otage en tel lieu qu'on voudroit, en attendant l'éxécution: mais il arriva. lors qu'on y pensoit le moins, que du-Croisat fut mis hors de Vinnennes, sur l'avis qu'il alla donner à Servien des offres qu'on lui faisoit. Il fit cela par une grande précaution, pour assurer la Cour de sa fidelité, si par hazard l'avis lui en étoit donné d'ailleurs; ce qui n'eut pas l'effet qu'il s'étoit promis, la Cour n'ayant pas jugé à propos de laisser un homme sans biens comme lui plus longtems exposé à une tentation de

(a) Le Cardinal de Retz à represénté cet homme comme dur, farouche & inhumain, étant outre cela livré à ses interêts & capable de tout entreprendre pour faire fortune. Falloit il douter qu'un tel homme voulut sacrifier son devoir pour de l'argent?

(b) lis. qui devoit être consignée.

de cette nature. De là il est aisé de juger qu'elle n'avoit pas assés de confiance en cet homme pour avoir concerté avec lui la perte du Cardinal par une intrigue aussi delicate que celle-là.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas dans cette seule occasion que le Cardinal de Retz donna des marques de sa foiblesse & de son chagrin, qui ne paroissoient que trop dans toutes les lettres qu'il écrivoit à ses amis; sans parler de ce qu'il prenoit soin de leur cacher, comme la proposition qui lui fut faite par Pradelle de concert avec la Cour, de se démettre de son Archevêché, ce qu'il écouta long-tems fort sérieusement sans leur en rien dire.

Pradelle étoit la creature de Servien, qui lui fit donner exprès la commission de garder le Cardinal de Retz à Vincennes, pour se servir de lui, afin de ménager l'esprit du prisonnier, & lui inspirer les sentimens qu'il souhaitteroit sur l'article de la démission : à quoi la Duchesse de Lesdiguieres aidoit autant qu'il lui étoit possible, ayant pour cet effet, & sous prétexte de le soulager dans la prison, fait entrer auprès de lui le Sieur de Bragelonne son ancien domestique & Chanoine de Notre Dame, homme fort timide, & fort foible. Cet homme avoit ordre de le porter à se démettre, de lui dire que c'étoient les sentimens du Pere de Gondy (& c'est ce qui n'étoit pas vrai) & de l'assurer que par ce moyen il seroit bien-tôt mis en liberté, avec des conditions avantageuses. Mais Caumartin & Madame de Pomereüil ayant été informés de cette intrigue sourde avertirent si bien le Cardinal de Retz de prendre garde à ce que lui diroit Bragelonne,

 qu'au

qu'au lieu d'écouter ses conseils, il s'en éloigna si ouvertement,(a) que ce pauvre Chanoine tomba dans une fievre chaude, & se coupa lui-même la gorge avec un razoir.

Cependant le Cardinal de Retz ne laissa pas d'écouter toujours les propositions de Pradelle, quoiqu'il ne se fiât pas à lui, & qu'il fut bien resolu à ne rien conclure par son moyen. Mais dans le fond, il avoit formé desja le dessein d'éxécuter la chose comme il fit peu de tems après, n'attendant pour ceia que des ouvertures plus favorables du côté de la Cour, & le consentement de ses amis qui y étoient entierement opposés, particulierement Caumartin & plusieurs autres. Les choses étant en cet état, le Cardinal Mazarin crut qu'il étoit tems de faire publiquemnt proposer au Cardinal de Retz de se démettre de son Archevêché, afin de se disculper auprès du Pape, & de quautité de personnes, qui ne s'étonnerent pas que le Roi souhaitât de le voir hors de ce poste, après tout ce qui s'étoit passé.

Ce prétexte étoit assurement le plus specieux qu'on pût donner, pour faire entendre raison à Sa Sainteté, qui avoit fait faire plusieurs instances, & qui avoit envoyé (b) un Nonce exprès, pour

(a) Ce Cüanoine est toujours nommé Braguelogne dans l'Edition de Paris. Le caractere que Joli lui donne ne marque pas un homme capable d'etre negociateur. Il avoit été donné au Cardinal pour lui tenir compagnie: & comme la solitude n'étoit pas le fait du Chanoine, la melancolie lui renversa bien-tôt la cervelle.

(b) Le Nonce eut ordre de s'arreter à Lion & le Pape ne poussa pas cette afaire, de craïnte de commettre son autorité. Cette note est prise de l'Edition de Paris.

pour solliciter la liberté du Cardinal. Et comme on n'avoit pas jugé à propos de recevoir ce nouveau Nonce, il étoit en quelque façon necessaire de se justifier, dans la crainte que la Cour de Rome ne portât les choses plus loin, & ne prit des resolutions facheuses contre le Cardinal Mazarin. Car suivant les bruits qui couroient, le Pape vouloit le citer à Rome, & lui faire oter son Chapeau. Dans la vérité, si les amis du Cardinal de Retz eussent fait quelque chose, il y a bien de l'apparence que le Pape les auroit appuyé; Sa Sainteté ayant dit plusieurs fois à l'Abbé Charrier, que si l'on pouvoit mettre seulement 2000. hommes en armes en sa faveur, il envoyeroit aussi-tôt un Legat pour se mettre à leur tête, & agir de concert avec ses amis.

Il est vrai que le Cour n'avoit presque plus lieu de rien craindre du côté des Partisans du Cardinal de Retz, ni de ses parents: mais elle devoit toujours apréhender leur jonction à ceux de Mr. le Prince. Aussi avoit elle des espions de tous côtés pour prévenir cet inconvenient & afin d'observer les démarches des uns & des autres. Ayant été informée par l'un d'eux que le nommé (a) Breteval Marchand de dentelles dans la Ruë des Bourdonnois entretenoit commerce avec Mr. le Prince, elle donna ordre au Lieutenant Civil de l'arrêter, & de le conduire au Bois de Vincennes, après avoir fait une perquisition exacte de tout ce qui étoit dans sa maison. Si cet Officier s'étoit bien a-quitté

(a) Au lieu de Breteval on trouve Brizeval dans l'Edition de Paris.

quitté de sa commission, il auroit fait une capture importante en arrêtant le Sieur de Marigni Agent de Mr. le Prince qui y étoit logé, & qui étoit encore au lit quand Bretaval fut arrêté. Mais ayant entendu le bruit qui se faisoit dans la maison, il se leva tout nud en chemise & gagna le haut de la maison, sans que personne s'en aperçut. De là grimpant sur les tuiles, il se coula par une lucarne chez le Sieur Fardoüel Secretaire du Roi, & Avocat au Conseil: & ne se croyant pas en fureté dans le grenier, il descendit jusques dans la cave. La fraicheur du lieu & de la Saison ne lui auroient pas permis d'y faire un long séjour sans s'incommoder, si heureusement pour lui une Servante n'y fut descenduë peu de tems après, pour tirer du vin. Cette fille surprise, comme on le peut penser, de voir là un homme en cet état, fit un cri qui fit plus de peur à Marigni, qu'elle n'en avoit elle même. Dans la crainte que ce cri ne le découvrit, après l'avoir priée de ne point faire de bruit, il lui dit, pour la rassurer, qu'il étoit un pauvre Marchand de Roüen ami de Breteval, poursuivi par ses creanciers qui le ruineroient, s'il étoit découvert. Après cela il la pria d'avertir le sieur Dalancé Maitre Chirurgien que demeuroit à deux maisons de là, que son ami de chez Breteval s'étoit refugié chez Fardouël, pendant le desordre du matin, & qu'il souhaitoit de lui parler. Dalancé, qui étoit en peine de lui, reçut ce message avec joye: & ayant bien recommandé le secret à cette fille, & d'avoir bien soin de son hôte, il la chargea de lui dire de prendre patience jusqu'au soir; qu'il iroit lui-même le tirer de son cachot. La servante trouvant Ma-

rig-

rigni tremblant de froid, lui porta la couverture de son lit, dans laquelle il s'enveloppa en attendant la nuit, qui étant venuë, Dalancé lui fit porter des habits & le conduisit chez un de ses amis: le tout à l'insu du Sieur Fàrdouël (a) qui n'aprit les soins de la servante que longtems après.

Cependant le Nonce du Papé qui résidoit à Paris ayant souhaité de voir le Cardinal de Retz pour savoir de ses nouvelles, & du traitement qu'on lui faisoit, le Cardinal Mazarin le lui permit, & le fit accompagner par le Sieur de Lionne Neveu de Servien, pour observer ce qui se passeroit, & si le Card. parleroit de sa démission, conformement aux discours qu'il tenoit à Pradelle. Mais il tint tout un autre language, ayant recité d'un ton ferme & d'un air assuré en leur presence un discours qui lui avoit été donné & envoyé quelques jours auparavant par Caumartin, dont la conclusion étoit qu'il refusoit sa liberté, si elle ne se pouvoit obtenir que par sa démission. Ce refus donna beaucoup de reputation au Cardinal de Retz qui fut fort loué de sa fermeté apparente: mais cette belle resolution ne venant pas de lui, elle ne dura pas long-tems; & il ne put s'empêcher quelque tems après de s'ouvrir plus naturellement à (b) Duflos d'Avanton, jeune Officier des Gardes du corps, à qui la Cour avoit depuis peu confié la garde de sa personne, & de lui laisser connoître la dispositon oü il étoit de donner sa démission, pourveu qu'on lui laissât les

(a) Lis. qui n'aprit l'avauture de Marigni & les soins &c.

(b) Claude Duflos sieur d'Avanton étoit un gentilhomme de Poitou.

les moyens de sauver son honneur dans le monde, & la liberté de conferer de cette démission avec Caumartin, ou avec le premier President de Bellievre (a) auquel il vouloit avant toutes choses faire aprouver sa resolution. Ces propos furent même dans la suite repetés si souvent, & d'une maniere si forte, que d'Avanton vit fort bien qu'il seroit aisé de pousser plus avant, & (b) d'obtenir sa démission, même sans sauver les apparences. Mais ce nouveau confident en usa en honête homme, & sans abuser de la confiance que le Cardinal de Retz avoit en lui. Il se contenta de faire entendre au Comte de (c) Noailles Capitaine des Gardes la disposition où étoit son prisonnier de traiter serieusement de sa démission avec la Cour; ce que d'Avanton fit peut-être autant par prudence que par honnêteté, pour ne se pas exposer à être desavoué du Cardinal qui l'en menaçoit tous les jours, s'il passoit les bornes de sa commission; & pour s'assuret par sa discretion la negociation de cette importante affaire. Il craignoit aussi que le Cardinal ne se remit entre les mains de Pradelie, avec lequel il gardoit toujours quelques mesures, quoi qu'il ne le fit que pour l'amuser. Ce qui attira à d'Avanton la confiance du Cardinal de Retz fut sa complaisance & la maniere honnête dont il en usoit avec lui, dans tout ce qui ne regardoit point le service essentiel de sa charge, & que d'ailleurs cet Officier, avec un peu d'étude, & un esprit plus orné

(a) lis. auxquels, & plus bas de le pousser.
(b) lis. & d'obtenir sa demission pure & simple.
(c) Fait Duc en 1663 au mois de Decembre avec Messieurs de Montauzier & de St. Agnan.

orné que ne l'ont ordinairement les gens de sa profession ; lui aidoit à passer avec quelque douceur des heures qui semblent toujours bien longues & ennuyantes à un prisonnier.

Cependant il y avoit encore des jours, où le Cardinal de Retz paroissoit fort irresolu, & avoit oublié toutes les paroles qu'il avoit données. Cette maniere bizarre embarassa fort l'entremeteur dans les commencemens ; mais quand il eut mieux connu son esprit (a) extremement leger, & qu'il eut penetré le desir extrême qu'il avoit de se voir en liberté, il se fit bien-tôt à ce manege de variations continuelles, qui durerent depuis le 15 Janvier 1652. jusqu'à la mort de l'Archevêque de Paris qui arriva le 25. Mars (b) de la même année.

Cet évenement changea un peu la face des affaires, Caumartin ayant eu l'adresse, dés que ce Prelat eut les yeux fermés, de faire prendre possession de l'Archevêché de Paris au nom du Cardinal de Retz sur une procuration signée de lui dans le Chateau de Vincennes, quoi qu'elle parut avoir été passée avant la détention. Cette procuration portoit en substance, que le Cardinal ayant dessein d'aller à Roüan, donnoit charge au Sieur de Labour son aumônier de prendre pour lui possession de l'Archevêché, en cas de la mort de Mr. son Oncle. La procuration avoit été dressée par les Sieurs Roger Notaire Apostolique, & de Paris Docteur de Sorbonne. Le Chapitre ayant été averti s'assembla dès

(a) lis. Naturellement leger.
(b) lis. 1654

dès (a) 7 heures du matin, trois heures après la mort de l'Archevêque: & les mesures furent si bien prises, que le Doyen, qui avoit toujours été jusques-là assés contraire au Cardinal de Retz, lui fut tout à fait favorable en cette occasion, disant qu'il ne falloit pas douter que le Cardinal de Retz ne fut leur veritable Archevêque, quoi qu'il n'eut pas prété le serment de fidelite, formalité seculiére à laquelle l'Eglise ne s'arrêtoit pas. Ainsi la chose ayant été mise en deliberation, le Chapitre arrêta tout d'une voix, que sur le champ le Sieur de Labour son Procureur qui étoit à la porte seroit introduit, & mis en possession avec toutes les ceremonies & solemnités requises; ce qui fut exécuté. Après cela le Chapitre envoya des Députez à Mr. le Chancelier, pour le prier de leur menager une audiance du Roi, afin de supiier S. M. de vouloir mettre en liberté le Cardinal de Retz leur Archevêque, pour faire les fonctions de sa charge dans la Semaine Sainte qui aprochoit. Tout cela se fit sans qu'il parut personne du côté de la Cour pour s'y opposer, jusques vers les 10. heures du matin, que le Sieur le Tellier alla de la part du Roi chez le Doyen, pour faire assembler le Chapitre & l'obliger de prendre le Gouvernement spirituel de l'Archevêché, comme vacant en Regale; parce que le Cardinal de Retz n'avoit pas fait le serment de fidelité; mais l'affaire étoit déja consommée. Il fut obligé de s'en retourner sans rien

(a) Une note de l'Edition de Paris dit que le Chapitre s'assembla dés cinq heures, une heure aprés la mort de l'Arehêveque.

rien faire. Le soir du même jour le Chapitre alla au Louvre, pour faire leurs remontrances & supplications à S. M. mais le Chancelier, sans leur donner le tems de parler, leur dit d'abord. qu'ils avoient été bien vite, qu'ils avoient fait tort aux droits du Roi, que S. M. ne reconnoissoit point le Cardinal de Retz pour Archevêque de Paris, qu'elle leur enjoignoit de nommer un grand Vicaire pour le Gouvernement Spirituel de l'Archevêché, laissant au Roi le soin de nommer des œconomes pour le Temporel; après quoi le Chancelier mit entre les mains du Doyen un Arrêt du Conseil qui portoit tout ce qui vient d'être dit. Le Doyen ayant voulu prendre la parole, la Reine fit signe au Roi de s'en tenir là, & le Chapitre fut obligé de se retirer,

Ce procedé surprit tout le monde. On l'imputa à l'aigreur, & à la fierté de la Reine. Plusieurs murmuroient hautement, disant que c'étoit mettre la main à l'encensoir, & que cette maniere d'agir ressembloit fort à celle de Henry VIII. Roi d'Angleterre. L'Arrêt du Conseil ayant été raporté trois jours après au Chapitre, on n'y eut point d'égard, & il fut resolu de s'en tenir à ce qui avoit été arrêté, & de reconnoître les Sieurs Chevalier & l'Avocat pour grands Vicaires, sur les lettres qu'ils presenterent (a) signées du Cardinal de Retz, qui avoient

(a) La procuration n'avoit point été signée par le Cardinal de Retz Le principal d'un College (on croit qu'il s'appelloit Le Hoex) demanda à voir de l'écriture du Cardinal, & la contrefit si bien, que tout ce qn'on croioit écrit par le Cardinal l'étoit par cet honête homme.

avoient été fabriquées par les auteurs de la Procuration. De sorte que ces deux Ecclesiastiques commencerent à gouverner le Diocése, en ordonnant des prieres publiques avec l'exposition du St. Sacrement par toutes les Eglises de Paris quatre à la fois, pour demander à Dieu la liberté de leur Archevêque. Ces prieres furent commencées par le Chapitre de Notre Dame: les Curés de la Ville entrerent dans le même esprit, se soumirent aux grands Vicaires, & laisserent entendre qu'ils obéiroient en toutes choses jusqu'à (a) fermer les Eglises, en cas qu'on en vint à l'interdit. Cela seroit certainement arrivé, toutes les mesures ayant été prises pour cela, si le Cardinal de Retz eut tenu bon. Le peuple qui ne s'étoit point d'abord emeu de sa prison commençoit à murmurer, & à prendre feu sur la Religion, & les amis de Mr. le Prince faisoient ce qu'ils pouvoient pour l animer. Le Nonce avoit aussi promis d'appuyer fortement le Chapitre, les grands Vicaires, & les Curés: & le premier President de Bellievre avoit donné lieu de croire que le Parlement ne leur seroit pas contraire. Ainsi Caumartin, qui avoit ménagé toute cette intrigue, ne doutoit point qu'elle ne réussit, & que le Cardinal de Retz ne fut incessamment élargi, se reposant sur les lettres qu'il recevoit de lui tous les jours, remplies de protestations très expresses de ne donner jamais sa démission (b) sur quoi que ce pût être. Cependant les cho-

(a) Une Note de l'Edition de Paris dit, que les Curés auroient fermé leurs Eglises, mais que les Moines n'auroient pas suivi cet exemple.

(b) lis. pour quoi que ce put être.

choses qui se passoient dans son esprit, étoient bien différentes de celles qui paroissoient dans ses lettres. L'impatience, l'ennui, le chagrin, & par dessus tout la crainte des entreprises violentes qu'on pouvoit faire sur sa personne l'engagerent, lorsqu'on y pensoit le moins, à détruire tout ce que ses amis avoient fait en sa faveur,

A bien examiner les choses, il est difficile de le condamner entierement, quoiqu'il ne fut question que d'attendre peut être 7. à 8. jours davantage: car il y a bien de la différence du raisonnement d'un homme qui se voit à la discretion de son eunemi, & qui souffre depuis longtems dans une prison, à celui de (a) gens en liberté, qui s'imaginent que rien n'est plus aisé que d'attendre tranquillement les effets de leurs sollicitations, ou des revolutions favorables. Quoiqu'il en soit le Cardinal Mazarin, qui avoit aussi ses inquiétudes & ses raisons pour faire finir cette affaire, envoya promptement à Vincennes le Comte de Noailles Capitaine des Gardes, pour conclure la negociation du Sieur Davanton, sur les avis qu'il avoit donné, que le Cardinal de Retz y étoit entierement determiné.

Ce Comte s'y rendit de grand matin & fut introduit dans la Chambre du Cardinal qui étoit encore au lit. Il commença par lui faire un grand Sermon sur l'Autorité du Roi, sur l'Obéissance absolue qui lui étoit duë, & sur les disgraces auxquelles s'exposeroient ceux qui préten-

(a) lis. de gens qui étant en liberté s'imaginent &c.

tendroient s'en dispenser. Ce discours ne fut pas bien reçeu du Cardinal: & quoi qu'il fut effectivement resolu à se soumettre aux volontés de la Cour, il rejetta cependant fort loin les prémiéres propositions du Comte, & se tint fortement sur la negative. Ainsi cette premiere conference se passa toute entiere en contestations extrémement vives de part & d'autre, quoi qu'elle eut bien duré deux heures. Davanton s'étant ensuite aproché du Comte de Noailles, pendant qu'il mangeoit un morceau, & qu'il se chaufoit auprès du feu, l'avertit qu'il n'obtiendroit rien du Cardinal par hauteur, & en le contrariant; mais que s'il vouloit se radoucir un peu, & lui accorder la liberté qu'il avoit toujours demandée de conferer avec un de ses amis, il en obtiendroit tout ce qu'il voudroit. Alors le Comte (a) changea de ton, & ayant donné les mains à cette conference, ils rentrerent en matiere, & se trouverent bien-tôt d'acord; le Cardinal de Retz ayant promis positivement de donner sa démission sous certaines conditions. Il y eut pourtant une petite difficulté sur ce que le Comte de Noailles demandoit une reponse par écrit qui exprimât ce dont ils étoient demeurés d'acord, mais le Cardinal n'en voulut rien faire, disant qu'ils devoient se contenter de sa parole jusqu'à l'exécution], que s'il vouloit absolument une reponse par écrit; il lui en donneroit une sem-

(a) Cela fut d'autant moins dificile au Comte de Noailles ' qu'il for: son naturel en prenaut le ton haut & menaçant. Car il étoit l'homme de la Cour le plus poli & le plus obligeant. Cette note est de l'Edition de Paris.

semblable à celle qu'il avoit donné au Nonce, c'est-à-dire un refus absolu : parce qu'autrement il se ruineroit d'honneur auprès de ses amis, & que d'ailleurs il ne vouloit point s'exposer au hazard des avantages que le Cardinal Mazarin pourroit en tirer contre lui, sans être assuré de la recompense qu'on lui promettoit pour son Archevêche. Enfin le Comte de Noailles fut oblgé de se contenter de la parole du Cardinal, & d'une reponse par écrit (a) pour l'exposer au public : dans laquelle le Cardinal de Retz, après des protestationt de son obéïssance, remercioit le Roi de la bonté qu'il avoit de pênser à sa liberté; mais il declaroit ne pouvoir l'accepter aux conditions qui lui étoient proposées de renoncer à l'Archevêché de Paris, en prenant plusieurs benefices d'un revenu équivalent ; persuadé qu'elles étoient contraires à sa conscience, à son honneur, & à ce qu'il devoit à l'Eglise.

Ainsi le Comte de Noailles sortit de Vincennes fort satisfait de sa negociation, après avoir fait bien des amitiés, & des caresses à Davanton, & l'avoir assuré de bonne sorte de la reconnoissance du Cardinal Mazarin, qui étoit interessé plus que personne dans cette affaire. Il avoit ses raisons pour lui parler de la sorte, car étant créature du Cardinal Mazarin, & des plus devoués, il étoit de son interêt de ne rien negliger pour terminer cette affaire à son avantage, & suivant ses desirs. La fortune du Comte dépendoit absolument de celle du Cardinal. Aussi

(a) lis. pour imposer au public, & plus bas lis. & même dès plus devouées.

Auſſi n'oublia-t'il rien pour tâcher de découvrir à fond les veritables diſpoſitions du Cardinal de Retz, & il emmena exprès Davanton hors de Vincennes, pour le queſtioner ſur ce ſujet plus librement. Mais cet Officier, ſoit par honneur, ſoit par diſcretion, & pour mieux aſſurer le ſuccès de l'affaire, ne jugea pas à propos d'en éclaircir davantage le Comte de Noailles, lequel ayant fort bien remarqué la confiance que le Cardinal de Retz avoit en lui, ne pût s'empêcher de lui reprocher obligeamment, & en redoublanc ſes careſſes, qu'il voyoit bien qu'il ne lui diſoit pas tout ce qu'il ſavoit. Cela étoit plus vrai qu'il ne penſoit, car ſi Davanton avoit voulu trahir le ſecret & la fidelité qu'il avoit promiſe au Cardinal de Retz, il eſt certain que la Cour auroit obtenu ſa démiſſion beaucoup plus aiſement, & peut-être ſans aucune condition.

Caumartin, & (a) autres amis du Cardinal de Retz ne ſeurent rien du ſecret de cette conferencé, & ils s'en tinrent comme les autres à la reponſe par écrit, qui fut renduë publique le jour même; le priſonnier s'étant contenté de leur faire ſavoir qu'il avoit demandé encore une fois la liberté de parler à un de ſes amis, pour déliberer avec lui de l'état de ſes affaires, & qu'il eſperoit qu'enfin on la lui accorderoit. On a déja dit que la raiſon qui l'obligeoit d'inſiſter ſur cette entreveuë étoit pour couvrir ſon honneur, & pour faire accroire au monde, qu'on luî avoit conſeillé de donner ſa démiſſion; jugeant bien que a'ii ne pouvoit pas faire entrer ſon

(a) liſ. & les autrrs amis.

ſon ami dans ſon ſentiment, il n'oſeroit au moins s'y oppoſer directement, ni laiſſer entendre à la Cour qu'il l'en auroit détourné.

Quoi qu'il en ſoit, Caumartin, qui jugeoit de ſa reſolution par ſes lettres, continua de preſſer les meſures qu'il avoit priſes avec le Clergé pour la liberté du Cardinal de Retz, & ayant ſeu que le premier Preſident de Bellievre avoit été nommé par la Cour pour cette conference, il l'alla voir, pour le prier de fortifier le Cardinal de Retz dans la reſolution où il le croyoit de ne point donner ſa demiſſion. Mais il fut bien étonné d'apprendre de lui tout le miſtere, & le ſuccès de la negociation de Davanton, dont le Cardinal Mazarin avoit informé le premier Preſident (a) pour bien faire connoître les diſpoſitions où il trouveroit le Cardinal de Retz; avec ordre de lui dire, qu'auſſi-tôt qu'il auroit donné ſa démiſſion, il pouvoit être aſſuré qu'on le mettroit entre les mains du Marechal de la Meilleraye qui le meneroit au Chateau de Nantes, où il le régarderoit comme ſon ami, juſqu'à ce que ſa démiſſion eut été acceptée en Cour de Rome. Cependant cela ne deſabuſa point Caumartin. Prévenu par les proteſtations continuelles du Cardinal de Retz, de refuſer toute ſorte de conditions, il tacha de perſuader au premier Preſident, que le Cardinal n'avoit feint d'écouter Davanton que pour amuſer la Cour, & ſe faciliter le moyen de conferer avec un de ſes amis, pour l'inſtruire de ſes veritables intentions, & convenir enſemble des meſures qu'il falloit prendre.

(a) liſ. pour lui faire.

Le premier Preſident perſuadé par les raiſons de Caumartin, & par la lecture de pluſieurs lettres toutes recentes du Cardinal de Retz, alla donc à Vincennes, dans l'eſperance de le fortifier, & dans le déſſein de le confirmer dans ſon refus. Cependant, ſuivant les ordres de la Cour, il mena deux Notaires avec lui, pour recevoir la démiſſion du Cardinal en cas de beſoin. Mais avant que de voir le Cardinal, il voulut entretenir Davanton: il lui repreſenta les trois dernieres lettres qu'il avoit écrites à la Cour, par leſquelles il preſſoit extrémement ſur l'envoi d'un des amis du Cardinal de Retz; pour conſommer l'affaire qu'il aſſuroit comme indubitable (a) Il le queſtionna de 24. manieres differentes ſur le fondement qu'il pouvoit avoir de donner des affirmations ſi poſitives. Il lui déclara nettement qu'il n'en pouvoit rien croire, & qu'il y avoit bien plus d'apparence qu'un jeune homme comme lui s'étoit laiſſé jouer par le Cardinal de Retz accoutumé aux intrigues, & aux déguiſemens. Mais cet Officier ayant perſiſté à ſoutenir qu'il n'avoit rien écrit dont il ne fut bien aſſuré, & qu'il en alloit éprouver la vérité, ils paſſerent dans l'appartement du Cardinal: le Preſident raillant toujours Davanton, & lui marquant par ſes geſtes & ſes paroles qu'il n'en croyoit rien. Cependant à peine furent ils entrès en matieré, qu'il vit que Davanton avoit raiſon, ayant trouvé le Cardinal encore plus déterminé à la démiſſion, que Davantion ne lui avoit dit, & que ſi la Cour avoit voulu exiger de lui d'autres condi-tions,

(a) Il le queſtionna de vint manieres &c.

tions, il s'y feroit foumis fans beaucoup de peine. Ainfi (a) leurs conventions particulieres, & fecrettes ne furent pas longues, & il ne fut plus queftion que de reduite en forme les articles dont ils étoient convenus: favoir 1. Qu'on drefferoit deux expeditions de la démiffion du Cardinal de Retz, dont l'une demeureroit entre les mains du premier Prefident, & l'autre feroit envoyée (b) en Cour pour être agréée du Pape, moyennant la recompenfe dont ils étoient convenus. 2. Que cependant le Cardinal de Retz feroit remis entre les mains de Mr. de la Meilleraye fon allié, qui le conduiroit au Château de Nantes, où il demeureroit, en attendant des nouvelles de Rome, avec la liberté d'y recevoir des vifites de fes amis 3. Que le Marechal de la Meilleraye s'obligeroit en parole d'honneur & par écrit, de ne point fouffrir, fous aucun prétexte, qu'il fut transferé ailleurs, & de le mettre en pleine liberté, auffitôt que la demiffion feroit admife en Cour de Rome, fans attendre de nouveaux ordres du Roi.

Après cela le premier Prefident envoya chercher les deux Notaires qui étoient demeurés cachés dans un caroffe à la porte du Chateau: mais Pradelle enragé de voir finir cette affaire à fa barbe & fans lui, fit d'abord grande difficulté de (c) laiffer entrer le premier Prefident avec tous ceux qu'il voudroit. L'ordre, difoit-il ne portoit point

(a) lif. Leur converfation fecrete & particuliere ne fut.

(b) lif. en Cour de Rome.

(c) lif. de les laiffer entrer, fous prétexte que l'ordre de la Cour ne portoit &c & efacés ces mots, *l'ordre, difoit il*

point qu'on laisseroit entrer personne après lui. Enfin le premier President lui ayant fait comprendre l'importance de l'affaire, & à quoi il s'engageroit, s'il en empêchoit la conclusion par son chagrin, il laissa entrer le carosse avec les deux Notaires qui furent conduits par Davanton dans la chambre du Cardinal de Retz, où ils dresserent deux minuttes de sa démission qu'il signa, & qui furent remises entre les mains du premier President comme dépositaire & garant des promesses respectives de part & d'autre.

L'affaire étant ainsi finie, le President alla en diligence porter cette nouvelle à la Cour, où elle fut reçûe avec une grande joie, & même par plusieurs des amis du Cardinal de Retz. Mais il y en eut d'autres qui en furent fort fachés, particulierement Caumartin, à qui le premier President dit pour le consoler, „ Vous êtes la „ dupe du Cardinal de Retz; il m'a jetté sa „ démission à la tête, sans même attendre que je „ lui en parlâsse, bien loin d'être dans ses „ dispositions que vous aivés crû, & qu'il vous „ avoit marquées „

Le Chapitre & les Curés, qui s'étoient donné bien des mouvemens inutiles en faveur du Cardinal, furent aussi extrémement étonnés de sa démission, & cela leur fit rabattre beaucoup de la bonne opinion qu'ils avoient eue jusques là de sa constance & de sa fermeté. Enfin cette action lui fit un très grand tort dans la suite des affaires. Le Pere de Gondy fut celui de tous qui en fut le plus touché, ayant repondu à ceux qui lui annoncerent cette nouvelle, comme devant lui être agreable, à cause de la liberté du Cardinal son fils, qu'il auroit bien mieux aimé l'embrasser mort dans sa prison, que

que vivant en liberté à ces conditions; sans pouvoir dire autre chose à cause des larmes qu'il repandoit en abondance.

La Duchesse de Lesdiguieres elle même, qui avoit fait son possible pour mettre les choses au point où elle étoient, n'en fut pourtant pas contente, parce qu'elles ne s'étoient pas faites par son moyen, ni par celui de Servien & de Pradelle, ce qui étoit la même chose. Tous ces gens là s'étoient imaginés devoir tirer de grands avantages de la Cour par cette negociation, laquelle se termina pourtant sans eux, & dont ils n'aprirent la nouvelle que par le bruit general.

Il n'y eut donc, à dire le vrai, que le Duc & la Duchesse de Retz, les Ducs de Brissac, & de Noirmoutier, le Marquis de Laigues, & la Duchesse de Chevreuse qui furent bien aises de voir la fin de cette affaire dont ils ne cherchoient qu'à se débarasser, afin de couvrir la honte de n'avoir rien voulu faire, les uns pour leur frere, les autres pour leur parent & leur ami. Mais celui de tous qui (a) fut le plus content fut le Cardinal de Retz lui-même, qui, sans s'embarasser de ce qu'on pouroit dire des autres, n'avoit cherché qu'à se mettre en liberté, & à se delivrer des apréhensions continuelles où il avoit été dans sa prison. Veritablement il est assés difficile d'en porter un jugement certain, & de dire s'il fit absolument bien ou mal, veu les facheuses dispositions de la Reine & du Cardinal Mazarin à son égard, &

(a) lis. qui eu fut le plus &c & énsuite, sans s'embarasser de ce qu'en penseroient les autres &c.

& les desseins qu'il savoit qu'on avoit formé contre sa personne: mais de quelque maniere qu'on en juge (a) il faut convenir pourtant qu'il n'étoit ni necessaire, ni même honnête, ayant le dessein qu'il avoit, d'amuser, comme il fit jusqu'à la fin, Caumartin & ses d'autres amis.

Quoi qu'il en soit, le Cardinal Mazarin étant parvenu à ses fins ne laissa pas trainer cette affaire, Il fit aussi-tôt expedier les ordres pour la translation du Cardinal de Retz au Chateau de Nantes, le Marechal de la Meilleraye l'étant allé prendre à Vincennes conjointement avec le Marquis de Villequier qui l'avoit arrêté: ce qui étoit suivant l'usage, qui veut que le prisonnier reçoive sa liberté de celui quï la lui à ôtée. Après cela ils lui donnerent de parolle & par écrit toutes les assurances specifiées ci-dessus. (b) Il le fit sortir du Chateau d'entre les mains de Davanton, qui le conduisit à Nantes avec une escorte de 300. Chevaux de différentes Brigades des Gardes de la Reine, des Gens d'armes, & Chevaux legers, (c) des Gardes du Cardinal Mazarin, & d'un détachement de 150. Mousquetaires tirés de deux Compagnies du Regiment

(a) Peut être se reservoit il par devers lui la liberté de changer de resolution, en cas que la fortune le favorisât:

(b) lis. Il le fit sortir.... & le remit entre les mains &c.

(c) Une note de l'Edition de Paris dit „ On trouva „ fort mauvais que les gardes du C. Mazarin s'y trou- „ vassent. La bienseance demandoit, qu'il parut ne „ point se méler de cette afaire, quoi qu'on sût bien „ dans le fond que tout se faisoit par lui & pour lui „

ment des Gardes que Pradelle commandoit à Vincennes. Cette sortie du Cardinal de Retz se fit le 30. Mars 1654. On peut dire qu'une escorte si nombreuse n'avoit pas trop l'air de liberté, & ressembloit assés à un changement de prison. Aussi quand le Cardinal de Retz fut averti par Davanton la veille de son (a) départ, il en fut si effrayé, qu'il ne pût retenir ses larmes, disant qu'on lui avoit manqué de parolle; qu'on lui avoit promis de le mettre entre les mains de M. de la Meilleraye, comme entre les mains de son ami, qui avoit bien voulu repondre de sa personne; que s'il avoit crû devoir être traitté de cette maniere, il n'auroit jamais donné sa démission, avec plusieurs autres propos de cette nature, qui marquoient assés le trouble de son esprit dont le Sieur Davanton eut bien de la peine à le remettre, en lui faisant entendre que la Cour étoit obligée de prendre ses précautions, dans la crainte que les Ducs de Retz & de Brissac n'entreprissent de l'enlever sur sa route. Mais ce n'étoit là qu'un prétexte, car il est bien certain que ces Messieurs n'en avoient pas la moindre pensée, & qu'on leur faisoit beaucoup plus d'honneur qu'ils ne méritoient, d'avoir si bonne opinion d'eux.

Le changement d'état du Cardinal de Retz avoit été annoncé & prévû quelque tems auparavant par (b) Goiset Avocat, qui avoit comme prédit aussi l'evasion du Duc de Beaufort. Ecri-

(a) lis. Après départ des ordres qui avoient été donnés pour ces detachemens.

(b) Ce Goiset, qui rencontroit quelquefois juste, comme tous ceux qui se mélent de prédire l'avenir, s'étoit fait une espece de réputation par ce pretendu talent

Ecrivant à un des amis du Cardinal, il lui disoit de se consoler & de prendre patience; que la prison du Card. ne seroit pas longue; qu'il y auroit plusieurs negociations pour sa liberté, dont il ressentiroit les premiers effets au mois de Mars 1654. Mais qu'elle ne seroit pleine que vers le 15. Octobre de la même année: ce qui fut confirmé par l'évenement. L'état où il se trouva dans le Chateau de Nantes n'étoit en effet qu'une ombre de liberté : car quoique Mr. de la Meilleraye le traittât avec toute la douceur, & toute l'honnêteté possibles, il ne laissoit pas de le faire garder aussi soigneusement qu'il l'avoit été dans le Chateau de Vincennes.

Le Cardinal de Retz étoit logé au second étage dans une chambre où il couchoit avec quatre Soldats qui passoient toutes les nuits à la porte de sa chambre, & une Sentinelle dans la cour sous les fenêtres. Il est vrai que pendant le jour il avoit la liberté de se promener dans le Chateau, & dans une allée en terrasse qui avoit veüe sur la riviere, sur la motte St. Pierre, & sur le faubourg: mais il n'y alloit jamais qu'il n'y fut suivi de deux Gardes qui avoient ordre de l'observer : sans parler de deux Senti-

lent prophetique. Il est bien vrai que les circonstances qui accompagnent ici la prédiction sont fort remarquables. Mais une preuve que la justesse des predictions de Goiset n'étoit que l'effet du pur hazard, ou tout au plus celui d'une connoissance particuliere de la situation des afaires du Cardinal de Retz, c'est qu'il devina tresmal sur celles du Cardinal Mazarin, en prédisant que malgré sa fortune florissante il mourroit sur le fumier.

tinelles qui étoient toujours au (a) bout de cette allée éloignés l'un de l'autre environ 60. pas. Ainsi le Marechal ne negligeoit rien pour s'assurer de sa personne, dont il avoit repondu à la Cour : mais il faut avouër aussi qu'à cela près il lui faisoit tout le bon traitement qu'il pouvoit desirer. Outre la bonne chere qui étoit parfaite, il avoit soin de faire venir au Chateau toutes les meilleures compagnies d'hommes, & de femmes de la Ville & de la Province. Il lui donnoit souvent la Comedie, il donnoit à jouer tous les jours, & jouoit lui-même un fort gros jeu. Il laissoit une entiere liberté au Cardinal de Retz de voir tous ses amis, & tous ses (b) domestiques, jusqu'à ce qu'il se retirât dans sa chambre vers les onze heures du soir. Enfin il n'y à rien dont on puisse s'aviser pour divertir un ami dans un état de cette nature que le Marechal ne fit en honnête homme, & en grand Seigneur, avec une galanterie & une complaisance parfaite. Cette maniere d'agir consoloit fort le Cardinal de Retz. Dés le lendemain de son arrivée il fut visité par les Ducs de Retz, & de Brissac qui firent à Davanton tontes les caresses & toutes les amitiés possibles en presence de Pradelle qu'ils avoient dessein de mortifier, parce que le Cardinal n'étoit pas content de lui. Caumartin s'y rendit aussi peu de tems après, mais Joly qui étoit à Machecoul n'eut pas la liberté d'y aller sitôt, le Cardinal de Retz lui ayant fait dire de ne se point presser, & qu'il falloit prendre sur son chapitre des me-

(a) Lis. aux deux bouts &c.
(b) lis. Après domestiqnes, à toutes les heures du jour

mesures plus particulieres avec le Marechal de la Meillerays, à cause des affaires passées, dans lesquelles on savoit qu'il avoit eu plus de part que personne. La verité est que le Cardinal dans le commencement eut de la peine à se resoudre à voir Joly, se souvenant bien de ce qu'il lui avoit dit avant sa prison, pour lui faire éviter cette disgrace. Il apprehendoit qu'il ne lui reprochât cela aussi bien que l'acte de sa démission. D'ailleurs les Ducs de Retz & de Brissac ne pressoient pas cette entreveüe, sachant bien que Joly ne manqueroit point d'informer le Cardinal de tout ce qui s'étoit passé pendant sa prison. C'est pourquoi il y a bien de l'apparence que Joly ne l'auroit pas veu sitôt, sans les instances de Caumartin qui le sollicitoit à tout moment de l'appeller auprès de lui. Joly n'alla donc à Nantes que trois semaines après l'arrivée du Cardinal de Retz. Il fut fort bien reçu de Mr de la Meilleraye qui lui fit assés connoître qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'y fut venfu plutôt. Après cela le Cardinal de Retz reprit bientôt en lui la même confiance qu'il avoit euë auparavant, & lui remit entre les mains tous les chiffres & toutes les affaires qu'il avoit à Rome, à Paris & ailleurs, avec de nouvelles marques de consideration & d'amitié plus fortes que jamais. Aussi Joly se donna-t'il bien garde de lui rien dire de ce qu'il jugeroit lui pouvoir faire de la peine. S'il arrivoit qu'on vint à parler de sa prison, il se contentoit de dire que l'interêt de ses amis en avoit été cause, & que cependant ils n'avoient voulu rien faire pour lui, quoiqu'il se fut sacrifié pour eux. Sur l'article de la démission il disoit que le Cardinal n'avoit peut être

tre pas mal fait de la donner, pour se tirer du lieu & du peril où il étoit; mais après cela il se persuadoit, ajouta-t'il, que ce que la Cour avoit fait en cette occasion n'étoit que par necessité, pour éviter la premiere chaleur du Chapitre & du Clergé, & qu'enfin le Cardinal Mazarin ne manqueroit pas de le tirer un jour des mains du Marechal de sa Meilleraye, pour le mettre dans une prison (a) plus observée que la premiere. Caumartin se conduisit à peu près de la même maniere, sans lui rien reprocher qu'assez foiblement, s'attachant particulierement à lui faire apprehender ce que la Cour pouvoit encore entreprendre contre lui. Cela fit tant d'impression sur l'esprit du Cardinal de Retz, qu'il convint avec eux des moyens de se sauver du Château de Nantes, quand ils jugeroient qu'il en seroit tems, & si la Cour entreprenoit de le transferer ailleurs. Dés que cette résolution fut prise entre eux fort secretement, Joly se chargea de l'exécution, & des mesures qu'il faloit prendre pour ce dessein. Caumartin prit le parti de retourner à Paris, pour y entretenir en haleine les partisans du Cardinal de Retz. Joly se chargea aussi de ménager l'esprit du Cardinal & de le confirmer dans ce dessein. C'est pourquoi il s'attacha particulierement à cultiver les bonnes graces de Mr. de sa Meilleraye qui lui étoient absolument nécessaires pour démeurer toûjours à Nantes, afin d'y être à portée de dispôser & de concerter la maniere dont on s'y prendroit. De son côté le Cardinal de Retz affectoit de marquer au Maréchal une con-

(a) lis. une prison plus rude &c.

confiance sans reserve, en lui communiquant toutes les lettres qu'il recevoit de Rome, dont Joly lui portoit les originaux après les avoir déchiffrez, & mis en interligne le véritable sens: ce qu'il continua pendant un assez long-tems, & jusqu'à ce qu'il arriva des choses qui ne se pouvoient pas montrer.

Le Maréchal parut si satisfait & si pénetré de cette maniere d'agir, que par un retour peut-être plus afecté que genereux, il montroit aussi assés souvent au Cardinal de Retz les dépêches de la Cour, pour lesquelles il lui arrivoit plus d'une fois de s'emporter contre le Cardinal Mazarin dans les termes les plus injurieux & les plus outrageans en présence du Cardinal de Retz, & de Joly; disant (a) qu'il étoit plus grand frondeur qu'il n'avoit jamais été, & qu'il haïssoit le Cardinal Mazariu cent fois plus qu'eux. Mais ils ne croyoient de cela que ce qu'il falloit en croire, sans s'amuser à des discours, qui pouvoient (b) bien partir du fond de son cœur, mais qui ne disoient rien pour l'essentiel de sa conduite, à cause de sa dépendance de la Cour, par des raisons d'interest, & de fortune.

Cependant la Cour & le Cardinal de Retz agissoient de concert pour faire agréer la démission à (c) la Cour de Rome. Le Sr. de

(a) lis. qu'il étoit plus grand frondeur qu'ils n'avoient jamais été; & plus bas, sans se trop amuser.

(b) Le Marechal de la Meilleraye, nous dit on dans une note de l'Edition de Paris, étoit pourtant si accoutumé à la soumission, qu'il trembloit quand le Cardinal Mazarin parloit un peu haut.

(c) lis. à la Cour de Rome où une des expeditions de la demission avoit été envoiée par le premier President.

de Gaumont fut nommé par le Rôi pour aller solliciter cette affaire. Gaumont ne s'étant pas pressé, le paquet où étoit la démission arriva beaucoup plûtôt à Rome que lui, sous l'envelope de l'Abbé Charrier, qui sachant ce qu'il contenoit trouva le moyen de l'ouvrir adroitement & d'en tirer la démission: après-quoi il le rendit bien fermé à Gaumont, dès qu'il fut arrivé, sans qu'il parut avoir été ouvert. Gaumont n'y trouvant point la piece en question en écrivit au premier Président; mais comme ce Magistrat, qui dans le fond du cœur étoit ami du Cardinal de Retz, ne s'en mit pas fort en peine, (a) il ne fut point relevé. D'ailleurs le Pape s'étant déclaré hautement contre cet Acte involontaire qui s'étoit fait en prison, il auroit été inutile de produire la démission, ce qui fit qu'on ne s'embarrassa pas de ce qu'elle étoit devenuë. Ce petit tour d'adresse de l'Abbé Charrier n'empêcha pourtant pas le Card. d'agir tout de bon, & si S. S. eut été aussi aisée à persuader que le Cardinal de Retz le souhaittoit, l'affaire auroit été bien-tôt concluë, & la demission se seroit bien-tôt retrouvée: ce qu'avoit fait l'Abbé Charrier n'aiant été fait que pour se rendre maitre de la chose, & pour se faire rechercher selon les différentes conjonctures qui pouvoient arriver. Cependant quoi-que le Cardinal de Retz n'eut aucune part ni directement ni indirectement au refus du Pape, ses ennemis, & sur-tout l'Abbé Fouquet ne laissérent pas d'en prendre occasion de faire entendre au Cardinal Mazarin, qu'il faisoit agir sous main l'Abbé Charrier pour empêcher l'expe-

(a) lis. Cela ne fut point relevé.

pedition de l'affaire, & qu'il n'avoit pas intention d'éxécuter ce qu'il avoit promis: ajoûtant qu'il avoit des avis certains que le Cardinal cherchoit les moyens de se sauver, & qu'il le féroit, si on n'y prenoit garde. Les deux avis étoient pourtant très-faux dans ce tems-là, puisque l'Abbé Charrier sollicitoit serieusement à Rome, & que le dessein de faire sortir le Cardinal de Retz du Château n'étoit encore qu'en idée, & ne devoir s'éxécuter qu'en cas que la Cour changeât de conduite à son égard. S'ils devinrent vrais dans la suite, l'Abbé Fouquet seul en fut la cause, en inspirant à la Cour & au Cardinal Mazarin des soupçons qui l'obligerent d'envoyer de nouveaux ordres pour observer le Cardinal de Retz avec plus d'exactitude. (a) La vérité est pourtant qu'il travailloit incessamment à se sauver selon les sentimens de ses amis, sans s'arrêter à aucune consideration; & c'étoit aussi celui de S. S. qui pressoit tous les jours l'Abbé Charrier d'en écrire au Cardinal de Retz, & de l'exhorter à venir à Rome, avec promesse de faire pour lui, & contre le Cardinal Mazarin tout ce qu'il pouvoit désirer. Mais comme l'Abbé représentoit à S. S. les differéntes difficultez & les risques d'une entreprise de cette nature, & que cependant le retardement pouvoit obliger la Cour à transferer le Cardinal dans une prison plus seure & plus étroite: le Pape répondit qu'il n'y pouvoit que faire; que s'il étoit entre les mains des

(a) lis. La vérité est pourtant que le sentiment general de ses amis étoit qu'il travaillât incessamment à se sauver, sans s'arrêter &c.

des Turcs il faudroit bien qu'il prit patience, (a) & qu'il ne pouvoit en conscience accepter la démission, qui étoit trop contraire aux Loix de l'Eglise.

C'étoit aussi le sentiment du premier Président de Bellievre que Caumartin étoit chargé de pressentir : & quoi qu'il ne s'expliquât pas d'abord assés ouvertement, parce que Caumartin de son côté biaisoit un peu, il se faisoit cependant assés entendre, en disant que le Cardinal de Retz étoit trop habile homme pour se laisser prévenir, & que puisque Joly étoit à Nantes, il ne doutoit point qu'il ne prit son parti quand il en seroit tems : mais il alla plus avant dans la suite, car il dit nettement que le meilleur parti pour le Cardinal de Retz étoit de venir droit à Paris au sortir de Nantes, de revoquer sa démission, de prendre possession en personne, & de faire le serment de fidelité au Parlement ; à quoi il promettoit d'aider de tout son pouvoir, répondant presque de l'évenement. Caumartin s'étoit aussi assuré du premier Président de la Chambre des Comptes pour le serment de fidelité.

Enfin il n'y avoit plus aucun des amis du Cardinal de Retz qui ne lui conseillât de se sauver, même le Duc de Brissac, l'Abbé Charrier, & les autres, qui avoient le plus été pour sa démission : & cela parce qu'ils n'étoient pas contens de la maniere dont elle avoit été donnée, & qu'ils jugeoient bien que si elle étoit admise, le Cardinal de Retz demeureroit sans aucune consideration & ne pourroit plus rien faire

(a) lis. Mais que quoi qu'il en fut, il ne pouvoit en conscience &c.

faire pour eux : au lieu que s'il se sauvoit du Château de Nantes, on pourroit renouër de nouvelles négociations avec la Cour où les entremetteurs pourroient mieux trouver leur compte.

Cependant le Cardinal de Retz résista jusqu'à l'extrémité aux sentimens de ses amis les plus intimes ; & quoi qu'il reçut tous les jours de nouveaux avis des mauvaises intentions du Cardinal Mazarin & des sollicitations continuelles de l'Abbé Fouquet pour le faire transferer à Brest, il eut bien de la peine à se résoudre, s'imaginant que les chagrins de la Cour à son égard ne venoient que du refus de Rome, & de l'opinion qu'on y avoit qu'il ne faisoit pas tout ce qu'il pouvoit, pour faire admettre sa démission. Il étoit d'ailleurs entretenu dans cette pensée par le Maréchal de la Meilleraye, qui, pour effacer tous les soupçons, lui conseilla d'écrire une nouvelle lettre au Pape en termes très-pressants, pour le prier d'accepter sa démission, & de l'envoyer au premier Président par Malcler son Ecuyer qui pouvoit aller jusqu'à Rome, si la Cour le jugeoit à propos, avec des ordres très positifs pour l'Abbé Charrier : ce qui fut éxécuté.

Néanmoins le Cardinal de Retz ne laissa pas dés ce tems-là d'entrer dans quelque sorte de défiance un peu plus vive, qui l'obligea de changer de conduite avec le Maréchal. (a) On ne lui laissoit plus voir les dépêches de Rome qu'avec un déchiffrement supposé, que Joly prenoit soin de composer de maniere à ne lui lais-

(a) lis. Il ne lui laissoit &c.

laiſſer aucun ombrage, & à l'entretenir dans l'opinion où il étoit, qu'on travailloit ſérieuſement pour faire agréer la démiſſion ; le Cardinal n'ayant pas jugé à propos de lui laiſſer connoitre que le Pape l'exhortoit à chercher les moyens de ſe ſauver.

Cependant la nouvelle démarche du Cardinal de Retz du côté de Rome n'empêcha pas l'Abbé Fouquet de continuer les avis qu'il donnoit inceſſamment à la Cour du deſſein que le Cardinal avoit de ſe ſauver : & voyant que ſes lettres ne faiſoient pas aſſez d'impreſſion ſur l'eſprit du Roi & du Cardinal Mazarin qui étoient alors en campagne occupés d'autres ſoins, il réſolut de les aller trouver exprès, pour ſolliciter lui même & faire expedier les ordres néceſſaires pour le faire transferer à Breſt. Le premier Préſident ayant ſçû cela en avertit Caumartin, & celui-ci le Cardinal de Retz, lequel ayant ſçeu que le Maréchal de la Meilleraye avoit reçeu dans le même tems des ordres plus preſſants de le reſſerrer plus étroitement, commença d'écouter tout de bon ceux qui lui conſeilloient de penſer à ſe tirer de la captivité Mais comme il n'en vouloit venir là que dans la derniere extrémité, il reſolnt avant toutes choſes de faire ſonder le Maréchal pour ſçavoir ce qu'il féroit s'il arrivoit que la Cour envoyât des ordres pour le transférer à Breſt, ou que le Roi vint exprés à Nantes, commé on en faiſoit courir le bruit.

Il jetta pour cela les yeux ſur le Duc de Briſſac, beau-frere du Maréchal, auquel il jugea qu'il étoit à propos & tems de communiquer ſon deſſein, attendu qu'il avoit beſoin de ſon ſecours pour l'exécuter. Il lui écrivit à

Beaupréau, pour le prier de le venir trouver au plutôt. Le Duc vint quelques jours après & se chargea non-seulement de savoir ce qu'on pouvoit se promettre du Maréchal; mais aussi de fournir tous les secours qui seroient en sa disposition, pour aider au Card. à se sauver, & pour le conduire ensuite à Paris, ou partout ailleurs, où il voudroit se retirer. Ces offres réjouirent infiniment le Cardinal qui aimoit le Duc & ne douta point de la sincerité de ses promesses, de sorte que rempli de belles esperances, il fit aussitôt appeller Joly, pour lui dire qu'il n'avoit qu'à prendre des mesures avec le Duc de Brissac qui étoit résolu de tout entreprendre pour lui. Joly ne fut pas si crédule & ne pût s'empêcher de lui en témoigner quelque chose, ajoûtant qu'il falloit se servir de lui avec précaution & cependant en tirer ce qu'on pourroit. Pour cet effet il presenta au Cardinal differens moyens de se sauver, dont le principal dépendoit absolument du Duc, parce qu'étant logé dans la chambre sous la Garderobe du Cardinal de Retz, on avoit proposé qu'en faisant une ouverture au plancher qui les separoit, le Cardinal pourroit descendre dans l'apartement du Duc & se mettre dans un coffre de bagage fait tout exprès, & qu'on chargeroit à l'ordinaire sur un mulet qu'on féroit venir de grand matin,

L'invention plût d'abord au Duc de Brissac qui ordonna au Sr, de (a) la Bade son Ecuyer de conférer avec Joly pour la construction du coffre, & pour les autres préparatifs. Il parla

(a) lis. de La Bade, & plus bas de Chalusset,

la ensuite au Marechal, pour savoir la maniere dont il en useroit. s'il recevoit des ordres de la Cour pour la translation du Cardinal, & le Maréchal, sans s'expliquer autrement, se contenta de lui dire qu'il n'étoit ni en humeur ni en état de faire la guerre au Roi. Mais étant interrogé sur le même sujet par Me. sa femme sœur du Duc, & Madame de Chalusse femme du Lieutenant de Roi, il leur répondit plus ouvertement; & elles dirent l'une & l'autre qu'il ne falloit pas se fier à lui.

Sur cette réponse le Cardinal & le Duc convinrent qu'il falloit disposer toutes choses pour l'exécution projettée : & pour ne pas donner d'ombrage au Maréchal, le Duc, qui n'avoit pas accoûtumé de séjourner long-tems à Nantes, s'en retourna chez lui jusqu'à ce qu'on le mandât.

Cependant Joly qui connoissoit assez le Duc de Brissac & qui jugea bien qu'il ne s'embarqueroit pas plus avant dans cette affaire, imagina un autre moyen plus hardi pour sauver le Cardinal, dans lequel le Duc ne fut pas interessé. Ce fut de le descendre en plein jour avec une corde & sur une escarpolete du haut de la terrasse où il avoit la liberté de se promener, qui répond sur le bord de la Riviere auprès d'un abreuvoir. Quelques-uns de ses amis devoient s'y trouver avec des chevaux tout prêts, & le mener au travers du Fauxbourg de Richebourg jusqu'à 4. ou 5. lieues au dessus de Nantes à un rendé-vous sur la Loire, où ils trouveroient des bateaux prêts pour passer la Riviere, & de l'aute côté des chevaux fraix pour gagner differens relais disposés d'espace en espace chez des Gentils-hommes, afin de se rendre en toute diligence à Paris. Cet expédient ne

fut point communiqué au Duc de Briſſac, pour ne pas diminuer les bonnes intentions qu'il faiſoit toûjours paroître. Mais Joly ne laiſſa pas de préparer ce qu'il jugea neceſſaire pour cela, & d'écrire à Paris, pour faire venir l'Abbé Rouſſeau, frere de l'Intendant du Cardinal, homme fort affectionné, puiſſant de corps & très capable de bien exécuter ce à quoi on vouloit l'employer.

Cet Abbé étant arrivé à Nantes fit proviſion d'une corde pour l'exécution de ce deſſein, & d'un palonnier (c'eſt ainſi qu'on appelle un morceau de bois ou l'on attache les trais des chevaux de caroſſe) pour l'attacher au bout de la corde, & ſur lequel le Cardinal devoit être aſſis Il ſe munit auſſi d'une ſangle avec un bon ardillon, pour attacher par le milieu du corps le Cardinal à la corde de peur d'accident.

Tous les préparatifs étant preſque diſpoſés pour l'exécution des deux projets, le Cardinal de Retz, qui recevoit tous les jours de nouveaux avis des mauvaiſes intentions de la Cour & de la néceſſité (a) qu'il y avoit de les prévenir le plûtôt qu'il pourroit, fit prier le Duc de Briſſac de revenir tenir ſa parole. C'eſt ce qu'il fit deux jours après, marquant toûjours les meilleures intentions du monde: & la Bade ſon Ecuyer ayant remis entre les mains de Joly le coffre qu'il avoit fait faire, on y fit une ouverture

(a) liſ. qu'il y avoit de les prévenir, fit prier le Duc de Briſſac de revenir le plûtôt qu'il pourroit, en le ſommant de tenir la parolle qu'il avoit donnée. Le Duc evint deux jours après &c liſ. un peu plus bas La Rade.

ture pour la liberté de la respiration. Le coffre fut éprouvé par Joly & par Imbert, Valet de Chambre du Cardinal, qui s'y tinrent l'un après l'autre chacun plus d'une demi heure, après-quoi on convint d'exécuter l'entreprise le Lundi matin 3. Août 1655. Mais le Duc de Brissac stipula qu'auparavant il lui fut permis d'aller à Machecoul en avertir les deux Ducs de Retz, seulement par bienseance, avec promesse de revenir le Dimanche au soir sans faute, pour mettre la main à l'œuvre. Le Dimanche vint & se passa, sans qu'on eut aucune nouvelle de lui, & il ne revint que le Lundi fort tard, s'excusant sur un débordement d'eaux qu avoit rompu le pont d'une petite Riviere qui est sur le chemin de Machecoul à Nantes; après-quoi il déclara nettement au Cardinal de Retz, que les Ducs n'etoient point du tout d'avis qu'il entrât dans un dessein de cette nature, étant beau-frere du Maréchal & logé chez lui: de sorte qu'il se dégagea ainsi de toutes ses paroles & promesses si positives.

Le Cardinal feignant d'approuver ses raisons ne le pressa pas davantage, & l'ayant quitté pour un moment, il alla informer Joly de ce changement: surquoi ils résolurent à l'instant de tirer au moins de lui tout ce qu'on pourroit (a) pour l'autre dessein qu'il lui découvrir alors: le priant d'envoyer, dés qu'il seroit chez eux, son Ecuyer avec un cheval pour le Cardinal de Retz, & de s'assurer de quelques bateaux pour passer la

(a) lis. pour aider à l'autre dessein; & ensuite, qu'ils lui decouvrirent alors; & plus bas lis. chez le Marquis de Vassé. Plus bas encore après Fosseuse, mettés, & ensuite chez un ami de ce dernier.

la Loire & se trouver avec des chevaux au rendez-vous qui lui fut marqué de l'autre côté de la Riviere, pour aller jusqu'à Brissac, & de là chez le Marquis de Chateaurenaud, chez le Marquis de Valté; chez le Marquis de Fosseuse, où le Cardinal étoit assuré de trouver les équipages nécessaires pour le mener en diligence à Paris avec ceux de sa suite. Le Duc de Brissac accepta cette proposition avec joye, parcequ'elle le dégageroit de la premiere, qui à la vérité auroit été non-seulement peu honneste à lui, par raport au Maréchal, mais encore fort dangereuse; puis-que, suivant l'arrangement, il devoit demeurer le dernier dans le Château, & n'en sortir qu'après son bagage. C'est pourquoi dans le fond on ne peut pas trop le blâmer de n'avoir pas voulu s'exposer à ce risque, mais aussi on ne peut pas l'excuser d'une grande legereté, d'avoir promis aussi positivement qu'il avoit fait & ensuite de manquer à sa parole dans le tems de l'éxecution. Il falloit, avant de s'engager, examiner meurement la chose avec son conseil, & en prévoir les consequences.

Quoi qu'il en soit, ce Duc retourna chez lui aussi-tôt, afin de donner ses ordres pour ce dont il s'étoit chargé. Cependant comme l'expedient du cofre étoit plus du gout du Cardinal que l'autre: Joly ayant sçû que la Duchesse de Retz étoit en chemin pour le venir voir, & qu'elle devoit loger dans l'apartement du Duc de Brissac, proposa de tenter la chose par son moyen. L'ouverture plût fort au Cardinal de Retz & même à la Duchesse, qui étant brouillée avec le Duc de Brissac, fut ravie de trouver cette occasion de lui faire une affront sensible, en marquant plus d'assurance & plus de generosité que

qui lui Elle ajoûta que s'il avoit bien (a) insisté auprès de Mr. de Retz, ils se seroient apparemment désistés de leurs oppositions, & qu'elle ne doutoit pas qu'en envoyant Joly à Machecoul, il n'obtint leur consentement. Ces assurances réïterées plusieurs fois avec chaleur, & accompagnées des anciennes marques de tendresse engagérent le Cardinal de Retz à envoyer Joly à Machecoul, malgré les raisons qu'il lui représenta du peu d'apparence du succés, & du danger qu'il y avoit de donner de l'ombrage au Maréchal, qui ne manqueroit pas d'en prendre de ce voyage. Pour lever cet obstacle, ils convinrent de lui faire entendre que la Duchesse étoit mal avec son Mari, que c'étoit là le sujet de son voyage à Nantes, & que le Cardinal voulant (b) la racommoder envoyoit Joly à Machecoul, parce que le Duc avoit beaucooup de confiance en lui. Tout cela fut dit au Maréchal par le Cardinal lui même, qui le pria en même tems de ne vouloir pas reveler ce secret de famille, & de dire à ceux qui paroitroient curieux sur le voyage de Joly, qu'il n'étoit fondé que sur la nouvelle qu'il avoit reçûe de la vacance d'un Prieuré de 6000. livres de rente à la nomination du Duc de Retz. Le Maréchal donna dans le paneau tout au travers, plaignant le malheur de la Duchesse pour laquelle il avoit eu autrefois quelques sentimens, mais tout cela ne servit de rien. Joly trouva les deux Ducs de Retz si éloignez, & si préve-

(a) lis. que s'il avoit bien insisté, les deux Ducs de Retz se seroient en &c.
(b) lis. les raccommoder.

venus contre cette affaire, qu'il n'en pût rien obtenir que des ordres très pressans pour la Duchesse de revenir incessamment, menaçant Joly de le rendre responsable des evenemens; de sorte qu'il fut obligé de retourner sans rien faire.

Pendant son absence la Duchesse avoit proposé au Cardinal de le sauver dans son carosse avec les habits d'une de ses Demoiselles, qui sortoient toûjours masquées aussi-bien qu'elle, sans qu'on les examinât jamais à la porte du Chateau: mais comme ce n'étoit que sous la même condition du consentement de son Pere & de son Mari, elle fut déchargée de ces nouveaux engagemens par le retour de Joly, qui la fit partir aussi-tôt pour tirer les deux Ducs d'inquiétude; le Cardinal ayant dit au Maréchal, que le voyage de Joly avoit réüssi, & qu'il avoit raccommodé toutes choses.

Cependant (a) la Bade, Ecuyer du Duc de Brissac, étant arrivé à Nantes le même jour, deux heures après le départ de la Duchesse, avec un cheval pour le Cardinal, il en envoya donner avis à Joly, qui l'alla trouver aussi-tôt dans une maison du Faux-bourg de Richebourg & qui lui apprit que le Duc de Brissac & le Chevalier de Sevigny ne manqueroient pas de se trouver à 6. heures du soir au rendez-vous sur la Riviere à 4. lieuës de Nantes. Le Cardinal en ayant été averti, résolut de se sauver sur les 5. heures du soir qui étoit le tems où il avoit coutume de se promener sur la terrasse. De sorte qne toutes choses ayant été disposées pour

(a) La Rade.

pour cela, l'Abbé Rousseau qui s'étoit chargé de le descendre se rendit au Chateau avec la corde, & la sangle, (a) envelopé dans son manteau, de maniere à ne point être remarqué sans en être averti. Et afin qu'il ne manquât ni de conseil, ni de courage, ni de secours, on lui donna pour adjoint le Sr. Vacherot, Medecin de la Faculte de Paris, qui étoit attaché depuis long-tems à la personne du Cardinal de Retz; homme résolu, de sang froid, & capable de temperer par sa prudence & par sa sagesse l'emportement & la vivacité de l'Abbé Rousseau. Il fut aussi arrêté que Fromantin & Imbert, l'un Chirurgien, & l'autre Valet de Chambre du Cardinal, qui avoient coutume de le suivre à la promenade, auroient quelques bouteilles de vin pour faire boire la sentinelle (b) qui seule pouvoit voir ce qui se passoit à l'endroit par où le Cardinal devoit se sauver.

Toutes ces mesures étant prises, le Cardinal de Retz fit venir le Sr. (c) Salmonet Prestre Ecossois, homme savant & de mérite, qui demeuroit avec lui depuis long-tems, & le Sr Montet son frere, qui depuis a été tué en Alsace, Lieutenant Colonel du Regiment Ecossois de Duglas, le Sieur de Boisguerin, Gentilhomme Breton attaché au Cardinal, & le Sr. de Beauchesne ancien Domestique de la maison, tous braves

(a) lis. Envelopées dans son manteau, de maniere à ne pouvoir être remarquées &c.

(b) lis. Pour faire boire la sentinelle & les deux gardes, qui seuls pouvoient voir &c plus bas lis. de Montet.

(c) Auteur d'une Histoire *des Troublés de la Grand' Bretagne*, aujourd'hui presqu'oubliée & efacée par des Histoires plus moderues.

braves gens & fort résolus, auxquels il déclara le dessein qu'il avoit de se sauver, les priant de faire tout ce que Joly leur diroit. Ils répondirent tous à cette proposition avec de grandes expressions de joye & d'approbation, à la reserve de Salmonet, qui s'étant mis à pleurer, fit ce qu'il pût pour détourner le Cardinal de cette résolution en lui representant fortement les suites facheuses qui pourroient en arriver. Cela fit impression sur l'esprit de son frere Montet qui, quoi-que très-brave, se mit aussi à faire des reflexions. Mais le Cardinal les ayant écouté froidement sans s'émouvoir, & sans changer de sentiment, ils sortirent enfin tous, 3. ou 4. heures après, pour s'aller botter, & se tenir prests à monter à cheval, lors que 5. heures sonneroient au Chateau, pour se trouver avec (a) la Bade, Ecuyer du Duc de Brissac au lieu du rendez vous, qui étoit l'abreuvoir de tous les chevaux du quartier, & répondoit au bout de la terrasse. Cependant comme de l'abreuvoir on ne découvroit point l'endroit par où devoit descendre le Cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la Riviere, on chargea le St. Paris Ecclesiastique de se tenir dans un pré de l'autre côté de l'eau, & de jetter son chapeau 3. fois en l'air lors qu'il verroit le Cardinal prêt à descendre. Cela pensa tout gâter, Paris ayant oublié de faire le signal & n'ayant pensé qu'à se sauver. Mais ce qui embarassa le plus Joly, & ceux qui attendoient avec lui, fut que le Cardinal de Retz intimidé au moment de l'exécution par Salmonet qui étoit auprès de lui, ne

(a) lis. La Rade.

ne se rendit sur la terrasse qu'un gros quart d'heure après que l'horloge eut sonné, & les remontrances de ce trembleur opererent si bien, que le Cardinal dit à Imbert d'aller dire à Joly de remettre la chose au lendemain. Mais Imbert (a) dit franchement que cela ne pouvoit plus se diférer; que l'affaire étoit sçûë de trop de gens, pour n'estre pas découverte, si on temporisoit davantage; que la seule présence de l'Ecuyer du Duc de Brissac avec le cheval de main, dont le Maréchal ne manqueroit pas d'être informé, suffisoit pour cela; que le lendemain étoit un dimanche, jour auquel toute la Ville avoit coutume de se promener sur la motte qui étoit au pied de la terrasse; qu'après tout il iroit avertir Joly de ce changement, s'il le lui commandoit absolument, mais qu'après cela il lui déclaroit, qu'il ne rentreroit pas au Château, & qu'il ne croioit point que Joly fut assés fou pour demeurer plus long-tems à Nantes, attendu qu'il y alloit de leur vie.

En un mot Imbert parla si bien, & si à propos, que le Cardinal de Retz résolut enfin de sortir de sa chambre suivi du Sr. Vacherot, & de l'Abbé Rousseau, qui portoit sous sa Soutane toutes les ustenciles necessaires, pendant que Salmonet s'étoit retiré pour aller continuer ses lamentations dans sa chambre. Imbert & Fromantin suivirent aussi le Cardinal. Etant arrivés, S. E. fit semblant d'avoir soif & dit à Imbert de lui aller chercher à boire, ce qu'il fit en diligence. Après que le

(a) lis. lui repliqua franchement.

le Cardinal eut bû, (a) en retournant, il fit ſigne à Fronmantin, & à Imdert. (b) Tous deux enſemble dirent aux Gardes, qu'il falloit vuider la bouteille & boire à la ſanté de Son Eminence: & feignant de craindre qu'il ne le ſçût, ils les tirerent derriere une Tour, où ils ſe mirent à boire. Cependant le Cardinal ayant quitté ſa Simarre rouge, la mit ſur un bâton entre deux créneaux, de maniere à faire croire aux ſentinelles, quand ils ſeroient retournés à leurs factions, qu'il regardoit à ſon ordinaire ceux qui ſe promenoient ſur la Motte St. Pierre. S'étant enſuite placé ſur l'eſcarpolette, & fait lier la corde avec la ſangle, qui le prenoit en eſcharpe de deſſus une épaule par deſſous l'autre, aſſujettiſſant ainſi la corde le long de l'eſtomac, il monta en cet équipage ſur un créneau, d'où l'Abbé Rouſſeau & le Sr. Vacherot le dévalerent heureuſement juſqu'au pied du mur. A l'aſpect de cette manœuvre le Sr. Paris s'étant mis à fuir ſans avoir fait ſon ſignal, donna belle peur à Joly & aux autres qui s'impatientoient à l'abreuvoir. Mais la Fontaine Valet de Joly, & celui de Rouſſeau qui étoient placés de maniere à voir ce qui ſe paſſoit, le raſſurerent auſſi-tôt par leurs ſignes.

S'étant avancez pour recevoir le Cardinal, & l'ayant dégagé de la ſangle & de l'eſcarpolette, ils le menerent tout hors de lui au lieu où il

(a) liſ. en ſe retournant: plus bas liſ. & fait lier à la corde &c.

(b) Ce recit eſt un peu diferent de celui du Cardinal V. ſes Memoires tome 3, p. 317 & ſuiv. Edit de 1731.

il étoit attendu: après-quoi Beauchesne, & de (a) la Bade l'ayant mis à cheval, Joli & Montet prirent le devant, pour s'assurer de la porte du Fauxbourg, pas où il falloit passer. Dans ce moment le trouble du Cardinal de Retz fut si grand, qu'il ne savoit où il étoit, ni ce qu'il faisoit: ce qui fit que son cheval, qui étoit trop vigoureux pour lui, & dont il ne tenoit même pas la bride, s'étant cabré s'abatit sur le pavé, dês qu'on commença de marcher, & le Cardinal s'étant trouvé engagé dessous, (b) se démit l'épaule. Cela obligea ceux qui étoient auprès de lui de mettre pied à terre, pour le remonter, & cet accident ayant assemblé beaucoup de monde à l'entour de lui, Joly & Montet, qui virent cela de loin, accoururent le pistolet à la main, pour écarter le peuple: mais cela n'étoit ni difficile ni nécessaire. La plus part des habitans étoient plûtôt disposez à faciliter son évasion qu'à s'y opposer. Ils lui crierent tout haut, *Dieu vous benisse, Monseigneur, sauvez vous.*

Ainsi le Cardinal fut remis à cheval assez promptement, mais sans revenir de son trouble, qui alla si loin qu'en sortant du Fauxbourg, il peu'a se casser la tête à un endroit où son cheval l'emportoit, si un (c) des Sergens ne se fut mis entre deux. Il ne fut pas même possible de tirer un mot de lui pendant les 4. premieres lieües, quoi-que tous ceux de sa suitte fissent

(a) lis. La Rade.

(b) Le Cardinal appelle cet accident *le moment fatal & decisif du reste de sa vie*: aparamment a cause qu'il en resta incommodé.

(c) lis. si un de ses gens.

fissent de leur mieux, pour le mettre de meilleure humeur, (a) Cela venoit apparemment de la douleur de sa chute. Il ne commença d'ouvrir la bouché que quand il se vit dans le Batean, où le Duc de Brissac, & le Chevalier de Sevigny l'attendoient &, où il prit des bottes en passant la Riviere, Après avoir donné dès ordres pour arrêter tous les Bateaux, & pris d'autres précautions pour arrêter en même tems ceux qui voudroient les suivre, on continua de courir pendant deux lieuës sur des chevaux frais, sans que jusques là le Cardinal se fut plaint de rien. Mais on fut étonné de l'entendre tout d'un coup faire des cris épouvantables, disant qu'il souffroit de si terribles douleurs, qu'il ne lui étoit pas possible d'aiser plus loin, & qu'il aimoit mieux se laisser reprendre que de courir davantage. De sorte qu'il fallut le descendre de cheval à 9, heures du soir, & le coucher dans une piece de terre à côté du grand chemin où le Duc de Brissac le quitta, sous prétexte d'aller assembler quelques-uns de ses amis, pour le venir enlever avec plus de sureté, Le Chevalier de Sevigny alla chez un Gentilhomme de ses parents proche de là, pour lui menager une retraite pendant la nuit: mais il fut refusé, & ne pût obtenir qu'une chaise à bras avec une douzaine de Paysans, pour porter le Cardinal pendant la nuit jusqu'à Beaupréau, Maison du Duc de Brissac, éloignée de là de 3. ou 4. lieuës : ce qui s'executa assez heu-

(a) Le Cardinal dit que pour s'empêcher de s'évanoüir il se tiroit de tems en tems les cheveux de toute sa force.

heureusement, sans qu'il parut être incommodé, les porteurs se relevant tour à tour.

Pendant que tout cela se passoit le Marechal de la Meilleraye, qni étoit fort incommodé de la goute, ne manqua pas d'être averti de l'évasion du Cardinal : mais il ne le fut qu'une demi heure aprês, les Gardes & les Sentinelles ayant été si bien amusés & trompés par Imbert & Fromantin, qu'ils ne s'aperçurent de rien. Imbert & Fromantin feignant de raporter la bouteille eurent le tems de sortir du Chateau, après l'Abbé Rousseau, & le Sieur Vacherot, qui s'étoient retirés aussi-tôt après le coup, laissant la simarre rouge sur le créneau, pour leur faire croire que le Cardinal étoit toujours là. Désque l'Abbé Rousseau fut hors du Chateau, il entra dans la premiere maison qu'il trouva ouverte, & l'ayant fermée sur lui, il quitta son manteau & sa soutanne, qu'il laissa derriere la porte, & parut aussi-tôt en habit gris avec une perruque, dont il avoit eu soin de se pourvoir. En cet état il sortit de la Ville, & aila se cacher jusqu'à la uuit dans le premiere piece de Bled qu'il trouva; ensuite de quoi profitant de l'obscurité il gagna une maison d'ami, où il demeura plusieurs jours. Imbert fit un manege à peu près semblable, & ils se sauverent ainsi tous deux, malgré la perquisition exacte qui fut faite de leurs personnes, par les ordres du Marechal. Le premier avis de l'évasion du Cardinal fut porté au Chateau par un petit page de Madame la Marechale, qui se baignoit alors, & qui voyant descendre S. E. se mit à crier de toute sa force, pour arrêter les Sentinelles. Mais comme dans le même tems un Jacobin qui se baignoit aussi fut en peril de se noyer, & que de

tous côtés on crioit pour appeller du secours; les Sentinelles lui appliquerent les cris du page, qu'ils n'entendoient que confusement: de sorte que le page fut obligé de courir au Chateau tout nud, pour se faire entendre, & de prendre pour cela un assés grand détour par la porte de la Ville; celle du Chateau qui repond sur la motte n'étant pas ouverte. Il arriva aussi que ceux à qui il tomboit en charge d'avertir le Marechal se regarderent assés longtems, avant que de lui annoncer une nouvelle de cette natnre, dans la crainte d'être maltraités, connoissant son humeur violente. Enfin (a) le grand Maitre de l'Artillerie fils du Marechal ayant seu la chose, & l'ayant dite à son pere, ils firent monter plusieurs personnes à cheval, mais plus d'une heure après la sortie du Cardinal de Retz. Cependant le Marechal entra devant tout le monde dans des emportemens si étranges, qu'il paroissoit hors de son bon sens; ce qui n'empêcha pas le public de croire qu'il avoit favorisé tacitement l'évasion de son prisonnier. Mais ce jugement étoit très faux, & il est constant, qu'avec toute la courtoisie qu'il avoit pour lui, par ordre, ou du moins

(a) Qui epousa dans la suite Hortense Maneini si célébrée par Saint Evremout. Le grand Maitre en l'épousant prit le nom de Mazarin avec les biens immenses du Cardinal de ce nom. Celui de la Porte, dit Madame de Motteville, étoit médiocrement honorable. Mais s'il faut s'en raporter à la tradition de Cour, dont l'Abbé de Choisy a fait usage dans ses Memoires, le trisaieul du Marechal de la Meilleraie étoit un Apoticaire de Partenai en Poitou, qui reçut le nom de la Porte, *à cause que sa boutique étoit sur la porte de la Ville.*

moins par permission de la Cour, il ne se relachoit en rien pour tout ce qui avoit rapport à la sureté de sa personne, & qu'il le faisoit garder aussi étroitement qu'il l'étoit auparavant à Vincennes.

Quoiqu'il en soit le Grand Maître étant monté à cheval avec les gardes du Marechal, & plusieurs autre volontaires, jusqu'au nombre de 2. à 300. Chevaux, ils suivirent le Cardinal à la piste. Mais comme tant de monde ne pouvoit pas aller si vite, ils n'arriverent au lieu où il avoit passé la riviere que trois heures après; & n'y ayant point trouvé de Bateau, ceux qui avoient servi au passage ayant été percés & coulés à fond de l'autre côté de l'eau, le Grand Maître voulut tenter de passer à la nage avec dix ou douze Gardes. Mais il en fut détourné par un Gentil-homme qui avoit été Page dans la maison de Retz, qui lui representa qu'il seroit inutile & même dangereux de passer de l'autre côté, puisque le Duc de Brissac se mêloit de l'affaire, & qu'il n'auroit pas manqué d'assembler ses amis: de sorte qu'il pourroit bien être pris lui même en voulant prendre son prisonnier. Ce raisonnement sauva le Cardinal de Retz, car il est certain que si le Grand Maître fut passé seulement avec six personnes, il l'auroit trouvé dans sa chaise suivi seulement de trois hommes, savoir de Joly, Montet & (a) la Bade. Le Duc de Brissac & le Chevalier de Sevigni étoient allés chacun de son côté assembler leurs amis. Boisguerin, & Beauchêne avoient pris le devant par differentes toutes, pour al-

(a) lis. La Rade.

aller porter la nouvelle de l'évafion de Paris. Le Grand Maitre s'étant donc laiffé perfuader ce qu'on lui difoit retourna fur fes pas avec fa troupe, à la referve de quelques Gardes qu'il envoya tout le long de la Riviere, pour favoir fi le Cardinal avoit effectivement paffé la Loire au lieu (a) où il étoit arrêté.

Ce qu'il y eut de plus heureux & de plus étonnant en tout cela fut, que le Marechal, outre le grand corps qui avoit fuivi le Grand Maitre, en ayant détaché un autre beaucoup moindre de l'autre côté de la Riviere fur le chemin de Beaupreau, ceux là, non plus que les autres ne trouverent perfonne fur leur route, hors le Sieur de Paris qu'ils garderent un jour entier (b) avec menaces, & qu'ils ramenerent dans le Chateau de Nantes. Mais ils furent enfin obligés de le relacher, fur ce qu'il leur dit (c) refolument qu'il ne demandoit autre chofe & qu'il auroit le plaifir de dire au Marechal qu'ils s'étoient amufés à prendre un pauvre Prêtre dont ils n'avoient que faire, au lieu de courir après le Cardinal qui n'étoit que deux lieües devant lui. Cela fit tant de peur à ces Gardes qui connoiffoient l'humeur violente du Marechal, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui mener le témoin de leur negligence.

Les Sieurs Vacherot & Salmonet furent auffi découverts & arrêtés à Nantes, mais inutilement,

(a) lif. au lieu où ils s'étoient arrêtés.

(b) lif. avec menaces de le ramener dans &c.

(c) Voi. *Memoires du Cardinal de Retz* tome 3. page 321. Edit d Hollande de 1731. Paris ne parla pas fi refolument. Il prit, dit le Cardinal, un ton niais & Normand.

ment, car quoique le premier eut aidé à descendre le Cardinal, il n'y avoit aucune preuve contre lui. L'autre n'eut pas de peine à justifier son innocence & (a) qu ils s'étoient toujours fortement opposés à ce dessein. Mais les gens de Joly, & de l'Abbé Rousseau, qui furent arrêtés un peu après avoir reçû le Cardinal de Retz au pied de la muraille, furent assés mal traités pendant quelque tems, quoi qu'enfin on fut obligé de les élargir, attendu qu'ils n'avoient rien seu de l'affaire qu'au moment de l'exécution, où ils ne purent pas se dispenser d'obeïr à Joly, contre qui le Marechal juroit & s'emportoit à toute heure avec tant de fureur qu'il s'arrachoit la barbe & les cheveux, disant qu'il étoit enragé d'avoir été (b) si longtems sa dupe sur le chapitre des lettres, qu'il comprit bien alors avoir été chiffrées où déchiffréespar lui, à plaisir.

Si le Marechal étoit embarassé à Nantes, le Cardinal de Retz ne l'étoit pas moins à Beaupreau. Y étant arrivé à 4. heures du matin; sans y trouver le Duc de Brissac qui étoit allé dans la Maison d'un Gentil-homme de ses voisins donner les ordres nécessaires pour assembler ses amis, il fut, sur les remontrances de Madame la Duchesse de Brissac, & pour la sureté de sa personne, obligé de monter en carosse avec le Chevalier de Sevigni, & sa compagnie ordinaire, pour aller à 2. lieuës de là se

(a) lis. & qu'il s'étoit toujours fortement oposé &c.
(b) Il menaçoit de faire pendre Joly au creneau sur lequel étoit monté le Cardinal pour se sauver, si jamais il tomboit entre ses mains.

se refugier dans la Maison d'un Gentil-homme nommé Mr. de la Poise. Cette Maison estoit entourée de bons fossés pleins d'eau. Il y arriva sur les 8. heures du matin. Dès qu'il y fut, il dépécha Montet à Paris, pour y donner avis de l'état où sa chute l'avoit mis, qui ne lui permettoit pas de continuer son chemin. Les Sieurs de Sevigni, & de la Poise le quitterent là, pour aller aider au Duc de Brissac à ramasser ses amis, après avoir donné ordre à tous les domestiques d'obéïr en toute chose au Cardinal; de sorte que Joly demeura seul avec lui pendant 5. où 6. heures qu'il passa dans son lit assés tranquillement; après quoi le Concierge de la Maison l'ayant averti qu'il avoit vû quelques cavaliers, avec des Gardes du Marechal de la Meilleraye passer auprès de la Maison, le Cardinal effrayé lui demanda un lieu où il pût se derober à leurs recherches. Le Concierge les ayant conduit dans son apartement les fit descendre au bas d'une tour par une trape qui ne paroissoit point, étant couverte d'un grand coffre. Ils y descendirent avec une petite provision de pain & de vin. Le lieu étoit fort incommode, & on y enfonçoit jusqu'à my-jambe dans l'eau & dans les terres glaises. Pour remedier à cela on descendit quelques chaises de paille sur lesquelles le Cardinal & Joly furent obligés de passer près de 9. heures de tems fort desagreablement en attendant le retour du Maître de la Maison, qui ne revint qu'après dix heures du soir, pour exhorter le Cardinal à prendre encore un peu de patience, disant que le Duc de Brissac n'avoit encore pû assembler que trente Gentils-hommes, & qu'il en vouloit un plus grand nombre pour le venir

nir dégager plus seurement & plus honorablement.

Mais le Cardinal qui s'ennuioit dans son cachot ne voulut pas y demeurer davantage, & ayant demandé des chevaux pour aller à Beaupréau avec Joly, ils se mirent en chemin vers les onze heures du soir, sous la cunduite du Maitre de la Maison. Ils firent près d'une lieüe assez legerement. mais ensuite le Cardinal se trouvant incommodé, se mit à faire de si grands cris, qu'il fallut le mettre à terre environ minuit, pendant que le Sieur de la Poise alla chercher quelque espece d'équipage dads le voisinage, pour le transporter à Beaupreau qui n'étoit eloigné que d'une lieüe. La Poise n'ayant pû rien découvrir qui convint, revint trouver le Cardinal au point du jour & lui proposa de se trainer comme il pouroit dans une Ferme voisine qui étoit à lui, où il pouroit demeurer assez seurement jusqu'au soir caché dans un tas de foin qui étoit dans la cour: après quoi il promit que le Duc de Brissac viendroit le prendre à la tête de 200. hommes, tous bons Gentils-hommes.

N'y ayant pas d'autre parti à prendre, il fallut bien se soumettre encore à cette nouvelle humiliation. On se rendit donc à la Ferme, on y fit une petite loge dans le tas de foin, où le Cardinal s'enferma avec Joly. On leur donna du pain, du vin, & du salé & ils demeurerent dans cet état depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, le fermier allant de tems en tems officieûsement leur donner des allarmes, dès qu'il voyoit passer quelque Cavalier. La chose alla même plus loin. Ils entendirent des gens à cheval entrer dans la Cour,

Cour, & faire plusieurs questions qui paroissoient imaginées exprès pour leur donner de l'inquiétude. Soit que cela se fit par jeu ou sérieusement, ils en furent fort effrayés.

Quoi qu'il en soit, à l'entrée de la nuit le Sieur de la Poise (a) revint avec plus de douze chevaux les tirer de cette prison, & le Cardinal s'étant mis en croupe derriere un Gentilhomme, sur l'épaule duquel il appuyoit son bras blessé, ils arriverent heureusemeut à Beaupreau', où ils trouverent le Duc de Brissac avec plus de 300. Gentils-hommes, & un bon carosse, où l'on avoit mis deux matelas sur lesquels le Cardinal, apres avoir pris un bouillon à Beaupréau, se coucha tout à son aise, son bras appuyé sur la cuisse de Joly. Le Duc de Brissac fit fort bien les choses & en grand Seigneur.

Il se mit à ia tête de toute la troupe, sans affectation, faisant des caresses à tout le monde. Tous les Pages & Domestiques avoient des flambeaux allumés, pour éclairer la marche qui se fit pendant la nuit, & il eut la précaution de faire porter du vin, pour en servir à cenx qui en auroient besoin. En cet équipage on arriva vers la pointe du jour à un bourg appellé Montaigû, où l'on trouva le Duc de Retz frere du Cardinal avec 7. à 800. chevaux: de sorte que les deux troupes étant jointes ensemble, il y avoit plus de 1200. hommes à cheval tant Maîtres que Valets, la pluspart des Gentils-hommes de la Province s'étant offerts de très-bonne grace. On trouva aussi à Montaigû & sur toute la route les Paisans sous lés armes:

(a) lis. revint avec plusieurs chevaux.

mes: de sorte que ces Messieurs voyant leur partie si bien faite, jugerent à propos de se faire voir au Marechal de la Meilleraye en passant à la veüe de Nantes, d'où ils continuerent leur marche jusqu'à Machecoul, où ils arriverent le mardi 11. Août sur les 5. heures du soir, & où toute cette Noblesse fut traitée magnifiquement, pendant que le Cardinal de Retz y demeura.

La premiere chose qu'on fit, dés qu'on fu arrivé, fut de panser le bras du Cardinal, & l'on vit bien alors qu'il ne se plaignoit pas sans sujet, tout son bras, depuis l'épaule jusqu'au coude, étant noir comme de l'encre. Cependant un vieux Chirurgien du Duc de Retz, fort consideré dans la maison, l'ayant bien examiné prétendit que ce n'étoit rien. Cet ignorant ne s'aperçût pas que l'épaule étoit démise, ce qui fut cause que le Cardinal ayant été traité d'une toute autre maniere qu'il ne faloit, en ressentit de fort grandes douleurs, & demeura estropié de ce bras pour toute sa vie. Cela ne seroit pas arrivé sans doute, s'il avoit été traité par un habile homme, qui lui eut remis l'épaule dans le tems.

La seconde chose à laquelle on s'appliqua fut la revocation de la démission de l'Archevêché, qui lui étoit conseillée par tous ses amis tant de Paris que d'ailleurs, & à laquelle il les avoit déja prié de travailler comme ils pourroient: mais comme tout ce qu'ils avoient pû faire sans lui ne suffisoit pas pour annuller un fait de sa main, Joly fit dresser un Acte de revocation en bonne forme, par les Notaires de Machecoul, qui fut signé du Cardinal & envoyé Paris en diligence, pour s'en servir dans le be-

besoin. Cela ne se fit pas sans opposition, le vieux Duc de Retz ayant fait representer au Cardinal par la Duchesse sa fille plusieurs raisons considerables pour l'en détourner & pour le porter au contraire à ratifier de bonne grace ce qu'il avoit fait en prison. Il lui faisoit entendre que c'étoit l'unique moyen d'arrêter les persecutions de la Cour, & de s'en attirer des graces: mais le jeune Duc de Retz & le Duc de Brissac, qui n'envisageoient aucun avantage pour eux dans la démission, n'ayant apuyé que tres foiblement cet avis, & Joly ayant au contraire soutenu avec chaleur la necessité de la revocation, & fait beaucoup valoir l'autorite des amis de Paris & du Pere de Gondi; la chose passa sans peine, les raisons du vieux Duc de Retz n'ayant peut être pas été pesées assez serieusement.

Aprés cela il fut question de trouver un autre azile au Cardinal que celui de Machecoul, parce qu'on eut avis que le Marechal de la Meilleraye faisoit venir des troupes par ordre de la Cour, & que le Duc de Retz ne pouvoit arrêter ni entretenir long tems chez lui un aussi grand nombre de Noblesse. (a) Bellisle ayant été choisi pour cela, le Duc de Brissac, le Chevalier de Sevigni & Joly s'embarquerent avec le Cardinal & du Brocard le Chirurgien du Duc de Retz, dans une chaloupe, & 30. ou 40. Gentils-hommes dans deux autres chaloupes, & un petit batiment appellé Chatte, au port de la Roche, qui n'est qu'à une lieüe de Machecoul, où le Cardinal fut porté dans

(a) Bellisle étoit l'unique endroit où le Cardinal de Retz pouvoit trouver un sûr azyle pour quelque tems.

dans une chaise la nuit du vendredi 14. Aoust fort secrettement; personne n'en ayant rien su que ceux qui étoient de là partie, de peur que le Marechal en étant informé n'envoyât après eux des barqnes armées qui auroient pû les embarasser.

Le premier jour de l'embarquemeut se passa assés bien, & la petite flotte arriva heureusement à la rade du (a) Croisié, à là reserve de la chatte, qui demeura derriere, faute de vent. Mais la petiet flotre ayant été obligée d'y mouiller le nuit, y reçut une grande allarme au sujet de plusieurs petits Batimens qui la vinrent reconnoître; toute la côte étant sur ses gardes, à cause de quelques Vaisseaux Biscayens (b) qui partoient. Cette allarme fut legere en comparaison de celle qu'on eut le lendemain sur (c) les deux heures du matin, deux des Batimens Biscayens étant venus sur les chaloupes & les ayant forcées de gagner la terre en un lieu où il y avoit une Eglise ruinée nommée St. Jacques, où le Cardinal se retira. Il s'y fit cacher dans un monceau d'ardoises, de peur d'être découvert par les gens du païs. Dans cette facheuse néceffité, Joly fut d'avis de faire un signal aux Biscayens, & de les prier de les passer à Bellisle, ou même droit en Espagne, prévoyant bien qu'à la fin on seroit obligé d'en venir là. Mais le Duc de Brissac qui n'avoit aucune envie de passer en Espagne rejetta bien loin cette proposition: ainsi

(a) lis. Croisic.
(b) lis. qui piratoient.
(c) On sur les dire heures du matin, selon l'Edit de Paris.

ainsi le Cardinal de Retz, qui n'osoit rien décider sans lui, fut obligé de demeurer dans les ardoises depuis midy jusqu'à huit heures du soir, que les Espagnols se retirerent après avoir tiré de tems en tems quelques coups de canon sur les chaloupes. Il sembloit que ces coups de canon devoient naturellement faire venir du monde en cet endroit: cependant le Cardinal fut assez heureux pour qu'il n'y vint personne pendant tout le jour. Mais à peine fut-il remonté sur les chaloupes avec sa suite, qu'on apperçut une troupe de Cavaliers courant sur la Côte, qui aparemment étoient enfin venus au bruit, ou peut être aussi pour aprendre des nouvelles du Cardinal. Ce peril étant évité, le reste du voyage fut assés paisible. Les matelots firent force de rames toute la nuit & ayant été favorisés le lendemain d'un gros brouillard, les trois chaloupes arriverent heureusement à Bellisle (a) le 27. Aoust 1654. sur les onze heures du matin, la chatte le lendemain, & quelques jours après le Duc de Retz, qui n'avoit pu venir plûtôt, parce qu'il avoit été obligé de demeurer à Machecoul, pour remercier la Noblesse, & pour y donner les ordres necessaires en pareille occasion.

Tous ceux qui arriverent à Bellisle étoient si fatigués & avoient été dans une action si continuelle depuis la sortie de Nantes, qu'on ne songea d'abord qu'à se reposer & se divertir, se voyant dans un païs assez agreable & en sureté contre les entreprises du Cardinal Mazarin; de sorte qu'on y passa dix ou douze jours sans autre in-

(a) lis. Lundi 17 Aout.

inquietude, que celle de la blessure du Cardinal. Mais comme son mal n'étoit pas encore bien connu & que Du-Brocard que le pansoit n'en savoit pas plus que le Chirurgien de Machecoul qui avoit toujours sontenu que ce n'étoit qu'une contusion, on ne s'en mettoit pas autant en peine que la chose le meritoit: d'autant plus que le lit, le repos, & moins d'inquiétude que par le passé donnoient plus de relâche an Cardinal, avec plus d'agrement dans la conversation de ses amis.

Ainsi on attendoit assez tranquillement des nouvelles de Paris pour se déterminer à passer où à Rome par l'Espagne, où à Charleville par la Hollande. Cependant on ne laissoit pas par provision de se mettre en état de deffense autant qu'il étoit possible, & le Duc de Retz ayant fait faire la reveüe de tous les habitant de l'Isle qui se trouverent environ 900 hommes, il leur fit promettre de se jetter tous dans le Fort au premier coup de canon, avec la garnison ordinaire qui étoit de 150. hommes & les 40. Gentils-hommes qui avoient suivi le Cardinal, dont le nombre s'augmenta considerablement daus la suite, plusieurs de ses amis lui étant venus faire offre de services,

Les premieres nouvelles qu'on reçeut furent aportées par Boisguerin qui dit, que si le Cardinal de Retz avoit pû aller droit á Paris suivant le premier projet, il auroit été parfaitemeut bien reçû; que tout le peuple avoit marqué une joye extraordinaire, en apprenant qu'il s'étoit mis en liberté; que le Chancelier & l'Abbé Fouquet se préparoient à sortir, sur le bruit qui se repandoit de son arrivée prochaine, & que le premier President de Bellievre

n'attendoit que cette occasion pour se déclare contre le Cardinal Mazarin & les Fouquets avec qui il étoit brouillé. Il ajoutoit que le Clergé étoit fort bien disposé; que le Chapitre de Nôtre Dame avoit fait chanter un *Tedeum* où plus de 6000. personnes avoient assisté; que les Curés avoient aussi resolu d'en faire chanter un; que le Chapitre avoit enregistré la revocation du Cardinal de Retz, qui avoit été aussi-tôt portée à Rome par le Sieur Chevalier frere du grand Vicaire; que l'Abbé Fouquet ayant été informé de tout cela étoit allé chez le premier President, pour lui demander le duplicata de la démission qui étoit entre ses mains: mais que le premier President l'avoit refusé, disant que c'étoit un depôt dont il ne pouvoit se défaisir sans le consentement du Cardinal de Retz; que Caumartin avoit fait deux lettres, une au Roi & l'autre à la Reine, sur les blancs signés de son Eminence, lesquelles Lettres avoient été portées par le Sieur de Villiers un des Gentils-hommes de la Princesse Palatine, qui avoit promis de prendre son tems pour les rendre; que cette Princesse avoit écrit à Caumartin, qu'elle ne desesperoit pas de faire un nouveau traité avec le Cardinal Mazarin & même en conservant l'Archevêche, mais qu'il falloit attendre l'évenement du Siege (a) d'Arras par les Espag-

(a) Cette ville étoit alors beaucoup plus importaute qu'ille ne le seroit aujourd'hui, & je doute qu'aucun Poëte de notre siecle cherchât à animer sa verve pour chanter le prise d'une telle place en aussi beaux vers Latins que M. Gaulain célebara en son tems cellee d'Arras sur les Espagnols. Quoiqu'il eu soit ou attribue à ceux-ci d'avoir été si prevenus pour la for-

ce

pagnols? que le Duc de Noirmoutier avoit écrit à Paris aux amis du Cardinal de Retz, pour leur déclarer qu'il étoit prêt de le recevoir dans Charleville, s'il vouloit s'y retirer & qu'il les conjuroit de le lui faire savoir : ce qu'il le lui avoit déja fait dire deux fois par deux Gentils-hommes, pendant qu'il étoit au Chateau de Nantes, à l'occasion dequoi le Cardinal avoit donné dés ce tems là une lettre de créance à Joly pour le Duc de Noirmoutier, afin de s'en servir dans le besoin. Par cette lettre il le prioit de faire tout ce que Joly lui diroit. Boisguerin dit aussi que les Partisans de Mr. le Prince (a) pressoient de traiter avec ceux du Cardinal de Retz, que S. A. avoit seu son évasion & qu'il s'acheminoit à Paris. Il avoit fait ce qu'il avoit pû pour engager le Comte de Fuensaldaigne à lever le Siege d'Arras pour mar-

ce de cette place, qu'ils osoient bien dire avec cette bravade si naturelle à leur nation;

Quand les Francois prendront Arras.
Les sonurie mangeroiet les chats.

Les François, prirent Arras, &c. pour rendre le change aux Espahnols, ne retrancherent que le P. au quatrieme mot du premier vers. A l'égard du siége dont il est parlé ici, les Espaguols qui le faisoient étoient commandéés par le Prince de Condé Cependant ils furens obligés de le lever : après avoir été forces dans leurs retranchenens, pour n'avoir pas voula suivre le conseil de M le Prince.

(a) lis. ainsi, s'empressoient fort de traiter avec ceux &c & que dés que S. A. avoit sû son évasion, &c il avoit fait ce qu'il avoit pû: & plus bas, suivant toutes les aparences. Ensuite & par contre coup la ruine &c.

marcher droit à Paris, ne doutant point qu'il n'y trouvât la plufpart des Bourgeois difpofés à le recevoir: mais ce General ne voulut point entendre à cette propofition qui auroit été cependant fuivant toutes les aparences, le falut de l'Efpagne, de S. A. & du Cardinal de Retz, & par confequent la ruine infaillible du Cardinal Mazarin

Voila tout ce qui fut raporté par Boisguerin, fur un billet de creance de Caumartin qui n'avoit pas ofé lui donner tout ce détail par écrit, dans la crainte qu'il ne fut arrêté par les gens du Marêchal de la Meilleraye qui s'étoient rendus maitres de tons les paffages Mais comme le Meffager avoit de l'efprit & beaucoup d'habitude en Bretagne, il paffa heureufement & vit même la Ducheffe de Retz qui auroit pû fe fervir de lui pour envouer (a) à fon Mari l'argent qu'elle lui avoit promis. Cependant elle n'en fit rien, non plus que la Ducheffe de Briffac fa fœur, qui avoit fait efperer la même chofe au Duc de Briffac fon Epoux. Ces deux Dames fe contenterent de leur donner au lieu d'argent quantité de fauffes allarmes, en leur faifant entendre que le Marechal faifoit de grands amas de troupes pour les affieger dans Bellifle. Cela donna tant d'inquiétudes feintes ou veritables à ces Meffieurs, que le Cardinal fut obligé de penfer à fortir d'un lieu où il voyoit bien qu'on ne vouloit pas qu'il fejournât davantage. Le Chevalier de Sevigni & les autres prétendoient remarquer tous les jours des Barques longues envoyées felon eux par le Marêchal, pour inviftir l'Ifle, après quoi il ne leur auroit

(a) lif. au Duc fon mari.

roit plus été possible d'en sortir. L'embarras fut de convenir du lieu où le Cardinal se retireroit. Les Ducs de Retz & de Brissac ne vouloient point que ce fut à Charleville, parce qu'ils craignoient de s'engager dans des affaires qui pourroient avoir de longues suites, dont le Duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de tirer tous les avantages, si l'on en venoit à un accommodement. Joly soutenoit de son côté qu'il n'y avoit pas de meilleur parti à prendre que celui là; que (a) la presence du Cardinal de Retz donneroit de l'inquiétude au Cardinal Mazarin, lorsqu'il seroit dans ces quartiers-là; qu'il y avoit à la rade de Bellisle dés Vasseaux Hollandois dont on pourroit se servir pour passer en Flandres, & de là à Charleville où à Mezieres; & qu'enfin il valloit mieux prendre ce chemin là pour aller à Rome, si ce voyage étoit jugé necessaire, que de passer par l'Espagne, quand ce ne seroit que pour ôter au Cardinal Mazarin les prétextes que ce passage lui fourniroit pour rendre le Cardinal de Retz odieux & suspect. Cependant les Ducs de Retz & de Brissac l'emporterent & déterminerent le Cardinal à passer en Espagne sur une petite Barque de 25. tonneaux, dont tout l'équipage étoit composé de quatre Matelots, & du Maitre, qui selon eux avoit fait ce voyage plus de trente fois. Mais on avoit tant d'envie de se défaire du Cardinal, qu'on lui fit croire qu'il passeroit plus seurement sur cette Barque que sur les plus grands Vaisseaux. Après cela on affecta

(a) lis. la présence du Card. de Retz dans ces quartiers là donneroit plus d'inquiétude au Card. Mazarin que nulle part ailleurs.

fecta de prendre plusieurs vaines précautions pour donner le change aux Barques longues du Marechal qu'on suppofoit toujours (a) autour de Bellisle & qui ne subsistoient que dans l'imagination de ces Messieurs. Pour cet effet on fit semblant d'embarquer le Cardinal dans un gros Vaisseau Hollandois qui mit aussi-tôt à la voile, & cependant il coucha cette nuit & la suivante chez le Cuaé de Berger dans l'Isle, avec Joly, Boisguerin, & du Brocard, d'ou ils partirent la troisieme nuit deguisés en Soldats, pour s'embarquer sur la petite Barque, sans que le Cardinal emportât avec lui ni or ni orgent. Il est vrai que le Duc de Retz avoit fait charger la Barque de sardines, avec ordre au Maitre de les vendre, & d'en remettre le paix entre les mains du Cardinal. Joly se trouva heureusement avoir 120. louis d'or & Boisguerin 60.

Le vent fut assez favorable les deux premiers jours, & on ne fit aucune mauvaise rencontre jusques vers les deux heures après midi, qu'on apperçut une grande Fregate qui faisoit force de voile sur la petite Barque. Elle continua de la poursuivre jusqu'à la nuit & alors elle brouilla

(a) On avance dans une note de l'Edition de Paris „ que M. de la Meilleraie aiant eu nouvelle de la „ retraite du Card. de Retz à Bellisle, fit efectivement mettre en mer quantité de Barques longues „ pour lui disputes la sortie. Le depit qu'il eut de la „ suite du Cardinal rend cela fort vraisemblable. On „ faisoit courir le bruit à la Cour, qu'il avoit favorise la fuise du Cardinal „ Le Cardinal Mazarin en le cent pas, ou feignit de ne le pas croire, & *par une louable gene.osité de cœur*, dis Mad. de la Motteuille, *ne lui en voulut point de mal.*

la ses voiles, craignant aparemment d'aprocher trop près de la terre. La nuit fut assez facheuse, à cause d'un veut violent qui portoit à terre; cependant elle se passa sans accident, & on comptoit d'arriver de bonne heure à St. Sebastien : mais en approchant du cap, pur n'est qu'à deux lieües de ce port, le Pilotte qui devoit se donner la terre à droite la mit à gauche, courant du côté de Bilbao, & demeura égaré tout le jour sans en vouloir convenir, jusqu'aux aproches de la nuit, qu'ayant vû un petit Vaisseau qui prenoit à l'Est, il fit un signal, dans le dessein de demander la route. Celui-ci ne repondit qu'à coups de Canon, de sorte qu'il fallut s'arrêter & passer la nuit sur une côté qu'on ne connoissoit point. Pendant ce tems-la le Maître ayaut connu son erreur doubla le cap le lendemain & ayant découvert une petite Chaloupe, on lui fit signe de venir à bord. Elle fit quelque difficulté, voyant que la Barque étoit Françoise, mais comme on lui demanda la route de St. Sebastien (a) & s'ils vouloient prendre quatre personnes pour les y porter en les payant bien, ils accepterent ce parti & mirent le Cardinal à terre avec ceux de sa suite le 12. Septembre 1655. la Barque n'ayant pû arriver que le lendemain à cause du calme.

Dés que le Cardinal fut débarqué à St. Sebastien, il dépêcha Joly vers le Baron de Vatteville Gouvernier de la Place, qui étoit à une lieüe de là au port appellé le Passage. Il n'en

(a) lis. si elle vouloit prendre. . . . elle accepta le parti & mit. . .

n'en devoit revenir que dans deux on trois jours. Dés que le Baion eut, veu Joly habillé en Soldat, il lui demanda r'il lui aportoit des nouvelles du Siege d'Arras, à quoi joly repondit que non: & ayant explique le sujet de sonvoyage (a) le Baron commença de le traiter avec beaucoup de couriosie, lui témoignant beaucoup de joly d'avoir occasion de servir le Cardinal de Retz, qui étoit estimé de tout le monde, & pourqui le Roi son Maître & Dom Louïs de Haro ne manqueroient pas de s'interesser fortement; ajoutant que s'il croyoit faire plaisir au Cardinal, il retourneroit incessamment à St. Sebastion; mais que pour ne point faire d'éclat, il jugeoit plus à propos de n'y retourner que dans le tems qu'il avoit marqué en partant; qu'en attendant il alloit dépêcher nn Courier à Madrid, & que dans deux jours il ne manqueroit pas de se rendre à l'entrée de la nuit à l'auberge de S. E. pour la conduire avec ceux de sa suite dans un apartement de son palais, où il seroit sans que personne de la Ville en fut rien.

Tout cela fut exécuté pontinellement dans le tems marqué. Le Gouverneur étant venu avec quelques uns de ses gens prendre S. E. la conduisit dans un apartement separé, où Dom Juan de Vatteville son frerr alloit tous les jours dire la Messe & où le Cardinal étoit servi très proprement & très délicatement lui & les siens, pendant que le Baron tenoit sa table alleurs, où il y avoit quelques gens de Mr. le Prince, des

(a) lis. Il commença de le traiter avec beaucoup de civilité &c.

des Refugiés de Bourdeaux & plusieurs Officiers de Mer & de Terre.

Le Cardinal écrivit d'abord au Roi d'Espagne & à Dom Louis de Haro, pour demander la liberté du passage jusqu'en Italie, & Boisguerin fut dépêché pour porter les Lettres, sans aucune autre charge; le Cardinal craignant de s'embarrasser & tachant d'éviter scrupuleusement les moindres occasions qui pouvoient le faire soupçonner de quelque engagement avec l'Espagne. Il eut seulement ordre de voir en particulier le Comte de Fiesque, qui étoit à Madrid de la part de Mr. le Prince, & de lui faire beaucoup de complimens qui dans le fond ne signifioient rien. Le Baron de Vatteville eut bien voulu que le Cardinal se fut avancé un peu davantage. Il lui fit pour cela plusieurs ouvertures en homme sage, & avec beaucoup de discretion; mais elles ne produisirent rien, & le Cardinal s'occupa uniquement du voyage de Rome, ayant fait vendre les sardines dont il tira 600. écus, qui servirent à le faire habiler, & ceux qui étoient avec lui, qui en avoient fort grand besoin. Deux jours après le depart de Boisguerin, il arriva encore une Barque de Bellisle, chargée de la même marchandise dont on tira pareille somme. Beauchene vint sur cette Barque. Il avoit été envoyé de Paris à Bellisle, & de là à St. Sebastien, pour aporter des nouvelles assez differentes de celles de Boisguerin, dont la plus importante étoit la levée du Siege d'Arras, où l'on disoit que Mr. le Prince avoit fait des merveilles & ques'il avoit été secondé par le Comte de Fuensaldagne, ils n'auroient pas été forcés comme ils le furent dans leurs retranche-

mens. Après cela il dit, que la Cour avoit envoyé ordre aux Sieurs Granger, Biet & (a) Joly, Chanoines de Notre Dame, au Sieur Loisel Curé de St. Jean & Chanceller de de l'Université, aux Sieurr Chevalier, & l'Avocat aussi Chanoines, & grands Vicaires du Cardinal de Retz, d'aller trouver le Roi à Peronne. Ils y reçeurent de nouveaux ordres de se retirer en differends lieux (b) où ils furent relegués. On avoit fait publier à Paris à

(a) Claude Joly premiarement Avocat au Parlement, ensuite Chantre & C hanoine de Notre Dame, mort an 1700 fort agé On peut voir dans la *Bibliotheque histor'que de la France* oar le P. Le Long les Ouvrages bue ce Joly a composé. Un dés plus rematquables est intitulé *Rueneil de maximes véritables & importantes pour l'institution du Roi contre la fausse & pernicieuse politique du Cardinal Mazarin pretenéu Sur-Intendant de* S. M. Cet Ouvrage curieux & savant est rempli de maximes & de remarques oposées au gouvernement atbitraire & à la flatene de Cour. Ce même Claude Joly est Auteur du *Memoire touchant les afaires du Cardinal de Retz avec la Cour*, insere dans le tome 4: dés *Memoire du Cardinal de Cetz* Edition de 1731. Blaude Joly étoit oncle de Gui Joly Auteur des Memoires.

(b) „ Les sui,es de chaque heureux évenement, dit „ on dans une note de l'Edillon de France, étoient „ toujours l'exil ou l'emprisonnement de quelquées „ uns des ennemis dn Cardinal Mazatin, & le bon- „ heur publie annonçoit les malheurs de quelques „ partieuliers „ Vne chose sur-tout contribéoit à favoriser eette cônduite : c'étoit la superiorité que le Cardinal avoit prise sur le Parlement. L'Eminence Italiénele faisoit sans cesse traiter avec hauteur & meptis par S. M. Un jour que cette Compahnie s'étoit assemblée pour quelques afaires, le Roi vint du Bois de vincennes en grosses bottes au Parlemeut pour lui défendre toute deliberation. Malgre tant de hauteur le Parlement resiéoit encore de tems en tems aux volen-

à son de trompe, que les gens du Cardinal de Retz eussent à se rtirere & à sortir de la Ville en 24. heures. Ceux du dernier Archevêque avoient été chassés de l'Archavêché „ où l'on avoit établi St. Amour exempt, avec quatre Gardes. Ensuite on avoit signifié au Chapitre un Arrêt du Conseil qui leur ordonnoit de prendre le Gouvernement du Spirituel de l'Archevêché, comme vacant en Regale, faute d'avoir prêté le serment de fidelité, & de nommer incessamment de Grands Vicaires. Une partie des Chanoines avoient été*d'avis, avant toutes choses, de faire des Romontranees sur l'exil de leurs confreres, mais à la fin il avoit passé à la pluralité des voix, de trois seulement, qu'ils prendroient l'administration du spirituel, non par vacance, mais à cause de l'absence & jusqu'au retour du Cardinal de Retv & de ses Grands Vicaires. A cet effet le Chapitre avoit nomme les Sieurs (a) Decontes Doyen, le Musle Derroches Chantre, Charton Pénitencier & Seguier Theologal, pour faire les fonctions de Grands Vicaires & ordonné qu'on féroit des Remontrances & prieres à S. M. en faveur des éxilés,

Toutes ces choses étoient unesuite de la lévée du Siege d'Arras dont le Baron de Vatteville avoit donné avis à Madrid, Boisguerin qui en revint

lontés de l'Italien, qui faisoit exiler autant qu'il pouvoit les auteurs delarchistance. Encore étoit-ce un afet de *la douceur ordinaire de M. le Cardinal*, dit Mad. de Motrevillo dans ses Memoires.

(a) lis. Descoutes, le Masle des Roches, plus bas & des prieres.

revint quelques jours après, dit au Cardinal que cela n'avoit servi qu'à fortifier D. Louïs de Haro dans le dessein d'exhorter S. E. à ne point aller du côté de Rome, mais d'aller plûtôt trouver le Duc de Noirmoutier, lui offrant pour cela l'escorte de toute leur Armée Navale, & une grosse somme d'argent, sans rien exiger de lui que ce qu'il jugeroit à propos lui même pour ses interêts particuliers; que s'il vouloit absolument aller à Rome, il le pourroit faire aussi aisement de Charleville que de par tout ailleurs, en passant par l'Allemagne: mais qu'il ne croyoit pas qu'il dût prendre ce parti; qu'il ne trouveroit pas son compte à Rome, comme il se l'imaginoit; qu'on (a) ne s'y gouvernoit que suivant les évenemens; qu'il y trouveroit, après l'affaire d'Arras, plus de foiblesse qu'il ne pourroit croire; que cependant il ne refusoit pas de le servir à sa mode, & que s'il avoit resolu de passer en Italie, il lui envoyeroit au premier jour un de ses Secretaires avec une littiere du Roi, pour le conduire dans un port du Royaume de Valence, où il trouveroit une galere toute prête, avec tel secours d'argent qu'il souhaiteroit, lui offrant sa bourse pour cela & tout le crédit du Roi son Maitre.

Tout cela fut confirmé quelques jours après par (b) Dom Christoval de Crassenberg Alleman

(a) Le Cardinal d'Ossat écrivoit à Henri IV. sire „ gagnes des batailles par de là, & vos afaires iront „ bien par deça „ c'est à dire à Rome, ou d'Ossat étoit alors. (Cette note est l'édition de France.

(b) Dans les *Memoires* du Card. de Retz au lieu de Craf-

man & principal Secretaire de Dom Louïs de Haro qui lui amena une littiere du Roi d'Espagne, & aporta tous les ordres necessaires pour le passage du Cardinal en Italie, avec une bourse de 4000. pistoles & des Lettres de crédit jusqu'à le somme de 50000. écus. Il lui en offroit beaucoup davantage, s'il vouloit aller à Charleville où à Mezieres.

Joly qui avoit été de cet avis le premier fit tout son possible pour engager le Cardinal à le suivre, lui representant que c'étoit l'unique moyen d'engager le Cardinal Mazarin à s'accommoder avec Mr. le Prince; que Rome ne feroit pour lui qu'un lieu d'enil trop éloigné pour pouvoir rien faire de considerable; que le Cardinal Mazarin, bien loin de le craindre là, l'y souhaitoit depuis long-tems, puisqu'il le lui avoit fait proposer plusieurs fois, que le Pape étoit vieux & incapable d'agir avec vigueur; qu'après lui il en pouroit venir un autre moins favorable; qu'au pis aller il seroit aisé au Cardinal Mazarin d'éluder en France tout ce qui pourroit se faire à Rome contre lui, en se couvrant de l'Autorité du Roi, des Loix de l'Etat, des maximes des Parlemens & des Libertés de l'Eglise Gallicane; & qu'enfin il ne voyoit rien de plus réel que les offres du Duc de Noirmoutier; de le rendre maître d'une bonne Place frontiere, d'où il lui seroit aisé d'entretenir ses intelligences avec ses amis, de traiter avec Mr. le Prince, & dans un besoin avec les Espagnol. En tout cas Joly conseilloit fortement au Cardinal de Retz d'accepter les

4000.

Crassemberg on mal Chassembach, & dans ceux de Joly Edition de France on lit Crassambrak.

4000. pistoles qui lui étoient en quelque façon necessaires, dans l'état où il se trouvoit; esperant que ce petit engagement le pouroit mener plus loin. Il ajoutoit aussi que quand même il ne prendroit pas cet argent, on ne laisseroit pas toujours de l'accuser d'en avoir pris; que les engagemens de cette nature né gâtoient jamais le jond des affaires & n'étoient regardés que comme des bagatelles, quand on venoit à un accommodement; qu'en allant à Rome il ne pouroit subsister honorablement que sur la bourse & le credit de ses amis, qui pouroient avec le tems manquer de pouvoir & de bonne volonté, & qu'enfin il devoit éviter avec un grand soin de laisser connoître aux Espagnols qu'il ne vouloit recevoir d'eux aucun secours; qu'autrement il pouroit arriver, que non seulement ils negligeroient entierement ses interêts à Rome, mais qu'ils le traverseroient & le sacrifieroient peut être au Cardinal Mazarin. Mais toutes on raisons furent inutiles : le Cardinal de Retz demeura ferme dans sa resolution d'aller à Rome. Beauchêne & le Sieur de Salles recemment venus de Paris lui firent entendre que c'étoit le sentiment des Ducs de Retz & de Brissac & de tous ses amis de Paris. Il refusa aussi les 4000. pistoles du Roi d'Espagne, & il aima mieux en emprunter 400. du Baron de Vatteville, pour continuer son voyage, (a) qu'il lui à fait rendre depuis. Il accepta cependant la littiere du Roi d'Espagne, & il laissa un chiffre à Christoval, dont il promit de se servir dans l'occasion, pour don-

(a) lis. en mettnat un point apres *voiage*. Il les lui fit rendre dans la suire.

donner de ses nouvelles à Dom Louïs de Haro Il tire de lui parole de secourir les Ducs de Reiz & de Brissac, s'ils étoient attaquez dans Bellisle, comme on les en menaçoit. C'est ce qu'il leur fit savoir par Beauchêne, qu'il leur envoya pour leur aprendre de ses nouvelles.

Après cela le Cardinal se mit en chemin le premier jour d'Octobre, dans la littiere du Roi d'Espague, avec Joly & Boisguirin. Salles & du Brocard le suivoient montés sur des mulets, avec le Maitre d'Hotel du Baron de Vatteville qui fit la depense du voyage. Le premier jour ils allérent coucher à Tolozette à quatre lieües de Saint Sebastien, & le lendemain à la dinée ils rencontrerent quelques Marchans François qui reconnurent fort bien le Cardinal & Joly, quelque soin qu'on prit de se cacher d'eux. Le reste du voyage se passa assez agreablement, à la réserve des lits qui sont rares en Espagne, même dans les Hôtelleries, où il faut porter tont ce dont on a besoin. On passa prës de Pampelune & ensuite par une petite Ville appellée Tudela, oû le peuple s'étoit soulevé contre la Noblesse, au sujet de la chasse: ce qui fut cause qu'on mit des Gàrdes devant la maison du Cardinal, lds habitans s'étant imaginez qu'il venoit pour chatier les seditieux, parce qu'il voyageoit en équipage d'homme de guerre, sous le nom de Marquis de St. Florent Boirgusgnon: de sorte qu'il fut retenu dans cette Ville pendant trois jours & obligé (a) pour avoir la liberté d'en sortir, d'écrire au Vice-

(a) La vie du Cardinal fut en danger en cette occasion, quelques uns de ces mutins aiant comploté d'entrer parforce chez lui pour l'assassinit: sur quoi le Cardinal de Retz disoit qu'il surpassoit Henry IV. donc

Viceroi de Navarre à Pamoelume, qui lui fit sentir qu'il n'étoit pas content de n'avoir receu aucun compliment de sa part en passant aux portes de sa Capitale. De là on se rendit à Sarragosse, Ville grande & belle où il y a une Eglise celebre par une image de la Vierge, appellée *N. Senora Del pilar* qui est renommée, dit-on, par les miracles. Le Cardinal y étant allé au commencement de la nuit, pour faire ses pieres, on ouvrit les portes de l'Eglise qui étoient fermées, on ôta même les ornemens de l'Image, pour la lui laisser voir : ce que les Chanoines lui dirent qu'ils ne faisoient que pour les Cardinaux, ou les Princes. C'en étoit assés pour lui faire connoître qu'ils savoient qui il étoit: mais le Cardinal ne voulut point être désabusé là dessus, pretendant voyager toujours *incognito*, & faisant de son mieux, pour imiter les manieres des Cavaliers. Il s'imaginoit toujours qu'on le poursuivoit criminellement en France sur son passage en Espagne, & ce fut cette crainte qui l'obligea de se conduire comme il fit à St. Sebastien & ailleurs avec les Espagnols.

Enfin après plusieurs mauvais gistes, on arriva le 14. Octobre à un petit Bourg du Royaume de Valence sur le bord de le Mer, nomme Vivaros. Le lendemain matin on y trouva une Galere toute prête, dont le Commandant, Dom Fernand de Corillo, Chef d'Escadre, jeune Gentilhomme fort bien fait & fort fa-

dont la vie n'avoit été en danger qu'onze fois; au lieu que la sienne l'avoit du moins été quinze. Cette note est de l'Edition de Paris Voi. au reste dans les *Memoires du Cardinal* p. 336. du to. 3. le détail qu'il donne de cette avanture.

fage vint auffi-tôt faluer le Cardinal de Retz & le fuivit à l'Eglife. Il communia à la fin de la Meffe en l'honneur de la Fête de Sainte Thereze, après quoi il fe rendit fur la Galere, dont il envoya la Felouque vers les fix heures du foir (a) pour le porter lui & tout fon monde à bord. Il y fut reçu fans aucune ceremonie, tout le monde feignant de ne le point connoitre & le connoiffant pourtant. La Galere étoit bien équipée. Il y avoit deffus 120. Soldats effectifs, 80. Matelots & 28. bancs de chaque côté, avec fept ou huit Forçats à chaque rame.

Il étoit arrivé un peu auparavant à Vinaros un Gentilhomme parent de Dom Louis de Haro, appellé (b) Dom Chrtftoval, qui préfenta de la part de ce Miniftre au Cardinal deux grandes caiffes pleines de gands & de peaux d'Efpagne. On trouva dans une de ces caiffes plufieurs bourfes pleines d'or, que le Cardinal refufa encore une fois; n'ayant voulu accepter que les gands & les fenteurs, qu'on eftimoit plus de 2000. écus, qu'il donna enfuite à Dom Fernando de Carillo, à la referve de quelques paires de gands, Ce procedé parut noble & genereux, comme il l'étoit, aux Efpagnols, qui fe picquent de ces galanteries: mais comme ils s'étoient promis autre chofe de lui, celà ne fit pas tont l'effet qu'il s'étoit imaginé. Il fit auffi des largeffes confiderables, par raport à fes Finances, au Maitre d'Hôtel du Baron de

(a) Après foir ajoutés *au Cardinal*.

(b) Il y a quelque aparence que le Dom *Chiftoral* (Chriftofle) dont il s'agit ici eft le *Chiftoral de Craffemberg* dont il a été parle plus haut. Du moins la conformité de nom le pourroit perfuade.

de Vatteville, quoi qu'il lui eut fait assez mauvaise chere sur le chemin. Il en fit aussi à ceux qui conduisoient la littiere.

Après cela on mit à la voile, & la Galere ayant vogué tout le jour assez favorablement, mouilla sur les 5. heures du soir dans une petite anse vis-à-vis de Majorque. Le lendemain Dom Fernando ayant dit au Cardinal, qu'il pouvoit descendre s'il le trouvoit bon, & se promener dans la Ville, attendu que le vent étoit contraire, S. Em. mit pied à terre & fut regalée pendant trois jours par le Viceroi, qui cependant fit aussi semblant de ne le pas connoître, & engagea sa femme à donner le Bal, pour lui faire voir tous le beau monde du lieu. Majorque est une des plus agréables Villes du monde, plus grande & plus peuplée qu'Orleans. Les femmes y sont fort belles: il n'en est pas de même des hommes, qui sont assez mal faits, mais fort braves & courageux sur Mer. On donna aussi des serenades au Cardinal dans des Convents de filles, & toutes sortes d'autres divertissemens: Aprés cela le vent uyant changé, S. E. remonta sur la Galere, qui le mit en douze heures de tems au Port Mahon dans l'Isle de Minorque. Port-Mahon est un des plus beaux Havres de l'Europe. L'entrée en est fort étroite, & il est difficile qu'il y passe plus de deux Galeres de front: mais il s'élargit peu à peu pendant deux lieues jusqu'à la Ville de Minorque, qui est sur une hauteur, au pied de laquelle le plus grand Vaisseau s'amarte aisément avec des cables. Les Habitans prévenus qu'il y avoit de la peste en Espagne (a) donnerent pratique à la Galere, mais ils aporterent des vivres & des ra-

(a) lis. *ni voulurent point donner pratique* &c.

rafraichissemens sur le bord de la Mer, & en reçurent le prix dans du vinaigre. On fut obligé de demeurer dans cet état, depuis le Mardi jusqu'au Dimanche matin, à cause du vent contraire. Le vent ayant ensuite changé, la Galere sortit du Port, afin de découvrir quelques Vaisseaux qui avoient paru sur la Côte: mais n'ayant rien vû, elle fit le trajet du Golfe de Lion, gagna les Côtes de l'Isle de Sardaigne, & le Lundi au soir elle fit ce qu'elle pût pour aborder à Sassary, mais inutilement. Ce fût un grand bonheur pour le Cardinal. l'Armée navale de France, qui menoit le Duc de Guise à Naples, étant sur cette rade depuis quelques jours: de sorte que le lendemain matin la Galere s'étant trouvée à l'embouchure du Canal, qui est entre la Sardaigne & l'Isle de Corse, elle continua sa route à Cagliari, comme on on l'avoit résolu: & ayant entendu deux coups de Canon tirer à balle l'une après l'autre avec un petit intervalle, Dom Fernando jugea que c'étoit un avis qu'on lui donnoit de terre de la proximité de cette Flotte, qu'il sçavoit devoir être en Mer: ce qui l'obligea de faire monter un Matelot au haut du grand Mât, pour voir s'il ne découvriroit point de voile hors du Canal dont on étoit prêt de sortir, afin de se retirer en cas de besoin à Capo Bonifacio. Le Matelot ayant dit qu'il ne voyoit que deux Tartanes, qui couroient le long de la terre, qu'il jugea être des Corsaires de Barbarie, le Commandant ordonna de leur donner la chasse. Les Soldats & la Chiourme marquerent une grande joye de cela, mais le Pilote ayant mal pris ses mesures, la Galere échousa un

moment après être sortie du Canal, sur un fond de sable entre deux petits rochers. Heureusement elle ne se fit point dde mal, parce que la Mer étoit calme, & qu'il ne faisoit presque point de vent: cependant les forçats ayant voulu rompre leurs chaînes pour se sauver, Dom Fernando & tous les Soldats mirent l'épée à la main & les contraignirent de se rasseoir, après quoi il fit mettre la Felouque & l'esquif en Mer, pour porter le Cardinal & ses gens avec quelques autres passagers sur les rochers, pendant qu'ou travailloit à décharger la Galere pour la remorquer: ce qui réüssit au bout de trois heures, après beaucoup de fatigues & de peine.

Ensuite on alla moüiller à Porto Vecchio, où l'on passa la nuit, & le lendemain qui étoit la fête de St. Simon & St. Jude, le vent n'étant pas propre pour continuer le voyage, on mit pied à terre pour entendre la Messe. Mais pendant qu'on la disoit, quelques Cavaliers étant venus avertir que l Armée navale de France étoit à Cagliari, Dom Fernando fit aussi-tôt rembarquer tout le monde. Cependant la Mer étant fort grosse, & le Conseil s'étant assemblé, on ne jugea pas à propos de lever l'ancre; tous les Officiers étaut convenus qu'ii étoit impossible aux Vaisseaux de guerre de venir sur la Galere, pendant que ce vent-là dureroit, que s'il changeoit elle auroit toujours beaucoup d'avance, & qu'alors il lui seroit aise de gagner un Port. Malgré ces considerations & le mauvais tems qui continuoit toûjours, Dom Fernando ne laissa pas de mettre à la voile le lendemain de la Fête à 4. heures de matin, contre le sentiment des Officiers subalternes, qui firent même leurs pro-

protestations par ècrit. En effet la tempête fut si violente depuis les 5. heures du matin jusqu'à 5. heures du soir (a) que tout le monde se prépara à la mort par la confession, le naufrage paroissant inévitable. Cependant comme le vent n'étoit pas contraire, on ne laissa pas d'avancer beaucoup, & la Galere s'étant trouvée près d'une petite Isle appellée (b) la Rinara, vers le commencement de la nuit, tout l'Equipage s'écria *terra terra*, & voulut se jetter à la Mer, dans la pensée que la Galere alloit se briser contre terre. Cela seroit arrivé, si le Commandant n'eût fait changer la manœuvre, pour gagner la pointe de l'Isle au dessous du vent, où la Mer s'étant trouvée moins agitée, tout l'Equipage s'écria en signe de réjouissance *Calma Calma*. Elle étoit pourtant encore assez agitée, pour empêcher l'usage des rames; dont on entreprit inutilement de se servir pour se mettre plus à l'abri, la Mer en ayant rompu plusieurs; de sorte que Dom Fernando fût obligé de faire jetter deux ancres qui prirent heureusement toutes deux. Aprés cela il passa dans la chambre du Cardinal, pour lui dire qu'il avoit couru de fort grands dangers, mais qu'il en étoit dehors; qu'il falloit penser à se reposer, & que le lendemain, il esperoit de gagner Porto-Longone. Ce Gentil-homme avoit certainement plus besoin de repos que personne, s'étant exremement fatigué tout le jour & ayant veillé sur tout ce qui se passoit, avec une attention extraordinaire, sans quitter le lieu d'où

(a) lis. Après soir ajoutés, que la galere fut dans un continual danger deperir, jusques là que &c.
(b) lis. l'Asinara & plxs ba: tierra, tierra.

d'où il donnoit ses ordres, que pour aller rendre compte au Cardinal de l'état des choses.

Le lendemain la Mer étant beaucoup plus calme, on leva les ancres à 4. heures du matin, & on arriva sur les à 9. heures à Porto-Longone, où tout le monde fût étonné de voir arriver une Galere, après la tempête qu'il avoit fait le jour précedent. Peu de tems après le vent recommença d'une si grande force, qu'il ne fût pas possible de passer à Piombino, quoi qu'on le tentât par trois fois. Cela donna le loisir au Cardinal d'aller voir Porto-ferraio, autre Port de l'Isle d'Elbe qui appartient au grand Duc de Toscane.

Enfin le 3. Novembre 1654. on prit terre à Piombino, où le Cardinal de Retz se démasqua & se laissa connoître. En avançant dans les Etats du Grand Duc de Toscane, on trouva dans la premiere Ville où l'on coucha des Officiers de S. A. qui avoient ordre de traitter le Cardinal aux dépens de leur Maître. Ce Prince avoit eu la précaution d'en depêcher plusieurs eu differens endroits, pour le même sujet, sur l'avis qu'il avoit eu de son passage en Italie.

A une demie lieuë de là on rencontra le Maître des Ceremonies de S. A. qui aporta des lettres de la part du G. Duc au Cardinal de Retz remplies d'offres & d'honnêtetez les plus obligeantes du monde, mais en même tems accompagnées de prieres, qu'il ne trouvât point mauvais, si on lui faisoit faire une espece de quarantaine, (à cause du mruvais air qu'on disoit regner en Espagne,) dans un petit lieu nommé Spedaletta, qui est une maison presque seule dans les Montagnes proche de Volterra, peu éloignée du

Champ

Champ de Bataille ou Catilina fut autrefois desfait par l'Armée de la République Romaine. On y trouva un Maître d'Hôtel, un Officier, un Somelier, qui traiterent splendidement le Cardinal pendant le sejour qu'il y fit. Au reste il y a bien de l'aparence que le Grand Duc se servit du prétexte du mauvais air, pour se donner le tems d'écrire en France, & pour y faire trouver bon le passage qu'il donnoit si honnêtement à Son Eminence.

Le premier soin du Cardinal de Retz, dès qu'il fût en terre ferme, fût de dépescher un Courier exprès à l'Abbé Charrier, pour le faire venir à Spedaletta, où il arriva au bout de quatre ou cinq jours tellement persuadé que le Cardinal devoit donner sa démission, qu'ayant rencontré en arrivant Joly & Boisguerin qui se promenoient à deux cent pas de la Maison, la premiere chose qu'il leur demanda fut, s'il n'y étoit pas disposé: à quoi les autres ayant répondu qu'ils ne le croyoient pas, il en partit chagrin & dit que si cela étoit, il n'y avoit rien à faire pour lui en Italie. Ensuite il fit son possible pour inspirer cette resolution au Cardinal, qui de lui même y étoit assez disposé: mais comme il reçeût dans le même tems des lettres de ses amis de Paris qui l'en détournoient toûjours fortement, & qui lui offroient leurs bourses pour (a) s'entretenir dans Rome honnorablement, pourvû qu'il ne s'engageât point dans de trop grandes depenses; les rémontrances de l'Abbé Charrier ne servirent de rien, quoiqu'il s'offrit d'aller à Paris pour convaincre ses amis de la nécessité de la démission, & pour dispo-

(a) lis. Pour l'entretenir.

disposer la Cour à la recevoir favorablement. Ce projet fût remis jusqu'à-ce qu'on fût à Rome, où l'on verroit de plus prés ce qu'il y auroit à faire.

Cependant comme le Cardinal manquoit d'argent, ayant fait distribuer ce qui lui restoit aux Officiers & à l'Equipage de la Galere, il pria l'Abbé Charrier, qui retournoit à Rome pour lui préparer un logis, de passer par Florence & de demander une somme ée 4000 écus au Bailli de Gondy son Parent & Secrétaire d'Etat du Grand Duc, pour le conduire jusqu'à Rome: ce qu'il n'obtint pas sans difficulté. Aprés cela S. A. lui envoya une litiere pour le porter de Spedaletta, où il avoit passé quinze jours, à (a) Lembrogiano, Maison de Plaisance où il trouva le Grand Duc, la Grande Duchesse, & le Prince qui le regalerent parfaitement bien en toute maniere pendant un jour & demi, (b) quoi qu'il y fut *incognito*. Les conversations ne roulerent que sur le sujet du voyage en general, sans entrer autrement dans le détail des affaires, à la reserve du Conclave futur, qu'on (c) disoit fort prochain, à cause du grand âge & de la mauvaise santé du Pape. Sur cela le Duc s'ouvrit un peu avec le Cardinal, & lui recommanda fort le Cardinal Chigi, lui lais-

(a) Lis. l'Ambrogiano.

(b) le grand Duc donna la premiere place au Card. de Retz & le fit mettre sur un siege plus élevé que le sien. Le Cardinal reçut ces honneurs avec modestie & en homme qui connoit ce qui lui est dû Voi ses Memoires tom. 3. p. 354.

(c) lis. Qu'on jugeoit. Quelques lignes plus bas lis. Siennes & plus bas enco lis Radicofani.

laiſſant entendre, qu'il le trouveroit plus favorable & mieux diſpoſé que pas un autre à ſon égard.

De Lembrogiano, on ſe rendit à Florence, où le Cardinal Jean Carlo de Medicis traita magnifiquement le Cardinal de Retz pendant trois jours dans le Palais du Grand Duc, mais toujours *incognitò*. Il lui donna même le Bal à la mode du Païs dans une maiſon particuliere où il avoit aſſemblé les plus belles Dames de la Ville. Il fut reçû à Ficanes avec la même magnificence par le (a) Prince. Leopold qui en étoit Gouverneur, & dans tous les autres lieux des Etats du Grand Duc par où il peſſa juſqu'à Radicafani; aprés quoi le Cardinal entra dans les Etats Eccleſiaſtiques voiageant toujours *incognitò*, dans la litiere du Grand Duc juſqu'à Rome, où il arriva le 28. Novembre 1654.

Auſſi-tôt que le Cardinal de Retz fut arrivé, l'Abbé Charrier en fût porter la nouvelle au Cardinal Chigi Secretaire d'Etat, pour en informer S. S. qui dés le lendemain lui (b) donna une audience ſecrete, où il lui donna beaucoup de marques d'eſtime & d'amitié, l'exhortant à prendre patience & à ſe faire traiter pour ſon mal d'épaule, avec promeſſe qu'on ne le laiſſeroit manquer de rien. Le Cardinal Chigi lui envoya enſuite faire des complimens & des excuſes de ce qu'il ne le voyoit point encore, diſant que c'étoit pour ne point donner d'ombrage

(a) Leopold de Médicis frere du Cardinal Jean Charles. Selon le Card. de Retz Leopold n'étoit pas Gouverneur de Siennes, mais le Prince Mathias.

(b) liſ. lui accorda & liſ. enſuite traiter de ſon mal &c.

brage à la faction de France, & pour ne pas se mettre hors d'état de lui rendre service: raisons dont il se servit en plusieurs autres occasions dans la suite, pour se dispenser d'accorder au Cardinal de Retz les graces qu'il demandoit. Ce fut sous ce prétexte qu'il fit beaucoup retrancher des liberalités & des honneurs que S. S. avoit intention de lui faire. Il fit reduire à 4000. Ecus le 20000. qu'il vouloit lui donner, & il empêcha le Pape de le loger auprès de lui dans sons Palais de Montecavallo, disant qu'il féroit mieux de se loger dans une Maison Religieuse, où vivant dans un esprit de simplicité, de retraite & de modestie, il rendroit sa cause bien meilleure, & embarasseroit davantage ses Ennemis.

Ces conseils avoient à la vérité quelque chose de plausible & pouvoient passer pour sages & pour sinceres, du moins à l'égard du logement & de la conduite qu'il prescrivoit an Cardinal; quoi-que peut être une marque plus publique d'une protection ouverte auroit fait plus d'honneur au Pape & auroit été plus avantageuse aux affaires du Cardinal de Retz. Mais certainement il ne devoit rien retrancher du secours d'argent dont il sçavoit que le Cardinal de Retz avoit un extrême besoin, & ce secours pouvoit se donner suivant l'Evangile, sans faire sonner la trompette.

Il y eût encore une autre affaire dans laquelle le Cardinal de Chigy marqua peu d'inclination pour les interêts du Cardinal de Retz, quoi-qu'il s'efforçât de persuader le contraire. Ce fût au sujet d'une lettre fort bien écrite qu'il adressoit à tous les Evêques de France sur l'état des affaires de l'Eglise: de laquelle lettre Mrs. de Port

Port Royal étoient les veritables Auteurs. Le Sieur de Verjus, qui depuis fût son Secretaire, la lui avoit aportée à l'Ambrogiano avec d'autres dépêches du P. de Gondy: & le Cardinal de Retz ayant resolu de la faire imprimer pour l'envoyer à Paris, il en fit demander la permission au Pape, dans la veüe de donner à cette lettre plus de poids & plus d'autorité, par une aprobation tacite de Sa Sainteté. Mais le Cardinal de Chigi, qui vouloit ménager la Faction de France pour le Conclave prochain, détourna la chose adroitement, après avoir envelopé ce refus de plusieurs considerations qui avoient toutes raport selon lui à l'avantage du Cardinal de Retz, & qu'il fit trouver bonnes à l'Abbé Charrier, & l'Abbé au Cardinal de Retz, qui s'étoit laissé (a) étrangement prévenir de l'affection sincere de cette Eminence. Cependant Joly, qui commença dés lors à ouvrir les yeux & à entrevoir la vérité, leur dit franchement ce qu'il en pensoit & les raisons qui devoient rendre sa conduite de Card. Itulien suspecte. Mais il ne lui fut pas possible de se faire écouter, de sorte qu'il fût enfin obligé de prendre le parti de se taire quand il étoit question du Cardinal de Cihgi, pour ne se commettre pas trop souvent avec le Cardinal de Retz & l'Abbé Charrier, qui presque jusqu'à la fin ont été les dupes de l'Italien, quoi qu'ils n'aïent jamais été d'assez bonne foi pouren vouloir convenir nettement.

Cependant pour se conformer au conseil du Cardinal de Chigi, on ménagea un apartement au

(a) lis. si étrangement prévenir. . . . . . . : . pour ses interéts, que depuis il fut fort dipicile de l'en desabuser.

au Cardinal de Retz chez les Peres de la Mission, & son monde fut logé dans un petit Hôtel tout proche. Après cela on examina son épaule que les Chirurgiens (a) trouverent être demise. Pour la lui remettre on lui fit souffrir des douleurs extremes, sans qu'il se plaignit pourtant beaucoup.

Les nouvelles qui vinrent de Paris dans ce tems là donnerent aussi beaucoup de peine au Cardinal, principalement l'exil de son Pere & des Duchesses de Retz & de Brissac, qui ne dura pourtant gueres, leurs Epoux s'étant accommodés peu après avec la Cour. On aprit aussi qu'on avoit envoyé chez le Sieur Caumartin pour l'arrêter, mais qu'heureusement il s'étoit sauvé en se cachant dans un trou de muraille derriere une tapisserie; quoique cinquante Archers fussent occupés à le chercher par toute la maison pendant plus d'une heure. Ils ne se seroient peut être pas si-tôt rétirés, s'ils n'avoient remarqué dans le jardin une échelle dressée contre un mur, par dessus laquelle ils se figuroient que Caumartin étoit sorti pour se sauver; mais tous les domestiques, qui ne savoient pas eux mêmes où étoit leur Maître, furent bien étonnés quand ils le virent sortir de son trou, une demi-heure après que les Archers se furent retirez. Ensuite il se refugia en Franche Comté, où il demeura quelques tems avec sa Mere & depuis chez le Baron de Languet, dont la maison étoit sur la frontiere, & enfin chez quelques autres

(a) lis. démise & hors d'état d'être accommodée, quoi qu'ils fissent pour cela tous les éforts possibles, trois ou quatre hommes tirant tous à la fois son bras, & lui faisant soufrir des douleur &c.

autres personnes de ses amis; jusqu'à ce que le premier President de Bellievre lui eut obtenu la permission de demeurer dans quelqu'une de ses maisons plus-près de Paris. On sut aussi que le Sieur Chevalier frere du Chanoine, grand Vicaire du Cardinal de Retz avoit été arrêté en passant à Lion au retour de Rome, & que le Procureur General avoit presenté par ordre de la Cour sa Requête au Parlement, pour informer du passage du Cardinal de Retz en Espagne, sur la déposition des Marchans qui l'avoient vû dans une Hôtellerie proche de St. Sebastien. Sur cela le Cardinal Mazarin pretendoit intenter un procès criminel à M. de Retz, comme s'il eut fait des Traités avec les ennemis de l'Etat: mais comme le fait étoit faux & qu'il n'en pût fournir de preuve, l'affaire n'eut pas de suite. Cependant le Roi, qui peu de tems auparavant avoit envoyé le Sieur de Lyonne avec la qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers les Princes d'Italie, lui envoya des ordres pressans de quitter toutes choses pour aller à Rome & y traverser le Cardinal de Retz. En attendant qu'il y fut, S. M. fit deffendre à tous les François d'avoir aucune communication avec lui & aux Cardinaux de la Nation, ou même de la Faction Françoise de faire (a) arrêter leurs carosses suivant l'usage du païs. Mais le Pape ayant été averti de cet ordre donné aux Cardinaux prit la chose avec tant de hauter, qu'aucun n'osa y obéir, sa Sainteté ayant fait dire, que si quelqu'un d'en-

(a) de faire arrêter leur carosses lors qu'ils le rencontreroient dans les rues &c. & plus bas lis. jeunes avanturiers François.

d'entr'eux manquoit à l'égard du Cardinal aux civilités ordinaires, elle les féroit mettre au Chateau St. Ange. D'ailleurs le Cardinal de Retz s'étoit déja mis fur un pied à fe faire refpecter, plus de 20. Gentils-hommes de fes amis s'étant rendus auprès de lui, qui l'accompagnoient en toutes occafions comme fes domeftiques & qui mangeoient avec lui: fans parler de plufieurs autres qui s'étoient logés dans fon quartier exprès pour être à portée de lui offrir leurs fervices dans le befoin. De plus il avoit receu des fecours très confiderables de France, qui l'avoient mis en état de fe faire un équipage fort lefte de trois caroffes à fix chevaux, avec un grand nombre d'Eftafiers, la plufpart jeunes François fort déliberés & prèts à tout faire, qui joints avec les Gentils-hommes & leurs Valets de Chambre compofoient du moins un corps de cent perfonnes, fur qui le Cardinal pouvoit compter dans un befoin. Il n'y eut que fur la Livrée qu'il affecta d'êtra modefte, n'ayant donné à tous fes gens que des habits gris fans galon, ce qui faifoit appeller fa fuite (a) *la nuit grife*.

Les amis du Cardinal de Retz qui l'affiftoient de leurs bourfes n'aprouvoient pas autrement cette dépenfe exceffive, qu'ils jugeoient affez inutile & hors de faifon; mais outre que fon inclination l'y portoit, il difoit auffi qu'il falloit vivre de cette maniere à Rome, où le peuple n'eftime les étrangers qu'à proportion de leur dépenfe & de la figure qu'ils font; que paroiffant dans un état d'abattement, tout le monde

(i) lif. la *nuit grife* plus bas qu'il leur retombat,

de lui marcheroit ſur le ventre & que ſes ennemis en tireroien de grands avantages contre lui. Effectivement cette conduite ne fit pas un mauvais effet, le Pape & la Cour de Rome jugeant par là qu'il n'étoit pas un homme abandonné, ni qu'on dût craindre qu'il leur tombât ſur les bras.

On ſavoit d'ailleurs qu'il avoit pour ſa perſonne une table de ſix couverts fort delicate & très bien ſervie, une de vint pour ſes Gentilshommes, ſans parler du commun qui étoit de plus de quarante. Tout cela ſuivi de grandes aumones, qui ſe faiſoient regulierement à la porte, donnoit au Cardinal de Retz une granée reputation parmi le peuple & lui attiroit une bienveillance prèsque generale, qui n'eſt pas à mépriſer dans des rencontres de cette nature. Auſſi n'eut il pas de peine à faire dans les commencemens une partie de ce qu'il vouloit, ſe voyant ſoutenu de l'aprobation publique & ſecondé de l'inclination du Pape à un point qui ne ſe peut preſque pas imaginer. Il en auroit tiré ſans doute des ſecours & des avantages conſiderables, ſans les menagemens, ou la foibleſſe, ou les artifices du Cardinal de Chigi, qui rompit toutes ſes meſures.

Cette inclination du Pape parut viſiblement en deux occaſions, dont la premiere fut lorſqu'il donna le Chapeau au Cardinal de Retz ſuivant l'uſage: car on vit couler ſans ceſſe & en abondance des larmes des yeux de ce bon vieillard, pendant toute la ceremonie, avec des manieres & des expreſſions d'une tendreſſe toute particuliere; ce qui fut remarqué de tout le monde. Le Cardinal Antoine Barberin ne s'y trouva point & les Cardinaux d'Eſte & Bichi

chi se retirerent dès le commencement du Consistoire, ayant apris en entrant que cette ceremonie s'y devoit faire. Ils agirent ainsi, dans la vûe de faire leur cour au Cardinal Mazarin, auquel même ils écrivirent (a) pour s'excuser, disant qu'ils avoient été surpris, & que le Pape avoit tenu la chose si secrette, qu'ils n'en avoient rien sû: ce qui étoit vrai.

La seconde fut lorsque l'Evêque de Coutance autorisé par les grands Vicaires du Chapitre donna les Ordres dans l'Eglise Notre Dame. Car sa Saintete en ayant été informée adressa aussi-tôt des commandemens très exprès au Nonce d'interdire l'Evêque & les grand Vicaires: ce qui auroit produit un effet fort avantageux pour le Cardinal de Retz, & auroit presque décidé l'affaire, si ces dépêches étoient arrivées un peu plutôt à Paris. Mais un Courier extraordinaire y ayant aporté presque en même tems la nouvelle de la mort du Pape, cette action de justice qui marquoit les intentions du Chef demeura toute inutile, & ses ordres ne furent point éxécutés.

Le Saint Pere, qui ne fut malade que trois ou quatre jours, s'étant aperçû de sa fin fit appeller tous les Cardinaux auxquels il donna sa benediction avec beaucoup de marques d'affection, & une grande liberté d'esprit, les exhortant de choisir un bon sujet pour remplir sa place, & leur recommandant particulierement le Cardinal de Chigi. Après cela il mourut à Montecavallo le 7. Janvier 1655. Ce Pape meritoit d'être plus regretté qu'il ne le fut. Il étoit ferme & vigoureux à soutenir les interêts de

(a) lis. pour s'excuser de s'y être presentés.

de l'Eglise, affés penetrant & bien inftruit des affaires du Monde ; mais ayant d'ailleurs fes foibleffes & des défauts qui éclaterent un peu trop, par fa complaifance exceffive pour (a) la Signora Olimpia fa belle fœur, qui abufa longtems de fa facilité, s'étant rendüe maitreffe abfolüe de toutes les affaires. Tout le monde témoigna donc plutôt de la joye que du déplaifir de fa mort, fans en excepter fes domeftiques (a) qui l'abandonnerent fi parfaitement dès qu'il fut expiré, que les rats lui rongerent les oreilles, perfonne n'étant refté près de fon corps.

Après fes obfeques qui fe firent à l'ordinaire, les Cardinaux entrerent au Conclave le 18. Janvier, où ils demeurerent enfermés près de trois mois. Le Cardinal de Retz y entra comme les autres avec trois conclaviftes l'Abbé Charrier, Joly & Imbert, fon Valet de Chambre, quoi que les Cardinaux n'en ayent ordinairement que deux, à la referve de ceux qui font Princes ou incommodés : deux exceptions qui lui donnoient un double droit de joüir de ce privilege, étant de Maifon Ducale, ce qui eft équivalant aux Princes d'Italie, & d'ailleurs étant toujours incommodé de fon épaule. Voici un détail affés exact de ce qui fe paffa dans le

(a) Dans fa faveur, dit un Hiftorien d'Italie, elle fit furtout paroître une avidité exttaordininaire, & l'on en raporte ce trait. Un Seigneur lui aiant envoié de tres beaux fruits dans un baffin d'argent, elle retint tout, pretendant que le baffin faifoit partie du prefent. Cette note eft dans l'Edition de Paris.

(b) Cela porrirra fori peu extraordinaire à ceux qui liront l'a defcription de ce qui fe pratique à la mort du pope. Voies cette defcript. au tome 2. des *Cerem Relig. des Catholiq.* deffinées par B. *Picart.*

le Conclave. Joly en composa la Relation dans ce tems là & en fit part à un de ses amis à Paris. Dans la suite il a retouché cette Lettre en quelques endroits, pour lui donner plus de liaison avec l'Histoire.

LETTRE

A M...... touchant ce qui s'est passé dans le Conclave d'Alexandre VII.

MONSIEUR.

SI je ne vous avois pas mandé dès les premiers jours du Conclave ce qui devoit en arriver, je n'aurois pas maintenant la hardiesse de vous entretenir des biais & des moyens qui ont enfin porté cette grande Assemblée à l'éléction du Cardinal de Chigi que je vous avois prédite. Mais voyant que je ne me suis pas trompé dans mes conjectures, j'avoüe que j'ai quelque penchant à croire que les dispositions generales & particulieres que j'ai taché d'observer soigneusement dans tous les esprits sont effectivement les principales raisons qui ont le plus contribué à la consommation de cet ouvrage. C'est ce qui fait, Monsieur, que je me rends plus volontiers à la priere que vous m'avez faite de vous envoyer une Relation de ce qui s'est passé dans cette Assemblée, dont je ne puis vous garantir l'exactitude que pour les choses qui sont venuës à ma connoissance; car il n'y a peut-être personne qui puisse se vanter de sa-

voir

voir toutes les intrigues, les cabales & les negociations secrettes qui se font dans ces rencontres. Je supose d'abord que vous n'ignorés pas la maniere dont se fait l'élection des Papes, dont plusieurs personnes ont écrit. Vous observerés seulement, que les billets où sont les Vœux des Cardinaux sont faits de maniere qu'on n'en sauroit découvrir les auteurs, n'y ayant que le nom du Cardinal à qui on donne sa voix, qui se presente d'abord. Ceux qui sont autorisés pour ouvrir ces billets sont obligés d'en demeurer là, jusqu'à ce que l'Election soit faite, car alors il est permis de les déplier entierement, & par-là on découvre bien des mysteres & des infidelités.

Il est bon aussi de savoir la difference entre le Scrutin & l'Accéssit, qui sont deux actes separés, mais qui n'en sont proprement qu'un. A l'égard de l'Election, le Scrutin se fait le premier par le moyen du billet qui est conçû en ces termes. *Ego Cardinalis &c.* Cela ne se voit point qu'en rompant un cachet, *Eligo in summum Pontificem Dominum N . . . . .* cela se voit, & au bas. *Sic me Sancta Dei Evangelia adjuvent.* A quoi on ajoute une sentence tirée de (a) l'Ecriture, qu'on dispose chacun à sa discretion, & qui est aussi pliée & cachetée comme le commencement, sans qu'on la puisse lire.

Si dans cette premiere action qui s'appelle Scrutin quelqu'un avoit le nombre de Voix suffisant, il feroit Pape & on en demeureroit là; mais cela n'arrive gueres. Ordinairement on

(a) lis. de le Ecriture ou des Peres, & page suiv. page li. 18. lis. qui ne remarquent,

on change & corrige le Scrutin, par ce qu'on appelle Acceffit, en donnant fa voix à un autre fujet, avec cette feule difference, qu'au lieu du terme *Eligo*, on met celui d' *Accedo domino N.* ou bien *Accedo nemini*, quand on s'en tient au premier. Après cela on joint le vieux de l'Acceffit à celui du Scrutin, & s'il fe trouve qu'un Cardinal en ait les deux tiers & une au delà, l'affaire eft faite, finon c'eft à recommencer: ce qui fe fait deux fois le jour, matin & foir.

A l'égard de ce qui fe fait dans l'interieur du Conclave, fi vous voulés en avoir une connoiffance parfaite, il ne faut pas vous arrêter à ce qui s'en debite dans le monde, y ayant une infinité de gens qui cherchent du miftere & du merveilleux où il n'y en a point, & d'autres qui ne marquent pas affez les traits de la Providence qui domine toujours & qui gouverne le caprice des hommes.

Ainfi quoi que la figure exterieure du Conclave foit environnée de pompe & de Majefté, autant que celle de quelqu'Affemblée que ce puiffe être; cette grandeur aparente n'établit pas une confequence neceffaire d'une élevation extraordinaire dans les efprits qui la compofent. Les hommes y font, comme par tout ailleurs, fujets à leurs paffions & à leurs foibleffes, remplis d'inégalité, de contradiction & de caprice. Ce n'eft pas qu'une conduite fage & prudente n'ait là comme ailleurs un grand avantage fur les autres, & qu'un efprit fuperieur ne trouve fouvent là les moyens de manier adroitement les autres & de les amener à fes fins: mais il faut auffi avoüer qu'on y remarquer fouvent une puiffance invifible qui remüe les volontes, qui en-

entraine leurs consentemens d'une maniere étonnante & qui confond souvent les projets les mieux concertés, & les intrigues des plus habiles Politiques. C'est ce qui a parû bien manifestement dans ce Conclave, où l'on a vû les vieillards, contre leurs maximes ordinaires, concourir au choix d'un sujet dont l'age doit éteindre toutes leurs esperances, & les jeunes solliciter pour un homme fort regulier, qui n'aura pas aparemment beaucoup d'indulgence pour les foiblesses de leur temperamment. On y a vû la France revenir à un sujet qu'elle avoit exclu, l'Espagne desirer contre ses maximes un Pape qui paroit ferme & vigoureux & le Cardinal Barberin sortir du nombre de ses Partisans, les Creatures d'Urbain VIII. son Oncle, & se donner pour Maître celui qu'il avoit si longtems (a) rebuté les derniers jours de la vie du Pape Iunocent X. Ayant délié toutes les langues de la Cour de Rome, on vit tout d'un coups cette Ville changer de face dès les premiers momens de l'agonie d'Innocent. Il est vrai que c'est une chose assés ordinaire à la fin de chaque Pontificat, mais dans celle-ci la revolution fut plus prompte & plus sensible, parce qu'il n'y avoit point de Neveu pour soutenir la mémoire du défunt & que les esprit vivement penetrés des desordres & des scandales du dernier gouvernement s'abandonnerent à leurs premiers mouvemens avec trop de licence & d'impetuosité

Cet emportement dans son excès ne laissoit pas d'être fondé en raison. On peut même dire

(a) après rebuté mettés un point & lisés, Les derniers jours &c. aiant délié &c.

re qu'il fut la principale cause du choix qui se fit dans le Conclave, en faisant connoître que tout le monde attendoit & demandoit un nouveau Pontife, dont la conduite remediât à ce qui avoit déplu dans le Gouvernement précédent. (a) L'attachement du dernier Pape & la complaisance outrée qu'il avoit eue pour la *Signora Olimpia*, étoient ce qui avoit le plus offensé les esprit. Les Electeurs s'attacherent à choisir un sujet éloigné de ce défaut. Après cela l'interêt de tout le Monde Chrétien entra en quelque consideration : & comme on étoit persuadé que l'inaction d'Innocent X. & son trop grand ménage lui avoient trop fait éloigner & negliger la Guerre contre les Turcs qui donnoient de l'inquietude à toute l'Europe & que celle qui regnoit entre les Princes Chrétiens avoit besoin d'une mediation plus vigoureuse & plus éficace; on tacha de trouver au défunt un Successeur qui eut les qualités necessaires pour remedier aux besoins publics.

Dans ces dispositions presque generales dans tous les esprits personne ne se presentoit plus avantageusement pour remplir les souhaits des peuples que le Cardinal Chigi, qui dans l'opinion des peuples & de tout le public, passoit pour rassembler en lui toute les perfections requises pour rassurer les Romains contre la crainte des desordres passés & pour faire concevoir à tout le Monde Chrétien l'esperance d'un avenir plus heureux.

Ce

(a) lis. l'attachement extraordinaire........ étant ce qui avoit le plus offensé les esprits, ils s'attacherent &c.

Ce n'eſt pas que le Cardinal Sachetti ne partageât les vœux & les ſentimens, & que la douceur & l'égalité de ſes mœurs jointe à une aſſés grande experience dans les affaires, n'attirât ſur lui les yeux & les ſouhaits d'une bonne partie du monde: d'autant qu'il avoit par devers lui l'avantage de l'age, qui n'étoit compenſé dans le Cardinal Chigi que par des ſignes équivoques d'une ſanté aſſes incertaine & délicate. Cependant comme le Cardinal Sachetti laiſſoit dans les eſprits quelques ſujets de défiance ſur l'article de ſes parens & ſur tout d'une belle ſœur qui ne lui étoit pas indifferente, & que ſon concurrent paroiſſoit plus éloigné des occaſions de ce penchant; cette conſideration aida beaucoup à determiner les Cardinaux: ſans parler de la reputation que le Cardinal Chigi s'étoit acquiſe à Munſter, de l'autorité que lui avoit attiré ſa charge de Secretaire d'Etat, dont il avoit rempli les fonctions d'une maniere fort gracieuſe & enfin de la recommendation du dernier Pape au lit de la mort. Cette recommendation, pour venir d'un ſujet peu recommandable, ne laiſſa pas de faire impreſſion ſur les eſprits. Eutre ces deux Sujets, il y en avoit encore quelques uns qui s'attiroient l'attention publique à certains égards, quoi qu'aſſés foiblement; & tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'ils auroient été plutôt aprouvés que deſirés, ſi ce n'eſt peut être par quelques amis particuliers & pour des interêts perſonnels.

Le Conclave étoit, comme il eſt toujours, partagé en pluſieurs factions qui avoient raport aux principales puiſſances de l'Europe, dont il eſt à propos de vous donner une idée generale.

 Celle

Celle de France étoit alors peu considerable par le nombre des voix & n'étoit pas en état de former elle seule (a) une conclusion; mais quoi qu'en disent les Italiens, son nom & la reputation de ses armes ne laissoient pas de lui donner assés de consideration pour imposer du respect aux Electeurs, & pour les empêcher de nommer un Pape contre qui cette Couronne auroit temoigné une défiance & une aversion ouverte. Je ne puis vous rien dire de ce qui se passoit de secret dans le Conseil de ce Parti; les Cardinaux qui le composoient, Barberin, *Bichi*, Grimaldi, Este, Ursin, ayant refusé le concours & la communication que le Cardinal de Retz leur avoit offerte. Ce qui en a parû au dehors, c'est que la France continuoit en faveur du Cardinal Sachetti les mêmes offices qu'elle lui avoit rendu dans le Conclave precedent; parce qu'il étoit ami intime du Cardinal Mazarin, & qu'au contraire elle rejettoit ouvertement le Cardinal Chigi, auquel elle avoit donné même l'exclusion.

Mais cette declaration si determinée de la France pour le Cardinal Sachetti fut avantageuse en toute maniere au Cardinal Chigi, parcequ'elle l'attacha plus fortement au parti d'Espagne, & qu'elle détacha du parti de la France tous les autres vieillard qui avoient quelques pretentions au Pontificat. Il tira aussi un grand secours du Cardinal Bichi son parent & son ami, qui ne laissoit passer aucune occasion de lui rendre service, sans avoir aucun égard aux ordres du Roi.

* La

(a) lis. aucune exclusion. Dans la note suiv. lis. Durazzo, Costaguti, Filomarini, Rozetti, Raggi.

* La faction d'Espagne étoit sans comparaison plus nombreuse & pouvoit, en demeurant unie, donner une exclusion certaine: mais tous les sujets dont elle étoit composée n'étoient pas tous tellement dependans & assurés qu'on pût compter sur leurs voix, sans craindre de se tromper. La seule chose en quoi ils convenoient le plus étoit leur opposition constante & unanime au Cardinal Sachetti, qu'il n'y eut pas moyen de vaincre. Au contraire leurs veritables inclinations se déclarerent toujours en faveur du Carinal Chigi, à cause de l'exclusion que la France lui avoit donnée, de l'inimitié qu'il professoit contre le Cardinal Mazarin & de la conduite qu'il avoit tenuë avec une grande fermeté sur l'affaire des Evêchés vacans de Portugal, ayant toujours détourné le dernier Pape de rien decider sur ce sujet, en lui faisant entendre que ce seroit un nouvel obstacle à la Paix generale. Cependant ces dispositions de l'Espagne à l'égard de ces deux Cardinaux étoient envelopées d'une contenance & d'un secret si impenetrables, que bien des gens jugeoient que non seulement cette Cour ne desiroit pas l'élection du Cardinal Chigi, mais même qu'elle n'auroit consenti à l'exclusion du Cardinal Sachetti, que par condescendance pour les Cardinaux de Medicis, qui l'avoient

* *Carlo di Medicis*, *J. Carlo di Medicis*, *Trivulcio*, *Colonna*, *Caraffa*, *Cesi*, *Astalli*, *Brancaccio*, *Capponi*, *Burozzo*, *Costugults*, *Filomaniei*, *Harach*, *De Hesse*, *Ludovisio*. *De Lugo*, *Montalto*. *Maldachini*, *Rosseti*, *Ruggi*, *S. Sforza*, *Savelli*,

voient soutenuë dans le Conclave precedent; fondés sur une espece de mes-intelligence qui parut entre les deux Cardinaux de Medicis & l'Ambassadeur d'Espagne, lequel évita en plusieurs rencontres de se declarer sur l'exclusion du Cardinal Sachetti, affectant de la rejetter sur eux: pendant que de leur côté les Medicis laissoient échaper de tems en tems des paroles qui ne paroissoient pas favorables au Cardinal Chigi.

Mais il y a de l'aparence que ces feintes mes-intelligences & ces contradictions étoient des maneges de politique, pour mieux couvrir leurs desseins & pour menager les suffrages de quelques particuliers, qui auroient pû se détacher de la faction, s'ils s'étoient plus ouvertement declarés contre l'un ou en faveur de l'autre: Par exemple celui du Cardinal Rosetti, qui ne seroit assurement pas demeuré un moment dans leur parti, s'il avoit cru que leur dessein eut été d'élire le Cardinal Chigi, pour lequel il avoit une aversion & une antipatie naturelle & ceux de plusieurs gens de bien qui estimoient trop le Cardinal Sachetti, pour lui donner une exclusion formelle.

* La (a) faction des Barberins avoit un nombre

* *Barberin, Carlo Barberin, Bragadini. Cherubini, Carpegna, Cessa, Lechini, Cafarolli, Facquiretti, Franciotti, Gabriel, Ginetti, Giorio, Gualtieri, Matulano, Palotta, Rapaccioli, Spada, Sta. Suzanna, Sachetti,*

(a) Note lis. François Barberin, ... Ceva, Cechini.... Facihinetti.... Ginetti, Giotio, Maculano, Paletta.

bre de voix presque égal à celui d'Espagne, & par consequent une exclusion peut être autant & plus certaine; attendu qu'elle étoit composée de vieillards qui avoient tous chacun leurs pretentions au Pontificat & leurs raisons particulieres pour en exclure ceux qui en aprochoient le plus. Ils parurent assez longtems fortement déterminés en faveur du Cardinal Sachetti, au préjudice de tout autre: mais les personnes sensées jugerent qu'ils ne lui prétoient leurs voix, que parcequ'ils savoient bien qu'elles lui seroient inutiles, à cause de l'exclusion de l'Espagne: dans l'esperance qu'après l'avoir balotté longtems sans succès, on jetteroit enfin les yeux sur quelqu'un d'entr'eux qui déplairoit moins à cette Cour. Il y a même lieu de croire que ce fut en particulier la vûe du Cardinal Barberin, puisqu'après avoir vû pendant plusieurs jours de suite trente-trois suffrages pour le Cardinal Sachetti, il en parut tout d'un coup dans un Scrutin trente-un pour le Cardinal Barberin: ce qui donna une allarme violente aux autres factions & les obligea d'observer avec plus d'attention ses démarches & les discours de ses Conclavistes, ou autres partisans qui ne laissoient passer aucune occasion d'exalter ses bonnes qualités, & de les accommoder au goût & à la disposition du Conclave. Après tout on demeura convaincu que la veûe principale des Barberins regarda toujours le Cardinal Sachetti, comme celui de tous qui leur convenoit davantage, soit pour leur procurer la main levée des biens que l'Espagne leur avoit fait saisir dans le Royaume de Naples, soit pour assurer la fortune de leur Maison & celle de la Signora Olimpia, qui après la mort

du

du Pape s'étoit absolument remise entre leurs mains, en consequence de l'alliance qu'elle avoit contractée avec leur Maison.

Ils n'avoient aucune inclination pour le Cardinal Chigi. On peut même dire qu'il y avoit une espece d'antipatie entre lui, & le Cardinal Antoine Barberin. Non seulement il évitoit de s'expliquer sur son chapitre avec le Cardinal de Retz, & rejettoit les propos qu'il lui tenoit en sa faveur, comme ne lui étant pas agreables; mais il tachoit aussi souvent de l'en dégouter, par des endroits où il le croyoit beaucoup plu sensible qu'il ne l'étoit en effet, comme par exemple, sur le Jansenisme. Il disoit qu'il feroit bien, avant toutes choses, de s'assurer de ses sentimens sur la matiere de la Grâce. Le Cardinal Chigi de son côté n'étoit pas mieux disposé à l'égard du Cardinal Barberin. Il ne manquoit jamais d'avertir le Cardinal de Retz de ne pas prendre trop de confiance en lui, & il le lui representoit comme un esprit artificieux & malin. Il n'en étoit pas de même du jeune Cardinal Carlo Barberin, qui marquoit en toute rencontre beaucoup d'affection & de consideration au Cardinal Chigi, aussi bien que le Cardinal Sachetti & plusieurs autres du même parti.

* La faction de (a) l'Escadron Volant, pour n'être pas si nombreuse, n'étoit peut être pas moins

* *Aquaviva*, *Albizzi*, *Azzolini*, *Borromeo*, *Chigi*, *Corrado*, *Homodei*, *Imperiale*, *Lomelino*, *Ottoboni*, *Pio*, *de Retz*, *Santacrocé*.

(a) l'Escadron volant est la faction detachée de toutes les autres. On l'appelle ainsi parce qu'elle *voltige* entre les autres factions.

moins considerable ni moins puissante que les autres, étant composée de jeunes Cardinaux alertes, habiles, & toujours prêts à profiter des occasions. Ils parurent tous fort attachés dès le commencement au Cardinal Sachetti, disant à tout propos *Sachetti o Cataletto*. Mais dans la verité une partie d'entr'eux n'étoient occupés que du Cardinal Chigi & les autres lui donnoient au moins la seconde place: ce qui les fit déclarer sans peine en sa faveur, quand ils virent l'exclusion assurée de l'autre. Cette difference de sentimens dans les Cardinaux de ce Parti n'étoit connüe que de peu de gens & les amis secrets du Cardinal Chigi ne se (a) laissoient pas connoître au Cardinal Barberin, en se joignant tous à lui, comme ils firént, en faveur du Cardinal Sachetti. Mais ils n'eurent pas la même reserve pour le Cardinal de Retz: car quoi qu'il n'entrât pas dans leur Conseil, comme ils sûrent qu'il étoit entierement porté pour le Cardinal Chigi, il y eut toujours quelqu'un d'entr'eux qui le joignit à l'entrée de la Chapelle ou ailleurs, pour l'avertir de donner sa voix au Cardinal Sachetti, dés qu'ils sauroient qu'elle lui feroit inutile, ou de ne la lui pas donner, quand ils auroient lieu de craindre: & s'ils ne pouvoient eux même lui donner cet avis, ils le lui faisoient dire par Monsignor Febei Maître des Ceremonies. On ne sait pas bien si le Cardinal Chigi étoit informé de tout ce manege, mais il feignoit toujours de l'ignorer, & le Cardinal de Retz qui étoit assis auprés de lui dans la Chapelle assuroit qu'il l'avoit

(a) lis. ne se l'aisserent, & plus bas quand ils savoient . . . . & ensuite quand ils avoient.

voit empêché de donner sa voix au Cardinal Sachetti en plusieurs occasions où il ne lui manquoit que fort peu de suffrages.

La faction du petit Escadron étoit composée de six Cardinaux que le Prince Pamphile, & la Princesse (a) de Rozane sa femme avoient uni si étroitement en faveur du Cardinal Chigi, qu'ils regardoient ceux du grand Escadron comme leurs ennemis declarés, supposant qu'ils étoient tous fortement attachés au Cardinal Sachetti. Cela les obligeoit de concourir avec la faction d'Espagne, pour mieux assurer son exclusion. La Princesse Rozane s'interessoit particulierement au Cardinal Chigi, parce qu'il avoit toujours eu pour elle de grands égards sous le Pontificat dernier, & qu'il avoit pris plusieurs fois son parti contre la Signora Olimpia, dans les démêlés qu'elles avoient souvent ensemble.

Outre toutes ces factions qui comprenoient toutes les voix du Conclave il y en avoit une moins sensible qui se repandoit dans toutes les autres. C'étoit celle des Jesuites, qui ne peuvent pas à la verité tout ce qu'on se figure dans ces sortes d'affaires, mais qui font pourtant une espece de *conditio sine qua non* : n'étant presque pas possible de faire son chemin à la Cour de Rome & de parvenir aux grandes dignités, sans avoir leur attache & leur agrément. Cette cabale (b) invincible n'étoit pas opposée au Cardinal Sachetti, mais elle étoit attachée verita-

(a) lis. Rossane, p. 175. Dans la note qui est marquée d'une étoile lis. Rondavivi pour Bondaccini.

(b) lis. invisible p. 175. après Lugo ajoutez qui avoit été Jesuite, & par quelques,

ritablement à la perſonne du Cardinal Chigi, & c'étoit principalement pour lui qu'elle travailloit au dehors par les intrigues, & au dedans par le Cardinal de Lugo *, & quelques autres; mais ſur tout d'une maniere efficace & délicate par les Sermons du (a) P. Quoechi Predicateur du Conclave, dans leſquels il y avoit toujours quelque trait qui ne convenoit qu'à la perſonne du Cardinal de Chigi: ce Pere décrivant adroitement ſes manieres, & ſa conduite, comme devant ſervir de modelle au Conclave.

Les choſes étant diſpoſées de cette maniere, toutes ces differentes factions commencerent à reſſerrer leurs pratiques & à prendre leurs meſures ſuivant leurs genies, pour parvenir à leurs fins. Les Eſpagnols, avec leur flegme ordinaire & ſans découvrir leurs veritables deſſeins, ſe contenterent dans les commencement de ſe tenir unis & ſerrés, pour aſſurer l'excluſion du Cardinal Sachetti, en ne donnant leurs voix à perſonne par la formule *accedo nemini*. Il pratiquerent cela conſtamment pendant deux mois entiers, que l'on remarqua dans tous les ſcrutins vingt-deux ou vingt & trois Billets, avec cette Clauſe: pendant que les Cardinaux François avec les Barberins & L'Eſcadron faiſoient des efforts inutiles en faveur du Cardinal Sachetti, qui avoit tous les jours trente trois ſuffrages & quelque fois trente-cinq, quoiqu'il auroit dû en

* *Cibo*, *Aldobrandin*, *Odeſcalchi*, *Bendaccini*, *Vidman*, *Donghi*.

(a) lij. Zuocchi.

en avoir trente-huit ou trente-neuf, s'ils avoient tous été sincerement affectionnez pour lui. Mais comme nous l'avons déja dit, une partie de l'Escadron le trahissoit. Quoi qu'il en soit cette observation uniforme & constante donna lieu à une plaisanterie du Cardinal Cesi, qu'on appelloit dans le Conclave *la Vecchia*, la *Vieille*, parce qu'il avoit la mine d'un chastré. Il dit un jour en sortant de la Chapelle, qu'il n'y auroit point de Pape, si le Cardinal *Nemini* & le Cardinal *Trentatré* ne s'accommodoient ensemble.

La trahison de l'Escadron fût longtems inconnuë au Cardinal Barberin, dont les soupçons tomboient plûtôt sur les vieux Cardinaux de sa faction, qu'il appelloit ordinairement dans son chagrin. *Le mie Béstie*, quand il voyoit qu'il lui manquoit presque toujours six suffrages de trente-neuf sur lesquels il avoit lieu de compter & qui auroient apparemment conduit le Cardinal Sachetti sur le Trône, s'il avoient tous répondu fidellementt à leurs demonstrations exterieures: puisque le nombre nécessaire pour rendre l'Election valide n'étoit que de 41. ou 42. voix. Quand le nombre des suffrages aproche si fort de celui qui est requis, il arrive souvent que les partisans des autres Cabales se détachent pour suivre le torrent, dans l'apprehension de se trouver dans la liste des contredisans sous un nouveau Pontificat; ce qu'on tache d'éviter avec grand soin.

D'ailleurs la maniere ambiguë avec laquelle l'Ambassadeur d'Espagne s'étoit expliqué sur le Chapitre du Cardinal Sachetti & une espece de mesintelligence qui se remarquoit entre ce Ministre & les Cardinaux de Medicis pouvoient lui

lui donner lieu d'esperer avec assés de fondement un retour favorable (a) pour quelqu un de leur parti qu'on sçavoit n'y être attaché qu'assez foiblement : entr'autres du Cardinal Rozetti, qui n'auroit pas manqué de se joindre à eux, s'il avoit pû prévoir l'Election du Cardinal Chigi, comme il le vouloit faire aprés coup, lorsqu'il n'en étoit plus tems.

Enfin il y a bien de l'aparence que le Cardinal Barberin ne s'attacha pendant un si longtems & avec tant d'opiniatreté au Cardinal Sachetti, (quoiqu'il le priât lui-même tous les jours d'abandonner cette poursuite, dont tout le monde connoissoit à la fin l'inutilité,) que pour tenir en echec le parti d'Espagne, & pour engager le Roi à répondre favorablement à une lettre qu'il lui écrivit en entrant dans le Conclave. Il se plaignoit dans cette lettre des traittemens injurieux de ses Ministres, qui avoient fait saisir tous ses biens dans le Royaume de Naples, offrant cependant de servir S.M.C en tout ce qui dépendroit de lui.

Ce n'est pas que de tems en tems il ne se fit quelques autres pratiques en faveur de differents Sujets qui se jettoient à la traverse, pour tâcher de succeder aux esperances mortes du Cardinal Sachetti. Mais toutes ces vaines tentatives n'étoient qu'un veritable amusement : ce qui faisoit dire au Cardinal Cesi, qui se mocquoit de ces petites intrigues, *Per Dio gli Sacchettano tutti.*

Le premier qui fut mis sur le rang fut le Cardinal Carraffe, qui aprés les Cardinaux Sachetti & Chigi étoit assurement celui qui avoit le plus de part dans l'estime publique, & s'il n'étoit pas mort

(a) Lis. de quelques sujets de leur parti.

mort dès le commencement du Conclave, on ne sçait ce qui en seroit arrivé ; quoique son incommodité, qui l'obligeoit de demeurer toujours dans une chaise, dût l'exclure d'une dignité qui demande de l'action en bien des rencontres.

Le Cardinal Rapaccioli fut aussi balotté plus d'une fois, mais inutilement, à cause de l'exclusion de la France, de l'opposition secrette de l'Espagne, qui le regardoit comme une creature des Barberins, & de l'inimitié ouverte du Cardinal Spada.

On pourroit alleguer des raisons à peu près semblables de ceux qui s'opposerent aux Cardinaux Capponi, Genetti, Bragadini, Franciotti, Cherubini, Carpegna, Lecchini, Palotta, (a) Durasso, Brancacio, Santa Suzanna & Corrado, qui furent proposés les uns après les autres avec le même succès. Le Cardinal San Clemente, autrement Fiorenzola ou Matulano, attira un peu plus l'attention du Conclave, étant appuyé fortement par les Cardinaux Trivulce & Grimaldy, qui etoient l'un & l'autre assés capables de réünir les factions de France & de menager même le concours du Cardinal Barberin. Mais l'inimitié irreconciliable des Cardinaux Montalto, de Lugo & Albizzi, & par dessus cela l'opposition formelle des Jesuites, qu'aucun des partis n'osoit choquer directement, firent échoüer ses esperances, qui autrement paroissoient assez bien fondées.

Enfin après toutes ces tentatives, qui demeurerent sans effet, les amis du Cardinal Chigi,

(a) Après *Palotta* mettez Cecchini Durazzo, Matulano.

gi, qui pendant toutes ces vaines intrigues n'avoient rien négligé pour lui menager des suffrages, jugerent qu'il étoit tems de se déclarer; voyant la patience de la plûpart des Cardinaux épuisée, & qu'ils étoient enfin venus à bout de faire lever l'exclusion de la France.

Car il faut savoir que le Cardinal Bichi, après avoir fait sentir au Cardinal Sachetti le peu d'aparence du succès de ses prétentions, l'avoit disposé adroitement à écrire au Cardinal Mazarin en faveur du Cardinal Chigi, pour le faire revenir de l'éloignement qu'il avoit pour lui, en se rendant caution de sa conduite future tant à son égard qu'à celui de la France. En effet cette Eminence donna dans ce Conclave même une marque très-convaincante de la droiture de ses intentions pour cette Couronne, dans une occasion où l'on peut dire que les Cardinaux de la Faction de France oublierent leur devoir. Car l'Ambassadeur d'Espagne ayant donné à son Maître la qualité de fils aîné de l'Eglise dans un Mémoire qu'il présenta au Conclave, sans que ces Messieurs s'y opposassent, le Cardinal de Chigi qui étoit assis auprès du Cardinal de Retz, non-seulement l'engagea de se reclamer contre cette innovation, mais il lui marqua aussi la maniere dont il devoit s'y prendre; après quoi le Cardinal de Retz s'étant levé dit, que la qualité de fils aîné de l'Eglise étant reservée à S. M. T. C. il étoit trop bon François & trop serviteur du Roi, pour souffrir qu'on entreprit de la donner à un autre; que si les Cardinaux attachez à ses interêts manquoient à leur devoir, il ne vouloit pas manquer au sien: que la rigueur avec laquelle on le traitoit n'étoufferoit jamais dans son cœur les sentimens qu'il avoit toûjours eu pour

l'honneur & pour l'interêt de son Prince, & qu'il suplioit le Sacré College de ne point recevoir le Mémoire dans cette forme & de lui donner acte de ce qu'il s'y opposoit pour le Roi son Maître.

Quoi qu'il en soit, la lettre du Cardinal Sachetti produisit son effet auprès du Cardinal Mazarin, qui envoya aussi-tôt les ordres nécessaires pour lever l'exclusion. Après cela il ne restoit plus que le Cardinal Barberin à gagner. Il se rendit dans le commencement assés difficile, & resista long-tems aux sollicitations du Cardinal Bichi, & de ceux de l'Escadron qui se déclarerent à la fin ouvertement pour le Cardinal Chigi. Mais enfin la réponse du Roi d'Espagne étant arrivée à peu près telle qu'il la souhaitoit, avec des paroles précises de lui donner satisfaction sur la main levée de ses biens, & le Cardinal Lugo l'ayant assuré de la protection du Cardinal Chigi pour sa Maison & pour celle de la Signora Olimpia; il donna les mains à une conference avec les Cardinaux de Medicis, où les principaux chefs de toutes les Factions s'étant trouvez, ils convinrent tous de s'accorder le lendemain 7. Avril 1655. à l'Election du Cardinal Chigi, qui se fit tout d'une voix, à la reserve de celle du Cardinal Rosetti, qui, quoique de la faction d'Espagne, ne pouvant se resoudre à nommer (a) le Cardinal qu'il haïssoit mortellement, donna la sienne au Cardinal Sachetti, après l'avoir été offrir, avec quatre autres dont il étoit sûr, au Cardinal Barberin, qui lui dit qu'il n'étoit plus tems & qu'il étoit engagé.

Cette

(a) Lis. ce Cardinal.

Cette resolution fut si subite & tenuë si secrette jusqu'au moment de l'exécution, qu'elle étourdit tous ceux qui ne l'aprouvoient pas interieurement & qui n'auroient pas manqué de se déclarer en faveur du Cardinal Sachetti, s'ils avoient eû le tems de le reconnoitre. Mais voyant courir tous leurs Chefs à l'Adoration, ils se laisserent entrainer au torrent, de peur de se faire des affaires par une resistance inutile & hors de saison.

Voila Monsieur tout ce que je puis vous dire du Conclave. Dieu veuille que ce que Pasquin en a dit (a) aux armes du Pape & à la longueur du Conclave ne se trouve pas veritable, & que tout le monde ne dise pas après lui.

Parturient montes nascetur ridiculus mus.

Je suis Monsieur,

Vôtre &c.

Le 15. Avril 1655.

L'Election du Cardinal Chigi, qui prit le nom d'Alexandre VII. fût d'abord reçue avec beaucoup de joye; tout le monde étant prévenu en sa faveur, l'allegresse publique dura même longtems, parce que dans le commencement il ne fit point venir ses parens suivant l'usage, & qu'il en parloit de maniere à faire croire qu'il n'y penseroit jamais. Il affecta aussi plusieurs démonstrations exterieures de détachement du monde, ayant toujours son cerceuil à la ruë le de son lit, pour témoigner qu'il avoit toûjours l'idée de la mort présente. Cela donnoit au peuple une mer-

(a) Lis. Par allusion aux armes du Pape, & plus bas lis. dura même quelque tems.

merveilleuse idée de lui. Après cela le Saint Pere ne laissoit pourtant pas de s'occuper jusqu'à la bagatelle de tout ce qui étoit du faste & de l'éclat, s'étant fait faire des habits, des meubles, & des équipages magnifiques, avec des carosses & des livrées plus superbes que tous ses Prédecesseurs n'avoient eu. Il n'épargna rien pour satisfaire son luxe dans les plus petites choses, (a) jusqu'à ses pantouffles qui lui revenoient à plus de cinquante écus. Ces badineries ne déplaisoient pas au peuple de Rome qui aime le faste & la dépense; mais les honnêtes gens sçûrent bien-tôt en porter un jugement convenable, & ce jugement ne lui faisoit pas honneur. On disoit de lui qu'il étoit, *Minimus in maximis & maximus in minimis.*

Le Cardinal de Retz n'ouvrit pas si tôt les yeux que les autres sur le caractere de ce Pape, & il demeura long-tems dans l'erreur, tellement persuadé de son amitié & de sa fermeté, qu'il fit écrire au Duc de Noirmoutier, qu'il pouvoit s'accommoder avec la Cour sans s'embarrasser de lui, se croyant assuré d'une si puissante protection du côté du Pape, qu'elle devoit suffire selon lui à terminer ses affaires sans aucune difficulté à son honneur & à son avantage. Il écrivit sur le même ton à ses amis, affectant de leur laisser entendre qu'il avoit eu beaucoup de part à l'Election de Sa Sainteté, & c'est ce que lui & l'Abbe Charrier disoient aussi dans Rome assez inconsiderément à tous ceux qui vouloient bien les en croire; quoique dans le fond il n'en fût rien. Mais quand cela auroit

(a) Lis. jusques là que ses pantoufles lui revenoient &c.

auroit été vrai, la chose n'étoit pas trop bonne à dire, & pouvoit lui nuire dans l'esprit du Pape, comme il arriva dans la suite.

Ils croyoient l'un & l'autre leurs affaires en si bon état & si sures, qu'ils s'emportoient contre ceux qui vouloient leur faire remarquer les froideurs & les remises de ce nouveau Pontife. Ils déclamoient publiquement & sans aucune discretion contre le Sieur de Lyonne, Envoyé extraordinaire de France, afin de traverser ses Négociations; & c'est ce qu'ils faisoient avec tant d'emportement & d'une maniere si indigne, qu'ils en étoient blamez par leurs meilleurs amis. (a) Le Sieur de Lyonne en usoit bien plus moderément, se contentant d'exécuter sans aucune passion, les ordres du Roi dont il étoit chargé: & pour marquer au Cardinal de Retz que sa commission ne l'empêchoit pas de l'honorer, & qu'il n'étoit pas trop dans les sentimens de ceux qui l'employoient, il lui fit offrir secrettement par le Sieur de Barillon de Chatillon de le servir en France, & de ménager son accommodement, sans qu'il donnât sa démission. Mais l'Abbé Charrier l'empêcha d'écouter cette proposition; étant déja engagé avec le Sieur (b) de Croisi Fouquet, qui étoit arrivé à Rome presque dans le même tems que le Sieur de Lyonne, & dans le dessein de le traverser; les Fouquets craignant sur toutes choses, que cette affaire ne se terminât par l'entremise du Sieur de Lyon-

(a) Le Cardinal de Retz parle fort mal de Lionne. Voi. ses Memoires to. 3. p. 379. Edit. de 1731. pour voir que suivant le Cardinal ce Ministre n'étoit nullement dans ses interêts, il faut lire les pag. 399. & 400. du tom. 3. des mêmes Memoires & ailleurs.

(b) Et lis. Croissi-Fouquet.

Lyonne, contre lequel ils avoient une extrême jalousie. C'est pourquoi ils avoient engagé (a) leur parent à faire ce voyage, pour les informer de tout ce qui se passeroit, l'ayant jugé plus propre qu'un autre pour s'insinuer chez le Cardinal de Retz, parce qu'il avoit déja traité avec lui pour la liberté de M. le Prince, & que depuis il avoit été prisonnier avec lui au Chateau de Vincennes. Ils y avoient eu ensemble un grand commerce de lettres par un trou de la cheminée & par le moyen d'une ficelle que Croisy laissoit descendre de la fenêtre de sa Chambre qui étoit sur celle du Cardinal. Ils attachoient des billets à cette ficelle, & se communiquoient l'un à l'autre par cette voye. Les Fouquets firent encore davantage pour être informez de tout exactement; car ils envoyérent à Rome, avec le Sieur de Lyonne, leur jeune frere, qui étoit alors Conseiller au Parlement, & qui depuis fut fait Evêque d'Agde, pour leur servir d'Espion auprès de Lionne. C'est ce qu'il fit sans beaucoup de peine ni d'esprit, ce Ministre n'osant lui refuser la communication de la plupart de ses depêches, à cause de la faveur de ses freres, & Madame de Lyonne, dont le jeune Conseiller possedoit les bonnes graces, ne lui laissant rien ignorer de tout ce qui se passoit

Avec cette intelligence secrette l'Abbé Charrier n'eût pas de peine à persuader au Cardinal de Retz, qu'il lui étoit de la derniere importance de lier commerce avec ces Messieurs, qui pa-

(a) Croissy-Fouquet n'étoit rien au Surintendant. Leurs familles étoient differentes & ennemies. Cette remarque, juste ou non, car c'est ce que je n'examine pas, est dans l'Edition de Paris.

paroiſſoient en effet plus en état de le ſervir utilement que le Sr. de Lyonne, ſoit à Paris ou à Rome: de maniere qu'il ne balança pas à ſe determiner de ce côté-là. Ainſi le Sieur de Croiſy, fut introduit par l'Abbé Charrier, (a) qui viſitoit le Cardinal regulierement toutes les nuits, amenant quelquesfois avec lui le petit Fouquet, pour autoriſer ce qu'il avançoit, & pour divertir le Cardinal par le recit de ſes avantures avec Madame de Lyonne, dont il raportoit toutes les circonſtances, déſignant les manieres, les endroits de leurs rendéz-vous avec certaines portes ſecrettes faites exprès, les unes pour la commodité de la Femme, & les autres pour celles du Mari. Le Mari de ſon côté faiſoit l'amour à une jolie Demoiſelle de ſa Femme nommée Agathe. Ces petits détails de galanterie rejouïſſoient le Cardinal de Retz & l'engageoient avec ces gens-là, de maniere qu'il n'y avoit pas moyen de l'en détacher. D'ailleurs Croiſy prenoit un grand ſoin de l'informer exactement du contenu des dépêſches que le Sieur de Lyonne recevoit ou qu'il envoyoit en France: & pour mieux juſtifier la fidelité & la juſteſſe de ſes avis, il fit intervenir dans cette intrigue une eſpece de petit Docteur en Droit nommé de Lor, qui alla s'offrir comme de lui même au Cardinal pour lui donner les copies des lettres que ſon Maître écrivoit à la Cour, qui ſe trouvoient toûjours très-conformes aux Memoires de Croiſy.

Ce panneau étoit ſi groſſier, qu'il auroit dû tout ſeul ouvrir les yeux au Cardinal, de Retz, & à l'Abbé Charrier, étant bien difficile de trouver un raport ſi exact & auſſi uniforme entre des gens

(a) Liſ. & viſitoit plus bas par certaines portes.

gens qui ne se feroient pas entendus. Cependant c'étoit ce qui les persuadoit davantage, & l'Abbé Charrier étoit si amoureux de son Ouvrage, & se savoit si bon gré de cette importante liaison, qu'il ne pouvoit souffrir que Joly ouvrit la bouche pour la rendre suspecte au Cardinal, qui n'en étoit pas moins infatué que lui. Cependant Joly ne négligeoit rien pour l'en dégouter, parce qu'il sçavoit que le dessein de Croisy n'étoit que de le porter à donner sa démission, comme il l'avoit declaré au Sieur Vacherot son Medecin, & à Verjus son Secretaire.

Si les soins de Joly ne réüssissoient pas entierement selon ses souhaits, ils firent au moins que le Cardinal continua ce petit commerce avec beaucoup plus de précaution & moins d'ouverture de cœur que dans le commencement; ses amis de Paris ayant appuyé les soupçons de Joly, en lui faisant entendre que les Fouquets le trahissoient, qu'ils informoient la Cour de tout ce qu'il faisoit, disoit ou pensoit, & que l'Abbé Fouquet étoit toûjours le Promoteur & l'Exécuteur le plus échauffé des résolutions que la Cour prenoit contre lui. Ils lui firent connoître, par exemple, que c'étoit par ses soins que la lettre aux Evêques avoit été brûlée par la main du Boureau, comme Libelle séditieux, en vertu d'une sentence du Chatelet, qu'on avoit publiée à son de trompe dans les Carrefours de Paris: avec ordre pour tous ceux qui étoient auprès de lui, sans exception de ses Domestiques, de le quitter incessamment & de retourner en France, Il lui firent connoître encore, qu'il avoit fait mettre dans la Gazette, que la protestation du Cardinal de Retz dans le Conclave contre l'Ecrit de l'Ambassadeur d'Espagne étoit

etoit un jeu joue de concert entr'eux, & un effet de l'intelligence secrette qu'il entretenoit avec ce Ministre: comme s'il eut été possible ou vrai-semblable, que cet Ambassadeur eut osé susciter une affaire de cette nature à son Maître & à lui même, pour donner au Cardinal de Retz occasion de rendre à la France un service également glorieux & avantageux.

Toutes ces choses étoient imputées avec justice à l'Abbé Fouquet, qu'on savoit être le Surintendant de la Gazette, & le Directeur de toutes les Affiches de Paris, dont il sçavoit se servir avec tant d'adresse, de malice & de fourberie, qu'il ne manquoit jamais de moyens pour parvenir à ses fins. Il emploioit également toutes sortes d'avis vrais ou faux. Il faisoit lui-même afficher des Placards, en cas de besoin, dans Paris, sous le nom de M. le Prince ou du Cardinal de Retz. Ensuite il les faisoit arracher & les portoit au Cardinal Mazarin, comme une marque de ses soins & de sa vigilance.

On apprit en ce tems-là une nouvelle qui donna lieu à bien des raisonnemens. C'étoit le Mariage d'une des Nieces du Cardinal Mazarin avec le Duc de Modene, dont on crût que le principal dessein étoit de faire peur au Pape, & de lui faire sentir que par cette alliance on pourroit dans un besoin porter la guerre jusques dans les Etats de S. S. en cas qu'elle prit trop d'interêt dans les affaires du Cardinal de Retz. Mais cette alliance, au lieu de produire cet effet, en produisit un tout contraire dans l'esprit du Pape, qui bien loin de mollir voulut faire connoître à ce Ministre qu'il ne le craignoit point. En effet il accorda au Cardinal de Retz le Pallium de l'Archevêché de Paris, qu'il lui refusoit depuis

puis long-tems. Quoique cette ceremonie ne signifie pas grand chose en soi, elle ne laissoit pas d'être importante en cette rencontre, puisque c'étoit une reconnoissance autentique de l'Autorité Archi-Episcopale du Cardinal, qui qui lui étoit alors contestée par la Cour de France. La verité est cependant, que le Pape eut assez de peine à faire cette démarche de vigueur, & qu'il ne l'auroit peut-être pas faite en toute autre occasion, s'il n'avoit bien sçu que cette ceremonie n'étoit qu'une pure formalite qui ne l'engageoit à rien.

Cependant le Cardinal de Retz ne laissa pas de faire sonner bien haut cette petite faveur en France, où la nouvelle en vint assez à propos pour rassurer les esprits de ses Partisans qui commençoient à croire qu'il avoit été la dupe de l'Election du Pape, & qu'il leur en avoit imposé là-dessus. La publication du Jubilé que tous les Papes donnent à l'avenement de leur Pontificat, lui fournit aussi un pretexte assez favorable d'exercer son autorité. Cette Bulle étoit adressée aux Archevêques & Evêques, à leurs grands Vicaires, & en leur absence à ceux qui ont la charge des ames; & comme par ces derniers mots, les Chapitres paroissoient exclus, le Cardinal de Retz en prit occasion d'adresser son Mandement, pour en faire la publication dans son Diocèse, aux Srs. Chevalier & l'Avocat ses grands Vicaires, ou en leur absence aux Curez de la Magdelaine & de St. Severin Archiprêtres, qu'il nommoit aussi pour ses grands Vicaires. Ces Messieurs le firent aussitôt publier dans leurs Paroisses, & commencerent à en exercer les autres fonctions. Il arriva même que les Curez de Paris, qui n'aprouvoient

voient pas que le Chapitre se fut saisi de la jurisdiction, se prévalurent des termes de la Bulle, pour l'exécuter chacun dans leurs Paroisses sans les ordres du Chapitre, en se soumettant à leurs Archiprêtres revétus de l'autorité du Cardinal de Retz.

Le Nonce fit aussi ce qu'il pût pour mettre les choses sur ce pied là, declarant publiquement qu'il avoit ordre précis de ne point laisser agir le Chapitre: de sorte que la division commença de se mettre dans le Gouvernement du Diocese; d'autant plus que le Cardinal de Retz écrivit au même tems au Chapitre, pour leur declarer que le Pape lui ayant accordé le Pallium, qui étoit la consommation de la puissance Archiepiscopale, il leur enjoignoit de ne se plus mêler du Gouvernement de son Diocese, & de reconnoître les deux Archiprêtres pour ses grands Vicaires.

Cette Lettre ayant été portée au Chapitre par un homme inconnu qui dit qu'il venoit de la Cour, elle fut ouverte & lüe sur le champ, après quelques legeres difficultés que quelques-uns firent en voyant la Signature du Cardinal de Retz: & l'affaire ayant été mise en deliberation, ils convinrent tacitement à la pluralité des voix, qu'il falloit obéïr, quoique personne n'osat s'en expliquer nettement, à la reserve de Mr. Stuard d'Aubigni parent du Roi d'Angleterre, & qui prenoit en toutes occasions le parti du Cardinal de Retz avec beaucoup de vigueur & de fermeté, appuyant sa conduite par de bonnes raisons. Le Doyen avec quelques partisans de la Cour voulurent s'y opposer, mais inutilement, & les grands Vicaires du Chapitre cesserent d'agir dès ce moment là. Il fut seulement or-

ordonné qu'on porteroit la Lettre ouverte à la Cour, qui se trouva un peu embarassée de toutes ces nouvelles (a) procedures, pour en arrêter les suites: mais elle ne trouva pas d'autre expedient que de faire differer par le Nonce la publication du Jubilé, en lui faisant proposer de laisser nommer les grands Vicaires par le Pape: chose qui n'avoit jamais été faite en France, & qui est tout a fait contraire aux Libertés de l'Eglise Gallicane. Mais le Cardinal Mazarin se mettoit fort peu en peine de ces Libertés, pourvu qu'il empêchât l'exercice de l'autorité du Cardinal de Retz. Il depêcha donc un courier à Rome pour cet effet, ne doutant point que cette proposition ne fut acceptée par la Cour de Rome, qui ne manque jamais les occasions d'étendre son pouvoir. Aussi fut-il secondé par le Nonce, qui n'avoit garde de laisser perdre une occasion si favorable pour le Saint Siege. Par le même courier on envoya des ordres au Sieur de Lyonne pour demander des juges a S. S. pour faire le procès au Cardinal de Retz, & cependant le Cardinal Mazarin fit tous ses efforts pour obliger le Chapitre de reprendre la Jurisdiction. Mais n'ayant pû en venir à bout, il s'apliqua seulement à empêcher que les Curés de la Magdelaine & de St. Severin ne fussent reconnus pour grands Vicaires, en attendant des nouvelles de Rome; resolu de se servir de la violence, s'ils ne déféroient point à sa volonté: c'est à dire, de les exiler comme les premiers, ou peut-être de les arrêter.

Pour cet effet ces deux Messieurs furent mandez

(a) Lis. en mettant un point après procedures. Pour en arrêter les suites, elle ne trouva pas d'autre &c.

dez à la Cour, mais Caumartin & quelques autres amis du Cardinal de Retz s'étant doutés du dessein de la Cour engagerent le Sieur Chassebras Curé de la Magdelaine, en qui on se fioit le plus, de se cacher & de laisser aller seul le Curé de Saint Severin. Celui-ci se laissa intimider, & eut la foiblesse de promettre de ne rien faire, ou du moins de ne faire que ce qu'on desiroit de lui ; mais le Curé de la Magdelaine, après avoir conferé avec le Conseil du Cardinal de Retz, fit imprimer & afficher aux portes des Eglises le Mandement du Cardinal qui le nommoit son grand Vicaire, avec une apostille signée de lui, dans laquelle il declaroit les raisons qui l'avoient engagé à se charger de cette commission dans un tems aussi difficile. Ces affiches surprirent la Cour, & elle ne negligea rien pour en découvrir les Auteurs, L'Abbé Fouquet mit pour cet effet en campagne tous les Archers & Grisons de Paris, qui veilloient toutes les nuits pour tâcher de surprendre quelques-uns de ceux qui mettoient ces affiches : Mais ces soins furent inutiles, & le Sieur Amblard domestique du Cardinal de Retz, qui s'étoit chargé de ce soin, exécutoit la chose si adroitement & avec tant de precautions, qu'il ne fut ni surpris ni soupçonné, quoi que les affiches de cette nature se renouvellassent assez souvent. Un Boucher nommé le Houx se mêloit aussi de ces sortes d'affaires, où il employoit ordinairement ses garçons, parce que les gens de cet ordre (a) vont à la Ville

(a) Lis. vont ordinairement par la ville &c. l. suiv. lis. des Grassins lis. exaltoit la resolution du Curé de la Magdelaine &c. plus bas après procès lis. comme auteur de libelles & d'affiches.

Ville de grand matin, & son frere qui étoit Principal du College des Fraisins, homme savant & de bon esprit, servoit aussi le Cardinal de Retz d'une autre maniere assés delicate, en contrefaisant sa signature dans les besoins pressans: ce qu'il savoit faire si parfaitement, qu'on n'y pouvoit remarquer aucune difference.

On ne sauroit dire combien tout le monde admiroit & exaltoit le Curé de Sainte Magdelaine & son Secretaire qui contresignoit Guillauteau. Ces deux hommes osoient bien, au milieu de Paris & sous une Autorité qui ne trouvoit point d'opposition, insulter impunement à la Cour. Pour empêcher les suites de cette affaire, où le peuple paroissoit prendre gout, les Officiers du Chatelet eurent ordre d'informer contre le Sieur Chassebras & de lui faire son procès, comme Auteur des Libelles & des Affiches seditieuses contraires à l'Autorité du Roi; à raison de quoi on decerna un decret contre lui, & il fut contumacé & crié à son de trompe par les Carrefours de Paris suivant l'usage. Le grand Vicaire de son côté fit publier un monitoire qui fut affiché à l'ordinaire, dans lequel, après avoir representé les entreprises qui se faisoient tous les jours contre la jurisdiction de l'Archevêque, & les poursuites scandaleuses de la Justice séculiere contre lui, quoiqu'il exerçât les fonctions de grand Vicaire avec toute la modération possible & tout le respect dû au Roi, il exhortoit & conjuroit ceux qui avoient fait cette injure à l'Eglise, d'en demander pardon à Dieu, & de reconnoître leur faute, afin que cette premiere monition ne leur fut pas inutile, & qu'il ne fut pas obligé de proceder à des suites plus rigoureuses, suivant les regles de la Discipline

cipline Ecclesiastique. Cela n'empêcha pa les Officiers du Chatelet de donner une Sentence contre lui le 27. Septembre 1655. par laquelle, pour les cas mentionnez au procez, & pour sa rebellion aux commandemens du Roi, il étoit banni à perpetuité hors du Royaume, ses biens confisquez au Roi, & ses Benefices declares vacans & impétrables, avec défense à toutes personnes de le retirer, de le frequenter, ou de lui donner confort, sous les peines portées par les Ordonnances, déclarant ses monitions scandaleuses, seditieuses, injurieuses au Roi, & aux Droits du Royaume, & ordonnant qu'elles seroient brulées par la main de l'exécuteur de la haute justice. C'est ce qui fut fait le même jour. Le grand Vicaire repondit aussi-tôt à cette Sentence par une seconde monition, dans laquelle il admonestoit une seconde fois les Auteurs des persecutions faites à l'Eglise sous le nom de S. M. de cesser & de faire pénitence, de peur qu'en se rendant indignes (a) par leur opiniatreté, ils n'attirassent sur leurs têtes les foudres & les excommunications de l'Eglise. Ces Monitions étoient fort bien écrites, ayant été concertées par Mrs. de Port-Royal, & on ne doute point qu'elles n'eussent produit un grand effet, si on avoit poussé la chose jusques à l'interdit, comme le Grand Vicaire, Caumartin & d'Aubigni le vouloient avec plusieurs autres, vu qu'on étoit assuré de l'obéïssance de la plupart des Curez & du Chapitre. Mais le Cardinal de Retz ne put jamais s'y resoudre. L'Abbé Charrier, Croisy & le plus grand nombre de ses amis, n'oublioient rient

(a) Lis. par leur opiniatreté des prieres des fidelles & de la communion des saints &c.

rien pour l'en détourner, en lui representant sans cesse que cette démarche extrême ne serviroit qu'à irriter davantage la Cour; que le Pape leveroit aussi-tôt l'interdit, & qu'après cela il n'y auroit plus de ressource pour lui. Les autres disoient au contraire qu'il pourroit naître à Paris des choses si subites, & d'une si dangereuse consequence, que la Cour seroit obligée d'accommoder les affaires sur le champ, & n'auroit pas le tems d'envoyer à Rome: Que d'ailleurs, quelque foible que fut le Pape, il n'y avoit pas d'apparence qu'il levât l'interdit, sans faire auparavant l'accommodement du Cardinal de Retz; son honneur & son autorité y étant engagez, après lui avoir donné le Pallium: Que les Espagnols avec tous les Cardinaux de leur faction ne manqueroient pas d'appuyer cette affaire: Enfin qu'il étoit dangereux de la laisser dans l'état où elle étoit, après l'avoir commencée avec tant de vigueur, & que la Cour de Rome venant à remarquer la foiblesse du Cardinal & le peu de pouvoir de ses amis, (a) s'opposeroit plus aisément aux choses que la Cour desiroit de lui, & qui lui etoient fort avantageuses, en nommant des Vicaires Apostoliques ou un Coadjuteur.

Ce n'est pas que le Sieur de Lyonne avançât beaucoup sur ce sujet là, non plus que sur les instances qu'il faisoit pour obtenir des Juges qui fissent le procez au Cardinal de Retz; S. S. s'étant contentée d'établir une Congregation pour examiner ces affaires, afin de gagner du tems, & d'éluder ses poursuites plus aisément; & cette Congregation avoit repondu qu'on ne pouvoit donner des Juges au Cardinal de Retz, qu'il n'eut

(a) Lis. se porteroit plus aisément.

n'eut été entierement retabli, suivant la Maxime *Spoliatus ante omnia restituendus.* Après cela le Cardinal de Retz ayant declaré qu'il se vouloit rendre Dénonciateur contre le Cardinal Mazarin, & le convaincre de plusieurs crimes & scandales, la Congregation paroissoit inclinée à recevoir cette accusation, ce qui retenoit les choses en suspens.

Mais le Cardinal de Retz (a) ayant remarqué un grand changement dans l'esprit & dans les discours du Pape, il passa tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, d'une confiance parfaite qu'il avoit eu jusques là en sa protection en une défiance extreme; c'est pourquoi dans l'apprehensions que S. S. ne l'abandonnât entierement, si le Siege de Pavie reüssissoit, & ne l'obligeât à se conformer aux desirs de la Cour, sans lui donner le tems de se reconnoitre, il demanda permission à S. S. d'aller aux Bains de Saint Cassien dans les Etats du Grand Duc. Ces Bains lui étoient conseillez par les Medecins pour son mal d'épaule. Il n'eut pas de peine à obtenir cela, sa presence & ses sollicitations commençant à importuner le Pape.

Après un mois de sejour à Saint Cassien, dont les Bains ne lui furent pas d'un grand secours, le Cardinal alla passer un autre mois a Caprarolles, maison de plaisance du Duc de Parme dans le territoire de l'Eglise, en attendant la saison des pluyes, avant laquelle il est dangereux de se retirer à Rome. Il apprit là que la Chambre des Va-

(a) Voyez le détail de ce refroidissement, & ce qui en fut la cause, dans le tome 3. des Memoires du Cardinal vers la fin.

qui partit aussi-tôt pour se rendre à Caprarolles afin d'obliger le Cardinal de Retz à retourner à Rome; ajoutant que c'étoit le sentiment de Croisy, qui lui avoit dit que le Sieur de Lyonne n'esperoit plus (a) rien obtenir du Pape contre lui.

Joly soutenoit au contraire, qu'il falloit s'approcher de Paris, afin d'appuyer le Curé de la Magdelaine, & de fulminer un interdit; que c'étoit le seul moyen de reduire la Cour; que celle de Rome ne feroit jamais rien pour lui, s'il ne s'aidoit de ses propres forces, en profitant de la chaleur des esprits, qui ne duroit pas toujours; & qu'il ne faloit pas s'épouvanter d'un Arrêt de la Chambre des Vacations donné par un de ses ennemis declarez, auquel on ne devoit pas douter que le President de Bellievre ne trouvât aisément les moyens de remedier après la St. Martin, étant, comme il l'étoit toujours, bien intentionné en faveur du Cardinal de Retz. Cependant il resolut de retourner à Rome, & même d'y faire une autre figure, ayant fait meubler un très beau Palais à Campo-Marzio, ayant augmenté le nombre de ses Carosses & de ses Estaffiers, suivant son panchant naturel. Il s'imaginoit qu'on jugeroit de ses ressources & de son credit par la depense qu'il feroit à Rome: sans cependant rien changer dans sa conduite ordinaire, s'amusant à déclamer inutilement contre le Sieur de Lyonne, & passant une partie des nuits à conférer avec l'Abbé Charrier, Croisy, & le petit Fouquet, qui l'entretenoient de badineries & de vaines esperances sur les bonnes intentions du Pape, & qui l'obligerent enfin d'écrire

(a) Lis. de rien obtenir.

crire à Caumartin, pour empêcher le Curé de la Magdelaine de passer outre.

Ces deux Messieurs obéïrent, mais ils furent dans la suite faire des actions de vigueur, dont le succez fit bien voir qu'on auroit pû réüssir en poussant les choses avec plus de fermeté. L'Archevêque de Roüen leur en fournit l'occasion par un Mandement d'interdiction qu'il publia contre l'Evêque de Coutance, pour avoir fait les fonctions Episcopales dans l'Archevêché de Paris: ce qui engagea le Curé de la Magdelaine à faire afficher un Mandement semblable au nom du Cardinal de Retz, par lequel il étoit déclaré que (a) Messire Antoine Denys ancien Evêque de Dol, & Claude Auvry Evêque de Coutance, avoient encouru les Censures de l'Eglise, pour avoir administré les Ordres dans son Diocese sans sa permission, & que pour cet effet ils étoient interdits de toutes fonctions Ecclesiastiques, & même de la celebration de la Messe dans le Diocese de Paris, avec défense à tous les Doyens, Chapitres, Curez, & Communautez Seculieres, ou Regulieres, de les laisser officier dans leurs Eglises. Il y eut encore une autre occasion plus importante d'exercer avec éclat l'autorité du Cardinal de Retz. Ce fut au sujet de l'Assemblée du Clergé qui devoit se tenir à Paris cette année là, & que le Cardinal Mazarin avoit differée sous differens pretextes, parce qu'elle ne se pouvoit faire regulierement qu'avec l'agrément du Cardinal de Retz, ou des Grands Vicaires. Mais enfin le Curé de la Magdelaine ayant sçu que l'on prenoit des mesures pour faire la chose sans lui, il fit défense au

(a) Lis. Messire Antoine Denys Cohon.

au Clergé de s'assembler sans la permission de l'Archevêque ou la sienne, & aux Augustins, où ils ont coutume de s'assembler, de recevoir les Députez: protestant de nullité de tout ce qui pouroit s'y passer contre l'autorité du Cardinal de Retz; ce qui fut appuyé par tous les Curez de la Ville, qui firent une pareille protestation, & envoyerent pour cet effet des Députez à ceux qui devoient composer l'Assemblée: de sorte que ces Messieurs, ayant jugé ces défenses & protestations Juridiques, allérent declarer au Cardinal Mazarin, qu'ils ne pouvoient commencer leur Assemblée: & comme la Cour avoit besoin d'argent, elle fut enfin obligée d'avoir recours au Curé de Saint Severin Grand Vicaire, pour faire l'ouverture de l'Assemblée, ce qui étoit une reconnoissance solemnelle des droits du Cardinal de Retz. Par où il étoit aisé de voir que s'il eut agi dans toute l'étenduë de son pouvoir, & soutenu le Curé de la Magdelaine, il auroit mis ses affaires sur un autre pied en France, où tout le monde étoit bien intentionné pour lui, & à Rome, où le Pape n'auroit pas été faché de voir naitre des embarras de cette nature, dont il auroit sçu profiter.

Mais le Cardinal n'ayant voulu prendre aucune resolution vigoureuse, & s'étant contenté de se tenir sur la défensive, il ne fut pas difficile au Sieur de Lyonne, aux Jesuites, & à ses autres ennemis, de detacher le Pape de ses interets, en lui representant la foiblesse de son parti, sa liaison avec les Jansenistes, la puissance redoutable de ses parties; & qu'en continuant de le proteger, S. S. pouvoit compter qu'elle n'auroit aucune part à la Paix Genera-

le, dont il étoit déja question: la chose du monde que le Pape apprehendoit le plus.

Toutes ces considerations déterminerent enfin le Saint Pere, qui peu de jours après le retour du Cardinal de Retz à Rome lui declara, que ne se sentant pas assez de force pour le soutenir plus long-tems, il lui conseilloit de s'accommoder, & de donner quelque chose aux desirs de la Cour de France, qu'il avoit de grandes raisons de menager lui même, & qu'il n'osoit pas choquer directement; dans le dessein qu'il avoit de disposer les deux Couronnes à une bonne Paix, qui étoit un bien préferable à tous les autres. Il concluoit par des expressions extremement pressantes, dont le Cardinal demeura si surpris & si étourdi, qu'il vouloit prendre sur le champ des mesures pour se retirer, aprehendant les dernieres extremitez, & qu'on ne le fit mettre au Chateau Saint Ange, s'il refusoit de se soumettre aux conditions qui devoient lui être proposées dans le premier Consistoire. Mais (a) l'Abbé Charrier, & l'Abbé de Lamet lui ayant representé qu'il n'étoit plus tems ni possible de reculer, après (b) s'être engagé, il resolut de tenir ferme, & d'attendre les évenemens. Cependant avant que d'aller au Consistoire, il donna ordre à Joly de serrer tous ses papiers, ce qui marquoit sa défiance, & la crainte qu'il avoit d'être arrêté: sentimens qui lui étoient particulierement inspirés par l'Abbé Charrier, quoiqu'il fut obligé plus que personne à l'encourager, pour lui aider à se tirer du mau-

(a) Dans l'Edition de Paris on lit, l'Abbé Charrier, l'Abbé de Lamet & Joly.

(b) lis. après s'être engagé si avant.

mauvais pas où il l'avoit engagé par ses conseils: au lieu que l'Abbé de Lamet & Joly, qui avoient toujours bien prevû que le Pape l'abandonneroit, faisoient tous leurs efforts pour le soutenir, & pour diminuer ses frayeurs, qui l'auroient perdu s'il s'y étoit abandonné.

Enfin s'étant presenté au Consistoire, S. S. lui déclara nettement, qu'elle avoit nommé un Suffragant pour gouverner le Diocese de Paris pendant son absence, en qualité de Vicaire Apostolique, à quoi le Cardinal de Retz tacha inutilement de s'opposer. Le Pape demeura ferme dans sa resolution, aussi-bien que le Cardinal Rospigliosi Secretaire d'Etat, chez qui il alla en sortant du Consistoire, pour le prier de differer au moins l'exécution de ce dessein, sans pouvoir rien obtenir; après quoi il se retira chez lui fort consterné. Mais Joly qu'il envoya chercher aussi-tôt pour s'informer de ce qui s'étoit passé, tacha de le rassurer, en lui disant que cette nomination ne seroit pas reçûe en France, que tous les Evêques s'y opposeroient, attendu qu'il y alloit de leur interêt aussi-bien que du sien; que les Parlemens ne souffriroient jamais un exemple de cette nature, qui étoit extremement contraire aux Libertez de l'Eglise Gallicane; qu'il falloit faire bonne contenance, & dire à ceux qui lui en parleroient pour le consoler, qu'il en étoit plus faché pour le repos de S. S. que pour son interêt particulier, persuadé que sa nomination n'auroit point de lieu, & qu'il seroit obligé de la retracter; qu'enfin il falloit sans perdre de tems dépêcher un Courier à Paris avant celui du Pape, pour avertir ses amis de prendre leurs mesures avec les Evéque & le Parlement. Ce discours remit un peu le Cardinal,

nal, qui fit auſſi-tôt partir pour Genes Imbert ſon Valet de Chambre, avec un ordre de remettre ſon pacquet entre les mains d'un Marchand de confiance, auquel on mandoit d'expedier inceſſamment un Courier pour Paris, ſous pretexte de quelques affaires. On fut obligé de prendre ce détour pour la ſureté des dépêches qui auroient pû, ſans cette precaution, être interceptées par ordre de la Cour, ſi le Courier eut paru venir directement de Rome. Cet expedient eut le ſuccez qu'on s'en étoit promis: car le Courier du Cardinal de Retz étant arrivé deux ou trois jours avant celui du Pape, ſes amis prirent ſi bien leurs meſures, qu'à la premiere propoſition qui ſe fit de l'établiſſement d'un Suffragant, toute l'Aſſemblée du Clergé s'y oppoſa ſi unanimement & avec tant de chaleur, que le Nonce n'oſa preſenter ſon Bref, & fut obligé de le renvoyer au Pape, en lui diſant qu'il avoit couru riſque d'être lapidé par le peuple, ſur le ſeul bruit qui s'étoit repandu de l'exécution de ce deſſein. Le Parlement ne marqua pas moins de vigueur contre cette nouveauté, le Procureur & les Avocats Generaux ayant declaré hautement, que ſi le Bref paroiſſoit, ils en appelleroient comme d'abus. Le premier Preſident avec la plupart des Conſeillers parurent auſſi bien diſpoſez à le caſſer, ou du moins à n'en pas ſouffrir l'exécution; & ce qu'il y a de plus étonnant & de plus fort, c'eſt que l'Evêque de Meaux frere du Chancelier Seguier, que la Cour avoit deſtiné pour être Suffragant, refuſa abſolument cette commiſſion, ne voulant point ſe charger de la haine publique, quoiqu'il fut d'ailleurs & par lui & par ſon frere fort attaché à la Cour.

Il arriva même à la fin que le Cardinal Mazarin se dégouta du Bref comme tous les autres, soit pour la contradiction universelle qu'il remarquoit dans les esprits du Peuple & du Clergé, ou peut-être parce qu'il ne laissoit pas d'être avantageux en quelque façon au Cardinal de Retz, en ce qu'il y étoit qualifié Archevêque de Paris, & que le Pape n'alleguoit point d'autres raisons de cette nomination que son absence.

Le Bref ayant donc été rebuté de tout le monde, les Correspondans du Cardinal de Retz ne manquerent pas de lui en donner avis aussitôt par la même voye & avec les mêmes précautions : de sorte qu'il en reçut les nouvelles plusieurs jours avant le Pape & le Sieur de Lyonne, & qu'il eut la satisfaction de triompher à son tour, & d'insulter à ceux qui croyoient avoir pris de grands avantages contre lui.

Ce fut en ce temps là que la Reine Christine vint à Rome. Elle avoit été invitée à ce voyage par S. S. pour y confirmer d'une maniere plus solemnelle son abjuration de l'Heresie de Luther. Une action de cette nature devoit sans doute être traitée sérieusement & avec gravité; mais le Pape s'abandonnant à son génie n'en fit qu'une Scene de Theatre, remplie de fêtes, de pompe, de bagatelles & de vaines ceremonies. Il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire du bruit & de l'éclat; s'imaginant que c'étoit là le moyen de paroitre aux yeux de toute l'Europe, comme le principal Auteur de cette (a) ceremonie (b), Ce ne furent que regales, fes-

(a) Lis. conversion.
(b) La Reine Christine avoit abdiqué volontairement

festins, danses, balets, comedies, carousels, mascarades, galanterie de toutes les especes pendant plus de trois mois, & le Pape les ordonnoit lui-méme avec tant d'application, & les faisoit exécuter avec tant de magnificence, que la Reine de Suede s'en mocquoit elle même, & tournoit S. S. en ridicule, comme aussi toutes les personnes sensées, qui voyoient bien qu'il sortoit de son caractere. Le Cardinal de Retz

ment la couronne de suede; à quoi l'on pretend avec raison, qu'elle fut portée par des motifs purement humains. On doit lire ce qui est raporté sur ce sujet dans le tome 3. des Melanges publiés sous le nom de Vigneul Marville. On pourroit presque dire que la Nature s'étoit trompée en la faisant Princesse, tant elle avoit mêlé de ce qui est propre aux hommes dans les inelinations de Christine. Je n'ai garde de vouloit ad opter tout ce que l'on trouve à son deshonneur dans une certaine Histoire Satyrique qui a pour titre *Histoire veritable de la Reine Christine*; mais il est bien certain que depuis son abdication sa conduite tint quelquefois de l'avanturiere. On trouve dans les *Memoires de Madame de Motteville*, tome 4. que la Reine Christine avoit été accusée " d'avoir „ aimé tendrement en Suede & en Flandres, un Es„ pagnol nommé Pimentel, qui avoit été à sa „ cour de la part du Roi son Maître." En ce cas là elle n'est pas la seule Heroine du Nord qui ait témoigné de la tendresse aux Ambassadeurs qui lui ont été envoyés; & cela s'est vû aussi de nos jours vers les extrémités d'un golfe voisin, des glaces du Nord. Dans ces mêmes Memoires on trouve une lettre du Duc de Guise, qui dépeint & caracterise au naturel cette Reine de Suede. Elle montra combien elle avoit d'inclination à la cruauté dans la maniere dont elle fit massacrer sous ses yeux le Marquis Monaldeschi à Fontainebleau, pour quelque pretendûe trahison dont on n'a jamais su le mistere: mais ce qui est sûr; c'est que cette exécution la fit beaucoup mepriser en France, & même en Italie.

Retz ne negligea rien pour s'insinuer dans les bonnes graces de cette Princesse, en quoi il reüssit assez dans le commencement, mais non pas si bien que le Cardinal Azolin ou Pimentel. Il ne tenoit pourtant pas à lui qu'on ne crut qu'il y entroit aussi avant que personne; mais ceux qui voyoient les choses de plus près, jugerent avec justice qu'il y avoit plus de (a) vanité que de réalité. Ces intrigues l'occuperent quelque tems, & le Cardinal s'y abandonnoit tout entier suivant son panchant naturel, sans penser à ses affaires: jusques à ce qu'il fut reveillé de son assoupissement par la nouvelle proposition que le Sieur de Lyonne fit à S. S. par ordre de la Cour, de nommer pour Grands Vicaires l'un des six sujets suivans, savoir, le Doyen de Notre Dame, le Sieur Charton ancien Penitencier, le Sieur du Saussay Curé de Saint Leu, & Official de Paris nommé à l'Evêché de Toul, le Sieur de Rouillé Curé de Saint Barthelemi, ou les Sieurs Moulet & Cornet Docteurs de Sorbonne. La Cour engagea même les Evêques suffragans de l'Archevêché de Paris d'en écrire au Cardinal de Retz pour lui faire agréer cette proposition, comme raisonnable & avantageuse pour lui; puisqu'en retablissant l'ordre dans son Diocese, elle renfermoit une reconnoissance tacite de son Autorité.

Le Pape fit tout ce qu'il put pour appuyer les instances de la Cour. Après en avoir fait parler au Cardinal de Retz par tous les amis, il lui en parla lui-même en termes de prieres, lui dé-

(a) Lis. plus de vanité dans son fait. Plus bas au lieu de Moulet lis. Morel, & plus bas encore lis. qu'elle lui repondoit.

désignant particulierement le Sieur du Saussai; dont Sa Sainteté dit qu'il lui repondoit, & qu'elle l'engageroit à se conduire d'une maniere qu'il en seroit content, & qu'il exécuteroit pareillement tous ses ordres. Autrement il lui promettoit de le revoquer, & de faire ensuite tout ce que bon lui sembleroit, avec promesse de le soutenir & de le proteger avec toute l'Autorité du Saint Siége. C'est du moins ainsi que le Cardinal le fit entendre à ses amis, dont les sentimens furent partagez sur cette proposition. L'Abbé Charrier & le Sieur de Croisy opinerent d'abord sans balancer, qu'il faloit se conformer aux desirs de la Cour & du Pape, disant pour leurs raisons qu'il étoit d'une extreme consequence de ménager les esprits des Evêques suffragans, pour les disposer à bien faire dans d'autres rencontres, & qu'avant toutes choses le Cardinal devoit travailler à faire connoître son Autorité sur le Spirituel, après quoi il lui seroit aisé de se faire retablir dans le Temporel.

Joly fut d'un autre sentiment, & quoiqu'il demeurât d'accord de la nomination du Sieur du Saussai, il soutenoit qu'il falloit tirer des avantages réels & presens de la confusion du Pape pour le refus de son Bref, des recherches de la Cour, & de la disposition favorable du Clergé; qu'il n'étoit plus proprement question du retablissement de l'Autorité du Spirituel, puisque le Curé de St. Severin nommé Grand Vicaire par le Cardinal de Retz avoit été reconnu par tout le Clergé (a); que la nomination d'un

(a) Après les mots par tout le Clergé aj. qui avoit demandé sa permission du consentement de la Cour pour commencer l'Assemblée.

d'un second Grand Vicaire ne feroit pas plus d'effet à cet égard, & que c'étoit une affaire entierement consommée; qu'il falloit donc porter la chose plus loin jusqu'au retablissement effectif du Temporel, sans s'exposer sur des esperances éloignées & incertaines, en inserant une clause dans l'Acte de nomination du Sieur du Saussai, qui portât que le dit Sieur du Saussai ne pourroit exercer ses fonctions qu'après que le Cardinal de Retz auroit été retabli dans son Temporel. L'Abbé de Lamet se déclara d'abord pour le sentiment de Joly, fondez l'un & l'autre sur toutes les Lettres de Paris, qui assuroient que tout le Clergé avoit les meilleures intentions du monde, & que si le Cardinal vouloit bien en leur considération donner les mains à un (a) Grand Vicaire qui fut agréable, on ne devoit pas douter qu'il ne s'employassent avec chaleur à lui faire donner satisfaction pour le reste: ce qui leur fit juger qu'il falloit ménager cette occurrence favorable, & engager l'Assemblée d'insister pendant l'embarras où l'on étoit pour le Gouvernement du Diocese, & qu'autrement, si l'on accordoit un Grand Vicaire sans condition, l'affaire tomberoit d'elle-même, & leurs bonnes intentions se dissiperoient avec l'Assemblée, faute d'avoir été menagées. Mais à la fin l'Abbé de Lamet s'étant relaché, parce qu'il n'avoit pas la fermeté de s'opiniatrer & de s'opposer directement aux sentimens du Cardinal de Retz, qui s'étoit déja déclaré en faveur des premiers, il resolut d'envoyer la nomination du Sieur du Saussai pure & simple.

Cependant Joly jugeant la chose de la derniere

(a) Lis. à la nomination d'un Grand Vicaire.

re importance, & que si l'on laissoit échaper cette conjoncture avantageuse elle ne reviendroit jamais, fit de nouveaux efforts pour obliger le Cardinal à envoyer au moins sa nomination à Mr. l'Evêque de Châlons, avec ordre de la faire voir à l'Assemblée, mais de déclarer en même tems qu'il ne la rendroit point qu'après qu'on auroit rendu justice au Cardinal sur son Temporel. Mais ce dernier expedient ne fut pas mieux reçû que le premier, & S. E. se contenta des esperances en l'air qu'on lui donna, des instances du Pape par le moyen de son Nonce, & des bon offices du Clergé.

Ainsi on dépêcha un Courier avec les ordres du Pape, & les dépêches du Cardinal de Retz, adressées à Messieurs les Evêques suffragans de l'Archevêché de Paris avec l'Acte de nomination, & trois Lettres, qu'il prioit de presenter au Roi, à la Reine, & à l'Assemblée du Clergé. Ces trois Lettres furent supprimées, parce que les Suffragans ayant jugé à propos de les mettre entre les mains du Cardinal Mazarin, il les garda long-tems, puis les renvoya au Sieur de Lyonne, pour les rendre au Cardinal de Retz, disant que leurs Majestés n'avoient pas voulu les ouvrir, ni souffrir qu'on rendît à l'Assemblée du Clergé celle qui lui étoit adressée. Ainsi il n'y eut que l'Acte de nomination qui parut, & en vertu de cet Acte, le Sieur du Saussai se mit aussi-tôt en possession du Grand Vicariat, & commença de gouverner le Diocese, où par ce moyen toutes choses demeurerent tranquilles pendant quelques tems, aussi bien qu'à Rome. Le Cardinal de Retz se servit de cet intervalle pour faire travailler une seconde fois à son épaule, par un homme qui se vantoit de

le

ne guerir, & qui passoit pour fort habile dans sa profession. La verité est, que depuis cette opération il se servit mieux de son bras qu'il n'avoit fait auparavant.

Cependant on attendoit tous les jours des nouvelles des bons offices qu'on s'étoit promis de l'Assemblée du Clergé, mais on ne fut pas long-tems sans s'appercevoir que ces Messieurs avoient oublié l'interêt de leur Archevêque après en avoir obtenu ce qu'ils desiroient. La même chose arriva du côté du nouveau Grand Vicaire, avec cette difference que le Sieur du Saussay ne se contenta pas de ne rien faire de ce qu'on avoit attendu de lui, mais qu'il affecta même de s'opposer directement en toute rencontre aux interêts du Cardinal: ce qui parut principalement en trois occasions essentielles.

La premiere fut au sujet d'un ordre que S. E. lui adressa pour faire en son nom & comme son Procureur le serment de fidelité, afin de lever toute difficulté pour la restitution du Temporel, qui ne pouvoit plus rouler que sur ce prétexte. C'est ce que le Sieur du Saussay refusa de faire. Il refusa même de donner aucun acte par lequel il pût paroitre qu'il s'étoit présenté pour prêter serment.

La seconde fut à l'occasion du Jubilé qui avoit toujours été remis pendant les contestations pour le gouvernement du Dioceze. C'étoit une affaire dans laquelle il ne paroissoit pas qu'il pût y avoir aucune difficulté; mais le Sieur du Saussay s'avisa d'en faire naitre une de gayeté de cœur, sans raison & seulement pour nuire au Cardinal de Retz, en prenant dans l'Acte de publication la qualité de Grand Vicaire de l'Archevêché, au lieu de celle de Grand Vicai-

re de l'Archevêque: ce qui auroit été d'une très-grande consequence, si l'on eut laissé passer la chose: mais le Chapitre s'en apperçut heureusement, & s'y opposa vigoureusement, faisant reformer cette nouvelle qualité, qui ne pouvoit convenir de droit qu'à lui pendant la vacance du Siege.

La troisieme rencontre où le Sieur du Saussay fit connoitre ses mauvaises intentions fut, lors qu'il donna permission à l'Evêque de Coutance de conferer les Ordres, & de faire les autres fonctions Episcopales pendant la Semaine Sainte, quoique ce Prélat eut été interdit par le Cardinal de Retz & par le Curé de la Magdelaine son Grand Vicaire Cela empêcha un grand nombre de Chanoines d'aller à l'Office le jour du Jeudi Saint, & le Peuple l'ayant remarqué il en arriva un grand scandale, d'autant plus que l'Evêque se trouva mal en faisant les Saintes Huiles, & en celebrant la Messe qu'il n'acheva qu'avec beaucoup de peine, après qu'on lui eut jetté de l'eau sur le visage, & qu'on lui eut frotté plusieurs fois le nez & les temples avec du vin pour le faire revenir. Tout le monde regarda cet accident comme une punition de Dieu, & comme un avertissement pour les Auteurs de (a) ce dérangement.

Tant d'actions d'éclat devoient ce semble obliger le Cardinal de Retz à revoquer le Sieur du Saussay, comme il en étoit fortement sollicité par la plupart de ses amis. Il aima mieux cependant prendre patience, & en porter modestement ses plaintes à S. S. d'autant plus qu'il ne

(a) Après derangement ajoutez *& des desordres du Diocese.*

ne manquoit pas de Conseillers qui tachoient d'expliquer favorablement la conduite du Sieur du Saussay, en disant que tout ce qu'il auroit pu faire pour le serment de fidélité n'auroit servi qu'à irriter la Cour; que la qualité de Grand Vicaire de l'Archevêché n'interessoit que le Chapitre & nullement l'Archevêque; que la permission qu'il avoit donnée à l'Evêque de Coutance l'avoit engagé lui-même à reconnoitre l'autorité du Cardinal dans le même lieu où il avoit paru la mépriser; qu'après tout la voye de douceur étoit la seule qui fut permise auprès de la Cour; que le Sieur du Saussay ne pouvoit pas faire dans les commencemens tout ce qu'il auroit bien voulu; & que par sa conduite sage & prudente, il avoit déja ménagé le rappel des Sieurs Chevalier & l'Avocat anciens Grands Vicaires, & de tous les autres Ecclesiastiques qui avoient été exilez à cause du Cardinal de Retz.

Toutes ces raisons n'empêchoient pas que dans le fond S. E. ne fut vivement blessée de la conduite de son nouveau Grand Vicaire, qu'elle voyoit bien n'être qu'un artifice; mais elle voulut differer son ressentiment pour quelque tems, à dessein de voir ce que produiroit un Bref que S. S. avoit écrit un peu auparavant à l'Assemblée du Clergé au sujet de la Paix generale, pour exhorter le Roy à procurer ce bonheur à tout le Monde Chrétien. Il n'y étoit fait aucune mention du Cardinal Mazarin, mais sans le nommer, le Bref ne laissoit pas de faire entendre qu'on le croyoit peu disposé à la Paix. (a) Il disoit en parlant du Roi, *alioquin per*

(a) Ces paroles *il disoit en parlant du Roi*, & le Latin qui les suit, fait une note dans l'Edition de Paris. Ce Bref sembloit faire entendre que le Roi en

per se ad pacem propensum; ce qu'on jugea ne devoir pas plaire à ce Ministre, & qu'il ne manqueroit pas d'en marquer son ressentiment par quelque démarche qui offenseroit Sa Sainteté. En effet ce Bref choqua extremement le Cardinal Mazarin, & pour faire connoitre à la Cour de Rome qu'il l'avoit bien entendu, il engagea ces Messieurs du Clergé à le justifier dans leur réponse: ce qu'ils firent si exactement, que toutes leurs lettres ne rouloient que sur les bonnes intentions de S. E. pour la Paix, sur les mesures qu'il avoit déja prises pour y parvenir, & sur son application à finir ce grand Ouvrage. Cette réponse fut assez mal reçue du Pape, & comme en même tems on reçut à Rome des nouvelles du Traité de la France avec Cromwell, on espera que S. S. pourroit éclater & donner des marques publiques de son mécontentement: mais cela n'arriva pas: & le Sieur de Lyonne ayant été rappellé bien-tôt après cette nouvelle démarche augmenta les inquiétudes du Saint Pere, qui commença d'apprehender que la France ne voulut rompre toute sorte de commerce avec lui, & s'appliquer entierement à la Guerre d'Italie. C'est ce qui fit tomber S. S. dans le dernier précipice de sa foiblesse naturelle, ne voulant plus entendre parler du Cardinal de Retz que pour l'abîmer & le perdre, s'il eut été possible.

L'arrivée de Dom Mario frere du Pape, & celle de ses Neveux, contribua beaucoup à l'entretenir dans cette mauvaise humeur. Ces Messieurs furent enfin appellez à Rome par Sa Sainteté,

son particulier étoit assez porté pour la paix, mais que le Cardinal Mazarin l'en détournoit.

tété, & reçus avec une espece de triomphe. Le Saint Pere avoit long-tems dissimulé sur ce sujet, s'en étant fait prier par la Reine de Suede, & par tous les Cardinaux, auxquels il avoit demandé leurs sentimens par écrit, comme si sa foiblesse eut pû être excusee par celle de ses Courtisans, qui savoient bien qu'ils ne pouvoient lui donner un autre conseil sans lui déplaire. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce changement fut fort desavantageux au Cardinal, parce que les Parens du Pape, qui ne songeoient qu'à l'établissement de leur fortune, n'avoient garde d'épouser les interêts d'un Cardinal malheureux & abandonné presque de tout le monde, pour s'attirer l'indignation de la Cour de France. Cependant le Cardinal de Retz ayant fort bien remarqué ce changement, & qu'il ne pouvoit plus se promettre aucun secours de ce côté-là; sachant d'ailleurs que le Sieur du Saussay continuoit de garder une conduite qui gâtoit entierement ses affaires, résolut de passer outre à la revocation, sans en parler à S. S. qui n'auroit pas manqué de l'en détourner; & dans ce dessein il demanda encore une fois la permission d'aller aux eaux de Saint Cassien, sous le même prétexte de son mal d'épaule, pour y attendre plus tranquillement par des nouvelles, ce que produiroit cette revocation à Paris, & à Rome, où il ne jugea pas à própos de demeurer exposé aux caprices & aux mauvaises humeurs du Pape. Il fut encore determiné à cela par la peste qui regnoit à Naples, & qui commençoit à s'approcher de Rome, d'où il sortit peu de jours après le départ du Sieur de Lyonne, & après avoir expedié l'Acte de Revocation.

Cet Acte étoit conçu en termes assez honnêtes à l'égard du Sieur du Saussay, mais il étoit très-positif, & lui défendoit expressément de se mêler en aucune façon du Gouvernement du Dioceze, soit en qualité de Grand Vicaire, soit en qualité d'Official dont il exerçoit la Charge dès le tems de l'ancien Archevêque. Il nommoit derechef pour ses Grands Vicaires les Srs. Chevalier & l'Avocat, les Curez de la Magdelaine & de St. Severin, & pour Official le Sr. Joly Chanoine de N. D., & le Sr. Pocher Docteur de Sorbonne pour Vice-gerent. L'Acte fut non-seulement signifié au Sr. du Saussay, mais aussi affiché au coin des rues, afin que personne n'en prétendit cause d'ignorance; ainsi le Sieur du Saussay ne pût se dispenser d'obéïr, & comme ses Bulles de l'Evêché de Toul étoient expediées, il prit ses mesures pour se faire sacrer à Saint Denys par les Evêques de Chartres & de Meaux. Mais ces Messieurs lui ayant représenté qu'ils ne pouvoient faire cette ceremonie sans la permission de l'Archevêque ou de ses Grands Vicaires, il fut obligé d'avoir recours au Sieur Chevalier, qui ne se le fit pas dire deux fois, étant bien aise d'étabiir par cette soumission l'autorité du Cardinal de Retz & la sienne, & ne doutant pas que la Cour n'approuvât une démarche qu'il ne faisoit qu'à la priere d'un homme qu'elle protegeoit & affectionnoit.

Cependant la Cour ayant été informée de cette affaire, il fut mandé aussi-tôt par le Chancelier, qui lui fit de grandes mercuriales sur ce qu'il s'ingeroit encore de faire les fonctions de Grand Vicaire, & en sortant de là il fut arrêté & conduit à la Bastille, où il fut traité long-

tems

tems avec une grande dureté. La Cour, ou plutôt le Cardinal Mazarin n'en demeura pas là, & sa passion l'emporta jusques à empêcher l'effet de la permission qu'il avoit accordée, en obligeant le Sieur du Saussay d'aller se faire sacrer à Poissy dans le Dioceze de Chartres. La crainte d'un pareil traitement obligea le Sieur l'Avocat à se retirer aussi-tôt; de sorte que par son absence le Gouvernement retomba sur les soins du Curé de Saint Severin, qui fut le seul à qui la Cour laissa la liberté de faire les fonctions de Grand Vicaire quoi qu'avec assez de peine; tout ce qui avoit rapport au Cardinal de Retz en faisant toûjours beaucoup au Cardinal Mazarin.

Les nouvelles de la Revocation étant venuës à Rome, le Pape en fut extrêmement irrité, & quoique la peste l'eut obligé de se retirer à Monte-Cavallo, où il ne voyoit presque personne, & où il ne vouloit entendre parler d'aucunes affaires, il ne laissa pas de dépêcher un Courier au Cardinal de Retz qui étoit encore à Saint Cassien, pour lui ordonner de rétablir le Sieur du Saussy, suivant les instances qui lui en avoient été faites par ordre de la Cour. Cet ordre acheva de convaincre le Cardinal de Retz, & de lui faire sentir qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui à la Cour de Rome: & comme il en étoit fort dégouté par d'autres raisons, que la peste y étoit très-violente, & qu'il n'étoit plus en état d'y faire la même figure, faute de moyens, il résolut enfin de sortir d'Italie, & après avoir envoyé à Florence pour concerter secretement avec le Bailly de Gondy son passage sur les terres du Grand Duc, il se retira d'abord dans une mai-

son particuliere appellée (a) Maresine, où il séjourna quelques jours avec toute sa suite.

Ce fut de là qu'il écrivit à S. S. pour lui représenter que l'état où étoit son Diocése l'obligeoit de s'en raprocher, afin d'être plus à portée de remedier aux désordres causez par son absence; qu'il comptoit toujours sur sa protection contre les persecutions de ses ennemis, & contre les violences qui étoient faites à sa personne & à l'Eglise; que d'ailleurs il se croyoit obligé de décharger S. S. des importunitez qu'elle recevoit à son occasion, & de lui épargner une partie de l'embarras & de la peine que cette affaire lui faisoit. Après cela le Cardinal de Retz fit prendre les devans à l'Abbé de Lamet & à Joly, & partit de nuit de Maresine pour se rendre à une Maison de Plaisance du Cardinal Jean Carlo de Medicis, n'ayant pris avec lui que Malclerc & deux Valets de Chambre; parce qu'il ne vouloit mener avec lui qu'un petit nombre de personnes affidées, pour mieux dérober sa marche. Dès qu'il fut arrivé dans cette Maison le Bailly de Gondy s'y rendit, & lui aporta la nouvelle de la levée du Siege de Valenciennes, dont M. le Prince avoit forcé les Lignes, ce qui lui fit concevoir de meilleures esperances du succès de son voyage, aussi bien qu'au Grand Duc & aux Cardinaux de Medicis, qui sans cela paroissoient assez embarrassez sur sa retraite. Il demeura deux jours dans cette Maison où il voulut voir Croisy, qui étoit demeuré à Florence ayant accompagné le Sieur de Lyonne jusques-là, & n'ayant osé retourner à Rome à cause de la Peste.

(a) Lis. Maresme & de même ailleurs.

Peste. Le Bailly de Gondy, qui vit cet homme dans la confidence du Cardinal, aprenant qu'il lui avoit confié le secret de son voyage, & le dessein qu'il avoit d'aller à Bezançon, avertit S. E. qu'il ne devoit pas se fier à lui, pour des raisons qu'il n'expliquoit pas, mais qui firent juger à Joly, que le Bailly étant General des Postes du Grand Duc avoit pû, suivant l'usage de toutes les Cours qui veulent savoir tout ce qui se passe, intercepter quelques dépêches de Croisy, par où il avoit connu qu'il trahissoit le Cardinal. Cet avis ne l'empêcha pas de s'abandonner à lui, comme il avoit fait à Rome, sans vouloir rien écouter de ce qu'on lui disoit contre lui. Après cela il partit prenant la route de (a) Petremoly avec sa petite suite, & après avoir traversé l'Etat de Massa, il se rendit dans le Milanois sur un passeport du Comte de Fuensaldagne qui lui envoya de plus une escorte de 50. Chevaux. Ce Gouverneur auroit bien voulu faire quelque chose de plus pour lui; & il tâta fort le poulx à Malclerc sur ce sujet, disant que S. E. devoit aller droit en Flandres trouver Mr. le Prince, pour prendre des mesures avec lui qui seroient avantageuses à l'un & à l'autre; que s'il ne le faisoit ses affaires tomberoient dans le mépris, & qu'il se trouveroit abandonné de tout le monde. C'étoit aussi le sentiment de Joly, qui l'avoit déja fortement exhorté à ne pas laisser échaper cette occasion, comme il avoit fait lors de son passage en Espagne, & à prendre des mesures avec le Comte de Fuensaldagne: mais le Cardinal n'eut pas la force de s'y résoudre, quoi-

(a) Lis. Pontre moli.

quoiqu'en partant de Rome il y parut assez disposé, & que sur la route il affectât de dire tous les jours qu'il iroit droit se livrer aux Espagnols & à Mr. le Prince.

Cependant comme il falloit se séparer honnêtement du Comte, il lui demanda un chiffre, & lui fit dire par Malclerc qu'il alloit suivre ses conseils; qu'il ne sortoit d'Italie que dans ce dessein; qu'après avoir séjourné quelque tems à Bezançon pour y apprendre des nouvelles de ses amis, il s'achemineroit en Flandres. Il lui fit demander des Lettres pour le Gouverneur de Franche-Comté, après quoi le Cardinal de Retz continua son chemin avec son escorte; & après avoir passé à deux lieuës de Milan & à huit de Valence qui étoit assiégée, il alla s'embarquer sur le Lac pour aller à Mourgues, & de-là par le Mont San Pione, & le Païs de Valley à Lauzannes, d'où il se rendit à Bezançon vers la fin du mois d'Août de l'année 1656.

Aussi-tôt que le Cardinal de Retz fut arrivé en Franche-Comté, il envoya chercher l'Abbé de Vatteville, qu'il avoit vû à St. Sebastien chez le Baron son frere; & ayant appris, en passant à Pontarlier, qu'il étoit assez près delà à un lieu nommé Usains, il y envoya Malclerc pour lui trouver un lieu où il pût se retirer surement, en attendant des nouvelles de Paris. L'Abbé de Lamet & Joly allérent à Bezançon

L'Abbé de Vatteville fut d'abord assez surpris & même embarrassé du compliment du Cardinal, ayant peu de credit dans le Païs, quoiqu'il affectât de faire connoître le contraire. Aussi laissa-t-il assez connoître dans le

com-

commencement, qu'il auroit bien voulu être défait de S. E.; mais ayant compris dans la suite que ce pourroit être pour lui une occasion de faveur à la Cour d'Espagne, il lui ménagea une retraite chez la Marquise de Conflans sa parente, dont le mari étoit alors en Flandres. Ce séjour ne fut pas pourtant tellement fixe, qu'il ne se promenât à droite & à gauche dans tout le Païs pendant quelques mois. Il est vrai qu'il retournoit de tems en tems chez la Marquise, qui eut dans la suite, & suivant la bonne coutume de S. E., beaucoup de part au recit des diverses avantures de sa vie.

Cependant l'Abbé de Lamet & Joly étoient à Bezançon, où il arriva peu après quelques-uns des gens du Cardinal qu'il avoit laissé en Italie, & auxquels il donna ordre de l'aller attendre à Strasbourg & en divers autres endroits. Le Sieur Verjus fut un des premiers qui passa par hazard à Bezançon, & Joly l'ayant vû passer à cheval devant l'Auberge où il étoit logé l'appella & le retint, l'ayant jugé plus propre que personne pour aller à Paris porter des nouvelles & en rapporter; ce que le Cardinal ayant approuvé, on le dépêcha aussi-tôt. Il fit si grande diligence, qu'en peu de jours on sçut par son moyen, que le Cardinal Mazarin avoit marqué beaucoup d'inquietude du départ du Cardinal de Retz d'Italie; qu'il avoit fait publier des défenses à toutes sortes de personnes de lui donner retraite; qu'il faisoit tous ses efforts pour le rétablissement du Sieur du Saussay; que l'Assemblée du Clergé s'y opposoit, attendu que c'étoit revenir au dessein du Suffragant, mais qu'elle avoit résolu de prier le Cardinal de Retz de nommer de Grands

Grands Vicaires agréables au Roi, avec promesse de s'employer ensuite pour la restitution de son Temporel; que l'Evêque de Châlons ne doutoit pas qu'elle ne le fit, & répondit du succès en quelque façon; que le Comte de Montrezor & plusieurs autres étoient de son avis, insistant sur la nomination d'un nouveau Grand Vicaire au gout de la Cour; & que si on n'y mettoit ordre promptement, il y avoit lieu de craindre qu'ils ne passassent outre, en nommant eux-mêmes un sujet; quoique le Sieur d'Aubigny & quelques amis du Cardinal ne fussent pas de ce sentiment, & qu'on leur eut représenté que S. E. en étoit fort éloignée.

Sur ces avis le Cardinal de Retz écrivit aussi-tôt à l'Evêque de Châlons, pour l'informer plus précisément de ses intentions, & pour le détourner de cette résolution: mais à peine les Lettres furent-elles parties, qu'on apprit par la voye de la Poste, que Mr. de Châlons avoit de son autorité fait faire (a), par celui dont on se servoit pour contrefaire l'écriture de S. E, une nomination en forme du Doyen de Notre Dame, pour faire les fonctions de Grand Vicaire, avec une Lettre du Cardinal de Retz de la même fabrique à l'Assemblée du Clergé, par laquelle il les prioit d'interceder auprès de Sa Maj. pour la restitution de son Temporel. La Lettre étoit datée du Plessis, deux jours seulement avant sa reception: ce qui fit juger au Cardinal Mazarin, que le Cardinal de Retz étoit fort proche. Dans l'allarme que la Cour en prit, elle envoya aussi-tôt une Lettre de Cachet à l'Assemblée, par laquelle

(a) Le Houx, dont il a été parlé ci-dessus.

quelle Sa Maj. déclaroit qu'elle ne vouloit point entendre parler du Temporel de l'Archevêché, quoiqu'elle eut bien voulu consentir au rétablissement du Spirituel en consideration de l'Assemblée: parce qu'on poursuivoit actuellement auprès du Pape une nomination de Juges pour faire le procès au Cardinal de Retz, qui examineroient s'il devoit être rétabli dans la jouïssance du Temporel ou non pendant l'instruction du procès. Après cela on aprit que l'Assemblée du Clergé avoit pris des mesures & des résolutions toutes contraires à celle que Mr. de Châlons s'en étoit promis, dont il s'excusa, en disant qu'il avoit été trompé le premier, & qu'il croyoit s'être assuré d'un nombre suffisant de suffrages. En effet l'affaire fut presque partagée, & si elle eut été décidée à la pluralité des voix, elle l'auroit été sans difficulté en faveur du Cardinal. Mais l'ordre de cette compagnie étant d'opiner par Provinces, il se trouva que celle de Paris, qui par toutes sortes de raisons devoit lui être favorable, se déclara contre lui, ce qui fit que d'onze Provinces il n'en eut que cinq pour lui.

Dans le fond le projet de Mr. de Châlons n'étoit pas si avantageux pour le Cardinal de Retz qu'on se l'imaginoit; son avis portant seulement qu'on feroit office à S. E. pour la restitution de son Temporel dans la conjoncture qui seroit la plus favorable; & que cependant l'Assemblée feroit de très-humbles remontrances au Roi pour avoir la liberté de lui parler de cette affaire, & de toutes les autres affaires Ecclesiastiques. A le bien prendre, l'autre avis qui l'emporta étoit bien mieux digeré, & peut-être plus favorable: aussi avoit-il été con-

cer-

certé par de plus habiles gens que Mr. de Châlons, quoique peut-être plus mal intentionnés, entre autres par (a) Mr. de Marca, Archevêque de Toulouze. Il portoit que S. M. seroit très-humblement suppliée de faire terminer cette affaire du Cardinal de Retz dans six mois par des Juges Ecclesiastiques, en commençant par faire droit sur la saisie du Temporel de l'Archevêché & de ses autres Benefices: Et en ças que la chose traînât en plus grande longueur, que Mrs. les Agens feroient auprès du Roi les offices nécessaires pour faire regler ce qui regardoit le Temporel, suivant le Droit & les Constitutions Canoniques, les Immunitez & les Libertez de l'Eglise Gallicane.

Il faut du moins convenir que cette résolution étoit specieuse, & paroissoit assez dans l'ordre, quoique cependant elle fut en effet fort desavantageuse au Cardinal de Retz, attendu que tous les offices de l'Assemblée se terminoient au (b) procès, dont les Juges seroient apparemment dans la dépendance de la Cour, & qu'au défaut de cela ils renvoyeroient la chose

(a) Nommé ensuite à l'Archevêché de Paris. Voici une particularité très-remarquable, & qui décele le caractere ambitieux de ce Prelat. „ Pour ne se fermer jamais l'entrée aux Dignités Ecclesiastiques, il „ lisoit exactement les feuillets de son Livre (*de Concordia Sacerdotii &c.*) à un Docteur Pensionnaire „ de la Cour de Rome, & corrigeoit sur le champ „ tout ce que l'homme du Pape trouvoit à redire.

(b) Lis. à un procès, & plus bas ponctuez ainsi, qui ont fort peu de credit l'Assemblée étant finie. Le Cardinal &c. Plus bas des resolutious vigoureuses, & plus bas au lieu de dans le dessein lis. dans l'esperance de se faire &c.

se aux Agens du Clergé, gens ordinairement esclaves de la Cour, qui ne briguent cet Emploi qne pour faire leur fortune, & qui d'ailleurs ont fort peu de credit. L'Assemblée finie, le Cardinal de Retz parut fort touché, à cause de la nouvelle du procès, dont il étoit menacé par la déliberation, & dont il avoit tant de peur, que c'étoit l'unique raison qui l'empêchoit de prendre des résolutions si rigoureuses. La verité est pourtant, qu'il en fut bien-tôt consolé, parce qu'il jugea que cet abandon du Clergé porteroit ses amis à lui conseiller de donner sa démission, dessein qu'il n'avoit jamais quitté depuis les Négociations de Davanton. D'ailleurs l'Evêque de Châlons lui écrivit, & lui fit écrire de belles Lettres par Mrs. de Port-Royal, dans lesquelles ils lui proposoient les exemples des Saints Evêques qui s'étoient cachez dans les Deserts & dans les Cavernes au tems de la Persecution: ce qui lui fit former le dessein frivole & chimerique de se cacher aussi, dans le dessein de se faire une grande réputation dans le Monde, en suivant l'exemple de ces Grands Hommes; quoique dans son cœur il ne se proposât de se tenir caché que d'une maniere & dans un esprit tout-à-fait differens.

Mais comme par provision il falloit pourvoir à sa subsistance, le Cardinal envoya Verjus pour ce sujet à Paris, pour en conferer avec ses amis. Avant-qu'il partît on fit plusieurs propositions pour trouver une espece de fond indépendant de la Cour. Joly proposa de mettre dans les Eglises des Troncs avec cette inscription, *pour la subsistance de Mr. l'Archevêque*; disant que si la Cour souffroit ces Troncs, ils produiroient

un

un profit & un revenu confiderable, fur lequel on pourroit faire fond, & qu'ils ferviroient à entretenir les bonnes difpofitions du Peuple: & que fi on les faifoit ôter, cette rigueur pourroit reveiller leur haine contre le Cardinal Mazarin, auteur d'une perfecution fi opiniâtre, & animer davantage leur charité, dont les Curez pourroient leur faire entendre qu'ils fe rendroient depofitaires fous le Sçeau de la Confeffion, pour enfuite les lui remettre par les voyes qui leur feroient indiquées. Mais le Cardinal rejetta bien loin cette propofition, qu'il traita de gueuferie indigne de lui: cependant Verjus ne laiffa pas de la propofer aux Correfpondans de Paris, dont plufieurs, entr'autres Mr. d'Aubigny, l'aprouverent fort, difant qu'on ne pouvoit rien imaginer de meilleur, ni qui convînt davantage à la conjoncture préfente.

Cependant cette ouverture n'eut point de lieu, Mr. de Châlons, qui étoit toujours le principal Directeur des Affaires, ayant affuré 8000. écus par an au Cardinal pour fa fubfiftance. Ainfi fe croyant affuré de cette fomme qui étoit affez modique pour lui, il réfolut d'abord de fe cacher en allant de Ville en Ville, (a) fans fonger à parler à Mr. le Prince ni aux Efpagnols, quoiqu'il fût encore en état de traiter avantageufement avec eux. Mais outre que la feule idée du (b) procès lui faifoit peur, il avoit pris tant de goût pour la vie libertine des Hôtelleries, qu'il n'eut plus d'autre

(a) Lif. fans fonger ni à Mr. le Prince, ni &c.

(b) Le procès criminel que le Card. Mazarin travailloit à lui intenter.

d'autre application que celle de se dérober aux yeux de ceux qu'il savoit bien n'approuver pas cette nouvelle maniere de vivre. Dans ce dessein il dispersa sous différents prétextes & en differents lieux, ceux dont la présence lui pouvoit être incommode. Il changea de nom, & en fit changer à tous ceux qui étoient auprès de lui. Il ne les entretenoit plus que de fausses marches & de contre-marches, pour se dérober à la poursuite des Emissaires du Cardinal Mazarin. En cela il étoit merveilleusement secondé par son Ecuyer Malclerc, qu'il retînt toûjours auprès de lui préferablement à tous les autres : parceque ce fidelle (a) Achate prenoit soin de lui rendre d'autres offices (b) plaisants en certaines occasions, par le moyen desquels il se rendit maître absolu de son esprit.

Cependant plusieurs avis étant venus de Paris que la Cour étoit informée du séjour du Cardinal de Retz en Franche-Comté, & qu'elle avoit donné des ordres pour l'y faire arrêter, il fallut se résoudre à en sortir; ce que S. E. eut assez de peine à faire, à cause des liaisons qu'il y avoit faites. On ne s'y détermina même que par une dépêche de Joly, qui étant demeuré malade dans son Hotellerie à Bezançon, fit savoir au Cardinal qu'un nommé La Neuville Major de Brisac étant arrivé au même lieu s'étoit informé, si dans le Païs on ne parloit point du Cardinal de Retz; que l'ayant fait suivre on avoit remarqué qu'il alloit souvent chez un nommé Belin Echevin, & chez

(a) Achate étoit l'Ecuier & le Confident d'Enée.

(b) Au lieu de plaisans lis. agréables.

chez un homme qui avoit été Secretaire de Mr. de Beauffaut Intendant en Alsace; que quand il sortoit pour aller en campagne il y étoit joint par plusieurs Cavaliers; & qu'enfin le Sr. Tineau, Secretaire de la Maison de Ville auquel S. E. avoit été adressée par le Comte de Fuensaldagne avoit averti l'Abbé de Lamet & Joly de prendre garde à eux & au Cardinal de Retz, s'il étoit encore dans la Province: parce qu'il voyoit bien qu'on ménageoit quelque chose contre lui avec le Magistrat de la Ville. L'Abbé de Vatteville reçût aussi & donna les mêmes avis, qui obligerent enfin le Cardinal à se retirer en Suisse, d'où il écrivit à l'Abbé de Lamet & à Joly de l'aller trouver à Constance avec quelques autres de ses Domestiques qu'il avoit laissé derriere lui, & au Sr. Vacherot d'aller attendre de ses nouvelles à Strasbourg.

Ce départ fut un peu precipité, mais fort à propos, aussi bien que celui de Lamet & de Joly, dans l'Hotellerie desquels il arriva vingt Gardes du Cardinal Mazarin peu de jours après qu'ils en furent sortis. Ils prirent tous si bien leurs mesures dans leur retraite, que la Cour fut long-tems sans pouvoir découvrir où ils étoient; le Cardinal de Retz ayant passé presque tout l'hiver incognito à Constance, où l'Abbé de Lamet & Joly le laisserent, après avoir demeuré quelques jours avec lui pour regler le commerce de Lettres qui étoit devenu fort difficile par la recherche exacte qu'on faisoit de ceux qui étoient soupçonnez d'en avoir avec lui.

Le Sieur (a) Rousseau d'Echevincourt son In-

(a) Lis. Rousseau de Chenincourt, & plus bas Marbarel.

Intendant fut arrêté, quoiqu'il ne se mêlat presque plus de ses affaires. Le Sieur Mathorel Secretaire du Roi fut aussi mis à la Bastille, (quoiqu'on n'eut aucune relation avec lui,) parce qu'il parloit indiscretement des affaires du Cardinal, par un pur mouvement de zéle. Le Marquis de Fosseuse fut aussi arrêté, quoiqu'il fut à Paris par permission expresse de la Cour pour ses affaires domestiques. Enfin la persécution s'étendit jusques sur deux ou trois malheureux de la lie du peuple, qui n'étoient accusés que de bagatelles: ce qui laissa bien voir la malignité des ennemis de son Eminence, mais montra en même tems qu'ils étoient fort mal avertis, & donna lieu à ceux qui avoient de veritables intelligences, de se précautionner davantage, & de se tenir sur leurs gardes.

De Constance, le Cardinal se rendit à Ulme, à Ausbourg, & à Francfort, où il donna rendez-vous à l'Abbé de Lamet & à Joly, & où ils reçurent des nouvelles de la liberté du Sieur Chevalier, après lui avoir fait essuyer plusieurs duretés inouïes, dont le but étoit de l'obliger de promettre par écrit, qu'il ne se mêleroit plus ni directement ni indirectement des affaires du Cardinal, ce qu'il ne voulut jamais faire. La Cour fut donc obligée de se contenter d'une promesse de ne rien faire contre le service du Roi, après quoi Chevalier fut élargi à la priere du Doyen de Notre Dame nouveau Grand Vicaire. On y apprit aussi la mort du premier (a) President de Bellievre, qu'on crut

(a) Pompone de Bellièvre mort en 1657. Son caractere étoit fort mêlé, comme le sont d'ordinaire

 ceux

crut avoir été empoisonné. Il est vrai qu'il étoit brouillé avec les Fouquets, & que le Cardinal Mazarin n'étoit pas content de lui, parce qu'il étoit extraordinairement aimé du peuple, dont il soutenoit les interêts en toute rencontre. Ce President étoit aussi fort estimé dans sa Compagnie, & même à la Cour, où il avoit des amis considérables jusques dans le Cabinet. On pretend encore, que le Ministre avoit eu dessein de le faire arrêter, voyant qu'il s'opposoit à toutes les nouvelles maltotes; mais il n'avoit osé l'entreprendre, dans l'apprehension de nouvelles Barricades. Quoiqu'il en soit le Cardinal de Retz perdit beaucoup à la mort de ce grand & digne Magistrat, qui favorisoit ses affaires, & protegeoit ses amis de toute sa force; jusques-là que tout le commerce secret, & les chiffres de son Eminence étoient entre les mains de Brussé son Secretaire, qui lui avoit été donné par Caumartin, confident intime du Car-

ceux des personnes qui occupent les hautes Dignités d'un Etat. Dans une note de l'Edition de Paris on dit de lui, " qu'il étoit plus grand par ce qu'il „ n'avoit pas fait, que par ce qu'il avoit fait, à cau- „ se des exactions auxquelles il s'étoit opposé. On „ ajoute, qu'après sa mort on trouva dans son cabi- „ net un grand nombre d'Edits onereux au peuple „ qu'il *n'avoit* pas voulu vérifier au Parlement." Mad. de Motteville dans ses Memoires dit, que ce Magistrat aimoit beaucoup le plaisir, & que sa maison étoit un lieu rempli de delices pour les voluptueux, que les plaisirs s'y méloient avec la politique la plus serieuse &c. Voyez le reste du caractere dans le tome 4. des Memoires de cette Dame: & s'il faut y ajouter foi, l'on pourra dire de lui ce que l'on peut dire generalement des Sages du monde, *qu'il étoit de ces honnêtes gens qui ne passeroient pas devant Dieu.*

Cardinal de Retz, & c'étoit à lui que s'adressoient les dépêches les plus secretes, qu'il prenoit soin de déchiffrer, après quoi il en envoyoit des copies au Sieur de Caumartin, qui étoit encore éloigné de Paris, & a l'Evêque de Châlons, qui les communiquoit au Sieur Pelletier de la Houssaye son Neveu, à l'Abbé d'Hacqueville, à Mr. d'Aubigni, & quelquefois au Comte de Montresor & au Marquis de Laigues; quoique Madame de Chevreuse ne se mêlat plus des affaires du Cardinal de Retz.

De l'autre côté c'étoit Joly qui avoit soin de tout le commerce, & à qui s'addressoient les Lettres de Change tantôt à Francfort, & puis à Cologne, dont il mettoit le produit entre les mains de Malçlerc pour l'Abbé de Lamet Celui-ci fut envoyé à Munster, & le Cardinal passa en Hollande où il se plaisoit fort, & d'ou peut-être il ne seroit pas sorti si-tôt, sans une petite incommodité qu'il ne gagna pas en disant son Breviaire. Cette incommodité l'obligea de retourner à Cologne, où il fit venir en diligence le Sieur Vacherot son Medecin & fit partir en même tems Joly pour Amsterdam, où il fut bien-tôt joint par Verjus son premier Secretaire; le second nommé Gautreau ayant éte envoyé à Liège avec l'Abbé Rousseau pour y recevoir certains pacquets & les faire tenir surement à Joly.

Cependant la Ville de Munster ayant été (a) assiegée l'Abbé de Lamet s'y trouva enfermé malgré lui; & comme il s'étoit travesti en Cavalier avec un justaucorps de Buffle, les Bourgeois,

(a) Par son Evêque Bernard van Gale. Les Bourgeois de Munster s'étoient rebelles contre lui.

geois, qui dans cet équipage n'avoient garde de le prendre pour un Docteur de Sorbonne, lui offrirent un emploi considerable dont il eut bien de la peine à se défendre. Après le siége il se rendit à Cologne, où ayant trouvé le Cardinal de Retz, il lui fit de grandes & justes plaintes de ne lui avoir donné aucune de ses nouvelles depuis son sejour à Munster où il l'avoit envoyé.

La Ville de Cologne étant d'un grand Commerce & un passage fort fréquenté, le Cardinal ne pût y être longtems sans y être déterré par les Emissaires du Cardinal Mazarin, & de l'Abbé Fouquet, qui envoyerent aussi-tôt sur les lieux des gens de main & d'exécution, avec ordre de prendre leurs mesures pour l'enlever, quand il sortiroit de la Ville pour aller à la promenade, ou peut-être de faire pis, ce qui n'étoit pas difficile, son Eminence n'étant ordinairement suivie que de deux domestiques. Mais (a) ses amis de Paris lui en donnerent avis par le canal de Joly, l'exhortant de prendre garde à lui, & de se souvenir que l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Strasbourg son Ministre, qui étoient entierement dans les interêts du Cardinal Mazarin, pouroient fort bien favoriser une entreprise de cette nature. Le Cardinal traittoit ces conseils prudents, d'avis chimeriques & de terreurs paniques, ne se donnant pas même la peine de lire les Lettres qu'on lui écrivoit sur ce sujet; & cela, parce qu'il avoit trouvé dequoi s'amuser dans la Maison d'un Liegeois nommé Daudrimont, où il étoit logé.

Ce-

(a) Lis. les amis de Paris ayant été informés de ce dessein &c. & plus bas page suiv. au lieu de perdant lis. changeant.

Cependant l'Abbé de Lamet & Vacherot, qui demeuroient aussi dans des lieux separés dans la même Ville, l'avertirent qu'ils avoient vu Croisy par la Ville. Il y étoit venu de Francfort, après l'Election de l'Empereur. Le Cardinal commença de croire alors que les avis pouvoient être veritables, & perdant en un moment la bonne opinion qu'il avoit eu de lui en une défiance extreme, il se figura que Croisy n'étoit à Cologne que pour le faire assassiner. Il poussa la chose jusqu'à s'imaginer que deux de ses Domestiques les plus anciens, & en apparence les plus fideles, s'étoient laissé corrompre par Croisy, & par un nommé de Bracq, parent des Fouquets, qui étoit aussi à Cologne, & qu'on découvrit avoir logé & défrayé cinquante ou soixante Cavaliers en différentes hôtelleries.

Le premier de (a) ses domestiques qui devint suspect au Cardinal, fut Imbert son Valet de Chambre, qui depuis vingt cinq ans avoit eu part à ses secrets, & l'avoit servi avec une fidelité & un attachement sans exemple. Cependant ce pauvre garçon ayant eu ordre à Paris de l'aller trouver à Cologne, & de passer par Bezançon pour y prendre chez le Sieur Tineau une valise avec quelques papiers de peu de consequence, & cette valise ayant été derobée, ou égarée, il crut qu'Imbert l'avoit venduë à Mr. de Lyonne en passant à Francfort, & qu'en même tems il avoit pris des mesures avec Croisy, parce qu'ils arriverent à peu près en même tems.

L'autre Domestique que le Cardinal de Retz voulut bien soupçonner, étoit un nommé Noël son Cuisinier, qui l'avoit bien servi dans la prison

(a) Lis. de ces domestiques.

fon de Vincennes, & qui depuis l'avoit fuivi dans tous fes voyages, fans lui donner aucun fujet de plainte ni d'inquietude. Cependant il eut le malheur de tomber tout d'un coup dans la difgrace de fon Maître, & cela fans aucun fondement, fi ce n'eft qu'il étoit ami d'Imbert, & fort connu de Croify, à raifon de fon commerce frequent dans la Maifon de S. E. Les pretextes dont fe fervit le Cardinal pour le congedier furent, 1. que lorfqu'il fortoit, Noël le fuivoit toujours fans fon ordre, pour obferver où il alloit: à quoi le Cuifinier répondoit qu'il n'en ufoit ainfi que par ordre exprès de Malclerc, qui lui faifoit entendre qu'il étoit bon de favoir à peu près ce que leur Maître deviendroit. 2. Il l'accufoit d'avoir copié fes chiffres, ce qui étoit vrai, mais il ne l'avoit fait que par ordre du Cardinal lui-même. 3. On lui reprochoit fes rendez-vous frequents, & fes commerces dans la Maifon où logeoit Croify; & pour l'en convaincre l'Abbé de Lamet fut chargé de le fuivre deux ou trois fois, fans que Noël le fût, pour voir s'il ne pafferoit pas plufieurs fois devant la Maifon de Croify, & pour obferver s'il ne tourneroit pas la tête de tems en tems pour voir s'il n'étoit point fuivi. Noël repondit à cela en avouant le fait, mais en foutenant auffi que Malclerc lui avoit commandé tout ce manége, comme une chofe importante pour le fervice de S. E. En un mot il y a bien de l'apparence, (& la fuite l'a fait voir affez clairement,) que ces deux Domeftiques ne tomberent dans la difgrace du Cardinal, que par les artifices de Malclerc, qui vouloit demeurer feul le maître de la perfonne de S. E. & de fa bourfe; ce qui ne lui auroit pas été facile, pendant qu'il

qu'il auroit été éclairé par la vigilance de deux Domestiques affectionnés & fideles.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il y eut dans ce tems-là une entreprise de la Cour sur la personne du Cardinal de Retz, & que le Sieur de Croisy n'étoit allé à Cologne, que sur les avis qu'il avoit eu de la retraite du Cardinal en cette Ville, comme il en est demeuré d'accord lui-même depuis, en disant que l'intention de Croisy étoit de lui offrir ses services, & un azile sûr qu'il avoit chez ses amis en Allemagne. On n'entreprendra pas ici de penetrer dans les veritables intentions de Croisy : mais on ne sauroit disconvenir, que le Cardinal de Retz n'eut lieu d'être surpris, que cet homme avec qui il avoit eu des liaisons si étroites ne lui donnât aucun signe de vie, étant dans un même lieu, & ne pouvant ignorer que S. E. n'y fut ; quand ce n'auroit été que par la rencontre de ses gens, qui alloient tous les jours par la Ville, & passoient exprès devant la Maison de Croisy pour se faire renconnoitre. On ne sauroit nier encore, vue les soupçons que S. E. conçut contre lui ne fussent bien fondés, étant informée de ses conferences frequentes avec de Bracq, qu'il savoit être le Chef d'une entreprise formée contre la personne de S. E. Mais il peut bien être aussi, que le Cardinal porta les soupçons trop loin, & qu'il eut tort de lui reprocher (comme il fit depuis en parlant à Croisy lui-même) qu'il avoit eu dessein de l'assassiner. Les indices specifiés n'étoient pas assez precis, pour en inferer un complot de cette nature, dont il n'étoit pas permis d'accuser legerement un homme qui avoit d'ailleurs une assez bonne reputation, & qui n'avoit aucun interêt personnel pour entrepren-

dre une action si noire; quoiqu'il fut ami & parent des Fouquets, & qu'il cherchât constamment une occasion de mériter par quelque service important son rappel en France d'où il étoit exilé.

Il y a bien plus d'apparence que Croisy, qui avoit autrefois voulu engager le Cardinal à donner sa démission, étoit venu à Cologne dans la même vûe, prétendant de s'approcher peu à peu de lui, & de le disposer, sous prétexte d'une plus grande sureté, à se retirer dans un lieu où il auroit été à peu près le maître, & où il avoit compté de lui persuader aisément une chose, dont il savoit bien qu'il n'étoit pas dans le fonds fort éloigné. Cette pensée est beaucoup plus naturelle, & s'accommode mieux avec les interêts de Croisy & avec l'idée d'une honnête homme.

On ne voit pas non plus quel avantage les Domestiques du Cardinal pouvoient retirer de sa mort, & on ne doit pas supposer que des Serviteurs nullement reprochables d'ailleurs, & qui ont par devers eux près de trente ans de service, écoutent des propositions de cette nature, sans de très grandes raisons. Ainsi de quelque côté qu'on envisage la chose, il y a lieu de croire que les jugements du Cardinal de Retz étoient temeraires, & ses soupçons mal fondés, s'il est vrai, (car on en doute,) qu'il les ait effectivement crû capables & coupables de cette trahison.

Ce qu'il y a de certain, c'est que de Bracq avoit des desseins sur la personne du Cardinal, de quelque nature qu'ils fussent, & que ce ne fut pas sans beaucoup de bonheur & d'adresse que le Cardinal évita ses embuches: ce qu'il fit par

le

le moyen de Mr. le Prince, que Malclerc alla trouver de ſa part à Bruxelles, pour lui demander une eſcorte, qui lui fut accordée ſur le champ de fort bonne grace, ſous la conduite du Sieur Dumont ſon confident. Celui-ci prit cinquante ou ſoixante Maîtres avec lui, & les fit defiler à Cologne par pelotons, & par differentes routes. Il y furent diſperſés en differents lieux, & après avoir concerté les meſures neceſſaires avec S. E. Il les fit ſortir par pluſieurs portes, & leur donna rendez-vous à un certain endroit éloigné d'une portée de Mouſquet de la Ville, où le Cardinal ſe rendit avec Malclerc, dans le moment qu'on fermoit les portes; de maniere que de Bracq s'y trouva enfermé avec tous ſes gens pendant toute la nuit. Cela donna tout le temps neceſſaire au Cardinal de Retz de ſe retirer ſurement avec ſon eſcorte ſur les terres des Etats de Hollande dans la Ville de Guenep, où du Mont le quitta pour aller rendre compte de ſa commiſſion à Mr. le Prince. Le lendemain matin de Bracq, qui avoit ſans-doute été informé de la ſortie de S. E. ſe mit en campagne avec tout ſon monde; mais il étoit trop tard, & il fut obligé de s'en retourner vers ceux qui l'avoient envoyé, avec le chagrin d'avoir manqué ſon coup. De Guenep le Cardinal ſe rendit à Nimegue, & enſuite à Leyde, où Joly l'alla trouver. Juſques-là tout alloit bien, & il auroit été à ſouhaiter que le Cardinal de Retz en fut demeuré-là, trop heureux d'avoir évité le peril où ſa trop grande ſecurité l'avoit expoſé. Mais occupé comme il l'étoit de ces ſoupçons, il donna ordre, avant que de partir de Cologne, à l'Abbé de Lamet de faire arrêter les deux malheureux Imbert &

Noël;

Noël: de forte que peu de jours après fon départ l'Abbé ordonna à Imbert d'aller à Liege & de paffer par Julliers, où il lui donna quelques commiffions, entr'autres pour le Gouverneur de la Citadelle, qui le retint prifonnier; & le lendemain l'Abbé s'étant mis en chemin avec Noël, comme pour aller à Bon, ils rencontrerent un parti des gens de Mr. le Prince apoftés exprès, qui les conduifirent auffi dans la Citadelle de Julliers, ou l'Abbé ayant trouvé Imbert il lui fit plufieurs queftions, & enfin il lui declara qu'il etoit prifonnier par ordre de fon Maître, qui l'accufoit de trahifon auffi-bien que Noël. Ces deux miferables ayant été mis dans des cachots feparés, l'Abbé de Lamet en alla porter les nouvelles au Cardinal, qui le reçût avec de grandes démonftrations de joye.

Cependant Joly lui reprefenta fortement, qu'il feroit mieux en toutes manieres de ne pas tant éclater dans une affaire affez équivoque, contre des gens qui avoient toujours été reconnus pour fideles; qu'il valloit mieux les renvoyer en France fous quelque pretexte, en attendant que la verité fut éclairci; & qu'en les retenant prifonniers dans une place qui appartenoit aux Efpagnols, il donneroit lieu au Cardinal Mazarin de l'accufer & de le convaincre d'intelligence avec eux.

Sans avoir égard à toutes ces confiderations, le Cardinal de Retz voulut pouffer l'affaire à toute rigueur. Il compofa une efpece de factum rempli de faits ambigus expliqués d'une maniere odieufe, & de plufieurs conjectures affez mal établies. Il affecta d'envoyer le factum à fes amis de Paris, qui en jugerent tout autrement que lui. Il envoya Verjus fon Secretaire à Julliers,

liers, pour y faire interroger ses deux prisonniers, dans le dessein de les remettre entre les mains de la Justice. Mais ils repondirent si pertinemment à toutes les questions qu'on leur fit, que bien loin de leur faire mettre les fers aux pieds, comme il l'avoit ordonné, le Sieur Verjus fut tenté de les faire élargir sur le champ; ce qu'il representa d'une maniere assez forte au Cardinal à son retour, mais beaucoup plus vivement à Joly, avec lequel il convint de leur innocence, & que tout ce vacarme ne venoit que de l'interêt, de la haine, & de la jalousie de Malclerc, & peut-être aussi de la timidité naturelle du Cardinal, laquelle lui avoit grossi les objets, & fait intrepreter criminellement des actions d'elles-mêmes fort innocentes.

Mais toutes les remontrances furent inutiles, aussi bien que les instances du Pere de Gondy, de l'Evêque de Châlons, & du Sieur de Caumartin, pour obtenir la liberté de ces malheureux qu'ils croyoient fort innocents. Il sembla même que les offices qu'on leur rendoit ne faisoient que l'aigrir au lieu de l'adoucir, & cela alla si avant que non seulement ils resterent prisonniers pendant deux ans entiers jusqu'à la Paix generalle qui les devoit faire élargir; mais il fit en sorte par le moyen de Mr. le Prince qu'ils furent transferés à Bilfelt, (a) où ils demeurerent encore un an à la charge de S. E. qui payoit regulierement leur pension de quartier en quartier. Peut-être même n'en seroient-ils jamais sortis, si Noël, qui étoit fort indûstrieux & entreprenant, n'avoit trouvé moyen de

(a) Après Bilfelt ajoutez place apartenante à l'Electeur de Brandebourg.

de détacher peu à peu avec la pointe d'un petit couteau, & avec une patience de prisonnier, une très-grosse pierre de taille. Il fit ainsi un très-grand trou dans la muraille, par où il descendit avec les draps; après quoi il vint droit en France, où il se presenta aux amis du Cardinal de Retz, avec la constance d'un homme parfaitement innocent, pour leur demander justice; offrant de se remettre dans la Conciergerie, & par tout ailleurs, si on vouloit lui faire son procès. Mr. de Châlons en ayant écrit à S. E. prit occasion de lui demander la liberté d'Imbert, qui étoit toujours à Bilfelt, & de lui envoyer exprès le Sieur Despinay, qui ne pût rien obtenir au premier voyage: mais y étant retourné une seconde fois, on le lui remit entre les mains, pour être rendu à Mr. de Châlons, à condition de repondre de sa personne & de sa conduite. Enfin le Cardinal de Retz est toujours demeuré si persuadé de leur pretenduë trahison, que depuis son retour en France, il n'a jamais voulu écouter aucun de ses amis sur ce sujet, ni les prieres des deux accusés, pour être reçus à se justifier & à lui faire connoître leur innocence.

Voila le détail de ce qui s'est passé dans l'affaire de ces deux miserables, & c'est-là peut-être la cause du malheur qui a toujours été depuis dans les affaires du Cardinal de Retz, dont la vie vagabonde continua plus de trois ans après qu'il les eut fait arrêter, & ne finit que par la démission de son Archevêché, qui n'a pas été pour lui une fin fort avantageuse & fort glorieuse. Mais pouvoit-on attendre autre chose d'un homme dont toute la joye fut à la fin de s'enfoncer obscurément dans les Htôelleries, & de faire,

faire, dans toutes les Villes où il fejournoit, ce que font ordinairement ceux dont il empruntoit les habits & les noms, fans vouloir presqu'entendre parler de fes affaires, fur-tout quand on lui propofoit quelque action de vigueur & de fermeté.

Ce n'eft pas qu'il n'en affectât toujours les apparences & le langage. Il comparoit fa retraitte dans les Hôtelleries à celle des anciens Anachoretes dans les Deferts; mais il pouvoit attribuer avec plus de fondement l'obfcurité de fa vie à la neceffité d'éviter les perfecutions Il eft vrai d'ailleurs qu'il y eut de certains moments où il fembloit vouloir preudre courage, & fuivre les confeils de fes amis; mais ce n'étoit qu'une boutade, qu'une vapeur qui fe diffipoit en un inftant. Après cela il retomboit auffi-tôt dans fon neant: & c'eft pourquoi Malclerc, qui le connoiffoit mieux que perfonne, difoit ordinairement à Joly, quand il le voyoit s'efforcer à lui infpirer des fentimens plus dignes de lui & de fon caractere, qu'il perdoit fon tems & fes parolles, (a) & qu'il *ne feroit jamais d'une Buze un Epervier.*

Une des occafions où le Cardinal de Retz parut un peu fe reveiller, fut lorfque le Cardinal Mazarin remit le Fort de Mardicq & les autres Places Maritimes de la Flandre entre les mains de Cromwel: d'où Joly, qui étoit à Amfter-

(a) Joly, qui temoigne partout ailleur tant de mepris pour Malclerc, femble citer ici ces parolles comme une fentence. Il y falloit tout au moins un correctif, pour éviter qu'on n'y remarquât un peu trop de partialité, & une affectation qui choque.

ſterdam, prit ſujet de compoſer un petit Ecrit, pour faire ſentir toutes les conſequences d'un marché ſi préjudiciable à la France, ſous le titre de *Lettre d'un Gentilhomme Anglois à un de ſes amis à la Haye.* Le Cardinal en ayant été touché, en fit un autre en forme de *remontrance adreſſée au Roi, ſur la remiſe des places maritimes de la Flandre entre les mains des Anglois.* Cette piece, conçûe en termes pompeux, & magnifiques courut par toute l'Europe avec un très-grand applaudiſſement; & fut traduite en diverſes langues. Cette affaire n'avoit du reſte aucun rapport avec celles du Cardinal de Retz: cependant comme elle intereſſoit le Cardinal Mazarin, dont elle décrioit la conduite, il fut fort flatté du ſuccès de ſa piece, & ceux qui étoient auprès de lui eſpererent pendant quelque temps que cela pourroit reveiller ſon ambition, & lui faire entreprendre des choſes plus grandes & plus importantes pour lui.

Ils conçurent de plus grandes eſperances, quand ils le virent reſolu d'aller à Bruſſelles, pour remercier M. le Prince du ſecours qu'il lui avoit envoyé à Cologne; ne doutant pas qu'ils ne s'uniſſent étroitement enſemble, pour agir de concert contre leur ennemi commun. Le Cardinal y paroiſſoit entierement reſolu, cependant ils ne firent rien, S. E. s'étant contentée de faire ſentir à S. A qu'il n'étoit plus en état de rien entreprendre, ſes amis l'ayant abandonné, particulierement le Duc de Noirmoutier, qu'il diſoit l'avoir trahi, & n'avoir rien voulu faire pour lui, ce qui n'étoit pas tout à fait vrai. Il ſe garda bien de laiſſer connoître à Mr. le Prince les reſſources qui lui reſtoient du côté du Spirituel, en fulminant un interdit de concert

avec

avec lui, & avec les Espagnols, qui pouvoient (a) en ce cas-là ménager la protection du Pape : ce qui auroit causé sans-doute un très-grand desordre dans Paris, & donné aux mécontens une belle occasion d'entreprendre quelque chose de considerable.

Ainsi toute leur conference se passa en maledictions contre Noirmoutier, qui étoit fort haï de S. A. & en assurances generales de correspondances & d'amitié, sans s'engager à rien, sinon que Mr. le Prince promit de ne point faire sa paix, ni le Cardinal de donner sa demission sans s'avertir l'un l'autre. Après cela le Cardinal, selon sa coutume, donna un chifre à S. A. dont il ne fit pas beaucoup plus d'usage que de ceux qu'il avoit laissé à Dom Louïs de Haro, & au Comte de Fuensaldagne.

Dans ce même voyage le Cardinal fit aussi faire des complimens au Roi d'Angleterre, & donner au Duc d'Ormond l'adresse de Joly à Amsterdam, afin que si S. M. B. avoit quelque chose à lui ordonner, elle lui envoyât ses commandemens par cette voye. Après cela il retourna en Hollande, croyant avoir fait les plus belles choses du monde, ou du moins le voulant faire accroire: parceque de tems en tems il recevoit des Lettres de Mr. le Prince qui ne signifioient rien, & auxquelles il repondoit de même.

Cependant sa vie obscure & vagabonde continuoit toujours, tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre, à Amsterdam, à la Haye, à Rotterdam, à Utrecht, & en plusieurs autres Villes de Hollande. Mais on se plaisoit particulierement à Utrecht

(a) Lis. en ce cas-là lui &c.

Utrecht dans une auberge qui avoit pour enseigne *'t kleine poortje*, la petite porte, dont la servante nommée *Annetje*, ou Nanon, occupoit une assez bonne place dans le cœur du Cardinal. Ce fut-là que l'Abbé Charrier l'alla trouver, pour lui persuader de donner sa démission; & d'entrer pour cet effet en negociation avec le Marechal de Villeroi, & le grand Prévôt, dont il exaltoit fort le crédit, & les bonnes intentions. Mais il ne fut pas écouté, attendu qu'on doutoit du prétendu crédit de ces entremetteurs, & que le Conseil de Paris n'étoit pas de cet avis. D'ailleurs Mr. le Prince ayant engagé le Cardinal à faire un second voyage à Bruxelles, il lui fit part d'une intelligence qu'il ménageoit avec la Noblesse de Normandie par le moyen du Comte de Creguy Berneville, & par Mr. d'Annery ancien ami du Cardinal de Retz. Le Marechal d'Hocquincourt, qui s'étoit aussi retiré à Bruxelles fort mécontent du Cardinal Mazarin, avoit beaucoup de part en cette affaire, & devoit être détaché avec 4000. Chevaux pour se jetter en Normandie, pendant que l'Armée d'Espagne iroit se poster sur la Riviere de Somme aux environs du Crotoy, dont le Gouverneur avoit des relations avec Mr. le Prince, qui devoit de-là marcher à Paris, aux premiers avis qu'on auroit du soulevement de la Normandie, & mener avec lui le Cardinal de Retz.

Mais tous ces projets assez bien concertés n'eurent point d'effet, par l'entêtement des Espagnols & (a) de Dom Juan, qui ayant voulu avant toutes choses tenter le secours de Dunquer-

(a) Dom Juan d'Autriche fils naturel de Philippe IV. Roi d'Espagne.

querque aſſiégée par Mr. de Turenne, furent battus à la Bataille des Dunes, le Marechal d'Hocquincourt tué, & toute leur armée diſſipée, malgré les ſoins, & la bravoure de Mr. le Prince, & de Dom Juan, qui ne laiſſerent pas d'y acquerir beaucoup de gloire.

Pendant tous ces grands évenemens, il arriva que douze ou quinze Avanturiers François allerent deſcendre à Amſterdam, dans la maiſon où Joly & Verjus étoient logés, ſous la conduite d'un homme qu'ils diſoient avoir lui ſeul le ſecret de leur voyage, dont ils ignoroient le deſſein; ſi ce n'eſt qu'ils cherchoient une perſonne de qualité, dont ils avoient déja fait la perquiſition en pluſieurs Villes d'Allemagne, particulierement à Cologne; que c'étoit l'Abbé Fouquet qui les employoit, & qui leur faiſoit donner à chacun demi-piſtolle par jour; qu'il y en avoit encore une autre bande de leurs camarades dans Amſterdam logés ailleurs. C'eſt tout ce qu'on pût ſavoir de ces Bandits, par le moyen de quelques gens que Joly chargea de boire avec eux, & de les faire cauſer: ce qui ne leur fut pas fort difficile, ces miſerables s'étant conduits avec ſi peu de diſcretion & de ménagement, qu'il y a lieu de juger qu'ils étoient envoyés autant pour faire peur que pour faire du mal. Quoiqu'il en ſoit Joly partit auſſi-tôt pour en aller donner avis au Cardinal qui étoit à Naerden avec l'Abbé Charrier, ce qui l'obligea de retourner à Utrecht, comme dans un lieu plus grand & plus ſûr.

Il y fut viſité peu de tems après par le Duc d'Ormond, chargé de complimens pour S. E. de la part du Roi d'Angleterre, & ce fut de lui qu'il apprit la premiere nouvelle de la Bataille

de Dunquerque. Ce fut auſſi le même Seigneur qui lui vint annoncer dans la ſuite la mort de (a) Cromwel, & qui pria S. E de faire ce qu'elle pourroit du côté de Rome, pour diſpoſer le Pape à ſecourir le Roi d'Angleterre ſon Maître de quelque ſomme d'argent dans cette conjoncture, & à lui rendre les Catholiques de ſon Royaume favorables; S. M. promettant de les prendre ſous ſa protection après ſon retabliſſement. La propoſition fut reçûe comme elle le devoit être par le Cardinal de Retz, qui promit de faire tout ce qui dépendroit de lui pour le ſervice du Roi. En effet il propoſa auſſi-tôt à l'Abbé Charrier de retourner à Rome pour propoſer cette affaire au Pape & au Cardinal Patron, & pour voir en même temps la diſpoſition de cette Cour par rapport à lui. Mais l'Abbé qui avoit d'autres vûes s'en défendit pendant quelque tems, & la choſe en demeura-là pour le coup.

Enſuite le Cardinal étant allé à Rotterdam, un nommé St. Gilles le fut trouver de la part des Janſeniſtes, qui ſe voyant fort preſſés du côté de la Cour de Rome, & de celle de France, s'adreſſerent au Cardinal pour lui propoſer de s'unir à eux, avec offre de tout le crédit & de la bourſe de leurs amis, qui étoient en grand nombre & fort puiſſans: lui conſeillant fortement d'éclater, & de ſe ſervir de toute ſon autorité, qui

(a) Olivier Cromwel, excellent politique & d'un eſprit ſuperieur aux plus grands hommes de ſon Siécle, mais en même tems le plus hardi ſcelerat qui ait jamais paru dans le monde, ſans exception des plus celebres impoſteurs de l'Antiquité. Des Republicains outrés trouveront que c'eſt le louer brutalement: mais à conſiderer ſa conduite avec reflexion, il ne merite pas un autre éloge.

qui seroit appuyée vigoureusement de tous leurs Partisans. Cette offre auroit pû être acceptée, & auroit peut-être produit son effet, si elle eut pû être faite à propos: mais ces Messieurs n'ayant rien dit dans le tems, & ne se mettant alors en mouvement que pour leurs interêts particuliers, le Cardinal, dont le courage étoit d'ailleurs extremêment amolli, & le credit diminué, ne fit aucune attention à leurs propositions, comme s'il eut voulu rebuter tous ceux dont il pouvoit esperer quelque secours. Ainsi l'Abbé Charrier voyant qu'il n'y avoit rien à faire de ce côté-là, se resolut enfin d'aller à Rome (a) pour S. E. en faveur du Roi d'Angleterre; Saint Gilles, qui lui avoit apporté des lettres du Sieur de Bagnols son parent, lui ayant fait comprendre que son voyage pourroit n'être pas inutile aux Jansenistes, & lui ayant promis quelques fonds pour sa subsistance: sans quoi il ne se seroit pas embarqué, attendu qu'alors il ne comptoit pas beaucoup sur les promesses du Cardinal. Ainsi St. Gilles étant retourné en France, sans remporter avec lui autre chose qu'un chiffre, qui étoit la conclusion ordinaire des negociations qui se faisoient avec lui, l'Abbé Charrier se mit en chemin avec le Cardinal de Retz, qui voulut le conduire lui-même jusqu'à Ausbourg, où il lui donna de plus une somme considerable, qui acheva de le déterminer, & leva toutes les difficultés qu'il avoit fait jusques-là.

Ce voyage fait à contre-temps fut entierement inutile: tout ce que pût faire l'Abbé Char-

(a) Lis. pour solliciter S. S. en faveur du Roi d'Angleterre & de S. E. Et au commencement de la page suivante lisez Azzolin.

Charrier, fut d'obtenir une audience secrette du Cardinal Asselin, qui s'étant bien voulu charger d'en parler au Cardinal Patron, lui dit pour toute reponse peu de jours après, que les promesses du Roi d'Angleterre n'avoient fait aucune impression; que quelqu'avantage qu'on pût se promettre de sa part en faveur des Catholiques Anglois, on ne se resoudroit jamais a lui donner ou à lui prêter de l'argent: qu'à l'égard du Cardinal de Retz, les Parens du Pape ne songeant qu'à leur établissement, étoient plus éloignés que jamais de se brouiller en sa considération avec la Cour de France; qu'enfin le Jansenisme étoit une chose si odieuse, qu'il n'étoit pas permis d'en ouvrir la bouche, & qu'il seroit non seulement inutile, mais même dangereux d'en parler; qu'il avoit dit au Cardinal Patron que l'Abbé Charrier étoit à Rome, mais qu'il l'avoit trouvé si froid, & tellement éloigné de rien écouter sur aucune des propositions dont il étoit chargé, qu'il ne lui conseilloit pas d'y songer davantage.

Sur cette reponse l'Abbé, sans demander audience au Pape, ni au Cardinal Patron, s'en retourna en France, après avoir informé le Cardinal de Retz du peu de succès de sa Negociation. De son côté le Cardinal alla à Ratisbonne, d'où il retourna en Hollande en grande diligence, sur les bruits qui couroient de la Paix Generale. Il y trouva Verjus qui arrivoit de France, où il l'avoit envoyé pour avoir des nouvelles certaines de ses amis, & pour changer ses chiffres & ses adresses, à cause de la pretenduë trahison de ses Domestiques: après quoi il passa en Flandres, pour conferer avec Monsieur le Prince qui l'avoit averti des dispositions à la Paix.

Ils

Ils auroient bien voulu empêcher cette Paix l'un & l'autre, s'ils avoient pû, aussi-bien que le Marquis de Caracene, qui commandoit en Flandres. Il y avoit aussi une Caballe à la Cour d'Espagne qui s'y opposoit ouvertement, disant que leurs affaires n'étoient pas en assez mauvais état pour les obliger à rien precipiter, qu'il y avoit lieu d'esperer une Revolution en France; qu'après avoir engagé le Cardinal Mazarin à une Conference sur la Frontiere, il ne pouvoit éviter de deux choses l'une, ou de leur accorder la pluspart de leurs demandes, ou de se charger de toute la haine de la rupture: ce qui seroit d'une dangereuse consequence pour lui, & dans les Païs étrangers & en France; la Reine commençant à croire elle-même, qu'il ne souhaitoit ni la Paix ni le Mariage du Roi avec l'Infante, dans l'esperance peut-être de lui faire épouser (a) Marie Anne Manciny sa Niece, dont le Roi étoit devenu fort amoureux.

Mais

(a) Il faut distinguer deux *Manciny* toutes deux niéces du Cardinal. La premiere, Olympe. La passion du Roi pour Olympe étoit bien moins un amour qu'un amusement le Roi aimoit quelquefois plus & quelquefois moins Mad. de Mancini, dit Mad. de Motteville; & Mad. de Mancini aperçut elle-même que cet amour du Roi n'étoit qu'un amusement. Mais d'autre côté le Cardinal Mazarin étoit bien aise de se servir de sa niece pour conserver son crédit. Olympe épousa le Comte de Soissons. L'autre Mancini (Anne Marie) fut mariée dans la suite au Connetable Colonne. Il s'en falloit de beaucoup qu'elle eut des attraits passables. Cependant le Roi parut s'attacher à elle, & elle osa se flater de pouvoir devenir Reine de France. Le Cardinal s'oublia au point que la Reine Mere lui parla rudement sur le compte de la Mancini. Le Cardinal eut enfin la politique de l'éloigner. Mad. de la Motte d'Argencour avoit été

Mais Dom Louïs de Haro, Ministre d'Espagne, raisonnoit d'une autre maniere. Le mauvais succès de la Bataille d'Elvas gagnée par les Portu-

aimée du Roi avant Mad. de Mancini Puisque nous avons occasion de parler ici des amours de Louïs XIV. passons-les en revue en peu de mots. " La Beauvais, " premiere femme de chambre de la Reine vieille, " laide & de plus borgnesse, eut l'honneur de rece- " voir les premieres caresses de ce prince." Elle fut assez bonne pour ce premier feu de jeunesse, qui ne distingue encore ni beau ni laid, ni bon ni mauvais. Mad. de la Valliere suivit de près les deux Mancini & Mad. la Motte d'Argencour, qui avoient succedé à la Beauvais: mais fort peu avant que l'inclination du Roi pour Mad. de la Valliere eut été connue de la Reine, Louïs XIV. n'avoit par paru haïr Mad. de Pons, que la Reine éloigna de la Cour pour arrêter cette inclination naissante. Mad. de la Mothe Houdancourt vint à la traverse des amours de Mad. de la Valliere, & y parut ou comme une subalterne, ou comme un amusement passager. Madame de Montespan s'empara du cœur du Roi aux dépens de Mad. de la Valliere, qui se punit, par la retraite & la penitence, de l'inconstance de son Amant: mais le regne de Mad. de Montespan fut troublé pendant quelque tems par Mad. de Soubize & par la Chanoinesse du Lude, sur quoi l'on fit ces huit vers.

La Valliere étoit du commun,
La Montespan de la noblesse,
Et la du Lude est Chanoinesse.
Toutes trois ne sont que pour un
Savez-vous ce que pretend faire
Le plus puissant des Potentats?
La chose paroit assez claire,
Il veut unir les trois Etats.

Mad. de Fontange vint sur la fin des Amours du Roi avec Mad. de Montespan: mais Mad. de Maintenon, qui s'établit sur les ruines de celle-ci, a regné jusques à la mort de Louïs XIV.

tugais au Mois de Janvier 1659. à laquelle il s'étoit trouvé en personne, lui avoit inspiré un si grand desir de vengeance, qu'il n'étoit occupe que de cela, repondant à tous propos à ceux qui le pressoient sur ce sujet, (a) *ha mister conquistar à Portugal* *. Il avoit tant de peur que le Traité commencé, par lequel le Cardinal Mazarin promettoit d'abandonner les Portugais, ne manquât, qu'il pensa plusieurs fois se relâcher sur le retablissement de Monsieur le Prince, en lui faisant (b) offrir sur les terres d'Espagne deux fois plus de bien qu'il n'en avoit en France. Il écrivit aussi au Marquis de Caracene de rompre tout commerce avec le Cardinal de Retz, parce que le moindre ombrage qu'on donneroit de ce côté-là au Cardinal Mazarin lui feroit rompre la Paix.

Cela n'empêcha pas que le Cardinal de Retz n'allât plusieurs fois à Brusselles pendant le Traité; qu'il n'y vît le Marquis de Caracene, & qu'il n'y eut plusieurs Conferences avec Mr. le Prince sur les intelligences en Normandie, qui continuoient toujours, mais qui furent enfin découvertes par la prise du Sieur de Bonne son Gentilhomme de Sologne, qui eut la tête coupée à

* *Il faut conquerir le Portugal.*

(a) Lis. *es menester.*

(b) C'étoit une finesse de Dom Louïs par cette offre, qui n'étoit qu'une feinte. Il vouloit faire peur au Cardinal, en lui proposant d'abandonner une partie considerable des Païs-Bas au Prince de Condé, si la Cour de France continuoit de s'opposer aux conditions de son retablissement. C'est-là le contenu d'une note de l'edition de Paris.

à Paris; ce qui obligea les Srs. de Cregui & d'Annery à se retirer en Hollande.

La Paix étant faite, les commerces du Cardinal de Retz avec S. A. cesserent tout d'un coup, ou se reduisirent à des protestations d'amitié; Mr. le Prince (a) étant revenu en France, au lieu que S. E. fut contrainte de s'en retourner en Hollande, avec le chagrin de n'avoir pas voulu profiter de l'union qu'il auroit pû faire avec S. A. C'est pourquoi Joly ne voyant plus de ressource pour lui, lui conseilla de quitter cette vie vagabonde, & de se retirer plutôt dans quelque Monastere sous la protection de l'Empereur, où il pourroit vivre d'une maniere plus honorable, plus religieuse, & plus conforme à son état, & d'ailleurs avec beaucoup moins de depense.

Mais le Cardinal ne voulut point écouter ses avis. Après avoir fait un troisiéme Voyage à Bruxelles, pour y saluer le Roi d'Angleterre à son retour de la Conference des Pirenées, il retourna en Hollande, pour y vivre comme auparavant, (b) volant (c) de Ville en Ville, & courant d'Auberge en Auberge, passant son temps à la Comédie, aux Danseurs de Corde, aux Marionettes, & à d'autres amusemens de cette nature, sans pouvoir souffrir une lecture serieuse. S'il lisoit, il ne lisoit que des Livres de badineries & de fadaises. Cette conduite bizarre fatiguoit étran-

(a) En 1659. le Roi le reçut en grace avec assez de douceur, mais il le craignit long-tems.

(b) Lis. allant de ville en ville.

(c) On a retranché ici diverses choses dans l'Edition de Paris, & l'on n'en a fait autant dans la dispute de Malclerc avec le Cardinal.

étrangement Joly & Verjus: d'autant plus que sa plus grande application étoit de jetter de la défiance & de la jalousie entre tous ceux qui l'approchoient, par des rapports souvent supposez qu'il leur faisoit aux uns & aux autres; de sorte qu'il y avoit toujours des disputes & des éclaircissemens, dans lesquels le Cardinal ne manquoit jamais de prendre le parti de son Ecuyer Malclerc; qui le gouvernoit avec un empire absolu, fondé non pas tant sur l'inclination ou sur l'amitié, que sur le besoin qu'il avoit de son ministere en certains amusemens,& peut-être aussi de crainte qu'il ne découvrît ses foiblesses & ses folies, dont il étoit l'unique confident & le témoin.

Cette dépendance du Cardinal augmenta même depuis une contestation violente qu'il eut un jour avec l'Ecuyer à Anvers, dans une Hôtellerie qui a pour enseigne la Ville de Sevenberg. Car des paroles en étant venus aux coups, ils se gourmerent,& se prirent à la gorge avec tant de fureur, & avec si peu de respect de la part de l'Ecuyer, que le Cardinal eut le nez fort endommagé & son rabat tout déchiré. Il fut apparemment bien battu, & cela le rendit depuis si soumis & si souple, que S. E. n'osoit parler à personne sans en rendre compte à son Ecuyer & sans le consulter, faisant ensuite tout ce qu'il ordonnoit.

On n'a jamais bien sçû le sujet de cette querelle, & le Sieur Vacherot, Medecin du Cardinal, qui accourut au bruit avec quelques Domestiques, qui virent comme lui le débris du combat, & les marques sanglantes sorties des nez de ces deux athletes, ne purent dire autre chose à Joly que ce qu'ils avoient vû, les parties ayant

gardé

gardé un profond silence sur le sujet de cette Tragi-Comedie. Quoiqu'il en soit, l'impudence de l'Ecuyer alla si loin, qu'il n'y avoit point de malice basse & vilaine qu'il ne fit impunément à tous ceux qui approchoient du Cardinal, & cela en sa présence sans qu'il osât dire un mot. Cet insolent ne se contenta pas d'être le maître de sa personne & de sa bource sans rendre compte: Il voulut encore l'être de toutes ses affaires, & se fit pour cet effet envoyer de Paris des chiffres qui lui étoient particuliers. Mais ayant decouvert que le Sieur de Caumartin, & les autres confidens de S. E. ne vouloient avoir affaire qu'à Joly, il entreprit de le ruiner dans son esprit, & de le lui rendre suspect par ses artifices & ses calomnies, mettant tout en œuvre pour découvrir quelque chose dont il pût faire usage contre lui, jusqu'à entrer la nuit dans sa chambre pendant qu'il dormoit, & faire l'inventaire de tout ce qu'il y avoit dans ses poches.

Joly fut averti de tous ces tours par les Domestiques du Cardinal, mais il ne daigna pas s'en plaindre, & il travailla toûjours à ses affaires avec la même affection & la même assiduïté Le Cardinal de son côté jouoit son role avec une grande dissimulation, & continuoit de donner à Joly les mêmes marques de confiance & d'amitié, particulierement quand il lui survenoit des affaires au-dessus de la portée de Malclerc: Mais il est certain que ce n'étoit que par grimace, & que le cœur de S. E. étoit entierement changé à son égard.

Le desordre dans la vie & dans les manieres du Cardinal de Retz dura deux ans entiers & jusqu'à son accommodement: ne s'étant rien passé

té de confiderable pendant tout ce temps, à la referve de quelques voyages qu'il fit; l'un à Hambourg, pour aller voir la Reine Chriftine de Suede; & deux en Angleterre, après le rétabliffement du Roi Charles II., pour le faire fouvenir des promeffes qu'il lui avoit faites de ménager fa reconciliation avec la Cour. M. d'Aubigny, qui fe trouva pour-lors en Angleterre, contribua beaucoup à la bonne reception qui lui fut faite par S. M. (a) par le Duc d'Ormond & par le Chancelier: mais tout cela ne produifit rien de folide, qu'un préfent de quatre mille guinées, dont les Lettres de change furent apportées en Hollande par le Sieur Meade, Gentilhomme Irlandois qui étoit auprès de M. d'Aubigny. Le Sr. Malclerc ne manqua pas de fe rendre auffi-tôt maître de cette fomme, & d'obliger fon Eminence à tenir le cas fort fecret, fous prétexte que fi fes amis venoient à le favoir, ils cefferoient de lui envoyer les 8000. écus qu'ils lui fourniffoient tous les ans pour fa fubfiftance. Peu de temps après le Cardinal Mazarin s'étant mis dans la tête de marier (b) une de fes Nieces avec le Roi d'Angleterre, & ayant envoyé le Sr. Berthet à Londres pour ménager cette affaire, Mr. d'Aubigny ne manqua pas d'en donner avis au Cardinal de Retz, afin qu'il tâchât de profiter de cette conjoncture: ce qui obligea S. E. de retourner a Londres, dans le deffein d'aider autant qu'il pourroit

(a) Grand Maître de la Maifon du Roi & Viceroi en Irlande après le retabliffement de Charles II.

(b) Hortenfe Mancini fut offerte à Charles II. Roi d'Angleterre, avec cinq millions pour aider au retabliffement de fes affaires dans fes trois Royaumes.

roit à la conclusion de ce Mariage, ne doutant pas que ce ne fut une voye sure pour se raccommoder avec le Cardinal Mazarin. Mais ayant trouvé le Roi & son Conseil fort éloignez de cette proposition, il changea de batterie, & entrant dans l'esprit de la Cour, il déclama vivement contre le dessein du Cardinal Mazarin, & fit tout ce qu'il put pour persuader au monde, que c'étoit lui qui avoit empêché cette indigne (a) Alliance, & qu'il n'avoit entrepris le voyage d'Angleterre que pour cela. Il proposa à S. M. une personne plus digne de son attention, sçavoir la Princesse de Parme, dont les Espagnols offroient de payer la dot comme d'une Fille d'Espagne, & cela fût poussé si avant par Mr d'Aubigny, & par le moyen du Comte de Bristol, que le Roi fit partir le dernier pour en aller faire la demande. Mais le (b) Chancelier, qui avoit d'autres vues, & qui ne l'avoit laissé partir que pour l'éloigner de la Cour, ayant proposé la Princesse de Portugal, fit changer tout d'un coup l'esprit du Roi, & le Comte fut rapellé de Bruxelles, où il s'étoit arrêté. Cette resolution surprit un peu le Cardinal, qui tâchoit de persuader au monde qu'il gouvernoit la Cour d'Angleterre. Quoique dans la

(a) Le Roi d'Angleterre, qui avoit écouté cette proposition avec mepris, dit que la fortune ne lui avoit point encore fait une pareille insulte.

(b) Le Comte de Clarendon, Auteur de l'*Histoire des Guerres Civiles d'Angleterre depuis* 1641. &c. Il fut Chancelier d'Angleterre pendant les sept premieres années du Regne de Charles II. & disgracié dans la suite à quoi l'on pretend que contribua le Mariage de l'a fille de ce Seigneur avec Jaques II. alors Duc d'York.

la vérité il n'eût aucune part dans les affaires du Païs, si ce n'est peut-être dans celles de Mr. d'Aubigny, à qui S. M. B. vouloit faire donner un Chapeau de Cardinal.

Le Chancelier témoignoit aussi désirer la chose, de sorte que le Cardinal de Retz fut chargé de la conduite de cette Négociation à la Cour de Rome. Cela lui donna occasion d'écrire plusieurs Lettres, & de dresser de grands Memoires, dont il se faisoit honneur, & qui étoient pourtant de la façon de Joly. Enfin cette affaire traîna long-tems & ne réüssit pas, quoique le Chancelier eut envoyé à Rome le Sieur Beslin son Secretaire & son Confident avec des Lettres très-pressantes de la Reine d'Angleterre & des pouvoirs, pour employer le nom du Roi où il se trouveroit à propos: mais il y a bien apparence que tout cela étoit pour la montre, & que cet homme avoit été choisi plutôt pour traverser la chose que pour l'avancer.

Quoiqu'il en soit, cette affaire fut le prétexte de plusieurs sommes considerables qui furent données à S. E. en differentes occasions, pour lesquelles il ne rendit que peu de services, & même assez inutiles; quoique cependant il se donnât de grands mouvemens, ayant fait exprès un voyage à Hambourg, pour engager la Reine Christine à écrire au Cardinal (a) Asselin, & à ses autres Amis de Rome, en faveur de Mr. d'Aubigny. Il fit aussi la dépense de quelques conseils, entr'autres celui de faire passer vingt Vaisseaux de guerre dans le Détroit & jusqu'à Civitta-Vecchia, pour faire peur au Pa-

pe

(a) Lis. Azzolin; & plus bas entr'autres de celui.

pe & à ses Neveux, & les obliger à faire ce qu'on souhaittoit d'eux.

Ce fut à peu près dans ce tems-là que les amis du Cardinal de Retz prenant occasion de la mauvaise santé du Cardinal Mazarin, tâcherent de remuer la conscience de celui-ci, en lui faisant représenter, qu'il n'étoit ni juste ni glorieux pour lui de laisser l'Eglise de Paris dans le trouble où elle étoit; & qu'après avoir donné la Paix à toute l'Europe, il devoit couronner son ouvrage en la donnant à l'Eglise. Mais voyant qu'il n'étoit pas fort sensible à cette gloire, ils entreprirent de lui faire peur, en publiant une Lettre adressée à tous les Evêques. Cette Lettre, qui étoit très-bien faite, & de la façon des Jansenistes, reprochoit au Cardinal Mazarin la dureté qu'il conservoit encore pour le Cardinal de Retz, après la conclusion de la Paix Generale, & jusques sur le bord de son tombeau. Elle finissoit par implorer le secours & les prieres de tous les Prélats de l'Eglise Catholique, & cela étoit tourné de maniere à faire juger, que si on ne lui rendoit pas justice, il n'en demeureroit pas-là, & qu'il seroit enfin obligé à faire usage des derniers remedes, dont on disoit n'avoir pas voulu se servir, dans la crainte de troubler l'Etat pendant la guerre.

Cette Lettre plût extrêmement au Cardinal de Retz, qui, après l'avoir retouchée en quelques endroits, la fit imprimer aussi-tôt en Latin & en François, & en signa plusieurs exemplaires, que Joly eut ordre d'envoyer aux Evêques d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne & de Pologne. Mais la maladie du Cardinal Mazarin ayant augmenté considerablement, & l'Evêque de Châlons lui ayant écrit, qu'il seroit peut-être

être mieux de ne point porter les choses à l'extremité, & qu'il y avoit encore quelque chose à esperer en ménageant l'esprit du Ministre, S. E. changea tout d'un coup de sentiment, & résolut de supprimer entierement cette Lettre, dans la crainte qu'elle ne l'engageât à soutenir cette démarche par quelque action d'éclat. Cela se fit malgré tout ce que pûrent lui représenter Joly & les Auteurs de la Lettre, qui auroient bien voulu ne pas perdre le fruit de leur travail: jusques-là qu'il leur déclara nettement, qu'il voyoit bien que leur dessein étoit de le pousser plus loin, mais qu'il aimoit mieux demeurer encore dix ans dans le même état, que de rien faire qui pût aigrir davantage la Cour & le Cardinal Mazarin contre lui.

Enfin pourtant l'Evêque de Châlons ayant mandé qu'il n'y avoit plus rien à esperer, qu'en donnant la démission; le Cardinal de Retz revint à son premier sentiment, & consentit à la publication de la Lettre, dans l'esperance qu'elle pourroit intimider le Cardinal Mazarin, & le faire rentrer en lui-même avant que de mourir; en fournissant à ceux qui l'assistoient (a) la mort

(a) Je vais raporter ici une note de l'Edition de Paris. " Le Cardinal Mazarin, dit-on, en citant le " *Testament de Colbert*, étant venu à s'alliter, il lui " fallut songer à rendre compte à Dieu comme il étoit " accoutumé à en recevoir sans en rendre, ce compte " l'embarassa à un point qu'il en eut des convulsions. " Il s'accusa d'avoir volé le Roi & le Peuple M. Joly, Curé de S. Nicolas des Champs, lui dit qu'il ne " pouvoit lui donner l'absolution s'il ne restituoit; & " comme tout riche qu'il étoit cela passoit ses forces, le Roi eut la bonté de lui faire don de ce " qu'il

mort une belle occasion de lui presser la conscience sur cet article : de sorte qu'on en répandit de tous les côtez. On en adressa des exemplaires, non seulement aux Evêques, mais à tous les Ecclesiastiques & Particuliers qu'on jugea en devoir faire un bon usage. Mais cela ne fut pas d'une grande utilité, parce que le Cardinal ne voulut pas faire la moindre démarche pour soutenir cette Lettre : d'ailleurs le Cardinal Mazarin

" qu'il pouvoit lui avoir pris. M. Joly se contenta de cette déclaration, de S. M. & le Cardinal mourut beaucoup plus tranquillement qu'il n'auroit fait sans cela." Ce petit détail est pris du Chapitre 3. du Testament supposé à Mr. Colbert. La Note continue ainsi. " D'autres ne parlent point des prétendues frayeurs du Cardinal, & disent au contraire qu'il tourna le dois à M. Joly, & qu'il contrefaisoit le dormeur, pendant que le Curé lui crioit, Monseigneur, souvenez-vous qu'il faut veiller, l'heure aproche. Que le Curé fatigué de crier s'étant endormi à son tour, le Cardinal se retourna & lui dit, M. le Curé vous dormez. Souvenez-vous qu'il faut veiller. Cette comedie dura près d'une heure &c." Le Cardinal avoit marqué peu de religion pendant sa vie ; & si ce recit est véritable, il n'en témoigna pas davantage à sa mort. Dans les momens de relâche que la maladie lui laissoit, on remarqua, dit Mad. de Motteville tome 5. de ses Memoires, qu'il s'occupoit volontiers à peser les pistoles, qu'il mettoit les legeres à part pour le jeu. Sa fortune mourante fut adorée jusqu'à la fin. Le Parlement & le Clergé firent des hommages à cet ennemi de leurs privileges. Pour ce qui est de lui, après avoir reçu l'Extrême Onction, il se fit voir à ses domestiques la barbe faite, avec une simarre couleur de feu & la calote sur la tête. Il leur demanda pardon de ses vivacités, comme d'*un de ses plus grands crimes devant Dieu*, signa les dépêches, parapha son testament, & continua dans le même ordre à penser aux affaires de ce monde, sans vouloir paroitre

zarin étant (a) mort à peu près dans ce tems-là, il falut prendre d'autres mesures. La premiere

roitre negliger, au moins extérieurement, celles de l'autre. En un mot il conserva toujours dans sa maladie une tranquilité vraie ou affectée, qu'il disoit devoir à l'innocence de sa vie. On dit pourtant que le Cardinal se plaignit que les Medecins l'avoient mal traité, mais c'est une plainte assez ordinaire aux hommes quand ils se voient mourir. Cependant la chose pouvoit être veritable. Valot, que Guy Patin traite rudement, fut un de ces Medecins qui aiderent au Cardinal à quitter ce monde.

Le Cardinal Mazarin mourut le 9 Mars 1661. Il est bon de remarquer ici qu'on trouve dans les *Memoires de l'Abbé de Choisy*, des particularités un peu differentes de celles que j'ai citées du *Testament de Colbert*. Ce fut un Theatin Confesseur du Cardinal qui declara net à S. E. " qu'il seroit damné, s'il ne " restituoit le bien qu'il avoit mal acquis. Hélas! dit-" il, je n'ai rien que des bienfaits du Roi. Il faut " bien distinguer, repliqua le Theatin, ce que le Roi " vous a donné, d'avec ce que vous vous étes don-" né vous-même. Ah! si cela est, dit le Cardinal, " il faut tout restituer. Colbert vint là-dessus . . . " qui conseilla au Cardinal de faire une donation tes-" tamentaire en faveur du Roi . . . . . Il fit la " donation le 3. de Mars, mais il fut deux jours fort " en peine, parceque le Roi, qui l'avoit acceptée, ne " disoit mot. *Ma pauvre famille*, s'écrioit le Cardi-" nal . . . . *Ma pauvre famille n'aura pas de pain!* " Colbert le reconforta, & lui aporta le 6. du mois " le donation du Roi, qui le remettoit en possession " de ses richesses immenses. Il refit aussi-tôt ce fa-" meux Testament dont on a tant parlé, par lequel " il disposoit de plus de cinquante millions &c.

(a) Il mourut âgé de 59. ans. J'ajoute à la précédente note le contenu de celle qui est dans l'Edition de Paris." Il mourut en homme intrepide, dit un Histo-" rien de Venise. Son esprit étoit si peu troublé des " horreurs de la mort, qu'il mit ordre à toutes ses " affaires particulieres, & parla long-tems des pu-" bliques au Roi, à qui il donna des avis très-im-

 " por-

miere fut un peu brusque, & peut-être temeraire,

" portans." Un de ces avis étoit sans-doute, de n'attaquer jamais que la bourse de ses sujets, mais d'épargner leur sang & leur vie Un autre, qui porta fort haut l'Autorité Royale sous Louïs XIV. fut de gouverner lui-même son Royaume, & de ne plus élever de premier Ministre à la tête des affaires "pour apaiser la colere " du Pape, dont il n'avoit fait aucune mention dans " le Traité des Pyrenées: il lui écrivit une Lettre plei-" ne de soumissions & de respect, & lui laissa deux " cent mille écus. Il fut pendant plusieurs années " l'auteur ou l'arbitre des plus celebres évenemens de " l'Europe, mais avec bien moins de grandeur & de dignité que le Cardinal de Richelieu. " Il étoit ap-" pliqué, actif, penetrant dans ses vues, sage dans ses " sentimens, adroit à feindre & à dissimuler" (Ajoutons qu'il portoit l'avarice au plus haut point, en vendant tout, en gagnant sur tout, en sacrifiant les peuples aux Maltotiers & aux Fermiers qui le payoient bien, & dont il faisoit semblant de ne pas voir les excès, moyenant les contributions convenables à son avarice, & les pots de vin excessifs qui accompagnoient la vente des Charges & des Offices. Tels furent les moyens qui enrichirent les Partisans dont il remplit le Royaume, & eeux-ci enrichissoient à leur tour les personnes qui leur faisoient des avances pour l'achat des Charges &c. Jusques-là qu'on assure qu'entre ces derniers il s'en est vû qui tiroient cinquante pour cent de leur argent. Un certain Marin surnommé le Juif, avoit gagné des biens immenses à cette usure. On dit qu'après avoir été taxé par la Chambre de Justice à quatre millions, il lui en resta, plus de six qu'il laissa à sa veuve & à ses autres héritiers. L'ingratitude accompagnoit l'avarice de ce Maltotier Italien. Il en paya la Reine sa bienfaitrice, & toute notre Nation qu'il traitoit avec beaucoup de mépris & de dureté: mais nous meritions bien cela. Heureux! si après tant de mauvais traitemens nous avions apris à être plus sages & moins susceptibles des chimeres & des illusions dont les Ministeres suivans ont si souvent recompensé notre patience & notre docilité.) " Le cours de sa vie fut une suite constante de prospe-

raire, quoique fondée sur les avis de plusieurs Amis. On lui conseilla de se rendre à Paris incessamment. Il s'avança jusqu'à Valenciennes, pour être à portée de prendre son parti, suivant les nouvelles qu'il y recevroit, & il écrivit

" perités. Il la finit dans le plus haut degré de gloi-
" re... & il eut le bonheur de vaincre, par une fin
" heureuse, les caprices & la legereté de la Fortu-
" ne.

Le Cardinal Mazarin avoit été Sur-Intendant de l'Education du Roi. Heureusement le genie naturel l'emporta sur une éducation qui nous auroit donné un Monarque plus propre à etre gouverné par des Femmes & des Ministres, qu'à faire valoir avec dignité l'autorité souveraine dans son Royaume " Il " songeoit moins, selon les termes de l'Abbé de " Choisy, à faire de Louïs XIV. un grand Prince " qu'un bon homme, doux, tendre, complaisant, " . . . . & cependant, continue cet Abbé, il avoit " peur qu'il ne lui échapât. Sur ce qu'un jour le Ma- " rechal de Gramont le flatoit d'une puissance éter- " nelle fondée sur la foiblesse du Roi : Ah ! *Mon- " sieur le Marechal*, lui dit-il, *vous ne le connoissez pas;* " *il y a en lui de l'etoffe pour faire quatre Rois & un* " *honnête homme.*" Quelques heures après la mort du Cardinal, Louïs XIV. fit venir les Ministres auprès de lui, leur commanda de ne rien expedier sans lui en parler, leur declara qu'il vouloit à l'avenir gouverner lui-même son Royaume, & que ceux qui occupoient le Ministere agiroient sous lui selon leurs fonctions. Ce fut-là le commencement de cette autorité suprème qui ne se démentit jamais, qui fut presque toujours heureuse dans ses desseins & ne cessa point de donner de l'ombrage & de la jalousie à toute l'Europe. Si elle ne fut pas toujours également sage, au moins fut-elle toujours uniforme, toujours respectable à ses Voisins, quoiqu'en plus d'une occasion ils ayent fait semblant de la mepriser.

La memoire de ce Cardinal, à qui l'on avoit donné tant de maledictions pendant sa vie, fut diffamée après sa mort par des milliers de Vers satyriques & d'Epi-

crivit à Joly & à Verjus, de le suivre d'Amsterdam où ils étoient; ce qu'ils firent malgré eux, jugeant bien que ce mouvement précipité ne produiroit pas un bon effet. S'étant avancés jusqu'à Bruxelles ils y trouverent le Cardinal de retour, parce que S. E. apprit à Valenciennes, que le Roi avoit fait publier des défenses à toutes sortes de personnes de le recevoir, ou de lui donner passage, avec des expressions plus aigres & plus fortes que du temps du Cardinal Mazarin.

Mr. d'Aubigny, qui étoit en Angleterre, avoit conçû à peu près des esperances semblables en faveur de S. E. qu'il avoit même poussé beaucoup plus loin; car ayant conferé avec Berthet, qui s'étoit mêlé autrefois des affaires de S. E., ils se figurerent tous deux que non seulement il seroit aisé de ménager son retour, mais ils se mirent aussi dans la tête de lui faire remplir la (a) place de son ennemi dans le Conseil de S. M.;

d'Epitaphes sanglantes. En voici une des plus suportables.

Mazarin sortit de Mazare
Aussi pauvre que le Lazare
Reduit à la nececessité.
Mais par les soins d'Anne d'Autriche
Ce Lazare ressuscité
Est mort comme le mauvais riche.

(a) L'idée étoit d'autant plus chimerique, qu'ils ne pouvoient ignorer la resolution du Roi. A moins qu'on ne veuille dire qu'elle n'étoit pas encore connue dans le public, & qu'excepté les Ministres & le Conseil, tout le monde ignoroit les intentions de S. M. & à quel point elle porteroit bien-tôt cette capacité presque universelle, ce grand sens & ces idées droites, qui dans la suite ont si fort éclaté au dehors.

M.; & dans cette vûë chimerique, Berthet partit de Londres en poste avec le Sieur Méa de Gentilhomme de Mr. d'Aubigny, qui devoit le faire aboucher avec les amis du Cardinal de Retz. Le Cardinal envoya dans le même temps son Ecuyer Malclerc à Paris, apparemment pour le même sujet, quoique depuis il s'en soit toûjours bien défendu. Quoiqu'il en soit, cette intrigue finit bientôt par la prison de Berthet, qui fut mis à la Bastille. Pour l'Ecuyer du Cardinal & le Gentilhomme de M. d'Aubigny, ils se retirerent heureusement, l'un en Angleterre, & l'autre à Valenciennes, où son Maître l'attendoit avec impatience.

Cependant les Sieurs le Tellier & Fouquet ayant jugé qu'il leur feroit avantageux de ménager la démission du Cardinal de Retz, qu'ils sçavoient être désirée serieusement par le Roi & par la Reine Mere, conformément aux derniers conseils du Cardinal Mazarin, prirent separément leurs mesures pour tâcher d'en venir à bout. Pour cet effet le Sieur Le Tellier fit partir le Baron de Pennacors, Parent du Cardinal de Retz, qui avoit été employé dans la plûpart des affaires passées, & cela de concert avec l'Evêque de Coutances, qui, malgré ce qui s'étoit passé à son égard dans les derniers desordres, avoit toûjours rendu de bons offices au Cardinal. Le Baron ayant donc été trouver Joly à Amsterdam, lui expliqua le sujet de sa commission, assurant que le Sieur Le Tellier étoit dans la disposition de faire plaisir à S. E. autant qu'il lui seroit possible, & de le dispenser même de la démission, si cela étoit faisable; qu'en tout cas il se faisoit fort de lui procurer une recompense très-considerable, dont il au-

 roit

roit lieu d'être content, laiſſant entendre qu'il falloit commencer par rentrer en grace, & que S. M. étant une fois contente de ſa ſoumiſſion, il pourroit ſe préſenter pour lui des choſes qui vaudroient mieux que l'Archevêché de Paris. Joly, ſans approuver la commiſſion, ne laiſſa pas d'en écrire au Cardinal de Retz, qui lui ordonna auſſi-tôt de mener Pennacors à la Haye, où il eut de longues Conferences avec S. E. qui feignit en préſence de Joly de ne pouvoir ſe relâcher ſur la démiſſion: mais apparemment il tenoit un autre langage en particulier, puiſqu'il conſentit enfin à faire ce qu'on ſouhaitoit de lui. Il écrivit au Roi, & à la Reine Mere, des Lettres qui devoient leur être renduës par le Sieur Le Tellier; dans leſquelles, après s'être excuſé du refus qu'il avoit fait juſques-là de donner ſa démiſſion, ſur les manieres du Cardinal Mazarin, il aſſuroit Leurs Majeſtez d'une ſoumiſſion parfaite à leur volontez, & d'être prêt à renoncer à tous ſes interêts, lorſqu'il ne s'agiroit plus de ceux de la Conſcience & de l'Egliſe.

Pennacors s'en retourna avec ces Lettres qui furent dreſſées par Joly, & le Cardinal affecta de lui dire devant tout le monde, que ſi on continuoit à vouloir ſa démiſſion, il n'avoit que faire de revenir, quoique dans le tête à tête il lui eut dit tout le contraire, mais en confidence, & après avoir exigé de lui le ſecret à l'égard de l'Abbé de Lamet, de Joly & de Verjus. Pennacors de ſon côté ſtipula le même ſecret au nom du Sieur Le Tellier ſur toute cette Négociation, déclarant qu'il quitteroit tout-là, s'il apprenoit que le Sur-Intendant Fouquet en eut entendu parler.

Ce-

Cependant à peine fut-il parti, que l'Abbé Charrier arriva à la Haye de la part du Sieur Fouquet, dans le même dessein de negocier avec son Em. pour la démission de son Archevêché, qu'il avoit intention de faire tomber à un de ses freres, offrant de lui faire donner en benefices tout ce qu'il auroit presque pû souhaiter, & de fixer la restitution des revenus de l'Archevêché à telle somme qu'il auroit agréable, dont l'Abbé avoit ordre de lui payer une partie d'avance, s'il savoit que la chose pût lui faire plaisir.

Ces propositions furent accompagnées d'éloges magnifiques du Sur-Intendant: le negociateur exaltant par dessus les nuës sa generosité, sa liberalité, sa fidelité inviolable envers ses amis, le crédit extraordinaire qu'il avoit à la Cour, & sa faveur auprès du Roi & de la Reine, qui ne laissoient pas lieu de douter qu'il ne devint dans peu le maître de toutes les affaires. C'étoient-là autant de considerations que l'Abbé crut devoir faire une forte impression sur l'esprit du Cardinal, & le déterminer à prendre un parti dont il sçavoit bien d'ailleurs qu'il n'étoit pas éloigné: mais il fut bien surpris, lorsque Son Eminence, après avoir exigé de lui le secret de la Confession avec serment, lui conta en présence de Joly tout ce qui s'étoit passé avec Pennacors, & lui fit sentir la différence des propositions du Sieur Le Tellier, & de celles du Sieur Fouquet; le dernier demandant absolument la demission, au lieu que l'autre se faisoit presque fort de lui conserver l'Archevêché. Il y ajoûta une reflexion encore plus essentielle: c'est que le Sur-Intendant ne parloit qu'en son nom & de son chef, au lieu que Pennacors avoit

avoit laiſſé à entendre qu'il étoit en quelque façon autoriſé du Roi & de la Reine. Cela fit dire dès lors à Joly, que (a) le Sur-Intendant n'étoit pas ſi bien en Cour, & dans l'eſprit de Leurs Majeſtez, qu'il ſe le figuroit, puis qu'on lui cachoit une affaire de cette nature.

Le Cardinal & l'Abbé Charrier ſe mocquerent de cette conſéquence, qui fut cependant bien-tôt juſtifiée dans la ſuite : mais ils convinrent qu'il falloit attendre des nouvelles de Pennacors, & qu'en attendant l'Abbé pourroit écrire en termes generaux, que Son Eminence ne vouloit point entendre parler de démiſſion. Il eut cependant aſſez de peine à ſe reduire à ce parti qui n'étoit pas d'un homme droit, s'imaginant d'ailleurs que la médiation du Sieur Fouquet valloit mieux que celle du Sieur Le Tellier, & ne pouvant digerer la perte des grandes eſperances qu'il avoit bâties ſur le ſuccès de cette négociation pour ſes interêts particuliers. Mais comme il étoit attaché depuis long-temps au Cardinal de Retz, il fut obligé de déferer à ſes raiſons & à ſes volontez.

Les choſes en demeurerent là pendant trois ſemaines, ſans aucuns incidens nouveaux, que des plaintes & des reproches qui arrivoient de tous

(a) On ménageoit dès-lors les moyens de perdre le Sur-Intendant, contre qui le Cardinal Mazarin mourant avoit donné des conſeils au Roi. On lit dans le Memoires de l'Abbé de Choiſy que le Sur-Intendant Fouquet dût les commencemens de ſa perte à une querelle qu'il eut dans l'Antichambre du Cardinal avec l'Abbé Fouquet ſon frere, méchant homme s'il en fut jamais. Voyez dans les *Mémoires* de Gourville des traits de méchanceté de cet indigne Eccleſiaſtique tome I. p. 222. & ſuiv.

tous côtez de la part des amis du Cardinal, sur les bruits qui couroient de son accommodement sans leur participation: à quoi on se contenta de répondre, qu'il étoit vrai qu'on avoit fait des propositions, mais que S. E. ne les écoutoit pas, parce qu'elles rouloient toutes sur la démission, qu'il ne vouloit pas donner. Joly en écrivit à Caumartin en ces termes, ne croyant pas que le Cardinal de Retz pût jamais oublier les sermens qu'il faisoit à tous propos de ne point quitter son Archevêché, comptant d'ailleurs que la négociation de Pennacors, si elle réüssissoit, tomberoit entre ses mains, pour arrêter les articles de la jouïssance. comme il l'avoit toujours désiré L'Evêque de Châlons, & son Neveu la Houssaye, faisoient aussi beaucoup de bruit, pour n'avoir pas de part dans un traité de cette nature, où ils prenoient encore plus d'interêt que le Sieur de Caumartin, attendu que l'Evêque couchoit en jouë l'Archevêché, ayant déja fait entendre à la Cour, que le Cardinal de Retz se resoudroit beaucoup plus aisément (a) en faveur d'un ami que d'un autre.

On fut assez long-tems sans recevoir des nouvelles de Pennacors, parce que le Sieur Le Tellier avoit suivi le Roi au Voyage de Nantes, que S. M. fit pour (b) arrêter le Sieur Fouquet,

(a) Lis. à ne s'en defaire qu'en faveur.

(b) Il fut arrêté après qu'on l'eut engagé adroitement à se defaire de sa Charge de Procureur General, sous pretexte qu'ayant à diriger toutes les affaires après la mort du Cardinal cette Charge lui devenoit inutile. Ce fut une grande faute à Fouquet, qui perdit par cette de faite une espece de respect qu'on auroit eu pour sa personne, en considération de ce qu'il étoit un des plus

quet, & qu'il jugea qu'il étoit à propos d'attendre

plus considerables du premier Parlement du Royaume. Ses Amis l'avoient dissuadé de donner sa demission de cette Charge, en lui faisant remarquer que le Parlement n'étoit pas si fort humilié qu'il ne se souvint encore de ce qu'il avoit fait pour Broussel quelques années auparavant. Les hautes esperances l'aveuglerent : il les avoit portées au point de se croire capable de gouverner le Roi après le Card. Mazarin, & d'être maitre de la Cour : à quoi il faut ajouter beaucoup de projets chimeriques & de depenses extravagantes, qui acheverent de le perdre. Tout cela fut tourné en crimes. Les autres Ministres se liguerent contre lui, principalement Colbert, qui depuis long-tems travailloit fortement à le perdre. Le Roi fit tout exprès le voyage de Bretagne, & Fouquet fut du voyage, bien que malade de la fievre double-tierce. "Sa raison, qui, selon les termes de " Madame de Motteville, l'étoit beaucoup davanta-" ge, le fit suivre le Roi, parce qu'il avoit de grans " desseins pour l'établissement de sa fortune, qu'il " vouloit conduire à leur fin." D'Artagnan arrêta Fouquet par ordre du Roi. On le conduisit d'abord à Angers, & sa femme à Limoges. On scella tous ses effets & ses papiers, dans lesquels on trouva des dissipations effroyables, des galanteries outrées peu dignes d'un tel Ministre, & qui commettoient beaucoup de Dames de la Cour, qui jusqu'à cette decouverte avoient passé pour vertueuses. On y trouva aussi des projets de politique qui pouvoient être bien interpretés, mais qui par la disgrace du malheureux Sur-Intendant furent; chargés de crimes d'Etat. Choisy a écrit que Fouquet devoit être arrêté à Vaux au milieu d'une fête qu'il y donnoit à S. M. & que l'avis en fut donné au Sur-Intendant par un billet de Mad. du Plessis-Bellier. Mais que la Reine Mere avoit fait changer l'ordre Il est sûr aussi quela Reine mere fut fâchée de la disgrace de Fouquet, & qu'elle auroit voulu le sauver. Les Memoires de Choisy contiennent un détail curieux de la maniere dont le Sur-Intendant fut arrêté, & de ce qui preceda sa disgrace. Voyez aussi les Memoires de Gourville tome premier.

Fou-

dre la conclusion de cette affaire, qui occupoit fort Leurs Majestez, avant que de leur rendre les Lettres du Cardinal, pour en obtenir une réponse favorable. Au reste la nouvelle de la prison du Sur-Intendant surprit extraordinairement le Cardinal de Retz & l'Abbé Charrier, qui s'étoient mocquez de la conjecture de Joly. Le Cardinal commença d'en tirer de bons augures pour ses affaires, & d'esperer un succès plus gracieux de l'entreprise du Sieur Le Tellier, dont le credit étoit considerablement augmenté: mais il ne fut pas long-tems dans cette douce erreur, Pennacors lui ayant fait sçavoir enfin que ses lettres avoient été présentées & reçûës favorablement de Leurs Majestez, que le Sieur Le Tellier avoit fait tout son possible pour les disposer à le recevoir en grace, en lui conservant son Archevêché; mais que tout ce qu'il avoit pû dire avoit été inutile, & que s'il vouloit sortir d'affaire, il falloit absolument se résoudre à donner sa démission, après quoi il pouvoit se promettre une recompense avantageuse & toutes sortes d'autres graces de S. M. Les Lettres de Pennacors étoient même conçûës en termes à faire juger que le Sieur Le Tellier ne se mettoit plus tant en peine de cette affaire, qu'il n'avoit apparemment entreprise que

Fouquet fut condamné à une prison perpetuelle & envoyé à pignerol. Il y composa les *Conseils de la Sagesse* & le *Chretien Desabusé du Monde.* Au moins on lui attribue ces Ouvrages. Quoiqu'il en soit, il en est des personnes disgraciées comme des libertins qui sur l'âge se font devots. Ils tâchent d'oublier leur fortune & leur jeunesse, & cherchent à se reconcilier avec Dieu, en se vengeant du Monde qui ne veut plus d'eux.

que pour ôter à son concurrent le moyen de faire sa cour au Roi : & quoique le Cardinal lui eut dit plûtôt cent fois qu'une de revenir, il douta s'il le devoit faire, voyant la froideur & l'indifference de celui qui l'employoit. Il ne laissa pourtant pas de revenir avec les propositions de la Cour sur le pied de sa démission ; dont la premiere étoit l'Abbaye de Saint Denis, qu'on disoit affermée près de 40000. écus ; ensuite la restitution de tous les revenus de l'Archevêché & des autres Benefices, qui se trouveroient avoir été portez à l'épargne, ou mis en d'autres mains, que l'on confessoit monter à près de (a) 60000. livres, quoiqu'ils dût y en avoir plus de 200000. livres, s'ils avoient été bien œconomisez ; enfin une amnistie generale pour tous ceux qui avoient suivi le Cardinal de Retz, & le rapel de tous les Chanoines, Curez & autres personnes exilées par raport à lui, qui seroient rétablis dans leurs Benefices, Charges, & Emplois, nommément le Sieur Chassebras Curé de la Magdelaine.

Pendant quelques jours le Cardinal feignit de rejetter bien loin ces propositions, & de refuser la démission. L'Abbé Charrier & Malclerc, qui savoient ses intentions, jouoient aussi le même personnage, disant à l'Abbé de Lamet, à Joly & à Verjus, qu'ils le confirmoient autant qu'ils pouvoient dans cette résolution ; mais il est certain qu'ils faisoient l'un & l'autre le contraire de ce qu'ils disoient, & qu'ils n'avoient pas de plus grande passion que de finir cette affaire de quelque maniere que ce fût, sans s'embar-

(a) Lis. six cent mille livres ; & lig. suiv. douze cent mille.

barrasser de l'honneur de S. E. La seule chose qui inquiettoit l'Abbé, étoit la crainte que ce Traité ne se conclût par d'autres mains que les siennes, quoiqu'il eut tiré parole positive du contraire du Cardinal ; & que quand il seroit question de finir, il lui donneroit un Billet de Créance, sur lequel il pourroit arrêter les articles avec le Sieur le Tellier, & terminer l'affaire au préjudice de Pennacors, qui s'en étoit donné tous les soins. Afin d'entretenir S. E. dans cette résolution, l'Abbé lui représentoit sans cesse que Pennacors & l'Evêque de Coutance étoient des miserables, sans aucune consideration dans le Monde, & dont le Sieur Le Tellier se servoit, dans le dessein de pouvoir plus aisément manquer de parole ; qu'ainsi le Cardinal avoit interêt de faire intervenir quelqu'un qui pût la mieux soutenir, comme lui, parce qu'il avoit beaucoup de liaison avec le Maréchal de Villeroy, ami intime du Sieur Le Tellier. Les autres Confidens du Cardinal de Retz écrivoient aussi fortement contre ces deux personnages, & s'accordoient tous en ce point, quoiqu'ils fussent fort divisez entr'eux ; chacun souhaitant de se rendre maître du Traité, dans la vûe d'en tirer des avantages particuliers, & néanmoins desaprouvant presque tous la démission. Mais le Cardinal, sans les consulter davantage, résolut tout d'un coup de l'offrir, disant qu'il ne pouvoit plus s'empêcher de faire cette démarche ; que du reste il embarrasseroit l'affaire de tant de difficultez, qu'elle deviendroit comme impossible. Ces conditions se reduisoient cependant à 3. Articles, dont le premier étoit, qu'on lui rendroit un compte exact de tous ses re-

revenus, à quelque somme qu'ils pussent monter. 2. Que le Marquis de Chandenier seroit rétabli dans sa Charge, ou qu'il en seroit recompensé, ce qui étoit une suite des sollicitations du Sieur le Clerc, que le Marquis avoit envoyé en Hollande exprès pour cela. 3. Une abolition entiere & sans restriction pour le Sieur d'Annery, avec son rétablissement dans tous ses biens. M. le Prince avoit obtenu celui de M. de Creguy. Joly voyant tout ce qui se passoit jugea que c'étoit une affaire faite, & d'ailleurs il n'avoit pas oublié la facilité avec laquelle le Cardinal de Retz avoit abandonné sa démission à du Flos Davanton. Cependant, afin de n'avoir rien à se reprocher, il voulut faire une derniere tentative sur l'esprit de S. E. pour l'obliger à ne rien précipiter, en lui représentant que le chemin qu'il prenoit ne quadroit pas avec la Lettre qu'il avoit écrite au Roi, dans laquelle il ne s'excusoit de donner sa démission que sur l'interêt de l'Eglise & sur les motifs de sa conscience; qu'il n'y avoit ni grace, ni honneur, ni bienséance à changer si promptement de principe, en se réduisant à des conditions purement temporelles; qu'il n'en falloit venir-là que peu à peu, & après bien des degrés; qu'il ne risquoit rien dans le retardement, & qu'il seroit toûjours reçû à cette capitulation; qu'ainsi, pour mettre son honneur à couvert, il pouvoit faire dire au Roi qu'il étoit toûjours dans la disposition de se soumettre à ses volontez, au moment qu'il le pourroit faire sans agir contre sa conscience & contre les Loix de l'Eglise; que pour faire voir à S. M. qu'il n'étoit retenu que par cette considération, il consen-

sentoit de donner sa démission, en lui faisant voir un avis Canonique signé d'un certain nombre de Prélats & de Docteurs de Sorbonne, qui portoit qu'il le pouvoit faire en bonne conscience; qu'en s'y prenant de cette maniere il arriveroit, ou que le Roi n'insisteroit pas sur la démission, ou que sa conduite seroit justifiée devant tout le monde; après quoi il pourroit traiter des conditions. Mais Joly ne fut pas écouté: ses expédiens furent traitez de petits moyens, & de bagatelles, & il ne fut plus question que de députer Pennacors. L'embarras fut de le faire de maniere que l'Abbé Charrier, à qui le Cardinal avoit promis une Lettre de Créance pour finir cette affaire, ne pût s'en formaliser. Pour leur ôter cette difficulté, S. Em. ne trouva pas d'autre moyen que celui de les prendre chacun en particulier, & de leur donner à l'un & à l'autre sous un grand' secret un Billet de Créance: après quoi ils partirent tous deux à peu de distance l'un de l'autre fort contens du personnage qu'ils alloient joüer, & remplis de grandes esperances. Ce petit micmac se fit sans en rien dire à Joly, mais à peine furent-ils sortis d'Amsterdam, que le Cardinal lui conta tout ce qu'il avoit fait, en s'excusant sur les importunitez de l'Abbé Charrier & pestant fort contre lui. Il le chargea ensuite d'écrire à Pennacors, pour le prier de ne s'en offenser point, & de laisser à l'Abbé la petite satisfaction de discourir avec le Sieur Le Tellier, l'assurant du reste qu'on se reposoit entierement sur lui. A cela Joly répondit qu'il feroit tout ce qu'il lui ordonneroit, mais qu'il ne croyoit pas que Pennacors digerât aisément un tour de cette nature; que d'ailleurs il étoit à

craindre que le Sieur le Tellier ne s'offensât de cette conduite, & ne trouvât mauvais qu'on eut donné connoissance de cette Négociation à l'Abbé Charrier, qu'il sçavoit avoir été envoyé par le Sieur Fouquet, & qu'il ne prît de-là occasion de rejetter les deux Créances, & de laisser tomber cette affaire, dont apparemment il ne se mettroit plus en peine. Cette raison frapa si fort le Cardinal de Retz, qu'il dépêcha au plutôt un Courier à l'Abé Charrier. Ce Courier, qui l'atteignit à Bruxelles, avoit des ordres très exprès pour l'Abbé, de supprimer la Lettre de Créance & de ne la laisser voir à personne, pour des raisons qui étoient survenuës depuis son départ; & cela vint fort à propos, attendu que les deux Agens s'étant joints sur la route, & l'Abbé n'ayant pû s'empêcher de se vanter de son Billet, Pennacors en fut tellement surpris & offensé, qu'il écrivit brusquement au Cardinal, qu'il ne se mêleroit pas davantage de ses affaires, s'il ne revoquoit incessamment un pouvoir qui le deshonnoroit.

Ainsi l'Abbé Charrier ayant reçû ce contre-ordre fila bien plus doux, & Pennacors se voyant rassuré par les Lettres de Joly continua son chemin sans inquietude. Il se rendit auprès du Sieur le Tellier, & l'informa de l'état des choses, & des nouvelles propositions du Cardinal de Retz, ajoutant qu'il étoit prêt de se rendre à Commercy, où tel autre lieu du Royaume qu'il plairoit à S. M. pour y passer l'Acte de sa démission, pourvû qu'on lui envoyât quelque argent pour faire son voyage, à déduire sur les revenus de ses Benefices. Ces propositions furent communiquées au Roi, mais S. M. ne voulut pas s'engager à rendre autre

chose

chose que ce qui étoit à l'épargne, ni consentir au retablissement du Marquis de Chandenier. Pennacors retourna en Hollande avec cette déclaration, & le Cardinal ne jugea pas à propos de trop insister sur ces deux articles. Ils convinrent ensuite à peu près de leur fait, sur la parole qui lui fut donnée, qu'on auroit soin de contenter le Marquis de Chandenier. Cependant comme ce Marquis & ses amis faisoient beaucoup de bruit dans Paris, S. E. trouva bon d'y envoyer Joly pour apaiser leurs murmures, & pour faire expliquer cer article d'une maniere dont ils eussent lieu d'être contens: ce qui lui parut d'autant plus nécessaire, qu'il avoit besoin-là d'un homme de confiance, pour recevoir les paroles du Sieur le Tellier, qui ne lui avoient été aportées jusques-là que par Pennacors qui dependoit presque entierement de lui, & pour recevoir l'argent qu'il avoit demandé pour son voyage.

Joly fit ce qu'il pût pour se dispenser de cette commission, n'ayant aucune envie de paroître dans un traité qu'il n'approuvoit pas, ni de se charger des murmures du Marquis de Chandenier & des autres mécontens, qui se plaignoient d'avoir été abandonnés: mais enfin il fut obligé de se rendre & de partir pour Paris, où étant arrivé, son premier soin fut de voir le Marquis, pour le disposer à se contenter d'une bonne recompense, à quoi il eut assez de peine de consentir. Ensuite il fit demander audience au Sieur le Tellier, & ce Ministre lui donna rendez-vous aux Celestins. Après plusieurs contestations il obtint que S. M. feroit donner 600000. liv. au Marquis de Chandenier, & que le Sieur le Tellier verroit le premier President

de Lamoignon ami particulier du Marquis, pour lui faire agréer cette recompense. Mais toute cette Négociation devint inutile par l'opiniatreté de cet Officier, qui refusa de prendre cette somme (a) étant retabli dans sa charge: en quoi il fut blâmé généralement de tout le monde, & le Cardinal justifié, pour avoir fait tout ce qu'on pouvoit exiger raisonnablement de lui dans une affaire de cette nature, où il n'étoit ni aisé, ni possible de faire mieux, attendu qu'on traitoit avec son Maître. Après cela Joly eut bien-tôt fait avec le Ministre, qui lui promit de lui faire donner 2000. louïs d'or pour le voyage du Cardinal, avec un passeport pour lui & pour toutes les personne de sa suite: ce qui ayant été fait, Joly partit avec Pennacors chargé du modelle de la demission, pour se rendre à Bruxelles où il trouva le Cardinal. Ils partirent tous ensemble pour Commercy, & y arriverent huit jours après.

Dès-que le Cardinal fut arrivé à Commercy, son premier soin fut de faire dresser sa démission de l'Archevêché de Paris par devant deux Notaires, sur le modelle de la Cour, qu'il remit aussi-tôt entre les mains de Pennacors & de Joly, pour le porter au (b) Sieur le Tellier, avec ordre de solliciter la restitution d'une partie de ses revenus, dont il avoit un besoin pressant pour payer ses Créanciers & pour fournir à sa subsistance. S. M. l'ayant vûe parla en assez

(a) Lis. voulant être retabli &c.

(b) Michel le Tellier qui mourut en 1685. Chancelier de France. Il aida à détruire Fouquet. Les Protestans de France l'ont decrié autant qu'ils ont pû, à cause qu'il étoit leur ennemi.

fez bons termes du Cardinal de Retz, & laissa entendre qu'il ne se repentiroit pas de sa démission. Quelques-uns de ses amis expliquérent cela suivant leurs desirs, & comme si le Roi eut eu intention de lui restituer l'Archevêché, mais ils ne furent pas long-tems dans cette erreur: car S. M. nomma (a) M. de Marca Archevêque de Toulouze pour remplir cette place, après quoi elle donna l'Abbaye de Saint Denis au Cardinal, avec une autre petite Abbaye dans le Duché de Retz, nommée la Chaunie, & dont le revenu n'est que de 2000. liv. de rentes. On lui fit aussi payer une somme de 50000. liv. en attendant l'expedition des Bulles, n'y ayant pas eu moyen d'en obtenir davantage, non

(a) Mr. de Marca mourut le 29. Juin 1662. à l'âge de 68. ans, avant que de mettre le pied dans cette terre promise, l'Archevêché de Paris. A cause de cela on lui fit cette Epitaphe.

Ici gît Monsieur de Marca,
Que notre grand Prince marqua
Pour être Chef de son Eglise:
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plait à la surprise,
Tout aussi-tôt le demarqua.

Il avoit été President au Parlement de Pau, Conseiller d'Etat & Archevêque de Toulouse. Les Protestans l'accusent de n'avoir pas été persuadé de sa Religion. L'un d'eux s'exprime de cette maniere: " M. de Marca Archevêque de Paris avoit reconnu la nouveauté " du dogme de la Transsubstantiation, comme nous " le voyons dans un Traité sur l'Eucharistie imprimé " après sa mort. Au travers des menagemens qu'il " garde dans ses Ouvrages, on decouvre qu'il n'étoit pas mieux persuadé de plusieurs autres dog- " mes communément reçus dans l'Eglise de Rome,

non plus que le rapel des exilés: & même Mr. le Tellier déclara qu'il ne falloit point esperer tout cela, ni que S. M. se pressât d'exécuter les conditions du Traité, que Mr. de Marca ne fut en pleine possession de l'Archevêché. Tout ce qu'on pût obtenir, fut des Lettres d'œconomat pour jouir par provision des fruits de l'Abbaye de Saint Denis Ce deni apparent de justice donna lieu à plusieurs Partisans du Cardinal de déclamer hautement contre ce Traité, auquel ils n'avoient point eu de part: disant que s'ils s'en fussent mêlés, ils se feroient bien précautionnés contre ces difficultez; que S. E. ayant exécuté de bonne foi tout ce qu'elle avoit promis, la Cour étoit obligée d'en faire de même à son égard, qu'on trouveroit aisément les moyens de prolonger l'expedition des Bulles, & de frustrer par ce moyen le Cardinal de l'exécution de ses conventions, avec plusieurs autres chose semblables, qui lui donnerent de très-grandes inquiétudes: d'autant plus que la Cour de Rome tarda (a) trois ou quatre ans avant que de rien expedier. Cela dans la verité ne venoit que de la lenteur ordinaire de cette Cour & de ce que M. de Marca tâchoit d'en obtenir le gratis, ou quelque remise.

Après tout, si ces (b) déclarations avoient quelque chose de specieux', il faut convenir que le Conseil du Roi avoit aussi de bonnes raisons pour ne se pas presser; ayant la memoire toute récente de la revocation que le Cardinal de Retz avoit faite au sortir du Château de Nan-

(a) Dans l'Edition de Paris au lieu de *trois ou quatre ans*, on lit *trois ou quatre mois*.
(b) Lis. declamations.

Nantes de sa premiere démission, qui donnoit un juste sujet de prendre des suretez contre un retour semblable, & de differer le payement de ses revenus jusqu'à ce que la chose fut entierement consommée.

Si le Cardinal de Retz eut bien voulu faire attention à tout cela, il auroit pris patience de meilleure grace, & ne se seroit pas laissé transporter, comme il faisoit à tous momens, à un dépit (a) outré, qui lui faisoit dire & faire mille extravagances, jusqu'à jurer grossierement, que pour se venger de la Cour il quitteroit son Chapeau, & se feroit Moine à Breuil, petit Monastere des Benedictins à la Porte de Commercy. Il se fâchoit serieusement contre ceux qui rioient de ses boutades, & cela me fait souvenir encore d'une saillie plus ridicule & plus indigne de S. E. saillie qu'il ne manquoit jamais d'avoir, quand il recevoit quelque mecontentement du Pape. Il disoit donc que pour le faire enrager il se feroit Huguenot, & qu'il écriroit ensuite contre Rome d'une terrible maniere.

(a) La note de l'Edition de Paris veut qu'ici le Sieur Joly soit outré lui-même, qu'il charge trop son tableau, & qu'il regne dans ses peintures un air de satire & de malignite, qui suppose beaucoup de mecontement, & fait que Joly repand de la bile dans tout son Ouvrage. Il est bien vrai d'un côté que le Cardinal se plaint de l'humeur difficile de Joly: mais de l'autre n'est-il pas visible que le Cardinal étoit devenu irresolu, changeant & inquiet? n'étoit-il pas naturellement enclin au plaisir? & les divers évenemens de sa vie après sa prison ne justifient-ils pas tous ces defauts, que la situation facheuse du Cardinal de Retz pouvoit avoir augmenté? J'avoue pourtant que Joly témoigne un peu trop le depit qu'il ressentoit de n'avoir pas toute la confiance de S. E.

re. Par-là il est aisé de juger que la bile & la colére regnoient avec une violence extraordinaire dans le temperamment du Cardinal. Après tout au milieu de ses chagrins excessifs il ne laissoit pas de songer à se divertir le plus qu'il pouvoit dans Commercy, où veritablement il aimoit mieux être que par tout ailleurs; quoiqu'il affectât le contraire devant ceux de ses amis de Paris qui venoient le voir, & qu'il se plaignît continuellement de la Cour qui le laissoit languir-là si long-tems. Il ajoutoit cependant par un autre déguisement beaucoup plus artificieux & plus faux, que si quelque chose pouvoit lui rendre ce triste séjour suportable, c'étoit le peu de dépense qu'il y faisoit, moyennant quoi avec le tems il esperoit de s'acquiter de ses dettes; devoir dont il vouloit paroitre uniquement occupé, quoique dans la verité ce fut alors le moindre de tous ses soins, comme il le donna à connoître dans la suite assez manifestement à ceux qui examinoient sa conduite de plus près: car il employa plus de cent mille livres en vaisselle d'argent par pure vanité. Il dépensa plus de trente mille écus à bâtir dans son Château de Commercy, & cela sans aucune necessité. Ce n'est pas que Joly, qui étoit à Paris, & qui de tems en tems touchoit quelque somme de l'épargne pour S. E. (quoiqu'avec assez de peine,) ne l'employât autant qu'il pouvoit à satisfaire quelques-uns de ses Créanciers: mais c'étoit presque toujours malgré le Cardinal, & surtout malgré son Ecuyer Malclerc, qui attiroit tout l'argent entre ses mains autant qu'il lui étoit possible, sous pretexte de prevenir ces folles dépenses qu'il lui mettoit pourtant dans la tête, & dont il ne rendoit jamais aucun

compte.

compte. Cependant il eſt certain que dès ce tems-là, le Cardinal avoit d'autre argent, dont il ne ſe vantoit pas, & qui lui venoit du Roi d'Angleterre. Les dernieres Lettres de Change (qui étoient de deux mille livres ſterlin, c'eſt-à-dire, de vingt-ſix mille livres de notre monnoie,) ne lui avoient été rendues par le Sieur Meade à Bruxelles, que peu de jours avant ſon départ pour Commercy: mais le tems de l'écheance n'étant pas encore venu alors, il envoya du Flos Daventon, qui l'étoit venu trouver en Hollande pour s'attacher à ſa fortune, après s'être defait de la charge qu'il avoit dans les Gardes du Corps;) Il l'envoya dis-je à Amſterdam, où ces Lettres s'adreſſoient, pour en tirer d'autres ſur Paris, leſquelles lui furent payées en Louïs d'Or & en Piſtoles d'Eſpagne, qu'il remit enſuite à un Oncle de Malclerc, nommé Taille-fumiere Prevôt du Chapitre de Commercy & à ſon Valet Claudon. Outre cela il y a lieu de juger que S. E. toucha encore dans la ſuite des ſommes plus conſiderables de la part de ce Monarque: car il eſt certain que dans une autre occaſion il propoſa encore au même perſonnage de paſſer en Angleterre (a) plus de quinze mille livres deſtinées à la pourſuite du Chapeau de Cardinal pour Mr. d'Aubigny. Mais Davanton ayant fait quelque difficulté de s'embarquer dans une affaire de cette nature qu'il connoiſſoit pour dangereuſe, on ne lui en parla plus, & l'Ecuyer y alla ſeul, ſous

(a) Liſ. de paſſer en Angleterre avec Malclerc pour y toucher une ſomme de plus de cent cinquante mille livres &c. Et plus-bas liſ. pour bien dangereuſe. p. 228. l. 22. liſ. qui prenoit l'argent à bon compte &c.

ſous pretexte de faire des complimens au Roi ſur la convaleſcence de la Reine qui avoit été à l'extremité. Savoir s'il raporta cette ſomme avec lui, c'eſt ce qu'on ne ſauroit dire: mais ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que depuis ſon retour il fit pluſieurs petites abſences miſterieuſes, apparemment pour negocier les Lettres de Change qu'on lui avoit données ſur differentes Villes, & que dans ce tems-là il ſe fit de très-vives inſtances à Rome en faveur de Mr. d'Aubigny; le Roi d'Angleterre n'épargnant rien pour lui ménager un Chapeau, dont ce Monarque étoit toujours fort entêté. Le Chancelier, à qui cette intrigue ne plaiſoit pas trop, n'oſa pourtant s'y oppoſer: au contraire, pour faire ſa Cour, il donna Belling ſon Secretaire, qui étoit Catholique, comme pour aller la ſolliciter à Rome, mais dans la vérité pour la traverſer ſourdement; & il eſt certain que Mr. d'Aubigny étoit en même tems la (a) dupe du Chancelier & du Cardinal de Retz, & qu'il prenoit l'argent à bon compte, pour ne rien faire; attendu que S. E. n'avoit qu'un fort petit credit à Rome, & que dans le fond le Cardinal n'étoit pas intentionné pour lui, ſoit par jalouſie ou autrement. Cela paroiſſoit même dans ſes diſcours, où il n'épargnoit nullement M. d'Aubigni, quoiqu'il fît profeſſion d'être de ſes amis.

Pen-

(a) La note de l'Edition de Paris juſtifie le Cardinal de l'accuſation de Joly en ces termes. " Ce n'é-" toit point du tout-là le caractere du Cardinal de " Retz. Son crédit étoit beaucoup tombé à Rome, " mais il agiſſoit de bonne foi, & n'épargnoit aucun " ſoin pour reüſſir."

Pendant toutes ces affaires, on eut avis de l'expedition des Bulles de M. de Marça, ce qui rejouit un peu la petite Cour de S. E., mais cette joye ne dura gueres, la nouvelle de sa mort étant arrivée presque en même tems, sans qu'il eut eû (a) le tems de prendre possession de l'Archevêché. Cet accident rejetta l'exécution des promesses qui avoient été faites au Cardinal de Retz dans une nouvelle longueur, & donna occasion à de nouveaux murmures, qu'il coloroit habilement en presence de certaines gens de la peine que lui faisoit la prolongation de l'exil des Ecclesiastiques qui souffroient à cause de lui, quoique dans le fond il en fut peu touché. Des murmures on passa aux imprécations, quand on apporta la nouvelle de la nomination de (b) Mr. de Rhodez à l'Archevêché de Paris; mais les vacarmes, les emportemens & les maledictions allerent dans les derniers excez, quand on sçut l'insulte qui avoit été faite à Rome au Duc de Crequy, dont le Cardinal jugea bien que le contrecoup tomberoit necessairement sur lui, en arrêtant les Bulles du nouvel Archevêque.

(c) Le Duc de Crequi s'attira en quelque maniere

(a) Lis. sans qu'il eut eu celui &c.

(b) Hardouïn de Perefixe, mort Archevêque de Paris en 1671. Il avoit été Precepteur de Louïs XIV. & l'on a de lui l'*Histoire d'Henry IV.* sur laquelle on peut voir le Jugement du P. le Long dans sa *Bibliotheque Historique de la France*.

(c) Il manque dans l'Edition de Paris depuis ces mots, *le Duc de Crequi* jusqu'à ceux-ci les *Correspondans de Paris*. D'autres pretendent que Mario Chigi frere du Pape fit faire cet affront à l'Ambassadeur, pour se venger de la Cour dont il n'étoit pas content. Quoiqu'il en soit, voici ce que la Note de l'E-

niere cette insulte, qui donna lieu aux démêlés du Roi avec Alexandre VII, & dont la Cour exigea une reparation qui étonna toute l'Europe par sa hauteur. Un peu avant que de partir pour l'Ambassade de Rome, le Duc avoit accordé sa protection à un Bréteur des plus déterminés, & lui avoit permis assez mal à propos de le suivre. Cet homme, qui ne pouvoit vivre sans tirer l'épée, étoit d'un humeur si querelleuse, qu'un jour il attaqua seul & sans sujet plusieurs Corses, qui passoient auprès de lui, & cette querelle alla si loin, que les Corses resolurent de s'en défaire en trahison. Le Bréteur, qui en eut avis, trouva moyen de se sauver: mais les Corses irrités, & peut-être excités sous main, en vinrent à de grandes insolences à l'égard de l'Ambassadeur. Mais pour revenir au Cardinal de Retz, les Correspondans de Paris, au lieu de l'appaiser, ne firent qu'augmenter le trouble de son esprit, en lui insinuant que les remises de la Cour ne venoient que du peu de con-

l'Edition de Paris raporte de cette affaire. " Le pretexte fut un demélé que les Corses eurent avec " quelques personnes habillées à la Françoise sur le " Pont Sixte. Le Palais du Duc de Crequi Ambassadeur de France fut investi. On tira même sur lui " lorsqu'il parut à un balcon, & sur l'Ambassadrice " qui revenoit dans son carosse de S. Charles de Gattinara, dont un page fut tué. Le Duc se retira à " San Quirico en Toscane, pendant que les Cardinaux " d'Este, Maldacini, Mancini, & autres personnes " considerables attachées à la France, sortirent de l'Etat Ecclesiastique. L'affaire se termina toute à l'avantage du Roi. On envoya à la Cour le Cardinal " Chigi en qualité de Legat à Latere avec le Cardinal " Imperiali . . ., On cassa la Garde Corse, on érigea " une pyramide à Rome &c."

consideration qu'on y avoit pour l'Evêque de Coutance & pour Pennacors; & que si S E. vouloit se reposer sur eux & s'avancer jusques à Joigny, sous pretexte d'un rendez-vous avec le Duc de Retz son frere, pour conferer de leur affaires domestiques, ils se chargeoient d'obtenir pour lui la permission de venir à la Cour, & toutes les autres graces qu'on lui avoit refusées jusques-là.

Le Cardinal de Retz prit ce parti sans hesiter: & quoique Joly lui eut écrit que ses amis s'en faisoient accroire, & qu'il y seroit trompé, il ne laissa pas de se mettre en chemin, sur l'assurance qu'on lui donna que Mr. le Marechal de Villeroi avoit parlé au Sieur le Tellier, qui promit de faire son possible pour obtenir que le Cardinal eut la liberté d'aller rendre ses respects au Roi. Le succez justifia la prédiction de Joly. Ce voyage lui fut non seulement inutile, mais fort desavantageux & honteux, puisqu'il fut obligé de retourner sur le champ à Commercy, pour y attendre l'expedition des Bulles.

Cependant les affaires de la Cour de Rome au sujet du Duc de Crequi s'aigrirent, & dégénererent enfin dans une parfaite rupture. Comme on crut à la Cour q'uon pourroit avoir affaire du Cardinal & de ses amis en cette occasion, on commença de le ménager un peu davantage. Le Sieur le Tellier dit même à Joly sous un grand secret, que S. M. seroit bien aise de savoir le sentiment du Cardinal sur la conduite qu'on devoit tenir avec cette Cour, & sur la satisfaction qu'on pourroit demander en cas d'accommodement: & on laissa entrevoir au même Joly les grands avantages qui pourroient en revenir au Cardinal, si ses avis étoient goutés

tés & suivis d'un bon succez. Joly ne demeura pas bien persuadé de ces esperances, mais comme il ne faut rien negliger dans ces sortes d'occasions, il dépêcha aussi-tôt un Courrier au Cardinal de Retz, pour l'informer de la chose. S. E. envoya une reponse avec ses avis sur les questions du Ministre, & ces avis contenoient entr'autres choses, l'érection d'une Piramide, & l'envoi du Cardinal Patron en qualité de Légat en France, pour faire satisfaction à S. M. Deux choses auxquelles la Cour n'avoit pas pensé, & qui furent si bien reçuës, que la susdite reponse fut envoyée au Duc de Crequy, avec ordre de la suivre de point en point dans la negociation de cette affaire, qui se termina effectivement (a) au projet, sans que le Cardinal en tirât cependant aucun avantage du côté de la Cour.

Il arriva cependant peu de temps après un nouvel incident au sujet de la même affaire; les Cardinaux Residens à Rome ayant écrit & repandu dans les differentes Cours de l'Europe une Lettre circulaire, pour les prier d'employer tous leurs bons offices & tous leurs soins à terminer un démêlé si important au Saint Siege. Le Cardinal de Retz ayant reçu cette Lettre, l'envoya aussi-tôt à Joly, pour la communiquer au Sieur le Tellier, avec ordre de lui dire, que S. E. n'y repondroit que comme il plairoit au Roi; mais les Ministres étant eux-mêmes assez embarassés de ce qu'ils devoient faire, le Sieur le Tellier dit à Joly, que le Cardinal pouvoit faire telle reponse qu'il lui plairoit, & que S. M. trouveroit bon tout ce qu'il feroit. Neanmoins comme on savoit ce que de semblables dif-

(a) Lis. suivant le projet.

discours signifient dans les affaires de cette nature, le Cardinal de Retz envoya peu de jours après sa reponse ouverte au Ministre, en deux façons qui ne differoient que dans quelques expressions. Cette Lettre étoit de la façon de Joly. Elle fut mise en Latin par le (a) Sieur Flechier, qui étoit en ce temps-là auprès du fils-ainé de Monsieur de Caumartin. La Lettre contenoit en substance, que le Cardinal de Retz ne refusoit pas de rendre tous les bons offices dont on le jugeroit capable ; mais qu'il ne croyoit pas qu'il pût y en avoir d'efficaces, que ceux que le Sacré College employeroit à Rome auprès de S. S. pour la porter à faire satisfaction au Roi sur un outrage si injurieux ; & que leurs Eminences devoient se souvenir dans cette affaire, que les Rois de France sont les fils-ainés de l'Eglise, & que cette Eglise n'avoit commencé à s'établir dans l'Occident que par leur protection & par leurs bienfaits.

Cela n'étoit peut-être pas si grand' chose, mais le Sieur le Tellier ne laissa pas d'en être fort content, ayant dit à Joly que la Lettre étoit admirable, & que le Cardinal de Retz n'avoit rien omis de ce qu'il falloit dire, ni rien dit de ce qu'il falloit omettre ; que ce qu'il y trouvoit de plus merveilleux, c'est que son Eminence parloit comme si elle eut été tous les jours dans les Conseils du Roi. Cela flatoit si fort le Cardinal, qu'il lisoit à tous ceux qui l'alloient voir cette Lettre avec l'autre Ecrit, comme les meilleurs Ouvrages de sa façon ; imposant là dessus à tout le monde, jusques à son ami l'Evêque

(a) Esprit Fléchier, mort Evêque de Nimes en 1710, à l'âge de 78. ans.

habitans de Commercy appelloient par sobriquet le Benedictin, *l'Eminence noire*, & l'Ecuyer, *l'Eminence grise*, & ils en faisoient bien (a) plus de cas en fait de procès que de (b) *l'Eminence rouge*, voyant par experience, que sans leur protection & sans leur apui les bonnes graces du Cardinal leur devenoient entierement inutiles.

Après cela le Cardinal de Retz tachoit de faire croire au monde qu'ils s'occupoit d'une autre chose qui lui avoit fait honneur dans le monde, & qui convenoit parfaitement à l'état où il se trouvoit. C'étoit d'écrire lui-même en Latin l'Histoire des troubles de Paris, & celle de ses propres Avantures, à quoi personne n'étoit plus propre que lui, s'il avoit voulu s'y appliquer serieusement & dire la vérité: mais ce projet, comme les autres, s'évanouït en fumée & en pure vanité. Le Cardinal se contentoit de réciter à ceux qui le visitoient deux ou trois pages de son Histoire en Latin, belles à la vérité, & qu'il avoit commencé de composer dans le Bois de Vincennes avec l'aide du Sr. Vacherot son Medecin, sous le titre de *Partus Vincennarum*. Il feignit de la vouloir continuer à Commercy, faisant montre d'un grand Calepin qu'il feuilletoit avec toutes les marques exterieu-

(a) Lis. dont ils faisoient bien plus de cas.

(b) On avoit donné auparavant le sobriquet d'*Eminence grise* au P. Joseph Capucin & favori du Cardinal de Richelieu dans l'Epitaphe suivante.

> Cy git au chœur de cette Eglise
> La petite *Eminence grise*,
> Et quand au Seigneur il plaira,
> L'*Eminence rouge* y gira.

rieures d'une grande application, dans les heures où il ne savoit que faire, & lorsque le temps ne lui permettoit pas d'aller à la Chasse ou à sa Promenade. Cependant il en demeura toujours à ces deux ou trois pages, auxquelles ceux qui le connoissoient peuvent assûrer qu'il n'ajouta pas grand chose pendant tout le temps de sa vie, à cause de sa paresse naturelle & de son panchant pour les plaisirs, qui avoient sur lui un si grand pouvoir, que lorsque Joly, par un excès d'affection, a voulu lui faire des remontrances là-dessus, & tâcher de le retirer de sa vie molle & paresseuse, en lui faisant honte de certaines foiblesses indignes de lui, il n'en a pu arracher autre chose qu'un lâche aveu de ses infirmités. " Mon pauvre ami, lui disoit-il, tu „ perds ton temps à me prêcher, je sai bien que „ je ne suis qu'un Coquin. Mais malgré toi & „ tout le monde je le veux être, parce que j'y „ trouve plus de plaisir. Je sai que vous êtes „ trois ou quatre qui me connoissez, & me mé„ prisez dans le cœur; mais je m'en console par „ la satisfaction que j'ai d'en imposer à tout le „ reste du monde par votre moyen même. On „ y est si bien trompé, & ma reputation si bien „ établie, que quand vous voudriez desabuser „ les gens, vous n'en seriez pas crus: ce qui „ me suffit pour être content & vivre à ma mo„ de.".

Mais comme la vanité étoit une de ses plus fortes passions, il y avoit une autre chose, à laquelle par cette raison il s'appliquoit de tout son cœur & avec plaisir dans certaines heures. C'étoit la Genealogie de la Maison de Gondy. Il se piquoit d'y trouver cinq-cent & tant de quartiers sans aucune mesalliance. Il envoyoit cher-

chercher vingt & trente fois Verjus & Gautray ses Secretaires, pour ajouter ou corriger quelque chose à cette Genealogie qu'il lisoit sans-cesse, sans sujet ni raison, à tous ceux qui l'approchoient, & jusques à les rebuter ou même leur faire éviter l'entrée de sa chambre. Enfin cette Genealogie fut copiée une infinité de fois, & envoyée à d'Hosier, pour la mettre en ordre, & la faire dessigner, comme si ç'avoit été celle d'un des plus grands Princes du Monde. Cependant après tant de soins, elle est demeurée-là, (a) comme ses autres Ouvrages.

Pour achever de peindre le Cardinal d'après nature dans son domestique, un de ses entêtemens étoit de faire parade de cinq ou six Lettres qu'il écrivoit tous les ordinaires à ses correspondans de Paris, se plaisant fort à voir de grands porte-feuilles & de grandes & belles écritures (b) à ses Secretaires, dont l'un appellé Gautray ne faisoit presque rien, & Verjus gueres davantage. Cependant le Cardinal affectoit de leur marquer une grande confiance: mais dans la vérité son secret, s'il en avoit qui en valut la peine, étoit entre les mains de Malclerc ou de l'Abbé de Saint Avaux, qui s'étoit insensiblement érigé sur le pied de troisiéme Secretaire pour les Correspondances avec ceux qui étoient fâchés que sa démission n'eut pas passé par leurs mains, comme pour toutes les autres fadaises qu'il ne vouloit pas être sçuës de ceux qui faisoient ses affaires à Paris suivant le train où elles

(a) Cette Genealogie a été imprimée en 1682. par les soins de Mad. de Lesdiguieres. Cette Note & la précedente sont prises de l'Edition de Paris.

(b) Lis. entre les mains de ses Secretaires.

les étoient depuis sa démission. Voila donc quelle fut à peu près la maniere de vivre du Cardinal de Retz pendant son sejour à Commercy. D'abord il s'y logea dans une maison particuliere: il se retiroit souvent dans le Château, sous prétexte d'y aller voir ses Bâtimens. Il s'enfermoit ensuite dans une chambre de Malclerc, où cet Ecuyer officieux disoit que Son Eminence ne faisoit que dormir; mais les autres croyoient qu'il s'y occupoit à des amusement conformes à son temperamment.

Enfin les affaires de Rome ayant été accommodées, & les Bulles de l'Archevêché de Paris expediées en faveur de M. de Perefixe, le Cardinal de Retz obtint la permission tant de fois refusée de rendre ses respects au Roi, qui étoit alors à Fontainebleau, d'où l'on expedia des ordres pour le rappel des Chanoines & des Curés exilés: mais tout cela se fit d'une maniere à faire juger, que ce n'étoit que l'exécution d'un traité desagreable, & sans aucune gracieuseté pour le Cardinal. Les Ministres se conduisirent en tout ce qui le regardoit avec tant de sécheresse & avec si peu d'ouverture de cœur, qu'il y avoit lieu de juger, qu'ils apprehendoient sa présence à la Cour. Ce n'est pas qu'ils en fissent rien paroitre dans leurs discours: au contraire, suivant l'usage de la Cour, ils témoignoient chacun en particulier bonne envie de le servir, rejettant ce qu'il y avoit de dur les uns sur les autres. Sur-tout, (a) le Sieur le Tellier ne

(a) M. le Tellier avoit une jalousie secrete contre M. Colbert, à cause de la confiance que le Roi témoignoit à ce dernier. On peut voir diverses particularités curieuses, & le caractere de ces deux Ministres, dans les Memoires de l'Abbé de Choisy.

ne manquoit pas aux occasions de designer assez clairement le Sieur (a) Colbert, comme l'unique auteur de tous les mauvais traitemens faits à Son Eminence, aussi bien que de toutes les affaires odieuses qui étoient (b) à la charge du public.

Cette espece de division entre les Ministres fit esperer à quelques-uns des amis du Cardinal de Retz qu'il pourroit en profiter, & que l'un d'eux prendroit peut-être des engagemens avec lui, quand ce ne seroit que pour nuire à son Rival. Ils s'imaginerent aussi que sa réputation & sa prudence feroient de grands effets à la Cour, où ils avoient ménagé avec de grands soins de peti-
tes

(a) Les Vaudevilles satyriques ne manquerent pas à Colbert, non plus qu'à ses successeurs, & c'est-là le sort des Ministres. On a fait sur ce sujet neuf vers à la comparaison (juste ou non n'importe) de quatre Ministres des Finances aux quatre Ages de la Fable.

Sous Fouquet, qu'on regrette encor,
L'on jouissoit du siecle d'or.
Le siecle d'argent vint ensuite,
Qui fit contre Colbert concevoir du chagrin.
L'insolent Pelletier par sa folle conduite
Amena le siecle d'airain.
Et la France aujourd'hui sans argent & sans pain
Au siecle de fer est reduite
Par le turbulent Pontchartrain.

A l'égard de Colbert, je n'ai rien lu de plus piquant contre lui que ce Quatrain.

Vous l'avez fait mourir, ignorans Medecins,
Ce Ministre usurier, cet homme sans clemence,
Vous croyiez qu'il avoit la pierre dans les reins;
Il l'avoit dans le cœur au malheur de la France.

(b) Lis. qui étoient à sa charge dans le public.

tes intrigues avec le Marechal de Villeroi & avec d'autres qui n'avoient pas grand credit, & qui dans le fond se moquoient du Cardinal & de ses amis. Dans ces vues il s'empresserent d'aller au devant de lui jusques à Joigny, comme au devant d'un Heros, pour lui donner des avis sur sa conduite, sur ses parolles, & sur ses moindres démarches. Ils affecterent aussi de le suivre à Fontainebleau sans le perdre de vue: mais malheureusement tous leurs soins & toutes leurs petites mesures furent inutiles.

Le Cardinal arriva à Fontainebleau. (a) Il y salua Sa Majesté, & y parut aux yeux des Ministres & des Courtisans, d'une maniere qui repondoit si peu à l'opinion qu'ils s'en étoient formée, que dès ce moment ils cesserent de l'estimer, ou de l'appréhender. Ceux qui avoient eu quelques dispositions à lui faire plaisir commencerent à se refroidir, & à le regarder comme un homme incapable de soutenir auprès du Roi les desseins qu'on auroit pu avoir pour lui. En un mot le Cardinal de Retz parut aux yeux des plus clair-voyans ce qu'il étoit en effet, & ce que ceux qui le connoissoient avoient aidé à cacher depuis si long-tems.

Cependant comme cela se passoit à Fontainebleau, qu'il n'étoit connu à fond que de peu de personnes, & que ceux qui s'aperçûrent de quelque chose ne faisoient encore que douter; sa reputation ne laissa pas de se soutenir à Paris.

La

(a) Le Cardinal de Retz parut devant le Roi avec un air respectueux & un peu embarrassé, qui est assez celui des personnes qui reparoissent devant leur Souverain après être rentrés en grace. Cette note est de l'Edition de Paris, de même que la suivante.

La plupart des gens de qualité l'allerent voir à Saint Denis, où il alla resider au sortir de Fontainebleau : & il faut avouer qu'il y parût alors avec un air bien plus dégagé qu'à la Cour, & beaucoup moins embarassé.

On le laissa sejourner assez long-tems à Saint Denis, ou plutôt à Pierrefite, qui est un Village tout proche ; mais enfin il fallut retourner à Commercy, le pretexte de regler ses affaires ne pouvant pas durer toujours, quoiqu'il tâchât d'en bien faire valoir l'importance & la necessité. Dans le fond ce n'étoit rien : la seule chose qui meritoit attention, & dont il fut extrémêment occupé, étoit le transport d'un grand coffre qu'il falloit faire venir de Paris. Le Cardinal avoua confidemment & sous le sçeau du secret à Davanton, qu'il y avoit beaucoup d'argent dans ce coffre, & ce fut lui qui fut chargé du soin de l'aller enlever à Paris, où Malclerc tenoit la voiture prête, après lui avoir bien recommandé de prendre garde qu'il fut si bien rempli qu'aucun mouvement ne pût faire connoitre ce qu'il y avoit dedans, & de l'escorter avec Malclerc jusqu'à Pierrefite. Malclerc, plus misterieux que son Maître, ne voulut jamais ouvrir ce coffre en presence de Davanton, s'étant contenté de lui dire qu'il y avoit neuf ou dix mille livres dedans avec quelques hardes. Cependant il étoit si embarassé & dans une si grande inquiétude des évenemens qui pouvoient arriver sur le chemin, qu'il y a lieu de croire que la somme étoit beaucoup plus considerable ; d'autant plus que Malclerc témoigna plusieurs fois aprehender que le poids du coffre ne fit rompre l'essieu du Carosse sur lequel il étoit attaché. Quoiqu'il en soit, il y a bien de l'ap-

parence que cet argent venoit d'Angleterre, d'où Malclerc l'avoit apporté en Lettres de change au dernier voyage qu'il avoit fait: mais il est difficile de juger à quoi pouvoit se monter cette somme, cela n'ayant été sçu que de l'Ecuyer & de l'Abbé de Saint Avaux, à qui il échappa de dire à Davanton, après l'heureuse arrivée de la voiture, qu'il y avoit seulement dix-huit ou vingt mille livres: ce qui ne s'accordoit ni avec ce que le Cardinal lui avoit fait entendre, ni avec l'aveu de Malclerc. Enfin Son Eminence partit deux jours après, ayant fait tout son possible pendant tout son sejour aux environs de Paris, pour mettre mal ensemble la plupart de ses amis, & ceux qui étoient chargez de ses affaires; de sorte que l'Abbé de Lamet, Joly & Verjus penserent dès ce tems-là à se détacher de lui, voyant bien qu'il n'avoit plus en eux la même confiance, qu'il leur faisoit mistere des plus petites choses, & par dessus tout quantité de petites malices peu dignes de lui. Si cette separation se fut faite alors, elle auroit eu assûrément d'autres suites, & lui auroit fait perdre une bonne partie de ses meilleurs amis; mais Joly raccommoda toutes choses, ayant fait entendre aux mécontens, qu'il leur seroit plus honnête d'aller jusqu'au bout, parce que le Cardinal s'excusoit sur ce que son traité n'étoit pas encore entierement exécuté, & sous ombre qu'il lui restoit encore quelque argent à toucher à l'épargne.

Cette reconciliation ne fut pas de longue durée: car S. M. ayant pris la resolution peu de tems après d'envoyer le Cardinal de Retz à Rome, & Son Eminence ayant été mandée pour cela de Commercy, les premiers mécontente-

mens

mens se reveillerent bien-tôt en se revoyant; parce que le Cardinal continuoit de vivre avec eux de la même maniere. Son affaire étant donc enfin entierement terminée, l'Abbé de Lamet, Joly, Verjus, Davanton, & Rousseau ne se croyant plus engagés par des raisons d'honneur, resolurent de se retirer & de prendre congé de lui à Saint Denis où il étoit pour lors. La separation ne se fit pourtant pas sans peine de la part du Cardinal. Il fit même son possible pour racrocher la chose comme il avoit fait à Pierresite : mais aucun d'eux ne voulut se fier à lui davantage, & ils furent tous ravis d'avoir trouvé l'occasion de quitter un homme avec qui ils ne s'étoient engagés que par honneur & par inclination, sans autre vue, & auprès du quel ils s'étoient toujours (a) non seulement entretenus à leurs dépens, mais ils avoient aussi fait des dépenses considerables en plusieurs occasions pour lui faire honneur; sans cependant en avoir reçu, (du moins dans les dernieres années,) aucune marque de reconnoissance, comme cela étoit dû à leur affection, & à l'attachement le plus desinteressé qui fut jamais. Aussi le Cardinal de Retz, qui sentit la perte qu'il faisoit en ces cinq personnes, pria, pleura, jura & fit mille protestations pour les retenir, mais inutilement. Ils le laisserent avec joye & même avec

(a) Le Cardinal s'en explique d'une maniere bien diferente. Il dit au contraire que depuis ses disgraces il lui en avoit beaucoup plus couté qu'auparavant avec ses domestiques qui n'étoient jamais contens, quoiqu'ils fussent tous très-biens payés. Pour Joly, on a déja dit que le Cardinal se plaignoit de son humeur trop difficile, & sujette à prendre quelquefois des travers.

veç quelque sorte de mépris entre les mains de son Ecuyer Malclerc & de l'Abbé de Saint Avaux, qui composerent dans la suite tout son conseil. A la vérité les Sieur de Caumartin & d'Hacqueville continuerent encore depuis à s'interesser dans ses affaires. Le premier en tira l'Abbaye de Buzay pour un de ses enfans, & l'autre une pension de deux mille écus, qui lui étoit payée regulierement par Malclerc: mais il faut mettre une très-grande difference entre ces deux Messieurs, qui étoient liés avec S. E. par une longue amitié, par inclination, & par une longue habitude; & ses deux autres Conseillers, dont on sait bien qu'ils faisoient peu de cas, quoiqu'ils gardassent de certaines mesures avec eux.

La seule chose que le Cardinal de Retz fit un peu honnêtement & conscientieusement dans cette separation, fut de faire payer dix mille écus a Joly, qui lui étoient dûs dès le temps de la prison de S. E. mais il ne fut question d'aucune marque de reconnoissance pour les services d'aucun d'entr'eux, & il ne s'informa pas seulement de ce qui pouvoit être dû à Davanton, pour plusieurs petits voyages qu'il avoit fait à ses dépens pour les affaires & par les ordres de Son Eminence.

Ainsi ces cinq personnes ayant pris congé du Cardinal de Retz le lendemain de la Nostre-Dame de Mars 1665. il partit deux jours après pour retourner à Commercy. Il prit ensuite la route de Rome, pour assister au Conclave où (a) Clement IX. fut élu à la place d'Alexandre VII. mais il ne pût s'empêcher de faire enco-

re

(a) Jules Rospigliosi.

re à ce sujet une derniere piece à Joly, disant que c'étoit lui qui l'avoit engagé à ce voyage d'Italie contre son gré. Il se garda pourtant bien de le lui dire à lui-même, sachant bien que cela étoit faux & sans aucun fondement: mais il le disoit aux Sieurs de Caumartin & d'Hacqueville, & à plusieurs autres, pour avoir le plaisir de pester contre Joly avec quelque apparence de raison, & pour leur cacher en même tems le véritable fondement de ce voyage dont ils étoient surpris avec justice; attendu qu'on n'avoit encore aucune nouvelle certaine de la mort du Pape, ni même qu'il fut en peril. Joly en étoit étonné aussi bien qu'eux, ne sachant pas, comme il l'à sçu depuis, que par un des articles secrets du Traité du Cardinal avec la Cour, & menagé par Pennacors, il s'étoit engagé de retourner à Rome dès-qu'il plairoit à Sa Majesté, & après qu'il auroit eu l'honneur de la saluer: à quoi il avoit consenti, quoiqu'avec assez de repugnance, dans la crainte que l'accommodement ne se fit pas. C'est ce qu'il apprehendoit si étrangement, qu'il n'y avoit rien de si bas & de si rude, qu'il ne fut capable d'accepter pour sortir d'affaire. C'est ici que je finis ces Memoires (a).

(a) L'Edition, de Paris finit par une addition que je raporterai dans une note, parce qu'elle n'est pas de l'Auteur de ces Memoires. " Le Cardinal de " Retz passa le reste de ses jours d'une maniere édi" fiante. Il voulut rendre son chapeau au Pape Cle" ment X. mais ce Pape lui ordonna, à la sollicitation " du Roi Louïs XIV, de le garder. Il prit le parti de " la retraite où il demeura jusqu'à sa mort comme " un simple particulier, consacrant tout son tems à " des exercices de piété ou à l'étude. Il retrancha " considerablement de sa depense, & se restraignit en " quel-

" quelque façon au necessaire, pour acquitter trois
" millions de dettes qu'il avoit contractées en diffe-
" rentes occasions. Il eut le bonheur de payer tout
" avant sa mort, qui arriva à Paris le 24. Août 1679.
" Il etoit âge de 66. ans. Son corps fut porté à S.
" Denys. Il s'appelloit Jan François-Paul de Gondi.
" Il fut Archevêque titulaire de Corinthe, & Coad-
" juteur de l'Archevêché de Paris. C'est sous ce der-
" nier nom qu'il est celebre dans l'Histoire. Il étoit
" fils de Philippe Emanuel de Gondi, qui se retira
" chez les Peres de l'Oratoire, où il se fit Prêtre, &
" de Marguérite de Silly, Demoiselle de Commercy."
On voit combien cette addition est postiche & peu as-
sortissante aux Memoires de Joly. J'ajoute qu'elle
n'est pas des mieux tournées, mais n'importe: il faut
tout mettre pour parer aux reproches qu'on ne cesse
de faire dans le public aux Libraires de Hollande que
leurs Editions ne sont pas exactes.

M. de Bussy-Rabutin repondant en 1675. à une Let-
tre de Mad. de Scudery, qui étoit toute charmée de la
retraite de ce Cardinal, s'exprime d'une maniere qui
diminue beaucoup le mérite de cette action. On peut
lire cette Reponse, qui est la Lettre 99. du tome 3.
des Lettres du Comte Edit. de 1711. faite en Hollan-
de sous le nom de Paris. Je raporterai seulement la
fin du passage. " Si le Cardinal de Retz étant enco-
" re premier Ministre & tout-puissant, comme nous a-
" vons vu le Cardinal Mazarin, se déposoit lui-
" même pour se donner tout à Dieu, cela feroit un
" grand effet sur nos esprits; mais c'est un particulier
" qui n'est point heureux. Il a soixante & dix ans,
" & il n'est pas sain. Je vous assure que ce qu'il fait
" n'est pas un graud sacrifice &c." Si avec cela il
est vrai que ce Cardinal ait été naturellement indo-
lent & enclin à l'oisiveté, comme Joly nous l'a de-
peint, sa retraite sera encore moins méritoire. Ce-
pendant cette retraite si critiquée des uns, & regar-
dée avec tant d'indifference par les autres, comme
par exemple par le Comte de Bussy Rabutin, a été
extrêmement admirée par Madame de Sevigné, qui
étoit à portée de connoitre le Cardiual de Retz: &
sur cela je renvoie le lecteur aux Lettres toutes ai-
mables & toutes spirituelles de cette illustre Mar-
quise.

Fin de la Seconde Partie.

